

12 DEC. 1988

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

XPER
63

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
DIRECTION : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-18

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

COMPTE RENDU INTÉGRAL

38^e SÉANCE

Séance du lundi 5 décembre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. **Procès-verbal** (p. 2200).
2. **Loi de finances pour 1989.** - Suite de la discussion d'un projet de loi.

Services du Premier ministre

IV. - Plan (p. 2200)

MM. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan ; Gérard Delfau, rapporteur spécial de la commission des finances ; Bernard Barbier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, président de la délégation du Sénat pour la planification ; Roland Grimaldi, Louis Minetti, Xavier de Villepin.

MM. le secrétaire d'Etat, le rapporteur spécial.

Crédits des titres III, IV et VI. - Adoption (p. 2210)

II. - Secrétariat général de la défense nationale (p. 2210)

MM. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; Emmanuel Hamel, rapporteur spécial de la commission des finances ; Paul Loidant, Xavier de Villepin, Louis Minetti.

M. le secrétaire d'Etat.

Crédits des titres III et IV. - Adoption (p. 2214)

III. - Conseil économique et social (p. 2214)

MM. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; Mme Paulette Fost, rapporteur spécial de la commission des finances.

Crédits du titre III. - Adoption (p. 2216)

Budget annexe des Journaux officiels (p. 2216)

M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; Mme Paulette Fost, rapporteur spécial de la commission des finances.

Adoption des crédits figurant aux articles 36 et 37.

Suspension et reprise de la séance (p. 2217)

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

3. **Rappel au règlement** (p. 2217).
- M. Louis Minetti.

4. **Loi de finances pour 1989.** - Suite de la discussion d'un projet de loi.

Industrie et aménagement du territoire

I. - Industrie (p. 2217)

MM. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire ; Jean-François Pintat, rapporteur spécial de la commission des finances ; Francisque Collob, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (industrie) ; Jacques Bellanger, en remplacement de M. Roland Grimaldi, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (énergie) ; Tony Larue, Louis Minetti.

PRÉSIDENTICE DE M. JEAN CHÉRIOUX

MM. Jean-François Pintat, Xavier de Villepin, Jacques Moutet, Maurice Schumann, André Rouvière, Henri Portier, Gérard Delfau, Christian Poncelet, président de la commission des finances ; le ministre, Louis Minetti.

Le vote des crédits est réservé.

Article 66 (p. 2241)

MM. Maurice Schumann, Michel Miroudot.

Adoption de l'article.

5. **Demande d'autorisation d'une mission d'information** (p. 2242).

Suspension et reprise de la séance (p. 2242)

PRÉSIDENTICE DE M. ÉTIENNE DAILLY

6. **Loi de finances pour 1989.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2242).

Industrie et aménagement du territoire

II. - Aménagement du territoire (p. 2242)

MM. Jacques Chérèque, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions ; Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean Puech, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Jacques Boyer-Andrivet, Louis Minetti, Xavier de Villepin, Georges Mouly, André Delelis, Jean-François Pintat, Daniel Percheron, Jean-Eric Bousch.

M. le ministre délégué.

Sur les crédits du titre III (p. 2255)

Amendement n° II-17 de la commission des finances. - MM. le rapporteur spécial, le ministre délégué, Gérard Delfau. - Adoption au scrutin public.

Adoption des crédits modifiés.

Sur les crédits du titre IV (p. 2256)

Amendement n° II-18 de la commission des finances. -
Adoption au scrutin public.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

Adoption des crédits modifiés.

Sur les crédits du titre V (p. 2257)

Amendement n° II-19 de la commission des finances. -
Adoption au scrutin public.

Adoption des crédits modifiés.

Sur les crédits du titre VI (p. 2257)

Amendement n° 20 de la commission des finances. -
Adoption au scrutin public.

Adoption des crédits modifiés.

7. **Transmission d'un projet de loi** (p. 2257).

8. **Ordre du jour** (p. 2257).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1989

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1989, adopté par l'Assemblée nationale. [Nos 87 et 88 (1988-1989).]

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

IV. - PLAN

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre : IV. - Plan.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, l'ordre du jour appelle la discussion des crédits du budget du secrétariat d'Etat au Plan. Comme vous l'imaginez, ce débat permet - je m'en réjouis - d'avoir une discussion non seulement sur les aspects financiers du Plan, mais aussi, plus généralement, sur le Plan lui-même. A l'évidence, on ne saurait juger l'action et le rôle du Plan au sein du Gouvernement au niveau de ses crédits car il s'agit de crédits de fonctionnement pour le commissariat général du Plan qui, depuis quarante ans, est un organisme qui a su rester modeste, ce qui est plus une qualité qu'un défaut.

De plus, ce budget comprend un certain nombre de crédits destinés à des organismes rattachés au Plan ainsi que des crédits de recherche et d'études utilisés par celui-ci dans le domaine économique.

Je voudrais tout d'abord remercier les rapporteurs MM. Delfau et Barbier, qui ont bien voulu consacrer du temps à l'analyse précise de ce budget. Nous nous sommes efforcés de répondre aux questions qu'ils nous ont posées.

Dans les rapports qu'ils ont rédigés, l'étude détaillée des principales actions correspondant à ce budget est directement évoquée. Aussi, je me propose de répondre aux questions qu'ils me poseront plutôt que de reprendre une analyse qu'ils ont faite de manière très approfondie, dont je les remercie.

Globalement, le budget du secrétariat d'Etat au Plan passe de quelque 160 millions de francs à environ 149 millions de francs. Mais, vous le savez, cette baisse apparente est en fait due à un changement de structures puisque, dans la nouvelle formation gouvernementale, une petite partie du budget, le secteur de l'économie sociale, qui était jusqu'à présent gérée par le secrétariat d'Etat au Plan, a été transférée à mon collègue M. Tony Dreyfus.

Par conséquent, à structure constante, le budget du secrétariat d'Etat au Plan progresse de 3,48 p. 100, ce qui est tout à fait raisonnable dans la mesure où il s'agit d'un budget de fonctionnement qui accompagne le budget de l'Etat dans sa volonté de progresser à un rythme non pas supérieur, mais à peu près égal à celui du produit intérieur brut. Cela est vrai pour les actions de crédits de gestion courante.

Ce budget comporte deux points saillants qui correspondent à des mesures nouvelles.

La première, c'est une action « évaluation ». Le Premier ministre l'avait annoncée dans sa première intervention à l'Assemblée nationale, en ces termes : « Ce n'est pas tout de décider des actions de l'Etat, encore faut-il les suivre, encore faut-il les évaluer ». Un premier essai d'évaluation est donc en cours, qui porte sur le revenu minimum d'insertion, comme cela a été inscrit dans la loi que vous avez récemment votée. Un chargé de mission a spécialement été nommé par le Premier ministre pour traiter ces problèmes d'évaluation. Il doit rendre un premier rapport au Premier ministre sur le cas particulier du revenu minimum d'insertion.

Au titre de cette action, un crédit de 4 millions de francs a été inscrit dans le projet de budget pour 1989 afin que nous disposions des premiers moyens d'action pour cette évaluation. En 1989, nous cantonnerons cette action à la seule évaluation du revenu minimum d'insertion. Mais, bien entendu, notre ambition est plus grande et pour les années ultérieures nous voudrions définir une méthode d'évaluation des politiques publiques et donc des moyens. Cette méthode tient en trois mots : compétence, indépendance et transparence.

Compétence : quelle est la structure la plus compétente pour permettre à l'Etat de juger de ses propres actions ? Indépendance : il s'agit non pas d'être juge et partie, mais de définir une méthode qui soit reconnue par tous comme indépendante par rapport aux responsabilités de l'Etat. Transparence : l'évaluation doit être connue de tous et doit faire partie de cette politique de discussion publique des actions publiques financées par les fonds publics.

La seconde mesure nouvelle qui émerge de ce budget, c'est une action de communication pour laquelle est prévu un crédit de 2 millions de francs. L'année 1989 sera l'année au cours de laquelle le Plan lui-même sera examiné par le Sénat et l'Assemblée nationale.

Vous le savez, le Plan a un rôle à la fois législatif et pédagogique. C'est le Plan de la nation. Il doit être connu par elle. Il a une forte dimension européenne. Il viendra en discussion au cours de la session parlementaire de printemps, juste avant les élections européennes. Il nous paraît utile de créer un débat d'opinion sur l'Europe et sur les problèmes de l'avenir de la France, pour lequel nous avons besoin d'un budget minimum de communication et d'information.

Voilà ce que je voulais vous dire, très brièvement, sur la présentation de ce budget, me réservant, bien entendu, de répondre très précisément aux questions qui pourraient être posées par MM. les rapporteurs ou par Mmes et MM. les sénateurs.

Par-delà le budget du Plan lui-même, j'aimerais profiter de cette occasion pour vous dire quelques mots sur la planification.

Le processus de planification est défini par la loi de 1982 et vous aurez certainement le souci de savoir si cette loi est appliquée. La réponse, malheureusement, est négative. Lorsque le Gouvernement a pris ses fonctions nous étions déjà en dehors du cadre de la loi de 1982. Nous avons essayé de respecter l'esprit, à défaut de la lettre, de cette loi pour mettre en chantier les contrats de plan et le Plan lui-même.

J'ai eu l'occasion de m'expliquer plusieurs fois sur ce point : nous avons choisi de poursuivre l'œuvre engagée par le précédent gouvernement pour les contrats de plan Etat-région et, en même temps, de lancer le processus du Plan national qui ne l'avait pas encore été, l'un et l'autre essayant de se rejoindre à la fin de cette année ; nous aurons alors terminé, je l'espère, les contrats de plan Etat-région et nous aurons abouti, au niveau des commissions du Plan, à une première synthèse ; par conséquent, à la fin de l'année, le Gouvernement aura à se prononcer à la fois sur les arbitrages essentiels du Plan national et sur les arbitrages finaux des contrats de plan Etat-région.

Je résumerai cette situation en citant une phrase de M. le Premier ministre lors de la réunion des préfets de région : « A défaut d'une cohérence méthodologique sur ces deux processus régionaux et nationaux, du moins aurons-nous, cette fois-ci, une cohérence chronologique ». Mais il était difficile, vu les conditions de départ, de faire mieux.

Mesdames et messieurs les sénateurs, vous vous posez certainement la question de savoir comment remettre les faits en accord avec la loi et la loi en accord avec les faits. J'aurai l'occasion, à la session de printemps, de vous proposer un dispositif législatif permettant d'y répondre.

Les contrats de plan Etat-région étant ainsi lancés et se trouvant, je l'espère, dans la bonne voie pour être signés à la fin de l'année, reste le processus de planification lui-même.

Traditionnellement, le Plan étant une loi, le pouvoir législatif n'en est saisi que tout à fait tardivement, c'est-à-dire après que le conseil des ministres en a débattu et lorsque le projet de loi est déposé.

La loi de Plan étant tout de même particulière, puisqu'elle engage la nation dans son ensemble, par-delà les partis, par-delà l'Etat, elle justifiait, me semble-t-il, une procédure un peu différente et, en tout cas, d'associer les élus, le pouvoir législatif de manière beaucoup plus précoce à la discussion sur le Plan.

C'est ce que je me suis efforcé de faire, tout d'abord en demandant au Gouvernement d'annoncer la couleur, si je puis dire, de manière précise dès le début des travaux de planification. Pour la première fois, me semble-t-il, depuis que le Plan existe, la concertation s'est ouverte à partir d'une première esquisse élaborée par le Gouvernement et donc approuvée par le Premier ministre, qui l'a personnellement préfacée. Ce document a été remis aux partenaires sociaux comme un début de processus de planification.

Mon souci d'associer très tôt le Sénat et l'Assemblée nationale au projet m'a conduit à vous proposer de commencer les discussions sur la base de cette esquisse. J'ai eu le grand plaisir d'avoir retenu l'attention de votre délégation à la planification présidée par M. Barbier, ce qui m'a permis déjà, à deux reprises, de venir devant elle expliquer les idées principales, la stratégie et les esquisses du Plan, donc d'avoir déjà une première discussion bien en amont du débat parlementaire sur le Plan lui-même.

De la même manière, j'ai participé à un débat, organisé par la commission des affaires économiques et du Plan, sous la présidence de M. Jean François-Poncet, sur l'Europe, qui, bien entendu, oriente de manière importante la préparation du Plan national. Par conséquent, six mois avant le vote du Plan, qui doit avoir lieu au cours de la session de printemps, nous avons déjà un premier dialogue avec votre assemblée sur le contenu du Plan.

Cela est très important. Je souhaiterais que, tout au long de la préparation gouvernementale du Plan, nous poursuivions ce dialogue, de façon que, lorsque vous verrez arriver le projet de loi portant sur le Plan 1989-1992, vous n'ayez pas à répondre par oui ou par non, sous réserve des amendements, à un projet de loi déjà « ficelé », mais que vous puis-

siez faire entendre votre voix et vos propositions pour que nous puissions en tenir compte et les incorporer dans le schéma pour lequel nous travaillons.

La stratégie du Plan, telle qu'elle est définie dans l'esquisse actuelle, est tout à fait simple.

Dans les plans précédents, on se demandait toujours quel était le cap à viser. Aujourd'hui, la réponse nous est donnée. Nous avons signé l'Acte unique. La date du 1^{er} janvier 1993 s'impose. Le but visé, c'est-à-dire l'entrée réussie de la France dans l'Europe au 1^{er} janvier 1993, oriente notre stratégie économique et sociale.

Néanmoins, vous concevez fort bien que cet objectif international, si motivant soit-il, n'est pas le seul objectif que notre pays cherche à atteindre. Nous menons, en outre, une réflexion de société pour que ce Plan soit celui de notre pays et que l'Etat puisse prendre les engagements qui lui incombent.

Nous avons voulu concrétiser ces orientations dans le choix des sept commissions que nous avons créées : une commission « Europe industrielle technologique et commerciale », présidée par M. Antoine Riboud, une commission « Europe financière », présidée par M. Jean Peyrelevade, une commission « Progrès social et emploi », présidée par Mme Martine Aubry, une commission « Protection sociale », présidée par M. René Teulade, une commission « Education », présidée par M. René Rémond, une commission « Vie quotidienne et cadres de vie », présidée par M. Jean-Michel Bloch-Lainé et une commission « Efficacité de l'Etat », présidée par M. François de Closets.

Ces sept commissions travaillent de manière tout à fait satisfaisante avec, comme d'habitude, les partenaires sociaux, les administrations et les principaux experts.

Il avait été question de créer des passerelles entre ces commissions et votre assemblée. Il avait été dit que les présidents des commissions pourraient être entendus par les commissions du Sénat - j'y suis tout à fait favorable - et certains sénateurs pourraient exprimer le souhait d'assister à l'une ou l'autre des réunions des commissions - j'y suis également favorable.

Chaque fois que l'on peut élargir le dialogue entre les partenaires sociaux au dialogue démocratique, c'est « un plus » pour notre pays.

A ces sept commissions traditionnelles s'ajoute une commission « Horizon 2000 » qui, comme son nom l'indique, essaierait de voir plus loin et donc de définir un projet à long terme au point de vue de la démographie, de l'identité nationale dans le contexte européen.

J'ai également créé deux comités nouveaux à partir de deux idées simples.

Tout d'abord, nous avons mis en place un « comité jeunes », partant du principe qu'il est difficile de parler de l'avenir sans les jeunes. Nous en avons confié la présidence à Patrick Baudry, le cosmonaute. Hier encore, ce « comité jeunes » se réunissait à Toulouse, à l'Aérospatiale, que Patrick Baudry lui avait proposé de visiter. Nous avons là un groupe de jeunes très motivés. Avec son propre regard, qui n'est pas celui de techniciens, il nous donne un éclairage sur l'avenir tel que les jeunes le voient.

Ensuite, nous avons mis en place un comité européen. A partir du moment où nous élaborons un Plan avec une dimension européenne, il est normal de recueillir l'avis d'Européens. J'ai proposé à des non-Français des onze autres pays membres du Marché commun de venir jeter un regard sur notre travail pour nous servir de miroir.

Ainsi, nous travaillons sur l'Europe vue de la France, tandis qu'ils travaillent sur la France vue de l'Europe. Nous essayons de faire cadrer ces deux images afin que l'une soit bien le reflet de l'autre.

J'ai été très heureux de constater que la réponse a été positive. Ce comité est présidé par M. Gaston Thorn, ancien président de la Commission. Il comprend des industriels de renom comme MM. Maxwell et Benedetti, le patron de Volkswagen, le patron de Philips, des syndicalistes importants, le responsable syndical italien Bruno Trentin, le directeur de l'institut de recherche des syndicats allemands M. Markomann, ainsi que des responsables culturels de plusieurs pays. Ce comité s'est réuni pour la première fois le mois dernier ; il se réunit dans quinze jours de nouveau. Nous avons là un éclairage intéressant.

Voilà ce que je voulais dire, sans abuser de votre temps, à propos de la finalité du projet de budget du Plan. Il s'agit essentiellement de concevoir le Plan et de vous donner ses premières orientations, puisque la vraie discussion sur le Plan se tiendra, je l'espère, à la prochaine session de printemps. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget que je vous présente cette année me semble être un budget d'attente. Le projet de budget du Plan reste, en effet, un petit budget pour de grandes ambitions. Il est caractérisé par la poursuite de la rigueur budgétaire et par l'ampleur des questions qu'il pose.

C'est un petit budget, car les crédits demandés pour le Plan s'élèvent, pour 1989, à 149 100 000 francs, ce qui équivaut à une diminution apparente de 7 p. 100 par rapport au budget voté de 1988.

En fait, cette évolution est imputable au transfert des crédits consacrés à l'économie sociale vers le projet de budget des services généraux du Premier ministre.

Je me félicite d'ailleurs du regain de l'intérêt gouvernemental pour ce secteur quelque peu laissé à l'abandon et dont les crédits enregistrent, pour 1989, une augmentation sensible. Toutefois, je ne m'étends pas sur ce point, puisque tel n'est pas mon rôle, et que notre collègue Robert Vizet vous présentera dans quelques jours son rapport sur l'économie sociale.

Ainsi, à structures constantes, les crédits du Plan augmentent de 3,4 p. 100, soit à un rythme moins important que le projet de budget global - 4,5 p. 100 - mais légèrement supérieur à la hausse des prix prévue pour l'année 1989 - 2,5 p. 100.

En francs constants, les crédits du Plan sont donc quasiment stables. Mais cette stabilisation globale est le résultat de l'augmentation des crédits du Commissariat général du Plan, de la stagnation des crédits des organismes rattachés - centre d'études du revenu et des coûts et centre d'études prospectives et d'informations internationales - et de la réduction des crédits de recherche.

Au total, c'est donc un projet de budget calculé au plus juste qui nous est proposé. Une brève analyse des principaux chapitres le montrera.

S'agissant de l'effectif des salariés du Commissariat général du Plan, nous constatons une diminution nette de trois postes. Il faut souligner qu'il y avait, en 1984, 205 personnes salariées par le Commissariat. Il y en aura 175 en 1989, soit une diminution de 20 p. 100 des effectifs en cinq ans ! Il est temps, me semble-t-il, de faire une pause dans cette évolution et de procéder à une réévaluation des missions du Commissariat, avant toute décision nouvelle concernant la politique d'emplois. Je reviendrai, d'ailleurs, sur cette question, dans la seconde partie de mon intervention.

De même, les crédits d'études « ordinaires » du Commissariat général du Plan sont en régression de 500 000 francs, l'année même où sont préparés les travaux du 10^e Plan. Est inscrite, en revanche, une dotation de 4 millions de francs pour une « mission d'évaluation des politiques publiques », ce que nous considérons comme une excellente initiative, à condition que cette recherche trouve l'accueil souhaité auprès des interlocuteurs concernés. Le choix du thème, le revenu minimum d'insertion, est, de surcroît, pertinent. Il y a là une heureuse innovation, sur laquelle je reviendrai.

Fait plus grave, les crédits de recherche sont en régression de 17,89 p. 100, ce qui est regrettable, étant donné l'importance de l'échéance européenne de 1993.

On pourrait aussi ajouter que les dépenses d'informatique, de secrétariat et de gestion sont réduites à ce qui est nécessaire pour le strict renouvellement des matériels.

Bref, l'ensemble de ce projet de budget participe de la volonté de rigueur manifestée dans l'ensemble du projet de loi de finances. Nous approuvons cette approche, sous réserve d'une mise à plat générale des objectifs et des moyens du Plan.

Une telle mise à plat est rendue nécessaire par l'hétérogénéité des interventions, études et recherches, ainsi que par la variété des organismes directement ou indirectement subventionnés. Elle devient urgente au moment où le Plan, selon la volonté du Premier ministre, retrouve toute son importance.

De surcroît, l'ensemble des personnels concernés souhaiteraient, sans doute, connaître plus exactement ce que seront leurs missions à l'avenir.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, pour en avoir parlé avec vous lors de la préparation de ce rapport, que vous jugez indispensable cette réflexion de fond sur le secteur d'activités dont vous avez la charge. Pourriez-vous donner au Sénat votre sentiment sur ce sujet ?

Je voudrais, cependant, attirer l'attention de la Haute Assemblée sur deux dotations qui me semblent insuffisantes.

Je citerai d'abord, la subvention annuelle versée aux organisations syndicales représentatives et destinée à faciliter leurs travaux de planification. Inchangée depuis sa création, il y a huit ans, elle se monte à 900 000 francs et concerne six organisations. Une remise à niveau me semblerait justifiée, tout particulièrement en cette période d'élaboration du Plan.

Ensuite, l'amputation de 2 millions de francs sur la dotation du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, s'ajoutant à celle qui a été opérée l'an passé, et qui a ramené son montant à 7 100 000 francs, me paraît, tout compte fait, venir à contretemps.

En effet, nous avons demandé à cet organisme un effort drastique de gestion, en raison de ses importants déficits d'exploitation en 1984, en 1985 et en 1986. Il l'a fait, et il a presque équilibré ses comptes en 1988, au prix d'importantes compressions de personnel notamment. Faut-il le mettre en difficulté par une nouvelle diminution de ses moyens ? Il ne me le semble pas.

Il s'agit d'un projet de budget d'attente, disais-je, à la fois par rapport à une réévaluation nécessaire des objectifs et des moyens du Plan, mais aussi en raison des échéances importantes, et dont la première, les contrats de plan Etat-région, surviendra en janvier 1989.

Je m'attarderai sur l'une d'entre elles : l'élaboration du 10^e Plan, qui doit faire l'objet d'un débat au Parlement, au printemps prochain. Nous partons d'une certitude : le rôle du Plan, après deux années d'hésitation, a été réaffirmé avec force par le nouveau Premier ministre. Celui-ci a marqué cette volonté en plaçant sous son autorité le secrétariat d'Etat que vous animez. C'est un retour à une vision cohérente de la mission du Plan dans la structure gouvernementale.

Pourtant, même si c'est une indication utile, cela ne répond pas encore à la question : un 10^e Plan certes, mais selon quel type de planification ? Il est peut-être trop tôt pour approfondir ce débat. Je voudrais tout de même énumérer quelques-unes des interrogations qu'il suscite.

La planification a, me semble-t-il, un rôle de programmation, d'évaluation et, enfin, de prospective. La programmation de politiques pluriannuelles permet de faire, en toute lucidité, les choix nécessaires, au lieu de se laisser flotter au fil des urgences ou des modes.

Allons-nous vers un minimum de programmation, avec le cadrage financier que cela suppose, même si personne ne propose de revenir à une loi de Plan si contraignante qu'elle est généralement - on l'a vu - très vite abandonnée dans les faits ?

Je poserai la question autrement et de façon peut-être plus directe : dans quelle mesure la loi d'orientation sur l'éducation et les engagements financiers qu'elle impliquera forcément seront-ils partie prenante du 10^e Plan ?

Y aura-t-il d'autres secteurs prioritaires ? La défense, bien sûr ; le logement, peut-être. Comment ces orientations se traduiront-elles dans le projet de loi de planification soumis au vote ?

Il serait bon que le Gouvernement nous éclaire rapidement à ce sujet. Or cela dépend des choix qu'il fera, mais aussi des méthodes qu'il retiendra pour associer le Parlement à l'élaboration, puis à la discussion du nouveau Plan.

Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, à ce point de mon intervention de dire à quel point nous avons été sensibles à la façon dont vous avez, depuis le début et jusqu'aujourd'hui, associé à votre réflexion la délégation pour la planification du Sénat présidée par M. Barbier, le rapporteur spécial de la commission des finances et, plus largement, tous les sénateurs qui le souhaitaient. Mais, compte tenu des indications que vous avez fournies à l'instant, nous voudrions approfondir encore la façon dont le Parlement pourrait être associé, en amont, dès le départ, à cette discussion.

De même, la procédure choisie pour la discussion et la signature des contrats de plan Etat-régions porte en germe le risque d'une aggravation des disparités entre les populations. Nous comprenons que les circonstances vous aient conduit à ne pas retarder davantage la prise de ces décisions que les régions attendaient pour définir leur politique, et nous vous approuvons. Pourtant, nous aimerions savoir comment vous comptez procéder pour la mise en cohérence de ces politiques sectorielles avec la planification nationale.

A l'inverse, nous estimons que la création des contrats de plan s'inscrivait, à l'origine, dans le cadre d'une planification décentralisée jusqu'au niveau du bassin d'emploi. Le Gouvernement renoue, d'ailleurs, avec cette préoccupation en chargeant une cinquantaine de sous-préfets de stimuler le développement économique de leur arrondissement à partir d'une expérience pilote. Ne pensez-vous pas que le commissariat général devrait inclure, dans le suivi des contrats de plan Etat-régions, cette dimension de développement micro-économique à l'échelle d'un territoire, qui fait l'objet du programme I.L.E. de l'O.C.D.E. ?

Plus largement, l'enchevêtrement - le mot n'est pas trop fort - des politiques de l'emploi et du développement économique sur un arrondissement mériterait de figurer comme l'un des sujets d'étude du Commissariat au titre de l'évaluation des politiques publiques. Qu'en pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Mais le rôle du Plan, c'est aussi d'être « le phare rassurant de l'avenir », selon votre formule, monsieur le secrétaire d'Etat.

Or l'avenir, c'est l'Europe. Depuis 1983, une nouvelle dynamique anime la construction européenne. Le facteur essentiel est désormais la perspective de l'achèvement du marché intérieur européen. Il se pose, de manière aiguë, la question de savoir comment une action volontariste, comme l'est, en principe, la planification, peut s'articuler avec les contraintes imposées à la France, de l'extérieur, notamment par les décisions communautaires.

Les objectifs que nous fixons à moyen terme doivent être compatibles avec le programme d'achèvement du marché intérieur européen. L'intérêt du Plan, c'est d'aider la France à définir clairement les positions qu'elle défendra dans les négociations. Le Plan français ne peut certainement pas faire abstraction des décisions communautaires ; il peut, en revanche, être un atout pour influencer sur ces décisions et pour définir les orientations les plus favorables de l'économie française, en fonction même de ces décisions. La perspective européenne, bien loin de périmiser la notion de planification, la rend plus nécessaire selon nous.

A plus long terme encore, nous entrons dans la prospective, et vous avez raison de prévoir une commission « Horizon 2000 », qui a pour objectif de réfléchir à un projet de civilisation.

Je terminerai mon propos par une dernière interrogation sur l'avenir de la procédure d'élaboration du Plan. En effet, l'élaboration du X^e Plan ne peut se dérouler dans le strict respect des dispositions de la loi du 29 juillet 1982. Le Parlement devra donc débattre *a posteriori*, lors de la session de printemps, de ces dérogations circonstanciées. Mais le Gouvernement ne semble pas exclure de modifier, pour l'avenir, le cadre de la loi de 1982. Quelle serait la portée de cette réforme éventuelle ?

De l'ensemble de ces discussions devrait en tout cas se dégager une conception claire de ce que doit être le Plan de la nation. Il resterait alors à veiller à ce que soient affectés à son service des moyens budgétaires suffisants. Le montant des dotations devrait correspondre à la nouvelle ambition.

Sous réserve de ces observations, monsieur le secrétaire d'Etat, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption du projet de budget du Plan pour 1989. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Bernard Barbier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, président de la délégation du Sénat pour la planification. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avant d'aborder les crédits du secrétariat d'Etat chargé du plan pour 1989, il me semble nécessaire de m'arrêter quelques ins-

tants sur l'état d'avancement des travaux préparatoires du 10^e Plan qui porte sur la période 1989-1992, ainsi que sur la procédure de négociation des nouveaux contrats de plan Etat-régions.

Je ne reviendrai pas sur la préparation du 10^e Plan dont vous nous avez exposé les phases successives, monsieur le secrétaire d'Etat, et je vous remercie à nouveau de l'avoir fait devant la délégation pour la planification. Je formulerai simplement trois observations.

Votre commission des affaires économiques et du Plan a estimé que la procédure mise en place pour la concertation préliminaire à l'élaboration du projet du 10^e Plan présentait deux avantages : celui de la rapidité et celui de la simplicité.

Personnellement, j'ai noté avec beaucoup d'intérêt la création d'un comité consultatif « Europe » composé de personnalités de différents pays de la Communauté européenne et dont la présidence a été confiée à M. Gaston Thorn. Il sera tout à fait profitable, me semble-t-il, de disposer d'une vision européenne de notre Plan national dont l'achèvement doit coïncider avec l'instauration du marché unique européen.

Mais cette procédure - il faut bien le relever - n'est en rien conforme à celle qui avait été instituée par la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, qui est pourtant toujours en vigueur.

Lors d'une réunion de la délégation du Sénat, vous vous êtes engagé à inclure dans le projet de 10^e Plan des dispositions qui permettront de mettre la législation en accord avec la réalité. Je pense qu'il conviendrait que le Gouvernement dépose parallèlement un projet de loi de réforme de la planification et le projet de 10^e Plan.

Je souhaite que vous confirmiez aujourd'hui - je crois avoir compris que telle est votre intention - cet engagement devant le Sénat.

Enfin, et de manière plus générale, je crois que le Gouvernement devra rapidement se pencher sur deux questions qui restent en suspens après la publication de l'esquisse gouvernementale du 10^e Plan : d'une part, la coordination entre la planification nationale et la planification régionale et, d'autre part, l'insertion ou non dans le plan d'engagements financiers de l'Etat pour des programmes pluriannuels.

Puisque l'année 1988 marque à la fois le terme des premiers contrats de plan Etat-régions et le début de la négociation des nouveaux contrats, je voudrais maintenant dresser le bilan des uns et évoquer les difficultés de mise en place des autres.

Je constate, tout d'abord, que lorsque l'on classe par ordre de priorité les domaines qui ont fait l'objet de contrats Etat-régions, il apparaît à l'évidence que les transports arrivent très largement à la première place et représentent plus de 38 p. 100 du total des contrats particuliers. J'avoue ma perplexité devant une telle prédominance qui reflète, bien sûr, l'importance des besoins d'équipement routier et de transports collectifs de nos régions. On peut se demander, en effet, si les contrats de plan Etat-régions ne perdent pas de leur intérêt à servir de rattrapage à l'insuffisance de la politique nationale d'équipement routier, alors que les sommes engagées par l'Etat pour d'autres actions, comme le tourisme ou le commerce et l'artisanat, restent à un niveau bien trop médiocre.

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial. Très bien !

M. Bernard Barbier, rapporteur pour avis. Sur le plan financier, l'exécution des contrats a donné entière satisfaction aussi bien du côté de l'Etat que du côté des régions.

En effet, au terme de la durée du contrat de plan, l'Etat devrait avoir engagé entre 97 p. 100 et 101 p. 100 du montant qu'il avait décidé de financer en 1984. Quant aux régions, elles auraient dépensé un montant de crédits de l'ordre de 61 p. 100 de l'engagement provisionnel estimé, en 1987, à 60 p. 100 de la durée des contrats.

Devant ce succès, le comité interministériel d'aménagement du territoire a donc décidé le 13 avril 1987 de reconduire la procédure des contrats de plan pour cinq années supplémentaires à partir du 1^{er} janvier 1989.

Le changement de Gouvernement n'a pas entraîné de grands bouleversements. Seule une nouvelle priorité « emploi, développement local et compétitivité » est venue s'ajouter à celles qui avaient déjà été énoncées par le gouvernement pré-

cèdent et qu'il est bon de rappeler : les infrastructures de communication, en particulier les aménagements routiers ; la formation, la recherche et les transferts de technologie ; des programmes d'aménagement concerté du territoire - P.A.C.T.

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, je me dois d'attirer votre attention sur deux difficultés qui sont apparues et qui risquent de compromettre gravement la négociation des nouveaux contrats.

La première est relative au calendrier. Vous vous êtes engagé à ce que les contrats soient signés au début de l'année 1989. Je crains que ce délai ne puisse être tenu. Déjà le comité interministériel d'aménagement du territoire, qui doit effectivement décider des enveloppes financières, a été retardé d'un mois par rapport à la date initialement retenue, il n'a pu se réunir que le 17 novembre.

La seconde difficulté est plus profonde. Elle concerne votre souhait de coordonner les priorités du Plan national avec celles des plans régionaux. Il ne faudrait pas, en effet, que ce souci de cohérence devienne une contrainte trop importante pour nos régions qui seraient alors conduites à n'être que les relais de la politique gouvernementale, ce qui me paraît tout à fait incompatible avec l'esprit de décentralisation.

Après ce bref bilan de la contractualisation, je voudrais maintenant présenter quelques observations concernant le projet de budget pour 1989, en rappelant que le budget du Plan ne représente qu'une part très infime du budget de l'Etat : 0,012 p. 100 des crédits. Il est en augmentation de 3,5 p. 100 par rapport à l'année précédente, à structure constante, si l'on ne tient pas compte du transfert des crédits de la délégation interministérielle à l'économie sociale.

Les crédits affectés au Commissariat général du Plan connaissent une progression de 8,1 p. 100. Ils passent ainsi à 58,4 millions de francs dans le projet de budget pour 1989.

Au cours de l'année 1988, l'activité du Commissariat général du Plan a été principalement orientée vers la préparation de la France à l'achèvement du grand marché intérieur européen. A cette fin, des groupes de travail et comités de réflexion se sont formés : tout d'abord, les groupes stratégie industrielle - G.S.I. - composés de partenaires sociaux et qui ont pour rôle notamment d'éclairer les acteurs économiques sur les problèmes de notre industrie ; mais aussi, un groupe de travail intitulé « la France dans l'Europe de 1992 », qui vient de publier un rapport très intéressant.

Ce renouveau de l'activité du commissariat du Plan a été récemment conforté par une dernière initiative. Elle consisterait à associer très étroitement le commissariat à la mise en place de systèmes d'évaluation des politiques publiques.

On pense, bien évidemment, au revenu minimum d'insertion, mais je crois savoir, monsieur le secrétaire d'Etat - je souhaiterais d'ailleurs que vous me précisiez l'intention du Gouvernement - que d'autres thèmes sont envisagés, notamment en matière de système scolaire français. Cette initiative sera accueillie, j'en suis sûr, favorablement, car elle me semble de nature à redonner au commissariat général du Plan un rôle actif de conseil du Gouvernement en matière d'orientation économique et sociale.

Je serai très bref sur le budget des organismes rattachés et des organismes subventionnés. Je soulignerai l'intérêt et la qualité du concours que deux d'entre eux apportent aux études économiques réalisées par les services du Sénat : l'O.F.C.E. - observatoire français des conjonctures économiques - et le C.E.P.I.I. - centre d'études prospectives et d'informations internationales.

Si l'évolution des dotations budgétaires des deux organismes rattachés au Plan : le centre d'études des revenus et des coûts et le centre d'études prospectives et d'informations internationales est satisfaisante et leur permet de poursuivre leurs travaux dans de bonnes conditions, il n'en est pas de même s'agissant des organismes subventionnés : le Credoc - centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie - le Cepremap - centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification, l'I.R.E.S. - institut de recherches économiques et sociales - et l'O.F.C.E.

En effet, seul l'O.F.C.E. a vu ses crédits augmenter, ce qui n'est pas le cas pour les autres organismes qui dépendent pourtant à 80 p. 100, voire à 100 p. 100, de la subvention de l'Etat et se trouvent actuellement dans un état de déficit per-

manent. A moyen terme, cela risque de poser la question de leur disparition, à laquelle le Gouvernement se doit d'apporter une réponse claire.

Sous réserve de ces quelques observations, la commission des affaires économiques et du Plan s'est prononcée favorablement sur les crédits affectés au budget du Plan dans le cadre du projet de loi de finances pour 1989. (*MM. Estier et Miroudot applaudissent.*)

Je vais maintenant, monsieur le secrétaire d'Etat, en ma qualité de président de la délégation pour la planification, dire quelques mots du dernier rapport d'information que la délégation m'a chargé de présenter et qui a été mis en distribution à la fin du mois d'octobre. Je vais essayer de me limiter à l'essentiel.

Avant d'entamer cet exposé, je tiens à remercier tous ceux et toutes celles qui, dans cette assemblée, nous procurent tant de renseignements très précieux tant pour nous, parlementaires, qu'au-delà de cette enceinte. Qu'ils soient assurés, à travers ces quelques mots, de notre profonde reconnaissance.

La tonalité générale de ce rapport n'est pas optimiste. Je serais certes heureux de me tromper, mais il me semble que la relative euphorie manifestée par les commentateurs du court terme ne peut pas imprégner nos réflexions sur le moyen terme.

La première raison de s'inquiéter est que la correction inéluctable des déséquilibres mondiaux des balances des paiements implique des ajustements dont l'essentiel reste à faire.

La deuxième raison de s'inquiéter est l'ampleur des déséquilibres des balances des paiements à l'intérieur de la Communauté économique européenne, qui ne laisse aucune marge de manœuvre à la politique économique française.

Pour la réduction de ces déséquilibres mondiaux ou de ces déséquilibres intracommunautaires, une action correctrice en Europe ne peut résulter que d'une initiative allemande. Or nous n'en percevons pas l'amorce. Bien au contraire, on peut craindre que, d'ici à l'entrée en vigueur des allègements fiscaux prévus pour 1990 et dont j'analyse les bienfaits dans mon rapport écrit, nos partenaires ne prennent des mesures de nature à en diminuer l'incidence expansionniste.

Faut-il faire des reproches à nos voisins ? Ce n'est pas certain. En effet, quand on observe les perspectives démographiques de l'Allemagne fédérale, on voit bien qu'un taux de croissance de l'ordre de 2 à 2,5 p. 100 par an est compatible avec une baisse du chômage.

Il est loin d'en être de même pour la France, et je ne déplorerais jamais assez qu'en ce dernier quart du vingtième siècle nous n'ayons pas su tirer parti d'une situation démographique florissante et que nous laissions en jachère près d'un cinquième de notre potentiel humain de production.

La projection à l'horizon 1991-1993 que j'ai présentée dans mon rapport écrit offre, pour ainsi dire, une démonstration par l'absurde. Elle illustre ce qu'une croissance « à l'allemande » impliquerait pour l'économie française. Elle signifierait que, pendant plusieurs années encore, les salariés français seraient pratiquement les seuls en Europe à ne bénéficier d'aucune revalorisation de leur pouvoir d'achat, tandis que le chômage, après avoir été un problème européen, deviendrait un mal spécifiquement français.

Certes, en lisant la première esquisse du 10^e Plan, je vois bien que mon analyse n'est pas très différente de celle du Gouvernement. Mais je perçois dans ce texte deux orientations dont je crains qu'elles ne convergent pas.

La première orientation est affichée, à la page 15 de l'esquisse, comme un objectif central : la reconquête d'un haut niveau d'emploi.

La deuxième orientation est celle qui risque de devenir l'objectif macro-économique essentiel du 10^e Plan : aligner notre inflation sur la meilleure performance européenne.

Certes, je sais bien que le Gouvernement présente cette deuxième orientation comme un préalable à la première.

Mais permettez-moi de rappeler ici que, lors de la préparation du 9^e Plan, vos prédécesseurs s'étaient fixé comme objectif un taux de croissance plus élevé en France qu'à l'étranger - c'est un point sur lequel je reviens longuement dans mon rapport d'information. C'était un objectif que le Sénat avait, à l'époque, jugé peu réaliste. Du moins était-ce un objectif qui mettait l'accent sur un vrai problème : la France a besoin d'une croissance plus forte que ses partenaires.

Je crains que le nouvel objectif que vous esquissez - être meilleur que les autres en matière d'inflation - ne soit pas plus réaliste que l'objectif du 9^e Plan et ne revienne en définitive à recommander pour la France une croissance « à l'allemande », ce qui serait, dans tous les sens du mot, insupportable.

En outre, dans un projet de Plan qui se veut tout entier axé sur l'insertion de la France dans la Communauté européenne, n'est-il pas paradoxal de proposer un objectif qui suppose que nos partenaires ne retiennent pas le même objectif ? Faire mieux que les autres en matière d'inflation pour gagner en compétitivité sur nos partenaires autres que la République fédérale d'Allemagne est le contraire d'un objectif communautaire. Au surplus, cela supposerait que, contrairement à ce qui s'est passé jusqu'à présent, les ajustements de parités au sein du système monétaire européen n'aient plus pour résultat d'annuler les modifications de compétitivité constatées depuis l'ajustement précédent.

Certes, l'esquisse du Plan postule qu'il n'y aurait plus de changements de parités au sein du système monétaire européen.

Mais alors, pour échapper aux contradictions que je viens de souligner, il faut pousser à son terme la logique de l'intégration monétaire.

La création d'une monnaie européenne impliquerait un taux de change commun à l'égard des devises extérieures à la Communauté, donc une mise en commun des réserves de change. Dans ces conditions, disparaîtrait le garrot qui étrangle la croissance de l'Europe prise dans son ensemble, en raison de l'existence de déséquilibres importants dans les échanges intracommunautaires.

J'en viens ainsi à formuler une alternative fondamentale pour la poursuite de la construction européenne : ou bien, un retour en arrière, avec l'éclatement du système monétaire européen ; ou bien, une « fuite en avant », avec l'institution d'une monnaie européenne et le « saut » institutionnel et politique que cela implique.

Si, d'un point de vue communautaire, on peut vous reprocher, monsieur le secrétaire d'Etat, l'objectif que vous proposez en matière d'inflation, on ne pourrait pas vous faire ce reproche si vous remplaciez cet objectif par celui de la création d'une monnaie commune.

D'ailleurs, n'est-ce pas là une condition fondamentale de l'achèvement du grand marché intérieur ? Quand j'observe les controverses auxquelles donnent lieu les perspectives de rapprochement des fiscalités, je reste très perplexe. Car la multiplicité des monnaies n'est-elle pas un obstacle bien plus grand que la multiplicité des taux de T.V.A. ?

A ce sujet, je vous sais gré, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous avoir remis le rapport sur la France dans l'Europe de 1992, établi par le groupe de travail constitué par votre prédécesseur et présidé par M. Fragonard. Il s'agit d'un document de référence dont nous avons bien besoin car la valse des chiffres à laquelle nous assistons parfois nous menace de « désinformation ».

Je sais qu'en ce domaine votre souci est de présenter l'achèvement du marché intérieur non point comme une contrainte mais comme une chance. A dire vrai, je pense qu'il faut nous garder à la fois d'un excès d'angoisse et d'une espérance lénifiante.

Permettez-moi d'apporter ici une note d'humour britannique.

Voilà quelques jours, le Premier ministre du Royaume-Uni parlait de l'achèvement du marché unique. Cela se passait non à Bruges mais à la fin d'un chaleureux banquet offert par le lord-maire de Londres.

Mme Thatcher faisait remarquer que 1992 serait le cinquantième anniversaire de la découverte de l'Amérique. « Mais, je vous rappelle, poursuivait-elle, que, quand Christophe Colomb est arrivé en Amérique, il pensait arriver aux Indes. C'était tout de même très différent ! » Et Mme Thatcher concluait qu'il en irait de même pour le marché unique.

Plus prosaïquement, nous pourrions dire que nous ne savons pas où nous allons mais qu'il est trop tard pour faire demi-tour. Il n'y a peut-être pas de quoi être pris de panique, mais ce n'est tout de même pas pleinement rassurant.

Ayant consacré, comme il se devait, l'essentiel de mon propos à l'Europe, j'évoquerai maintenant plus succinctement deux autres thèmes importants de mon rapport d'information : le contenu en emplois de la croissance et les perspectives à moyen terme pour les finances publiques.

Je me réjouis que l'esquisse de Plan préconise une politique destinée à accroître le contenu en emplois de la croissance.

La tâche est ardue car, autant le diagnostic est clair, autant la thérapeutique reste à inventer.

Le diagnostic - j'y reviens pratiquement dans tous mes rapports - se résume en quelques phrases : l'économie française continue de se comporter comme si elle manquait de main-d'œuvre. Vous pouvez lire dans mon dernier rapport que, depuis le premier choc pétrolier, la France est le pays qui a le plus « économisé » le travail - c'est pourtant un facteur de production abondant - et le plus « consommé » le capital - c'est pourtant un facteur méritant d'être économisé puisque les biens d'équipement sont largement importés. Tout se passe comme si, en France, le facteur travail avait mauvaise réputation.

Face à cette situation, on peut, en théorie, avancer plusieurs suggestions. Tout d'abord, il faudrait augmenter la durée d'utilisation des équipements, mais la réglementation de la durée du travail n'y incite guère. Il faudrait, ensuite, moderniser la réglementation touchant certaines activités de services et susciter, dans le secteur tertiaire, des activités nouvelles, qui correspondent souvent à des besoins en face desquels il n'existe, pour l'instant, aucune offre. Enfin, question majeure, faudrait-il encore réduire le coût du travail ?

Je sais que cette question plonge les économistes dans la perplexité. En effet, quand on observe ce qui s'est passé en France au cours des dernières années, on a l'impression que la modération incontestable des coûts salariaux n'a pas affecté le comportement des entreprises dans le domaine de la substitution du capital au travail.

Comme je l'ai déjà fait plusieurs fois, je suggère que les économistes prennent plus particulièrement en compte ce que j'appellerai en résumé « le coût fiscal » du travail, c'est-à-dire les cotisations et contributions assises sur les salaires. Cela n'a peut-être pas un fondement rationnel puisque ce qui importe réellement, en particulier dans la compétition internationale, c'est le coût total du travail, qu'il s'agisse du salaire proprement dit ou des cotisations sociales.

Mais l'homme est ce qu'il est et l'*homo oeconomicus* n'en est probablement pas l'espèce la plus répandue.

Ainsi, selon moi, pour beaucoup d'employeurs, un « bordereau U.R.S.S.A.F. » pèse subjectivement plus lourd qu'un bulletin de salaire. Bien sûr, c'est objectivement faux. Mais je serais surpris que ce sentiment subjectif n'ait pas une traduction macro-économique. Autrement dit, je me demande si l'importance excessive donnée aux salaires dans l'assiette de notre système de prélèvements obligatoires ne crée pas une sorte « d'illusion fiscale » dont pâtit le facteur travail.

J'évoquerai maintenant les perspectives à moyen terme des finances publiques, auxquelles est consacrée une large part de mon dernier rapport.

Compte tenu de l'importance des salaires dans l'assiette de nos prélèvements obligatoires, la prolongation de la rigueur salariale retenue comme hypothèse dans la projection que nous avons étudiée a pour conséquence que le produit de ces prélèvements et, plus précisément, des cotisations sociales augmente beaucoup moins vite que le produit intérieur brut.

Comme, en dépit d'hypothèses de départ rigoureuses, les transferts sociaux augmentent plutôt plus vite que le P.I.B., le problème de l'ajustement des recettes aux dépenses sociales est inéluctable : à l'horizon 1993, l'ajustement équivaut à environ 2 p. 100 du P.I.B., soit 140 milliards de francs.

Face à un problème d'insuffisance de recettes, deux orientations peuvent être prises : ou augmenter les taux des cotisations existantes, ou élargir leur assiette.

L'un des grands travers de notre système de prélèvements obligatoires est une tendance à réduire l'assiette des impôts, ce qui oblige à pratiquer des taux élevés. Nous sommes ainsi dans la situation paradoxale où les impôts directs sont, en France, pour ceux qui les payent, plus lourds qu'à l'étranger, alors qu'en pourcentage du P.I.B. ils sont notoirement plus faibles qu'à l'étranger.

Cela me permet, au passage, de critiquer une nouvelle fois le concept de taux global de prélèvements obligatoires. Cet indicateur global très contestable ne doit pas être pris pour une variable stratégique. En revanche, des indicateurs partiels mieux « ciblés », dirais-je, méritent de retenir toute notre attention.

Observons ce qui se passe, ici ou là, à l'étranger : la tendance est à la baisse des taux avec, parfois, un élargissement des assiettes. Ne devrions-nous pas prendre cette direction ?

Certes, toute réforme fiscale est périlleuse car ceux qu'elle désavantage crient plus fort que ceux qui en bénéficient.

Malgré tout, je pose quelques questions : n'avons-nous pas un urgent besoin de moderniser notre fiscalité ? Pouvons-nous nous satisfaire de ce que l'impôt direct soit mal adapté en France ? Un système de retenue à la source ne rendrait-il pas ce type d'impôt plus supportable ? Ne faudrait-il pas prévoir un paiement fractionné des impôts locaux ? Où trouver les recettes destinées non seulement à financer les transferts sociaux, mais aussi, éventuellement, à compenser certaines conséquences de l'harmonisation européenne ? Où trouverons-nous ces recettes de substitution si l'on ne peut pas faire appel aux impôts directs ?

Peut-on préparer le 10^e Plan en éludant toutes ces questions ?

Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous poser la question de manière un peu abrupte : la réforme fiscale serait-elle un sujet dont le Plan n'a pas à se mêler ?

En effet, quand je regarde la liste des sept commissions constituées pour la préparation du 10^e Plan, je ne vois pas laquelle serait compétente pour réfléchir à la modernisation de l'ensemble de notre système de prélèvements obligatoires.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les réflexions que je voulais vous présenter, en prenant appui sur le rapport d'information de la délégation pour la planification, mais en ayant aussi à l'esprit le projet de 10^e Plan dont vous avez bien voulu venir entretenir par deux fois notre délégation.

Avant de quitter cette tribune, je tiens à vous remercier de l'esprit d'ouverture dont vous avez fait preuve en proposant d'associer étroitement notre délégation à toutes les phases de la préparation du Plan. Je reçois d'ailleurs à cet effet une masse impressionnante de documents tous les jours !

Les propos que je viens de tenir vous auront montré que je prenais au sérieux cette volonté de concertation. En outre, comme vous le savez, notre collègue Philippe François a été chargé d'élaborer, pour le printemps, un rapport d'information qui rendra compte au Sénat des travaux préparatoires du 10^e Plan.

Certes, le moment venu, le débat sera ce qu'il sera. Et, sur un tel sujet, on ne pourra pas faire abstraction des choix politiques des uns et des autres. Du moins aurons-nous fait d'ici là le maximum pour assurer la meilleure qualité technique possible à nos travaux, conformément à la tradition du Sénat.

C'est pourquoi je me permets de vous faire une dernière recommandation technique. Elle n'est point d'ordre économique, mais elle porte sur le respect de l'ordre juridique, auquel le législateur ne peut qu'être très attentif. Avant de déposer sur le bureau des assemblées le projet de 10^e Plan, n'oubliez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de déposer un projet de loi réformant la procédure de planification. (MM. Miroudot, Millaud et Delfau, rapporteur spécial, applaudissent.)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste : 8 minutes ;

Groupe socialiste : 7 minutes ;

Groupe communiste : 5 minutes.

La parole est à M. Grimaldi.

M. Roland Grimaldi. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'année 1989 est une année importante pour la planification, puisqu'elle représente le point de départ du 10^e Plan.

Je tiens tout d'abord à marquer ma satisfaction de voir le Gouvernement relancer la planification, dont l'idée même avait été remise en question par ses prédécesseurs. Il est donc heureux qu'aujourd'hui le Gouvernement se soit engagé dans une voie différente se traduisant par l'engagement de la préparation du 10^e Plan, réhabilitant ainsi la planification.

Le Plan est de plus en plus indispensable dans un monde de plus en plus complexe et mouvant et le besoin de choisir à moyen terme apparaît plus que jamais nécessaire.

Je n'entrerai pas dans le détail du processus d'élaboration du Plan avant qu'il ne soit soumis au Parlement, à la session de printemps. Cette procédure pourrait provoquer quelques inquiétudes quant à sa précipitation. Toutefois, elle a le mérite, me semble-t-il, de concilier au mieux votre souci de concertation, monsieur le secrétaire d'Etat, avec la nécessité de rattraper le retard pris dans l'élaboration du 10^e Plan.

Il me paraît, en outre, important que le secrétariat d'Etat au Plan participe à toutes les réunions interministérielles engageant l'avenir à moyen terme.

En second lieu, je veux souligner la décision de confier au commissariat général au Plan le soin de mettre en œuvre la priorité que constitue la mission d'évaluation des politiques publiques.

Le Plan doit définir une stratégie de croissance pour la France. Il ne peut être un catalogue, mais l'affichage de quelques grandes priorités. L'objectif central, tel qu'il découle du document préparatoire que vous avez soumis à notre réflexion, est la reconquête progressive d'un haut niveau d'emploi, une croissance tirée par l'exportation et l'investissement, la maîtrise de l'inflation et une cohésion sociale forte.

Comme l'a rappelé M. le Premier ministre, M. Michel Rocard, la première perspective que la société française doit donner à sa volonté collective est une cohésion sociale consolidée grâce à un mieux-être également réparti. Cette orientation est également la nôtre.

Si le Plan ne doit pas être un catalogue, un fourre-tout, on peut cependant s'interroger sur ce que sera sa force contraignante. Il est indispensable que les orientations, définies de manière sélective, soient accompagnées d'une programmation financière.

En ce qui concerne l'Europe, le Plan est guidé par la perspective de l'ouverture du grand marché intérieur de 1992. Le document préparatoire définit une stratégie de la France dans l'Europe, afin que notre pays se prépare dans les meilleures conditions à l'échéance de 1993. En effet, nous devons prendre des initiatives dans la construction européenne et non subir celle-ci. Je répète ici ce que j'ai eu l'occasion de dire lors du colloque organisé au Sénat, les 19 et 20 octobre derniers, à l'initiative de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la nécessité de bâtir l'Europe sociale, qui me paraît la condition absolue de la réussite du grand marché intérieur. Toute harmonisation des réglementations sociales doit, à nos yeux, se faire par le haut.

Je voudrais que le Gouvernement soit particulièrement attentif à cet aspect des choses car la réussite de l'Europe suppose l'adhésion de l'opinion publique. Les membres du groupe socialiste ne pensent pas que le libéralisme soit capable d'apporter des réponses satisfaisantes aux grands problèmes de société de notre temps.

Ma troisième interrogation est relative à la cohérence entre les contrats de plan Etat-région et le Plan national, dans la mesure où la signature des contrats de plan vont précéder l'élaboration définitive des orientations du Plan.

Le gouvernement précédent avait élaboré un projet dissociant les contrats de plan Etat-région du Plan national. Le terme « contrat de plan » avait même été symboliquement abandonné et remplacé par l'appellation « contrat Etat-région ».

Sans attacher plus d'importance qu'il n'en faut aux mots, je me réjouis quand même du retour à la nouvelle formulation, mais le problème reste posé dans la mesure où le Plan ne pourra pas servir de cadre aux contrats de plan, ce qu'il a pourtant vocation à faire.

Il est vrai qu'il existe des priorités connues. Certaines avaient été définies par le précédent gouvernement et ont été confirmées par l'actuel gouvernement ; d'autres ont été complétées, voire réorientées. Néanmoins, il est réconfortant de constater que les contrats de plan marquent un renouveau de l'aménagement du territoire.

Toutefois, quelle politique d'aménagement du territoire voulons-nous ? Je plaide, monsieur le ministre, pour un développement équilibré du territoire. Nous devrions être tous très vigilants pour éviter des déséquilibres qui conduisent à une désertification de nos zones rurales. Je relève d'ailleurs avec satisfaction que l'une des orientations proposées dans les contrats de plan consiste, à élaborer des programmes d'aménagement concerté du territoire, devant conduire à des actions de solidarité en faveur des zones rurales fragiles et des zones vulnérables de notre territoire, zones de conversion ou quartiers dégradés.

La volonté du Gouvernement de relancer la planification, de dynamiser les contrats de plan Etat-région, dont personne ne conteste aujourd'hui ni la réussite ni la nécessité, nous conduit, en conclusion, à apporter notre soutien au projet de budget que vous nous présentez, monsieur le secrétaire d'Etat. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en paroles, le Gouvernement a décidé de renforcer le rôle du Plan dans l'appareil de décision de l'Etat. A cette fin, il a été décidé que, désormais, le secrétariat d'Etat participerait à toutes les réunions interministérielles engageant l'avenir à moyen terme.

De la même manière, il a été confié au commissariat général au Plan le soin de mettre en œuvre une nouvelle action concernant l'évaluation des politiques publiques ; la mise en œuvre du revenu minimum d'insertion sera le premier domaine concerné par cette nouvelle action. C'est important, mais cela montre simplement que l'ambition est petite.

Deuxième aspect de la politique de réactivation du Plan, la mise en chantier du 10^e Plan. Sur ce point, je rappellerai que la procédure retenue par le Gouvernement n'a qu'un lointain rapport avec celle de la loi de 1982. Elle s'engage actuellement sur la base d'un document élaboré par le Gouvernement et transmis à sept commissions spécialisées. Il y a là, me semble-t-il, un risque pour la portée qu'aura un Plan élaboré dans une certaine précipitation.

Le Gouvernement se félicite, par ailleurs, du fait que la concertation s'engage sur la base d'un texte élaboré par lui seul, en considérant que cette procédure témoigne de la profondeur de son engagement dès le début du processus d'élaboration du Plan. J'y vois, au contraire, pour ma part, un facteur de restriction de l'autonomie laissée aux acteurs de la concertation.

L'objectif fondamental du 10^e Plan, c'est-à-dire la préparation du marché unique européen de 1993, est imposé *a priori* par le Gouvernement. Je tiens d'ailleurs à souligner qu'il ne s'agit là que de la petite Europe des Douze, rabougrie géographiquement comme elle l'est dans ses ambitions, dont la justice, la paix et la liberté sont absentes au bénéfice exclusif des profits des groupes financiers multinationaux.

La définition du Plan ne peut, selon le Gouvernement lui-même, faire l'objet d'aucune négociation alors que, à l'évidence, d'autres choix étaient possibles. Le 10^e Plan aurait pu être axé sur la résorption du chômage, sur le rétablissement de notre balance commerciale industrielle ou encore sur l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. Le Gouvernement semble ne pas avoir voulu que le débat démocratique aille jusqu'à porter sur la définition même de l'objectif fondamental du Plan.

Il est d'ailleurs à la fois dérisoire et symptomatique de voir que l'on demande à des affairistes de tout crin, étrangers, de plus, de donner leur opinion : cela semble bien indiquer une volonté d'abandon national.

Dans ces conditions, le 10^e Plan sera-t-il celui de la nation ou seulement celui de l'Etat, comme le souhaitait le précédent gouvernement ? A cette question, il est malheureusement permis d'apporter une réponse qui ne convient pas du tout à l'intervenant que je suis.

Enfin, le troisième aspect de la politique du Gouvernement est la poursuite de la préparation des contrats de plan. Sur ce point, la question qui se pose est la suivante : les contrats en cours de négociation entre l'Etat et les régions seront-ils de véritables contrats de plan ? Seront-ils, au contraire, dissociés de la planification nationale, comme cela a été annoncé ? Dans ce domaine encore, mon inquiétude est réelle, et j'attends des réponses précises de la part du Gouvernement.

Cette inquiétude, que je ne suis pas seul à éprouver, résulte de deux constatations que tout le monde peut faire. D'abord, les contrats Etat-région et le 10^e Plan n'auront pas la même durée d'application - cinq ans dans un cas, quatre ans dans l'autre. En second lieu, les contrats seront définitivement signés et l'Etat sera donc engagé, au début de 1989, à un moment où la préparation du 10^e Plan ne sera pas achevée, puisqu'il n'aura pas encore été soumis au Parlement. C'est une difficulté sérieuse que, jusqu'à maintenant, les réponses du Gouvernement n'ont pas levée. C'est pourquoi nous souhaiterions obtenir une réponse précise, monsieur le ministre.

Le point qui me préoccupe le plus - c'est pourquoi j'y reviens - est que l'orientation générale du 10^e Plan, à savoir « adapter la France à l'échéance européenne de 1993 », selon vos propres termes, a été définie de manière unilatérale par le Gouvernement et qu'elle n'est pas sans susciter une profonde inquiétude un peu partout dans notre pays. Je souhaiterais donc que l'on débâte beaucoup plus de cette question aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons, pour l'instant, voter les crédits de ce ministère. (*Mme Fost applaudit.*)

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, plutôt que de répondre une par une aux nombreuses questions qui ont été posées, je ferai des réponses groupées sur les points essentiels qui touchent plus particulièrement au domaine budgétaire.

Le rapporteur spécial, M. Delfau, a évoqué notamment les crédits de recherche. Je lui ai dit, lors des travaux préparatoires, que je n'étais pas plus satisfait que cela de la présentation de ce budget. En effet, nous avons pris le train en marche. Le Gouvernement nommé au mois de juin a eu à gérer des projets de budget déjà établis. Il nous était donc difficile d'évaluer en profondeur tant le travail que les besoins financiers exacts de ces organismes.

J'ai donc choisi, pour l'instant, d'établir un budget d'attente, avez-vous dit, monsieur Delfau ; pour ma part, je dirai un budget de reconduction. Je suis cependant sensible à votre critique. Dans le prochain budget, pour lequel nous avons le temps devant nous, une réflexion fondamentale s'impose sur le rapport coût-efficacité de ces organismes.

Vous avez également évoqué le problème de la subvention aux syndicats. Dans un budget de reconduction et de rigueur, où des économies étaient demandées à chaque ministère - nous en avons tenu compte pour l'ensemble des dotations du Plan - je me suis efforcé de ne pas diminuer la subvention aux syndicats dans la proportion qui était demandée pour l'ensemble. Nous l'avons donc maintenue, pour l'instant, à 900 000 francs, mais je ne demande pas mieux que d'essayer de la ramener à son niveau de 1 million de francs, comme cela me paraît également souhaitable.

S'agissant des éléments de programmation financière, je suis, pour l'instant, encore un peu hésitant sur la nature des engagements financiers qui figureront dans le Plan. Je ne suis pas le seul puisque l'ensemble du Gouvernement se pose des questions de fond sur la programmation pluriannuelle. Nous avons une loi de programmation en matière de défense. Dans l'éducation nationale, chacun le sait, on ne gouverne pas année par année ; les projets sont étalés sur plusieurs années. Mon collègue Lionel Jospin se préoccupe donc à juste titre d'une orientation pluriannuelle. A l'évidence, on ne gère pas non plus la recherche année après année. Par conséquent, il est un ensemble de domaines où nous avons besoin de voir plus loin, en dépassant le cadre budgétaire. Le ferons-nous sous forme de loi financière ou sous une autre forme ?

C'est la question qui est posée au Gouvernement. Il semble que l'on se dirige actuellement plus vers un raisonnement en termes d'orientation, de programmes, de stratégie et d'objectifs qu'en termes de budget pluriannuel, et ce pour deux raisons simples.

La première, c'est que si l'on inscrit tout dans un budget pluriannuel, votre Haute Assemblée n'aura plus rien à débattre et le Gouvernement n'aura rien de plus à arbitrer, chaque année, pour le budget, qui est tout de même l'acte gouvernemental et politique essentiel.

L'autre raison, c'est que l'expérience du passé nous rend modestes. Nous avons connu des programmes d'action prioritaires dans certains plans, nous avons connu des budgets pluriannuels : ils ont, en général, été fort mal tenus et, à chaque fois, pour d'excellentes raisons.

En fait, ce qui compte, c'est la direction à prendre ; il faut définir les ambitions, après quoi les moyens s'ajusteront en fonction des réalités. C'est particulièrement vrai dans la perspective d'une marche vers l'Europe dont toutes les étapes ne sont pas encore définies.

MM. Delfau, Barbier et Grimaldi ont également évoqué les solidarités régionales et l'Europe sociale, ce qui traduit le même souci de la cohésion sociale du pays.

Notre préoccupation, c'est, en effet, que l'Europe du 1^{er} janvier 1993 ne soit pas une Europe où arrivent en tête du peloton quelques Français qui gagnent avec, en lanterne rouge, des bataillons de Français qui n'ont pas réussi à rejoindre l'étape. L'Europe que nous voulons faire, c'est une Europe où nous arriverons tous ensemble.

Comme ce n'est pas évident, compte tenu de l'émulation générale, qui est d'ailleurs facteur de progrès, mais qui crée des difficultés pour un certain nombre de professions et de catégories sociales, cela implique que, tout au long de ces quatre années à venir, la solidarité soit une dimension essentielle du projet de société français, solidarité interrégionale, mais aussi sociale. C'est donc là le point de convergence entre les contrats de plan et la politique européenne.

MM. les rapporteurs ont soulevé le problème juridique que pose la loi de 1982. Bien entendu, il est toujours fort peu agréable pour un gouvernement de s'écarter, si peu que ce soit, des lois, qu'il est censé observer le premier. On peut nous reprocher beaucoup de choses, mais pas de ne pas pouvoir remonter le temps.

Nous étions déjà hors-la-loi lorsque nous sommes arrivés au gouvernement ; il fallait gérer la situation. Je remercie votre délégation et les responsables des commissions d'avoir accepté, comme les partenaires sociaux, l'ont fait d'ailleurs, de gérer avec pragmatisme une situation difficile et donc de s'organiser dans le provisoire.

Bien entendu, nous vous sommes redevables d'une adaptation de la loi de 1982. Nous le ferons dès la session de printemps. J'ai noté que vous souhaiteriez plutôt deux projets de loi séparés. Je verrai, avec l'ensemble du Gouvernement, sous quelle forme nous vous présenterons ce texte.

Par un heureux hasard, c'est l'actuel Premier ministre qui avait rédigé la loi de 1982. De la sorte, les adaptations ne posent aucun problème politique, mais simplement des problèmes pratiques. Ces adaptations feront l'objet d'une large concertation avec les parlementaires que vous êtes.

Bien entendu, vous vous êtes également préoccupés - comment les sénateurs que vous êtes ne le feraient-ils pas ? - de la cohérence entre les aspects régionaux et les aspects nationaux ; en effet, vous êtes bien placés pour faire ce lien.

Je l'ai dit, nous avons fait, là aussi, le maximum, étant donné que les contrats au niveau régional étaient en cours d'application et que la planification était restée lettre morte au niveau national. Nous avons également rebaptisé « contrats de plan » - ce n'est pas qu'un effet de vocabulaire - les contrats régionaux.

Il existe une différence entre les contrats de plan et le Plan national : les premiers sont signés par deux parties prenantes, tandis que le second est défini par le Gouvernement, dans le cadre de ses responsabilités gouvernementales qu'il est seul à prendre ; à lui, ensuite, de le proposer au Parlement et de le faire ratifier.

Nous avons donc pensé qu'il fallait absolument, pour les contrats régionaux, tenir la signature commune dans le calendrier réel, soit les années 1989 à 1993 ouvertes devant nous.

M. Minetti me fait remarquer que cela entraînera un décalage, puisque le plan national est cadré sur le 1^{er} janvier 1993, alors que la durée des contrats de plan Etat-région reste de cinq ans. Monsieur le sénateur, votre remarque est exacte, mais c'est volontaire de notre part. En effet, nous n'aurons pas ainsi, la prochaine fois, ce problème de la charrie devant les bœufs, situation que nous connaissons à l'heure actuelle et qui nous gêne comme vous.

La prochaine fois, le Plan national se terminera le 1^{er} janvier 1993 et les contrats de plan prendront fin le 1^{er} janvier 1994. Le Plan national aura donc un an d'avance sur les

contrats de plan Etat-région et les difficultés que vous évoquez tout à fait légitimement, et que je ne méconnaissais pas, n'existeront plus alors : la planification nationale, comme il est logique et de bon sens, précédera d'un an la planification régionale.

J'en viens maintenant aux réflexions qui ont été faites sur le fond, en commençant par les contrats de plan Etat-région.

M. Barbier a posé une question à laquelle il a quelque peu répondu en même temps : les contrats de plans Etat-région, est-ce uniquement des routes, du béton, du bitume ? La tendance, à l'échelon régional, c'est évidemment de privilégier spontanément les éléments de la vie quotidienne auxquels - vous le percevez - chacun de nos concitoyens attache une grande importance.

À l'échelon national, nous essayons de réagir contre cette facilité, en essayant de faire comprendre qu'un contrat de plan Etat-région, ce n'est pas des routes, mais un plan régional, c'est-à-dire un projet d'ensemble d'une région, notamment dans la perspective européenne. D'ailleurs, dans les contrats de plan Etat-région, nous donnerons plus aux régions qui auront fait l'effort d'une vision globale de leur avenir qu'aux régions qui auront établi seulement un catalogue routier. M. le Premier ministre avait ajouté une priorité, celle du développement local de l'emploi, priorité qui est d'ailleurs significative et qui s'écarte des facilités routières.

Tels sont quelques-uns des éléments que je voulais vous apporter.

Je dirai maintenant quelques mots de la présentation du rapport d'information de la délégation à la planification présenté par M. Barbier.

Vous savez combien tout le monde apprécie, et pas seulement au Gouvernement, l'effort très original qu'a fait le Sénat de se doter d'un outil d'analyse macro-économique à moyen terme. Un rapport régulier du Sénat fait maintenant autorité sur les prévisions à moyen terme : votre assemblée est ainsi en mesure de se faire elle-même son opinion sur les évolutions de la planification, ce qui est une contribution très positive au débat démocratique.

Votre rapport pose effectivement un certain nombre de questions sur la manière de conduire notre développement au cours des quatre prochaines années. Vous dites, très justement, que notre esquisse du Plan est axée sur l'emploi et qu'en même temps se pose le problème de l'inflation. Vous demandez de quelle façon ces deux éléments s'articulent et vous posez deux questions : premièrement, si chacun dit vouloir mieux faire que son voisin, comment y parvenir au niveau des Douze ? deuxièmement, peut-on gagner à la fois sur l'inflation et sur l'emploi ?

À la première question, je répondrai que, dans l'esquisse du Plan, nous avons dit que nous voulions, non pas faire mieux que les autres mais nous rapprocher de la meilleure performance. Les Douze devraient, me semble-t-il, viser ce même objectif, la performance allemande, et donc un taux d'inflation compris entre 1 et 2 p. 100.

Pour nous, cependant, l'objectif est plus ambitieux. En effet, nous considérons, à tort ou à raison, que l'attelage franco-allemand est celui qui tire l'Europe vers ses progrès et qu'il implique un attelage monétaire franco-allemand. La monnaie unique est d'ailleurs la condition implicite à toute l'esquisse du Plan ; j'espère qu'elle sera plus explicite dans la version définitive. C'est le moyen de renforcer de manière définitive cet attelage et de faire en sorte que la France et la R.F.A. conduisent ensemble le progrès européen par rapport à d'autres pays qui, soit sont moins importants, soit ont une vision européenne, je dirai moins affirmée que la nôtre.

Dans une telle conception, il n'y a pas incompatibilité entre la recherche de la stabilité des prix et la recherche de l'emploi. Le couplage mark-franc, en effet, nous permettra de progresser et de créer des emplois dans une économie restaurée.

Ce propos m'amène à évoquer l'actualité. Nous sommes, en ce lundi, en plein conflit social ; or le Plan n'est ni dans les nuages ni au-dessus des réalités quotidiennes. Le conflit social auquel nous assistons est un conflit court terme - moyen terme. Nombre de revendications qui sont posées sur la place publique sont légitimes. La question est donc de savoir à quelle vitesse nous pouvons les honorer pour ne pas casser la mécanique de croissance que nous souhaitons instaurer.

Nous traitons donc ces conflits sociaux un œil sur le mètre, l'autre sur la parité mark-franc, c'est-à-dire sur la construction européenne, en sachant que les deux doivent être compatibles. Si la satisfaction de demandes économiques et sociales mettait en péril la construction de l'Europe, notamment la tenue du franc par rapport au mark, ce que nous donnerions d'un côté nous le perdriions doublement de l'autre.

Nous sommes donc obligés d'avoir une gestion qui tienne compte de nos préoccupations immédiates, c'est-à-dire les revendications sociales et, en même temps, les préoccupations à moyen terme, c'est-à-dire la construction d'un tandem France-Allemagne qui tire l'Europe vers le progrès commun de nos deux pays et des Douze.

Pour conclure - en vous priant de m'excuser si je n'ai pas abordé tous les aspects du problème - je dirai que je suis de ceux qui croient à la vertu du Plan. Pour un secrétaire d'Etat au Plan, me direz-vous, ce n'est pas original. Cela l'est un peu quand même, car mon prédécesseur, certainement, n'était pas dans cet état d'esprit.

Je crois donc aux vertus du Plan non pas dans le débat que nous avons connu, vous et moi, pendant longtemps, et qui est le Plan contre le marché et le marché contre le Plan. Ce débat est aujourd'hui dépassé : nous avons choisi la construction européenne comme orientation générale. Monsieur Minetti, l'ensemble du peuple français en a décidé ainsi de la manière la plus démocratique qui soit. Dès lors, nous avons donc choisi le marché unifié, et c'est M. le Président de la République qui a été à l'origine de l'Acte unique - faut-il le rappeler ? - et de la construction du marché unifié.

Le Plan n'est pas une interrogation sur le rôle du marché. Le Plan est au contraire la stratégie qui permet de veiller aux objectifs essentiels de la nation dans le cadre de ce marché européen.

Vous estimez, monsieur Minetti, que l'Europe des Douze est « rabougrie ». Or, 320 millions d'habitants, la première puissance commerciale du monde, c'est un « rabougrissement » relatif. Quel est le choix par rapport à ce rabougrissement relatif ? Si c'est la France toute seule, elle sera encore beaucoup plus rabougrie à l'échelle mondiale !

Nous n'avons jamais prétendu construire une Europe fermée, notamment vis-à-vis de l'Europe de l'Est qui reste la dimension géographique naturelle de la civilisation européenne.

Cette étape est tout à fait significative. Quand vous nous reprochez de consulter des Européens, d'abord je ne suis pas sûr que cela fera plaisir à M. Trintin de la confédération italienne du travail et à M. Markomann du D.G.B. d'être traités d'affairistes de tout crin ; ensuite, croyez bien que nous ne le faisons pas du tout dans un esprit d'annihilation de la souveraineté nationale, mais bien au contraire dans un esprit de cohérence pour savoir si l'Europe que nous construisons est bien la même Europe et s'il n'y a pas tromperie, ou double langage sur le vocabulaire.

Sur cette base, vous me permettez de croire aux vertus du Plan parce que le marché dans lequel nous allons entrer ne va pas résoudre tout seul tous les problèmes. Je ne vais pas développer en conclusion toute une théorie sur cet aspect-là, mais prenons un sujet dont vous avez tous parlé qui est le niveau régional. Ce n'est pas le marché lui-même qui va faire émerger les grandes régions européennes ; ce n'est pas le marché lui-même qui va faire émerger le réseau d'infrastructures aériennes, le réseau de T.G.V. et le réseau autoroutier. L'intervention de la puissance publique et une définition volontariste des moyens à mettre en œuvre sont nécessaires pour prendre une bonne place dans ce marché.

Par conséquent, le Plan n'est jamais que la volonté de voir plus loin que le quotidien - cela a été dit à la fois par MM. Delfau et Barbier. Dans le monde qui est le nôtre, il est indispensable de ne pas se limiter à la gestion des problèmes quotidiens, si délicate soit-elle - et Dieu sait qu'en ce moment, l'actualité nous le démontre ! - mais d'avoir une vision lointaine de l'endroit où nous allons. Nos concitoyens attendent de savoir où le Gouvernement a l'intention de les emmener, comment il a l'intention de le faire et ils veulent que celui-ci débâte non seulement de la vie quotidienne, mais également des orientations futures de notre société.

Tel est le sens du Plan que j'essaie de préparer en collaboration avec les partenaires sociaux et avec le Parlement. (Applaudissements sur les travées socialistes. - M. Paul Robert applaudit également.)

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat, je reviendrai, si vous le permettez, sur le fond même de notre débat. Un 10^e Plan, certes, mais pour quel type de planification ? Je me fais ici l'interprète de la commission des finances qui n'a émis aucune observation critique sur le projet de budget même, mais qui a engagé, aussitôt après son exposé, une discussion pour obtenir une clarification sur les objectifs du Gouvernement en matière de planification.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous dites que vous croyez à la vertu du Plan ; nous avons, bien sûr, la même conviction. La question est finalement relativement simple, presque trop simple. Sans doute faudra-t-il trouver une réponse plus complexe. Le Plan sera-t-il seulement - ce qui serait déjà beaucoup - un document de réflexion ou bien contiendra-t-il, si peu que ce soit, quelques éléments de programmation, c'est-à-dire, en fait, quelques engagements financiers ? (M. le secrétaire d'Etat fait un signe d'approbation.)

Vous avez indiqué, monsieur le secrétaire d'Etat, que la « religion » du Gouvernement n'était pas encore faite à ce sujet. Néanmoins, dans le ton même de votre réponse, j'ai cru percevoir que vous incliniez plutôt vers un document de réflexion que vers quelques engagements financiers. Or, je voudrais insister sur deux raisons qui me font plaider pour la formule originelle du Plan que j'ai développée tout à l'heure à la tribune, celle d'une programmation raisonnée des engagements.

Tout d'abord, il ne me paraît pas possible de parler de 10^e Plan, alors que le Parlement va être prochainement saisi, notamment, d'une loi d'orientation sur l'éducation, qui, fatalement - et heureusement - aura elle-même des implications financières. Comment dissocier ces deux discussions ? Comment mener le débat sur le Plan sans inclure ces nouvelles perspectives et sans tenir compte aussi, bien entendu, des engagements qui ont déjà été pris, par exemple avec la loi de programme sur la défense ?

Seconde raison qui me conduit à plaider fortement pour ce minimum d'engagement financier : le Plan doit être un levier pour l'action. Le Plan n'est pas, comme vous l'avez dit vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, « dans les nuages ». Il doit être capable de mobiliser l'opinion publique, notamment ceux de nos concitoyens qui représentent cette opinion, en particulier les partenaires sociaux. Comment atteindrons-nous cet objectif si notre débat fixe, certes, quelques grandes orientations pour le pays mais n'engage pas, si peu que ce soit, le Gouvernement ?

Je me suis permis d'insister sur cette question, monsieur le secrétaire d'Etat, car je crois qu'elle est essentielle. Au moment de votre réflexion, tous nos collègues souhaitent en effet être éclairés à ce sujet.

M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat. Monsieur le rapporteur, je vous remercie d'être revenu sur cette question, car il y a peut-être eu un malentendu ou une ambiguïté. Si j'ai évoqué la perplexité actuelle, c'était pour signifier que le Président de la République et le Gouvernement n'avaient pas encore pris position sur le principe de lois de programmation pluriannuelles ou de lois d'orientation - vous êtes orfèvre en la matière pour distinguer la nuance.

C'est à ce niveau que la question se pose. Il est tout à fait clair que le Plan apportera les réponses financières aux questions posées dans le domaine de l'éducation, etc.

Le Plan n'est pas un document de réflexion. Je ne suis pas là pour présenter un document de réflexion. Si tel était le cas, je n'aurais pas commencé par faire une esquisse partant du Gouvernement et du Premier ministre. Le Plan est une stratégie de décisions du Gouvernement pour ce qui le concerne et pour l'ensemble de la nation en ce qui concerne les acteurs économiques et sociaux.

La décision, c'est de l'argent et par conséquent des engagements financiers. Il en figure d'ailleurs déjà dans l'esquisse, puisque, sans attendre, nous en avons déjà prévu un certain

nombre. Il y a, par exemple, un paragraphe aux termes duquel les décisions prises en 1989 porteront sur l'harmonisation de la fiscalité sur l'épargne avec les niveaux européens dans le cadre de l'ouverture du marché de capitaux au 1^{er} juillet 1990. On n'a pas mis les chiffres, mais tout le monde sait que cela représente 20 milliards de francs. Il y a là un engagement financier du Gouvernement.

Evidemment, en liaison avec mes collègues de la recherche, de l'éducation, etc, nous mettrons dans le Plan l'ensemble des engagements financiers et les grandes directions prises par l'Etat. Il ne peut y avoir le moindre malentendu, ne serait-ce que pour la raison que vous évoquez en dernier, qui est le levier sur l'opinion, qui consiste à montrer où l'on va, comment on y va, et avec quels moyens.

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le Plan et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, plus 6 184 409 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je donne acte au groupe communiste qu'il votera contre les crédits figurant aux titres III, IV et VI.

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV, plus 1 188 000 francs. » - (Adopté.)

ÉTAT C

M. le président. « Titre VI. - Autorisations de programme, 8 millions de francs.

« Crédits de paiement, 3 200 000 francs. » - (Adopté.)

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le Plan.

II. - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre : II. - Secrétariat général de la défense nationale.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je traiterai tout d'abord des crédits du secrétariat général de la défense nationale.

Vous le savez, la mission du secrétariat général de la défense nationale recouvre l'évaluation stratégique, la veille scientifique et la coordination des mesures de défense. Vous connaissez l'importance de ce service auquel sont effectivement rattachés l'institut des hautes études de défense nationale, la mission centrale de liaison pour l'assistance aux armées alliées et les deux organismes chargés de la sécurité des systèmes informatiques.

Ce budget traduit les principales orientations du Gouvernement concernant le secrétariat général de la défense nationale. Ce sont les suivantes : d'abord, donner au secrétariat général de la défense nationale, après la réduction sensible de ses effectifs en 1988, les moyens réels pour assurer sa mission ; ensuite, améliorer la sécurité du centre de transmissions gouvernementales et, enfin, assurer le financement des actions les plus essentielles qui doivent permettre la continuité de l'action gouvernementale et la protection des populations.

Vous vous en souvenez, une restructuration a été effectuée en 1988, qui a entraîné la suppression de 105 emplois. Le projet de budget pour 1989 se traduit par une augmentation de 3,86 p. 100 par rapport au budget voté en 1988.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, regroupées au titre III, l'augmentation est de 5,7 p. 100 : à côté des mesures acquises liées à l'évolution des rémunérations publiques, les principales mesures nouvelles concernent le développement des projets informatiques, pour 3 millions de francs, et, par redéploiement, la dotation de 900 000 francs au nouveau chapitre : « Recensement, statistiques, formation et information ».

S'agissant des crédits d'investissement, vous remarquerez une légère progression en francs courants - 2 p. 100 - sur l'ensemble des deux chapitres du titre V : « Programme civil de défense » et « Equipement du secrétariat général de la défense nationale ».

Il vous est proposé de doter, pour 1989, ce dernier chapitre de 47,5 millions de francs en autorisations de programme et de 48,5 millions de francs en crédits de paiement. A quoi ces sommes seront-elles effectivement destinées ? Tout d'abord, à assurer la modernisation du centre de transmissions gouvernementales : un nouveau bâtiment sera construit et l'informatisation des services sera accélérée ; ensuite, à moderniser les moyens de toute nature reliant le Gouvernement à ses représentations diplomatiques et militaires à l'étranger ; enfin, à permettre l'achèvement des locaux du service central pour la sécurité des systèmes d'information, situés à Issy-les-Moulineaux.

Les dotations du budget civil de défense vont constituer l'autre grand volet du budget d'équipement du secrétariat général de la défense nationale.

Les crédits soumis à votre vote font apparaître un maintien des autorisations de programme à leur niveau de 1988, soit 77 250 000 francs et une régression des crédits de paiement, qui passent de quelque 86 à 69 millions de francs.

Cette diminution peut surprendre. Elle résulte, en fait, des échecs des autorisations de programme antérieures.

Je tiens immédiatement à rassurer le Sénat : le Gouvernement a bien l'intention de poursuivre l'effort entrepris en matière de défense civile.

A cet égard, je dois vous rappeler que les crédits inscrits au budget civil de défense ont un caractère incitatif et qu'ils sont utilisés pour accompagner des actions pilotées par les autres ministères. Il s'agit donc de crédits spécifiques apportés par chacun des ministères. Au total, l'effort de défense non militaire de la nation est en forte progression : 9,15 p. 100.

Le Gouvernement est également soucieux de veiller à la sécurité des systèmes d'information. Vous avez pu constater la découverte récente de virus informatiques aux Etats-Unis. Il ne s'agit donc pas là d'une menace théorique.

Aussi, en temps de paix, il convient de maintenir l'effort de défense civile. La complexité sans cesse croissante des réseaux de transmission de l'information rend la nation plus sensible à des risques de désorganisation provoquée par un quelconque agresseur.

Il convient donc de continuer à mener d'abord les études et ensuite les actions visant à s'assurer que la France est techniquement et politiquement prête à s'adapter aux difficultés résultant d'un éventuel conflit.

Je n'ai donc guère besoin, mesdames et messieurs les sénateurs, de souligner le caractère vital pour notre pays de la fonction assumée par le secrétariat général de la défense nationale. Afin de lui donner les moyens de remplir son importante mission, j'ai l'honneur de vous demander, au nom du Gouvernement, de bien vouloir adopter les crédits figurant au projet de budget du secrétariat général de la défense nationale. (M. Delfau applaudit.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous avons entendu avec intérêt la déclaration de M. le secrétaire d'Etat selon laquelle le Gouvernement a l'intention de poursuivre le programme civil de défense de la nation.

Les moyens mis au service de la défense non militaire sont - il faut le regretter - fort modestes, et on peut même dire qu'ils ne sont pas à la mesure de l'importance des enjeux et des menaces. La défense civile est complémentaire de la défense militaire, elle renforce sa crédibilité et elle complète son efficacité.

Aussi la commission des finances a-t-elle déploré d'avoir à constater que les moyens financiers mis à la disposition du secrétariat général de la défense nationale - S.G.D.N. - pour assurer la défense civile de la nation ne s'élevèrent, en 1989, qu'à 246 millions de francs. Certes, si l'on ajoute à ceux du S.G.D.N. les crédits consacrés à la défense civile par l'en-

semble des administrations civiles, l'effort financier total atteindra, comme vous venez de le dire, monsieur le secrétaire d'Etat, 5 366 millions de francs.

Mais les crédits consacrés à la défense civile par l'ensemble des administrations représentent seulement 2,4 p. 100 du total des dépenses militaires. Les moyens dont disposera, en 1989, le secrétariat général de la défense nationale pour remplir les missions d'impulsion, d'animation, de coordination et de contrôle qui lui sont confiées seront objectivement insuffisants.

L'année qui vient de s'écouler a été dominée, pour le secrétariat général de la défense nationale par la réforme décidée par le Premier ministre, M. Jacques Chirac, entrée en application dès le 15 octobre 1987 et achevée le 1^{er} juillet 1988. Du fait de cette réforme et des changements de gouvernement, en un an, trois secrétaires généraux se sont succédé à la tête du S.G.D.N. : deux généraux et un préfet.

La décision de réorganisation a été signée par M. le Premier ministre le 16 juillet 1987. Une structure simplifiée a été mise en place. Elle comporte trois directions opérationnelles et une direction de l'administration générale. Le rattachement de la délégation interministérielle à la sécurité des systèmes d'information s'est faite simultanément.

Deux organismes déjà intégrés au S.G.D.N. conservent leurs attributions et restent subordonnés directement au secrétariat général : l'institut des hautes études de la défense nationale - I.H.E.D.N. - et la mission centrale de liaison pour l'assistance aux armées alliées - M.C.L.A.A.

Examinons d'abord le budget du S.G.D.N., avant de rap- peler l'ensemble des crédits de défense nationale civile.

Dans le projet de loi de finances pour 1989, les crédits alloués au secrétariat général de la défense nationale s'élèvent à 246 millions de francs, contre 237 millions de francs en 1988. Ils progressent de 3,8 p. 100. La progression avait été plus forte en 1988 puisqu'elle avait alors atteint 4,3 p. 100.

Les autorisations de programme s'élèvent à 124 millions de francs pour 1989, soit une diminution de 27 p. 100 par rapport à 1988. Les crédits de paiement des dépenses en capital progresseront, en 1989, d'un peu moins de 2 p. 100 pour atteindre 118 millions de francs. Les dépenses ordinaires, majorées de 5,6 p. 100 en 1989, atteindront 128 millions de francs. Les crédits du paiement du S.G.D.N. progresseront de 17 p. 100, mais les autorisations de programme diminueront de 49 p. 100.

Les moyens de l'institut des hautes études de la défense nationale s'élèvent à seulement 4 millions de francs, soit une progression de 0,1 p. 100.

La part du programme civil de défense assurée directement par le secrétariat général de la défense nationale atteindra, en 1989, 72,4 millions de francs en crédits de paiement, soit - il faut le constater et aussi, hélas ! le déplorer - une réduction de 18 p. 100. Les autorisations de programme ouvertes en 1988 seront reconduites en 1989.

J'en viens maintenant à l'ensemble des crédits concernant la défense nationale civile. Pour avoir une vue globale de l'effort budgétaire réalisé pour 1989, il convient de prendre en compte, outre les crédits du S.G.D.N., ceux des ministères civils dont la liste est récapitulée en annexe du fascicule budgétaire.

Pour 1989, l'ensemble des crédits de tous les ministères concourant à la défense civile de la nation s'élèveront à 5,3 milliards de francs en crédits de paiement, soit, comme vous l'avez souligné, monsieur le secrétaire d'Etat, une augmentation de 9,15 p. 100 par rapport à 1988, tandis que les autorisations de paiement atteindront 1 020 millions de francs, soit 4 millions de francs de moins qu'en 1988.

Il faut rappeler que deux ministères - le ministère de l'intérieur et celui des postes, des télécommunications et de l'espace - représentent à eux seuls près de 75 p. 100 des crédits recensés dans cet effort global pour la défense nationale civile. Malheureusement, on doit déplorer une réduction de 5 p. 100 des crédits du ministère de l'intérieur.

Le rapport évoque, avec la prudence et l'imprécision qui conviennent, les actions du S.G.D.N., notamment dans les domaines des affaires internationales, de la défense non militaire, de l'analyse des données scientifiques et technologiques, de l'évolution des armements, du contrôle des exportations de matériels de guerre, de la sécurité des systèmes d'information.

Le secrétariat général de la défense nationale assume une lourde responsabilité en exerçant ses missions. La gratitude de la nation doit s'exprimer à l'égard de ceux qui la servent dans l'accomplissement des tâches confiées à ce secrétariat général. Ils furent 650 en 1988 ; ils ne seront plus que 584 en 1989.

Au nom de la commission des finances, je dois déplorer que les crédits de fonctionnement inscrits au projet de budget du S.G.D.N. ne soient pas ajustés compte tenu de la hausse des prix. La réduction en francs courants de ces crédits se traduira, en fait, par une diminution des moyens du S.G.D.N. La commission des finances m'a prié de vous dire qu'elle le regrettait vivement, monsieur le secrétaire d'Etat.

En 1989, les crédits consacrés à l'Institut des hautes études de la défense nationale progresseront de 0,1 p. 100. N'est-ce pas là un signe de l'insuffisance de l'effort accompli par le Gouvernement pour promouvoir et soutenir l'esprit de défense ?

La mission, à laquelle l'Institut des hautes études de la défense nationale a continué de consacrer ses efforts au cours de l'année 1987-1988, a consisté à apporter à des cadres de haut niveau appartenant aux principaux secteurs d'activité de la nation une information approfondie sur les problèmes de défense et à les associer à un effort commun de réflexion sur les conditions présentes et futures de notre sécurité.

La quarantième session de l'Institut a rassemblé pendant neuf mois, de septembre à juin 1988, 84 auditeurs et auditrices. Quatre sessions régionales ont été organisées, qui ont rassemblé 294 auditeurs. Une session internationale, africaine et malgache, la cinquième depuis 1980, s'est déroulée à l'Institut du 29 février au 18 mars 1988. Elle comprenait une trentaine d'éminentes personnalités africaines et malgaches, qui nous ont fait l'honneur et l'amitié de participer à cette réflexion. La France en a été flattée.

Enfin, la première session européenne de l'Institut, qui s'est déroulée du 15 au 25 novembre 1988, a regroupé 60 auditrices et auditeurs désignés par les six pays membres de l'Union de l'Europe occidentale.

Le Président de la République et le ministre de la défense ont honoré de leur présence l'Institut en prononçant devant ses auditeurs deux discours, l'un et l'autre extrêmement intéressants.

Toutefois, votre rapporteur doit souligner, au nom de la commission des finances, la non-revalorisation des crédits de fonctionnement de l'Institut. Il doit donc déplorer la réduction des moyens déjà faibles. Une reconduction en francs constants aurait été un minimum, semble-t-il.

On constate également que le financement de la session européenne assuré par le redéploiement des crédits au cours de la gestion de 1988 n'est pas prévu pour 1989. Est-ce à dire que la session européenne organisée en 1988 sera sans lendemain ? Est-il prévu d'autres sessions européennes pour les années à venir ?

Le projet de budget du secrétariat général de la défense nationale a été majoré, à l'Assemblée nationale, en deuxième délibération, de 110 000 francs en crédits de paiement. Vous mesurez le caractère infinitésimal de cette somme. Cette majoration avait pour objet d'améliorer les moyens de fonctionnement, notamment les frais de déplacement de l'Institut.

En terminant, j'évoquerai le principal bénéficiaire des crédits du programme civil de défense qu'est la direction de la sécurité civile au ministère de l'intérieur.

En 1987, les moyens de cette direction ont été renforcés à la suite des importants feux de forêt de l'été 1986. Les résultats sont encourageants. On ne peut les évoquer sans rendre hommage au personnel de la sécurité civile, pilotes des hélicoptères, sapeurs-pompiers, marins, qui ont déployé courage et même héroïsme dans l'accomplissement des missions de secours et de sauvetage qui leur ont été confiées. Les unités d'instruction de la sécurité civile de Nogent-le-Rotrou, de Corte, de Brignoles ont accompli leur tâche avec efficacité et courage. Mon rapport détaille les actions que ces unités ont menées.

Je n'aurai garde d'oublier le service du déminage, qui a continué d'accomplir sa mission avec le courage exemplaire que nous lui connaissons.

Les crédits de paiement du programme civil s'élèveront à 72 millions de francs. Ils sont en diminution, hélas, monsieur le secrétaire d'Etat, de 18 p. 100. La commission des finances

considère cette régression comme très regrettable. Elle déplore que le maintien à leur niveau de 1988 des autorisations de programme du programme civil de défense et la réduction importante des crédits de paiement y afférant se traduisent, en fait, par un ralentissement de l'exécution des opérations projetées.

Certes, dans le projet de loi de finances rectificative pour 1988, ce budget bénéficie d'une ouverture nette de crédits, au chapitre 57-05 « S.G.D.N. - Equipement et matériel », de 5 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement.

La dotation complémentaire demandée doit permettre de financer des crédits d'études de la délégation interministérielle et du service central de la sécurité des systèmes d'information, dont vous évoquiez tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, les activités ainsi que l'importance pour l'Etat et sa sécurité.

Il faut souligner que, dans le projet de loi de finances pour 1989, aucun crédit n'a été prévu pour financer des études nouvelles de la délégation interministérielle et du service central de la sécurité des systèmes d'information. Il semblerait que cette ouverture de crédits dans le projet de loi de finances rectificative soit, en fait, destinée à financer des dépenses de la gestion pour 1989.

Vous serait-il possible, monsieur le secrétaire d'Etat, sans trahir les secrets de l'Etat, d'éclairer le Sénat sur l'utilisation qui sera faite de ces crédits ?

En conclusion, les moyens accordés au secrétariat général de la défense nationale pour la défense nationale non militaire progressent moins vite que le projet de budget de l'Etat, contrairement à la situation constatée dans le budget de 1988. Cette progression est, cette année, incontestablement beaucoup trop faible si l'on veut bénéficier d'une défense civile sûre et efficace en temps de paix et bien préparée aux périodes de crise ou de guerre. Je rejoins la pensée que vous exprimez, monsieur le secrétaire d'Etat, mais il ne suffit pas, hélas, nous le savons, dans les temps modernes, d'exprimer des pensées, fussent-elles vraies, encore faut-il mettre au service de l'action les moyens nécessaires.

Il importe de disposer, en tout temps, d'une organisation permanente de défense civile de la nation à la hauteur des menaces et des périls. Autant le concept et les moyens sur lesquels repose notre défense militaire sont crédibles, autant, il faut en convenir, l'organisation et les moyens existant en matière de défense civile et économique sont encore insuffisants.

En 1989, le secrétariat général de la défense nationale ne disposera pas des moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour que la politique de défense civile et économique soit à la hauteur des dangers de notre temps.

En dépit de ces carences, mais parce qu'il s'agit de crédits vitaux, en dépit de la régression des crédits et de la diminution des moyens du S.G.D.N., la commission des finances a décidé, à la majorité de ses membres, de proposer au Sénat l'adoption des crédits du projet du budget des services du Premier ministre concernant le secrétariat général de la défense nationale. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. - M. de Villepin applaudit également.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat, décidée le 3 novembre 1988, la conférence des présidents a fixé à cinq minutes le temps de parole dont chaque groupe dispose pour cette discussion.

La parole est à M. Loridant.

M. Paul Loridant. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le secrétariat général de la défense nationale a été l'objet d'une réorganisation ces derniers mois, qui s'est achevée le 1^{er} juillet 1988, après une réforme engagée par le Premier ministre en 1987. Cette réforme visait à rendre plus efficace le secrétariat général.

Les crédits consacrés au fonctionnement du secrétariat général augmentent de 5,24 p. 100, soit un peu plus que l'ensemble du projet de budget du secrétariat général. Ils permettront notamment de procéder à une revalorisation des rémunérations des personnels sur le plan de l'évolution des carrières. Je remarque cependant que, si le nombre de militaires affectés au secrétariat général reste stable - 256 - le nombre de titulaires diminue par rapport à 1988 passant de 120 à 106, alors que le nombre des contractuels augmente de 209 à 222.

Si ce mouvement se solde par une seule suppression d'emploi, marquant ainsi une nette rupture avec les suppressions d'emplois réalisées l'an passé, sans doute liées à la réforme dont je viens de parler, j'insisterai, en revanche, sur le déséquilibre grandissant entre les contractuels et les titulaires, qui ne peut conduire le secrétariat général sur la voie de la cohésion.

Je voudrais maintenant parler de l'Institut des hautes études de la défense nationale. Le 14 août 1936, c'est le gouvernement de Léon Blum qui créait le Collège des hautes études de défense nationale, qui fut à l'origine même de ce que sera plus tard l'Institut des hautes études de la défense nationale.

Ce collège avait pour mission d'étudier l'ensemble des problèmes que soulevait la préparation à la guerre. On sait que ces années furent difficiles. C'est tout à l'honneur de la gauche d'avoir été à l'origine d'une réflexion tendant à associer civils et militaires aux problèmes généraux de défense, et pas seulement aux problèmes de défense militaire.

Je note aujourd'hui que l'Institut des hautes études de la défense nationale sert de modèle à votre collègue le ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, pour la création de l'Institut des hautes études pour la sécurité. Cela prouve bien que cet outil a paru particulièrement utile et efficace au ministre de l'intérieur, qui a été, je crois, auditeur de la 36^e section de l'Institut des hautes études de la défense nationale.

Depuis 1949, l'Institut cherche à sensibiliser les hauts fonctionnaires, les officiers supérieurs et les personnalités qualifiées aux problèmes de défense. Jadis placé sous l'autorité du ministre chargé de la défense, il est aujourd'hui sous l'autorité directe du Premier ministre par le biais du secrétariat général de la défense nationale. L'Institut sert, aujourd'hui, de vivier pour le recrutement de conseillers de défense soit auprès des préfets, soit auprès des ministères.

En 1988, comme M. le rapporteur spécial vient de l'indiquer, l'Institut a eu l'initiative d'organiser une session européenne, qui a été placée sous l'égide de l'Union de l'Europe occidentale, comprenant 60 auditeurs et pour laquelle une enveloppe budgétaire avait été prévue.

Voilà une initiative, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous saluons, car elle va dans le sens de la construction de l'Europe, y compris dans le domaine de la défense. Compte tenu des crédits prévus en 1989, l'Institut ne semble pas être en mesure de renouveler cette opération. Je m'associe aux réflexions que M. le rapporteur spécial a faites sur ce point. L'augmentation des crédits de 0,12 p. 100 en francs courants laisse prévoir une réorientation des missions de l'Institut. On peut se demander si une nouvelle session européenne sera organisée. Ce n'est pas sûr.

MM. les rapporteurs spéciaux du Sénat et de l'Assemblée nationale partagent ce point de vue. Que feront donc le Gouvernement et le Premier ministre de la réflexion sur une doctrine de défense en Europe, dont j'avais salué l'initiative à cette tribune l'an passé ? Au demeurant, nous souhaitons qu'un bilan de cette session européenne soit dressé et qu'il soit communiqué au Premier ministre, au Président de la République, mais également au Parlement.

Un jour viendra où, dans la construction européenne, la question de la défense se posera avec beaucoup d'acuité, si elle ne se pose déjà. Il nous faudra alors forger un concept européen de défense et les sessions européennes de l'I.H.E.D.N. sont de nature à fournir à notre pays un outil intéressant.

En ce qui me concerne, monsieur le secrétaire d'Etat, je forme le vœu que l'Europe de la défense s'élabore autour d'un concept d'indépendance à l'égard des deux blocs et que la France joue un rôle fondamental dans la construction de cette Europe de la défense.

La politique de défense civile et le programme civil de défense sont tous deux l'expression d'une contribution de la nation à la sécurité des populations. A ce titre, on constate avec regret une nette diminution de l'effort du programme civil de défense, dont le S.G.D.N. est le principal maître d'œuvre puisqu'il finance les autres ministères.

Les autorisations de programme connaissent cette année une très forte érosion, laquelle est peu compensée par l'effort civil de défense des autres ministères. En effet, les autorisations de programme stagnent en francs courants alors que les crédits de paiement augmentent de 9,14 p. 100.

Saluons néanmoins le rôle essentiel du ministère de l'intérieur et de l'important ministère des P.T.T. et de l'espace pour la défense civile. La dimension espace joue un rôle essentiel dans la modernisation du concept de défense et dans l'organisation de celle-ci.

Je note avec satisfaction le réel effort accompli cette année par le ministère de l'environnement puisque ses crédits en direction de la défense civile de la nation progressent, me semble-t-il, de 124 p. 100.

Au total, si ces dotations budgétaires sont en quasi-stagnation, est-ce à dire que cela préfigure le réaménagement de la traduction budgétaire que compte réaliser le Gouvernement à partir de l'année prochaine ? Il serait utile, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Parlement pût être parfaitement informé du contenu de chaque action budgétaire.

Je note toutefois que le S.G.D.N., en matière d'information, souhaite développer une politique de communication en direction de la population civile. Je vous dirai tout net, monsieur le secrétaire d'Etat, que cela me paraît hautement souhaitable à l'heure où des arguments trop simplistes et trop simplificateurs tendent à opposer le militaire et l'enseignant, tendent à dénoncer un prétendu surarmement de la France tout en réclamant bien sûr la construction de l'avion Rafale.

Nous savons qu'en matière de défense le Président de la République tient un rôle fondamental. Tout aussi important est celui du Premier ministre, qui a charge d'organiser et de coordonner tout ce qui touche à la défense civile. La défense nationale - on ne le dira jamais assez - n'est pas du seul ressort du ministre de la défense, elle est l'affaire de tous les citoyens et concerne tous les ministères.

Le fait que le S.G.D.N. soit placé sous la responsabilité du Premier ministre donne à celui-ci un rôle important à l'égard des citoyens de ce pays ; et puisque M. le Premier ministre se veut volontiers pédagogue à l'égard de nos concitoyens, je souhaite qu'il le soit aussi dans le domaine de la défense nationale.

Développer l'esprit de défense est fondamental pour notre pays. La défense n'est pas seulement militaire ; elle présente aussi un caractère économique, sociale et civil. Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que le S.G.D.N. joue toute sa place dans ce domaine.

Bien entendu, monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe socialiste votera les crédits du projet de budget du secrétariat général de la défense nationale.

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier M. le rapporteur spécial de son excellent rapport.

Pour ma part, je ne souhaite pas intervenir sur la ventilation des crédits du S.G.D.N. mais plutôt me livrer rapidement à quelques réflexions sur ce grand service de l'Etat.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, je souhaiterais exprimer une constatation, deux interrogations et trois souhaits.

La constatation concerne l'éminence des activités du S.G.D.N., véritable clé de voûte de l'ensemble du système français de défense et qui, à ce titre, doit être mieux connu de la représentation nationale, des administrations et de l'opinion publique.

Les interrogations, quant à elles, concernent deux des nombreuses fonctions du S.G.D.N.

La première se fonde sur la surprise du sénateur que je suis de voir se multiplier, dans différents ministères, des centres d'études, d'analyses et de prévisions. Je ne crois pas que ce soit en multipliant les organismes qu'on améliore la connaissance des problèmes internationaux et stratégiques, car, comme le disait Braque : « la multiplication des preuves fatigue la vérité ».

A cet égard, je crois que le S.G.D.N. doit conserver une sorte de monopole dans l'analyse et la prospective des relations stratégiques et des relations internationales pour le Gouvernement.

La deuxième interrogation concerne l'action de la direction scientifique et des transferts sensibles et consiste à m'assurer que tous les moyens nécessaires sont bien mis à sa disposition pour les années à venir. En effet, nul n'ignore qu'en raison des engagements internationaux auxquels nous avons

souscrit récemment, nous entrons dans une ère de grande fluidité en ce domaine et qu'une âpre vigilance s'imposera pour de longues années.

Mes souhaits, eux, seront simples.

En premier, je souhaiterais que sous la nouvelle et très dynamique impulsion de son nouveau secrétaire général, que je salue ici, le S.G.D.N. se rapproche, dans une mesure compatible avec le respect de la « confidentialité », de la représentation nationale.

En effet, il serait souhaitable que, par le biais des commissions spécialisées, le Parlement puisse être informé objectivement et régulièrement sur les conflits, tensions et grandes questions diplomatiques de l'heure.

Le deuxième souhait concerne les activités de la D.I.S.S.I. - délégation interministérielle de la sécurité des systèmes d'information. Il me semble qu'elles devraient être portées au maximum de puissance et de rayonnement compte tenu des menaces directes ou indirectes, ouvertes ou insidieuses, que l'environnement international, voire intérieur, peut faire peser sur cet élément vital, non seulement pour la défense française, mais également pour l'économie de notre pays.

Enfin, mon troisième vœu concerne le rôle du S.G.D.N. dans la croissance économique. Je sais que cela peut paraître surprenant mais je crois que, d'un rapprochement du monde de la défense et de l'information avec celui de l'économie, ce ne sont que de belles victoires pour l'industrie et le commerce qui sont à attendre.

Forts de ces considérations, vous comprendrez que le groupe de l'union centriste votera les crédits du S.G.D.N. (MM. Millaud, Thyraud et Hænel, rapporteur spécial, applaudissent.)

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le secrétariat général de la défense nationale, dont nous examinons aujourd'hui les crédits, est l'instrument dont dispose le Premier ministre pour l'assister dans sa fonction d'impulsion et de coordination de la politique de défense.

Dans les cinq minutes de temps de parole qui sont imparties à mon groupe, je tiens à formuler quelques observations.

Les effectifs restent globalement stables.

Les crédits de l'Institut des hautes études de la défense nationale accusent un recul en volume, ce qui est critiquable. Le nombre des participants à la session nationale restera limité à environ quatre-vingt-cinq. Dans ces conditions, l'extension que nous souhaitons du nombre des représentants de la vie économique et sociale, en particulier, des représentants du monde syndical et des associations, ne sera pas possible. Nous le regrettons.

Enfin, comment ne pas relever le décalage grandissant entre le processus de désarmement en cours dans le monde et les options militaires de notre pays ?

Alors que les Etats-Unis et l'U.R.S.S. s'engagent sur la voie d'une négociation devant aboutir à une réduction de 50 p. 100 de leurs armements nucléaires stratégiques, la France poursuit l'application d'une loi de programmation militaire devant aboutir au quadruplement d'ici à l'an 2000 des têtes nucléaires dont elle dispose. Renforcer le surarmement au moment où les autres commencent à le diminuer ne peut pas relever d'un choix favorable à la paix, à la sécurité et, par conséquent, à la défense nationale.

On trouve une confirmation de l'abandon du principe de défense nationale dans la politique qui vise à faire disparaître peu à peu un secteur industriel clé pour l'indépendance de la France : les arsenaux et les établissements d'armement de l'Etat. Le Président de la République n'a-t-il pas déclaré récemment devant les auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale : « Nous ne refusons pas certains réexamens » ?

Alors, procédons à ces réexamens, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues ! Renonçons au surarmement nucléaire, à l'armement neutronique et chimique. Nous reviendrons naturellement plus longuement sur toutes ces questions mercredi prochain à l'occasion de l'examen du budget du ministère de la défense.

Dans l'immédiat, mon groupe rejette les crédits du secrétariat général de la défense nationale.

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Très bien ! (Sourires.)

M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je répondrai aux interventions de chacun des rapporteurs et j'espère leur donner en partie satisfaction. Je commencerai par des précisions ponctuelles pour élargir davantage mon propos ensuite.

M. le rapporteur spécial a évoqué le crédit, qualifié par lui d'« infinitésimal », de l'Institut des hautes études de la défense nationale. Je puis lui confirmer que, sur proposition de la commission des finances à l'Assemblée nationale, un crédit majoré a finalement été prévu, ce dont le Gouvernement se réjouit.

En matière de cryptologie, je suis en mesure de confirmer - toujours à M. Hamel - que, dans le même souci de confidentialité, des crédits d'études relatifs à la sécurité informatique, d'un montant de 5 millions de francs, seront proposés au vote du Parlement à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances rectificative. Ils seront inscrits au chapitre 57-05 du budget du secrétariat général de la défense nationale.

En ce qui concerne l'information nécessaire du Parlement, là encore, nous nous heurtons au problème de la confidentialité. Je rappellerai simplement que le secrétaire général de la défense nationale peut être naturellement entendu par les commissions parlementaires et que cette information se heurte aux règles que vous avez vous-même rappelées, monsieur le sénateur.

Je passerai maintenant à un domaine plus large, celui du montant global des crédits du secrétariat général en ce qui concerne la défense civile.

Je serai peut-être là en contradiction avec M. le rapporteur pour avis, mais je crois avoir bien précisé dans mon exposé que, lorsque j'ai parlé d'un accroissement de 9,15 p. 100, il s'agissait de l'ensemble des crédits et non pas simplement de la défense civile. J'y ai ajouté tout à fait naturellement les crédits figurant dans chacun des budgets du ministère. Je me suis fondé sur une étude qui avait été préparée par un ancien membre de notre assemblée, M. Raymond Marcellin, qui avait établi un état de ces comptes.

On peut regretter qu'un certain nombre de crédits de la défense civile figurent sur les budgets des autres ministères ; mais il est du ressort de la simple honnêteté intellectuelle du Gouvernement de retenir l'ensemble de ces crédits. Je peux donc vous rassurer - en partie du moins - en précisant qu'il s'agit bien d'un accroissement global de 9,15 p. 100.

Enfin, je rappelle que, lorsque vous évoquez la diminution des crédits de paiement du programme civil de défense, vous ne pouvez ignorer - comme je l'ai dit tout à l'heure - qu'il s'agit d'une conséquence directe de l'application de l'échéancier des autorisations de programme antérieures.

Enfin, en ce qui concerne l'information du public en 1989, je peux vous confirmer que des efforts sont consentis en ce sens. Une page de l'annuaire téléphonique sera consacrée à l'alerte. De plus, dans certains départements, des brochures pour l'information du public vont être réalisées, à titre de test.

J'ai ainsi, sinon répondu exhaustivement aux questions des rapporteurs, du moins apporté un certain nombre d'informations complémentaires.

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Je vous en remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote par titre des crédits concernant le secrétariat général de la défense nationale et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, plus 5 695 374 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je donne acte au groupe communiste qu'il votera contre les crédits figurant aux titres III et VI.

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Les crédits sont adoptés.)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 124 750 000 francs.

« Crédits de paiement, 79 500 000 francs. » - (Adopté.)

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le secrétariat général de la défense nationale.

III. - CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre : III. - Conseil économique et social.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre. Monsieur le président, madame, messieurs les sénateurs, le budget du Conseil économique et social n'est pas, en général, de ceux qui suscitent les passions les plus vives. La raison en est probablement que chacun approuve et apprécie le travail de cette assemblée.

Dans le projet de budget qui vous est soumis aujourd'hui, les mesures nouvelles concernent pour l'essentiel l'évolution des traitements et retraites.

En effet, le renouvellement au cours de l'année 1989 du Conseil économique et social conduit à prévoir le versement de retraites nouvelles.

C'est ainsi qu'un ajustement de la dotation de la caisse de retraite est prévu dans ce projet de budget, représentant 2 250 000 francs, soit 9,7 p. 100 d'accroissement par rapport à la dotation inscrite en 1988.

Les autres mesures nouvelles concernent la situation des personnels.

S'agissant des crédits destinés au fonctionnement des services, la règle générale retenue par le Gouvernement, c'est-à-dire la reconduction en francs courants, a été appliquée, ce qui entraîne bien entendu un effort d'économie pour chacun des services concernés.

Je souhaite maintenant apporter à la Haute Assemblée des éléments d'information sur deux questions d'intérêt général relatives au Conseil économique et social.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'évolution que le Gouvernement entend donner à ses relations avec le Conseil économique et social, je peux vous confirmer qu'il n'est pas prévu de modifier les conditions réglementaires de nomination, de fonctionnement ou de saisine de l'assemblée de la place d'Iéna.

En revanche, le Gouvernement se réjouit de l'évolution, qu'avait déjà engagée le président Ventejol et qui est poursuivie sous la présidence de M. Matteoli, évolution qui vise à faire mieux connaître les rapports du Conseil économique et social. A la suite de l'audit mené en 1988, un service de relations extérieures va être mis en place afin de permettre une plus large diffusion de ces rapports.

Vous vous préoccupez ensuite, tout naturellement, de la construction de la troisième aile du palais d'Iéna. Il est exact que le Conseil économique et social se trouve aujourd'hui à l'étroit dans ce bâtiment, qui est un des fleurons de l'art d'Auguste Perret. En raison, précisément, de ce fait même et du site qu'il occupe, il ne peut être envisagé de modification architecturale de ce bâtiment qu'à l'issue d'une procédure complexe. M. le Premier ministre en a tenu compte. Aussi, avant de prendre une décision sur l'engagement des travaux, dont le coût approximatif est de 104 millions de francs, il a été décidé d'avoir recours à un concours architectural. Les crédits ont été dégagés, ils s'élèveront à 2 millions de francs et seront effectivement supportés par le ministère de la culture ; ils figureront au budget de ce ministère dans le projet de loi de finances rectificative pour 1988.

Comme vous avez pu le constater, le Gouvernement s'intéresse à l'avenir du Conseil économique et social puisqu'il se préoccupe des locaux, des relations avec cet organisme ainsi que de la diffusion des rapports.

J'espère que ces informations seront suffisantes pour convaincre les membres de votre assemblée d'adopter les crédits du Conseil économique et social. (MM. Delfau et Millaud applaudissent.)

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Paulette Fost, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avant de présenter les crédits prévus pour le Conseil économique et social dans le projet de loi de finances pour 1989, je dresserai un bref tableau de l'activité du Conseil au cours du second semestre de 1987 et du premier semestre de 1988.

Le Conseil économique et social a adopté dix-neuf avis, dont cinq à la demande du Gouvernement, et une étude sur saisine gouvernementale. A ces avis et études, s'ajoutent les rapports périodiques de conjoncture, il s'agit de rapports semestriels.

La qualité constante de ces travaux doit être soulignée. Leur diffusion est d'ailleurs en progression. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour les promouvoir et faire mieux connaître le rôle du Conseil, tant auprès des enseignants que des milieux professionnels spécialisés. C'est un souci que vous venez de souligner, monsieur le secrétaire d'Etat.

Les crédits demandés pour 1989 sont, par rapport au budget voté de 1988, en augmentation de 5,15 p. 100 en francs courants et de 2,59 p. 100 en francs constants.

Cette augmentation, qui succède au plafonnement enregistré pour 1988, peut sembler satisfaisante. En fait, elle ne permet guère d'améliorer les moyens dont dispose le Conseil économique et social pour l'accomplissement de ses tâches.

En effet, elle correspond essentiellement, d'une part, à un ajustement de la dotation de la caisse de retraite des membres du Conseil, lié au prochain renouvellement de cette institution en 1989 et, d'autre part, à un ajustement des crédits de rémunération du personnel afin de tenir compte de leur situation réelle.

Je préciserai quelques points concernant le détail des crédits.

Les indemnités des membres du Conseil économique et social et des sections sont évaluées à 91 700 000 francs, soit une augmentation de 4,90 p. 100 en francs courants.

Cette augmentation traduit, d'abord, l'inscription d'une provision de 1 336 674 francs destinée à la revalorisation des rémunérations des conseillers et des membres de section et à l'augmentation du montant des pensions des anciens membres retraités pour 1989.

Elle traduit, ensuite et surtout, l'ajustement, que je viens de signaler, de la dotation de la caisse de retraite. Il s'élève à 2 247 074 francs. L'accroissement prévisible des dépenses liées au renouvellement qui doit avoir lieu le 1^{er} septembre 1989 a été calculé à partir de l'évaluation à 104 du nombre de nouveaux retraités. Ce nombre correspond aux hypothèses de non-renouvellement du mandat des conseillers et de demandes immédiates de retraite.

S'agissant des dépenses de personnels, le projet de loi prévoit une augmentation de 9,22 p. 100 en francs courants par rapport à l'exercice précédent. Elles s'élèveraient donc à 35 200 000 francs.

Cette importante augmentation ne correspond malheureusement pas à une augmentation des effectifs du personnel. Au contraire, un poste d'administrateur est supprimé.

Le relèvement de ces crédits est lié, d'abord, à l'inscription d'une provision de 1,9 p. 100 destinée au financement de la revalorisation des rémunérations publiques prévue en 1989 et tenant compte du mécanisme du glissement vieillesse-technicité affectant les personnels.

Ce relèvement des crédits est, ensuite et surtout, lié à l'ajustement, précédemment mentionné, des crédits de rémunération destinés à tenir compte de la situation réelle des personnels du Conseil économique et social. La dotation de base en crédits de personnel était, en effet, devenue insuffisante pour faire face à des dépenses imprévues. Cette mesure nouvelle s'élève à 2 173 804 francs.

Quant aux dépenses afférentes au matériel et au fonctionnement des services, leur dotation serait de 6 500 000 francs. Elles enregistreraient donc une diminution de 9,99 p. 100 en francs courants par rapport au budget voté de 1988.

Cette réduction de 725 000 francs est due à la non-reconduction du crédit d'audit sur les travaux du Conseil économique et social de 600 000 francs et du crédit pour travaux de sécurité de 125 000 francs, qui avaient été inscrits dans le budget pour 1988.

Pour 1989, les crédits pour dépenses courantes restent évalués au même montant qu'en 1988 ainsi que les crédits d'équipement informatique et bureautique avec 1 240 000 francs pour ces derniers.

J'observe que, malgré une augmentation globale des crédits alloués au Conseil économique et social supérieure à l'augmentation moyenne de l'ensemble des dépenses définitives dans le projet de budget pour 1989, les moyens du Conseil restent modestes.

L'effectif du personnel, tout d'abord, va de nouveau diminuer.

Le Conseil économique et social compte actuellement 147 agents titulaires, dont 34 de catégorie A, et 23 agents non titulaires. La suppression, prévue pour 1989 par le projet de budget d'un poste de titulaire de catégorie A va réduire l'effectif des agents titulaires à 146. Je rappelle pour mémoire qu'ils étaient au nombre de 154 en 1985.

Les moyens en matériel du Conseil économique et social restent, eux aussi, modestes ; les crédits pour dépenses courantes occupent une place prépondérante et les crédits d'équipement informatique et bureautique restent stables en francs courants.

Or, si les moyens techniques d'impression actuels du Conseil économique et social semblent satisfaisants, l'achèvement de la modernisation de l'atelier des tirages supposerait encore qu'il soit doté d'un équipement d'assemblage et de façonnage performant.

Comme le taux d'utilisation des crédits de matériel sera très proche de 100 p. 100 en 1988 malgré l'augmentation qui avait été accordée dans le précédent budget, je crains que, pour 1989, la dotation de ce chapitre ne rende délicate la poursuite de la modernisation de l'équipement du Conseil économique et social.

Il est, par ailleurs, bien connu que la part des frais de maintenance au sein du poste des dépenses d'équipement informatique et bureautique tend à s'accroître sensiblement.

Enfin, je souhaite vous faire part à mon tour de l'état d'avancement de l'étude de la construction de la troisième aile du palais d'Iéna, pour laquelle des crédits d'un montant de 1 million de francs avaient été dégagés sur le budget 1988 du ministère de la culture.

Les études préalables sont pratiquement terminées. Après réunion du jury, le 30 juin 1988, cinq architectes ont été autorisés à concourir pour la production d'une esquisse, qui était à remettre le 28 novembre. Le lauréat sera désigné, me semble-t-il, le 12 décembre.

Le coût total de l'opération, vous l'avez indiqué, monsieur le secrétaire d'Etat, devrait être de 104 millions de francs.

Je rappelle que le Conseil économique et social souffre d'une insuffisance et d'une inadéquation des locaux, depuis longtemps soulignées, que ce soit pour les groupes et leurs présidents, pour les sections, leurs présidents et leurs rapporteurs ou pour la présidence du Conseil.

Le programme de locaux à construire concerne environ 3 000 mètres carrés, et la surface à aménager dans l'ancien bâtiment porte sur 5 700 mètres carrés. Des fondations spéciales doivent être envisagées compte tenu de la nature du terrain.

Ce projet constitue la seule solution pour remédier à une situation qui nuit au bon accomplissement de ses tâches par le Conseil économique et social.

C'est pourquoi j'estime devoir souligner l'impérieuse nécessité de mener à bien ce projet d'extension des locaux affectés au Conseil, dont la poursuite dépend de l'inscription de crédits au budget du ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire.

Un crédit de 2 millions de francs, vous venez de nous le confirmer, est maintenant inscrit dans le collectif budgétaire adopté par le conseil des ministres, afin de permettre d'achever l'étude entreprise.

La commission des finances espère que cet abondement témoigne de la volonté du Gouvernement d'entreprendre, enfin, les travaux.

Sous réserve de ces quelques observations, mes chers collègues, la commission des finances a décidé de vous proposer d'adopter les crédits prévus pour le Conseil économique et social dans le projet de budget pour 1989. (*M. Minetti applaudit.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le Conseil économique et social et figurant à l'état B.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, plus 6 123 419 francs. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le Conseil économique et social.

Budget annexe des Journaux officiels

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des Journaux officiels.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, si les Journaux officiels continuent à développer leur activité - vous le constatez tous les jours - ils tentent aussi de s'adapter aux nouveaux progrès en matière de photocomposition et ils s'attachent à leur tour à promouvoir de nouveaux produits, à savoir des produits télématiques.

Le projet de budget annexe qui vous est présenté s'élève, en recettes et en dépenses, à 535 millions de francs, soit une progression de 5,8 p. 100 par rapport à 1988.

S'agissant des Journaux officiels, on doit tout d'abord remarquer que le projet de budget qui vous est soumis ne prévoit pas de subvention publique. En effet, depuis 1987, les Journaux officiels équilibrent leur activité. Ils vont même faire mieux, puisqu'en 1989 ils seront en mesure de reverser au Trésor une somme de 18 652 000 francs.

Le progrès de l'activité des Journaux officiels doit permettre de constater un accroissement de 6 p. 100, les tarifs restant inchangés. Cependant, le prix de vente des principales publications éditées par les Journaux officiels demeure inférieur à leur prix de revient. Cela ne vous surprendra pas, mais il y va de l'accès de chacun aux textes législatifs et réglementaires et de la connaissance de chacun des débats du Parlement ; il s'agit là d'une des conditions du bon fonctionnement de la démocratie.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des mesures nouvelles prévues dans le projet de budget annexe des Journaux officiels pour 1989. Dans son rapport écrit, Mme le rapporteur spécial les a, en effet, détaillées et commentées. Je souhaite simplement vous rappeler que les recettes sont constituées à près de 80 p. 100 par le revenu des annonces.

Qu'en est-il du Centre national d'informatique juridique, chargé de la constitution et de la maintenance des principales bases de données juridiques ?

Ces banques de données sont commercialisées, vous le savez, par la société Juridial, filiale de la Caisse des dépôts. Elles peuvent aussi être consultées sur minitel par le grand public.

Le produit attendu des consultations télématiques en 1988 est de 3,4 millions de francs, en hausse de 15 p. 100 par rapport à 1987. Il devrait être supérieur à 4,7 millions de francs en 1989, en raison d'une augmentation de 4,4 p. 100 du tarif d'interrogation et d'un accroissement de plus de 14 p. 100 du trafic.

Les recettes commerciales restent encore insuffisantes pour couvrir les coûts du service, mais il s'agit là d'une règle assez générale en matière télématique. L'équilibre ne devrait être atteint que dans un délai de deux ans. Jusque là, des subventions publiques sont nécessaires. Elles proviendront, à

concurrence de 4 336 000 francs, du ministère de la justice et, à concurrence de 3 100 000 francs, du ministère des postes, des télécommunications et de l'espace.

En conclusion, le Gouvernement souhaite insister auprès de la Haute Assemblée sur l'intérêt qu'il attache à la politique de modernisation de ce service public, si nécessaire à la bonne marche des pouvoirs publics.

On doit souligner les progrès qui ont déjà été réalisés en matière de rapidité par les Journaux officiels. Ces performances devraient être encore améliorées avec la mise en œuvre d'un nouveau matériel de photocomposition.

Toutefois, l'aspect social ne sera pas oublié : les personnels sont et continueront d'être associés aux réflexions accompagnant la définition puis la mise en œuvre de ce nouveau matériel. Les réductions de coûts et l'extension des prestations attendues du nouveau système devraient permettre d'accroître la diversité des services rendus à la clientèle. On tendra donc ainsi à compenser, par un volume accru de travaux, la réduction des tâches nées de la modernisation des techniques. Des négociations devront être engagées en ce sens, par étapes, avec les personnels concernés.

En conclusion, je souhaite confirmer la volonté du Gouvernement de développer et de moderniser l'activité de service public confiée à la direction des Journaux officiels.

A la lumière de ces informations, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter le budget annexe des Journaux officiels.

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Paulette Fost, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget pour 1989 des Journaux officiels s'inscrit dans la continuité de ceux qui l'ont précédé : les tendances de fond, les motifs de satisfaction, les sujets d'inquiétude sont, en fait, les mêmes cette année que l'an passé.

D'emblée, avant d'évoquer quelque chiffre que ce soit, je dois signaler, néanmoins, une innovation majeure, prévisible, il est vrai, depuis au moins deux ans : ce budget est, cette année, en excédent ; il dégage un bénéfice prévisionnel de quelque 18 millions de francs au profit du budget général. Étant donné le montant des déficits enregistrés au début des années 1980 - parfois plus de 20 p. 100 des recettes - cet élément devait être signalé dès le début de cette intervention.

Je commencerai par présenter les grandes masses du budget, avant d'évoquer plus précisément trois points : la bonne gestion du service, les perspectives nouvelles de modernisation et, enfin, la diminution de l'emploi. Cette diminution est d'autant plus regrettable que, comme je l'ai dit, ce budget est en excédent.

Pour l'examen des masses budgétaires, il convient de distinguer nettement les Journaux officiels et le Centre national d'informatique juridique, car chacune de ces deux actions a sa logique propre.

Les recettes de l'action « Journaux officiels » s'élèveraient, comme vous avez pu le constater à la lecture du rapport, à 518 millions de francs, soit une progression de 5,1 p. 100 par rapport à l'évaluation de 1988.

Avant d'aborder les différents postes, je dois signaler qu'aucune augmentation tarifaire n'est prévue pour 1989. Déjà, en 1988, les tarifs des annonces étaient restés stables. En 1989, il en ira de même, mais, en outre, les tarifs des publications ne connaîtront pas non plus d'augmentation. C'est sans précédent depuis 1979, date de la création d'un budget annexe pour le service des Journaux officiels.

Cette évolution est très satisfaisante.

Pour les annonces, tout d'abord, puisqu'elles peuvent représenter une charge pour les petites entreprises qui se créent. Mon prédécesseur, M. Pierre Gamboa, avait d'ailleurs souhaité, dès 1985, que leurs tarifs se stabilisent.

Pour les publications, aussi, car, pour des motifs de service public, leur coût ne doit pas être trop élevé. En ce dernier domaine, cependant, on ne saurait être hostile, les années prochaines, à une légère augmentation, si le maintien de l'équilibre financier du budget l'exigeait. En effet, le prix est actuellement très éloigné du coût de production.

Ainsi, l'augmentation des recettes résulte uniquement d'une évolution en volume. Il y aurait ainsi une très bonne progression des ventes au numéro, notamment des ventes de publications. Par exemple, les ventes de codes édités par les Journaux officiels connaissent un grand succès. Quant aux bases de données, elles occasionnent un montant presque doublé de recettes, mais le total est encore modeste. Je rappelle que la principale de ces bases est la base J.O.E.L., c'est-à-dire l'édition du *Journal officiel* - Lois et décrets - sur minitel.

J'en viens aux dépenses. Parmi celles-ci, il convient de noter les chapitres 61 et 62, qui sont baptisés « services extérieurs ». En fait, il s'agit des dépenses de fonctionnement de la société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels, qui augmentent de 10 millions de francs environ, principalement à cause de l'achat de logiciels et d'autres dépenses informatiques. Notons également la réduction des dépenses de personnel, dont je parlerai tout à l'heure.

S'agissant du Centre national d'informatique juridique, les crédits augmentent d'un tiers, ce qui est normal pour un organisme qui ne fonctionne réellement que depuis trois ans. La part des subventions, qui proviennent du ministère de la justice et du ministère des postes, des télécommunications et de l'espace, diminuerait quelque peu.

Au terme de cette présentation des crédits, je voudrais approfondir trois points.

Premier point, le service est bien géré. C'est le fruit d'une longue évolution, puisque, en 1979, ce service a été doté d'un budget annexe afin de le conduire à l'équilibre financier. Cet équilibre a été atteint en 1986 et, maintenant, nous arrivons à l'excédent, sans majoration des tarifs.

Deuxième point, le service va connaître une nouvelle modernisation. Celle-ci apparaît déjà avec les bases de données, qui sont soit commercialisées directement par les Journaux officiels, soit fabriquées et commercialisées par le Centre d'informatique juridique ; je rappelle d'ailleurs que celui-ci produit des bases de jurisprudence fort utiles. Mais la modernisation devrait, cette année également, concerner la saisie et l'impression puisqu'une étude est en cours pour acheter un nouveau matériel. A cette occasion, j'émet un vœu, celui que l'on fasse d'abord travailler l'industrie française ; si celle-ci n'est pas à même de fournir un matériel performant, je me dois de considérer que c'est dommage.

Troisième point, l'emploi. J'ai bien noté la volonté de concertation du Gouvernement sur les problèmes de modernisation. Mais, depuis 1983, plus de 150 emplois ont été supprimés, dont une cinquantaine d'emplois de titulaires ; il convient de souhaiter que l'installation de nouveaux matériels n'ait pas de graves conséquences en ce domaine.

Ces observations étant faites, la commission des finances vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir adopter le projet de budget annexe des Journaux officiels pour 1989. (*M. Minetti applaudit.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des Journaux officiels et figurant aux articles 36 et 37.

Services votés

M. le président. « Crédits, 498 517 226 francs. »
Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 36.
(*Ces crédits sont adoptés.*)

Mesures nouvelles

M. le président. « I. - Autorisations de programme, 7 200 000 francs.

« II. - Crédits, 36 827 725 francs. » - (*Adopté.*)

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits figurant à l'article 37.

(*Ces autorisations de programme et ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions concernant le budget annexe des Journaux officiels.

A cette heure, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures quarante, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Alain Poher.*)

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

3

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Louis Minetti. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Ce rappel au règlement se fonde sur les articles de notre règlement qui sont relatifs à l'audition du Gouvernement par le Sénat.

Je proteste contre l'expulsion, qui vient d'avoir lieu, d'un jeune Comorien, Hassani Ali, collégien à Marseille, et dont les parents français vivent et travaillent dans cette même ville.

On le sait, s'agissant des Comoriens, la constatation de la nationalité française, ou de son défaut, est souvent fantaisiste.

Ce jeune homme venait de recevoir notification de l'attribution d'une bourse d'études du ministère de l'éducation nationale.

Ce nouvel incident souligne, de nouveau, la nécessité qu'il y a à abroger la loi Pasqua-Pandraud, n° 86-1025, relative au séjour des étrangers en France.

De plus, à cette occasion, quatre jeunes Marseillais ont été condamnés pour cause de solidarité. Pour Etienne, Soumeïla, Franck et Laurent, la solidarité n'est pas un hochet valable le temps d'un concert ou d'une opération médiatique ! La solidarité est, pour eux, l'engagement personnel dans la trajectoire d'un pays - le nôtre - qui a proclamé la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La loi Pasqua-Pandraud est le vecteur de la condamnation des antiracistes, alors que le racisme est condamné dans notre Constitution.

Pour ces raisons, nous demandons à M. le ministre de l'intérieur de venir s'expliquer devant le Parlement.

4

LOI DE FINANCES POUR 1989

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1989, adopté par l'Assemblée nationale [nos 87 et 88 (1988-1989)].

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

I. - INDUSTRIE

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire : I. - Industrie.

La parole est à M. le ministre.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'industrie française est à la « une » des journaux depuis plusieurs semaines. C'est sans doute une excellente chose, car il est bon que l'opinion française n'oublie pas que le défi industriel reste plus que jamais à l'ordre du jour.

Dans la même semaine, Pechiney investit 11 milliards de francs, 6 milliards de francs, aux États-Unis, dans le rachat de la plus grande entreprise mondiale d'emballage métallique et 5 milliards de francs, en France, dans la construction, en coopération avec E.D.F., d'une usine d'aluminium à Dunkerque qui créera un millier d'emplois.

Voilà quelques semaines, Carnaud et Metal Box, dans la même branche -, même s'il s'agissait, cette fois, d'un partenaire britannique - décidaient de s'associer.

Des rumeurs circulent, dans le secteur de l'armement, qui ne manqueront certainement pas de se concrétiser un jour ou l'autre.

Je cite encore, pour mémoire, bien que ce soit plus ancien, mais parce qu'elles sont aussi porteuses d'avenir, les coopérations qui se sont instituées pour la production d'une norme de télévision haute définition purement européenne, c'est-à-dire ni américaine ni japonaise.

A l'arrière-plan de ces événements ponctuels mais très importants, dans la mesure où ils sont porteurs d'avenir, les résultats de l'industrie française sont globalement très encourageants.

Nous affichons, en 1988, des résultats qui, il y a quelques années, nous auraient paru absolument chimériques tellement nous étions habitués à la morosité : la production industrielle croît de 5,5 p. 100, chiffre qui n'avait pas été atteint depuis plus d'une décennie ; les investissements productifs, ceux qui, dans l'avenir, créeront des exportations et des emplois progressent de 13 p. 100 ; le taux de marge des entreprises industrielles atteindra 31 p. 100, chiffre que nous n'avions pas connu depuis les années glorieuses.

Pour ne prendre qu'un exemple, je citerai la sidérurgie, qui me paraît particulièrement significative. Après des années et des années de résultats négatifs, dans un domaine extrêmement difficile, très compétitif, assailli par les exportations des pays autrefois sous-développés, la sidérurgie française affiche, cette année, un résultat courant de 4 milliards de francs, c'est-à-dire beaucoup mieux que la sidérurgie allemande, qui reste fragmentée, divisée, et surtout beaucoup mieux que la sidérurgie italienne, qui demande aujourd'hui à la Commission de Bruxelles l'autorisation de recevoir encore 35 milliards de francs de son gouvernement. En définitive, la sidérurgie française a fait aussi bien que la sidérurgie britannique, que l'on citait toujours en exemple.

Sans doute la chance nous sourit-elle, car nous bénéficions d'une bonne conjoncture mondiale. Mais ces résultats très positifs que nous examinons aujourd'hui sont aussi à mettre au compte des équipes que nous avons aidées à travailler et, ce qui est peut-être plus méritoire encore, que nous avons laissé travailler.

Bien entendu, nous n'en avons pas encore fini - tant s'en faut ! - avec les difficultés.

L'emploi n'a pas réellement progressé. En 1987, nous avons perdu 107 000 emplois industriels ; en 1988, la perte se limitera - si l'on peut dire - à 20 000 emplois, selon les dernières estimations. Le mal est moindre, mais il demeure.

Or, l'industrie peut créer des emplois. Il n'est inscrit nulle part qu'elle continuera à en supprimer. Dans certains pays, l'industrie reste génératrice d'emplois ; les investissements n'y sont pas simplement des investissements de productivité, mais des investissements de capacité. Je ne vois pas pourquoi notre pays ne serait pas capable d'en faire autant.

Deuxième souci, après l'emploi : les secteurs qui sont soit très vulnérables, soit même sinistrés.

Tout d'abord, l'industrie ferroviaire, même si certaines réalisations en matière de T.G.V. et certains espoirs à l'exportation pourraient lui apporter mieux qu'un ballon d'oxygène.

Ensuite, les chantiers navals, que nous soutenons à bout de bras. Combien de temps ? Je n'en sais rien !

Enfin, tout le secteur textile - nous aurons certainement l'occasion d'en reparler - où 400 000 emplois se trouvent menacés, où les structures sont vieillottes, la formation insuffisante, la recherche presque nulle, bref où presque tout est encore à faire.

Troisième sujet d'inquiétude : notre commerce extérieur, qui connaît un déséquilibre, hélas ! croissant et où, ce qui est plus grave, nous enregistrons un déficit industriel civil ; autrement dit, nos biens industriels se vendent mal à l'étranger. Quand on sait que le marché international est le

vrai test de la qualité d'un produit, on peut se dire que notre industrie n'a pas encore atteint les niveaux de maturité et de technicité qui lui permettraient de résister à la concurrence étrangère.

Géographiquement, le déficit s'accroît avec les pays solvables, notamment avec ceux de la Communauté, et plus particulièrement avec la République fédérale d'Allemagne, qui est à la fois notre modèle et notre grand concurrent et avec laquelle nous enregistrons, année après année, un déficit qui tombe rarement au-dessous de 35 milliards de francs puisqu'il oscille entre 30 milliards et 40 milliards de francs depuis 1972.

On pourrait citer les pays de l'Est, où notre présence est quasi inexistante, en particulier l'Union soviétique, avec laquelle nous enregistrons un déficit de l'ordre de 6 milliards de francs, alors que la République fédérale d'Allemagne, encore une fois, a réussi à corriger le déficit qu'elle avait du fait des achats de gaz, enregistrant même un excédent.

Le retour à l'équilibre de nos échanges est encore loin devant nous. Pourtant il faut que nous soyons convaincus que c'est une nécessité, car c'est la base de la croissance et de la création d'emplois ; c'est vraiment la marque de la liberté dont a besoin notre politique économique.

Et puis le temps passe ! Nous sommes à quatre ans de l'Europe et, jour après jour, nous sommes soumis à une concurrence internationale de plus en plus sévère. Il serait naïf de penser que 1992 en marquera l'achèvement ; ce sera une étape après laquelle bien d'autres élargissements et bien d'autres intégrations seront nécessaires.

A ce propos, je veux insister sur le fait que nos entreprises, grandes ou petites, nationales ou privées, ne pourront subsister que si elles acceptent de s'intégrer dans ce grand jeu international. Il faudra, de ce point de vue, les pousser à contracter des alliances avec les entreprises européennes, d'abord, mondiales, ensuite. L'isolement, dans le domaine industriel, sera, comme il l'a toujours été, une drogue mortelle.

Donc, une conjoncture, certes, favorable, des progrès évidents, mais des difficultés graves qui ne sont pas encore résolues et des échéances incontournables.

Plus d'Etat, moins d'Etat, trop d'Etat, mieux d'Etat ! Cette déclinaison, à mon avis, est fautive ; elle est plus sémantique que réelle. Sachons raison garder. En réalité, il y a l'Etat et il y a les entreprises. Chacun se doit d'assumer librement son rôle, sans interférences inutiles et donc coûteuses. Le rôle de l'Etat est d'accompagner dans leurs difficultés les secteurs traditionnels et d'ouvrir, ailleurs, la voie du développement industriel.

C'est cette double mission que nous allons retrouver dans les grandes orientations du budget que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui.

L'Etat doit donc accompagner dans leurs difficultés les industries traditionnelles. Une grande part des crédits est consacrée à cette première mission qui concerne les Charbonnages, les chantiers navals et la reconversion industrielle.

Pour les Charbonnages de France, nous prévoyons 7 milliards de francs, soit 40 p. 100 du budget global du ministère de l'industrie. Remarquons que les dépenses de nature sociale, c'est-à-dire, principalement, le poids des retraites, sont mathématiquement appelées à croître, mais que l'entreprise s'efforce de compenser cet accroissement quasi automatique par des efforts de productivité qui, s'ils sont lents, année après année, sont cependant réels. Au total, l'effort de l'Etat au profit des Charbonnages et des régions minières se maintient globalement au même niveau.

Deuxième chapitre de cet ensemble, les chantiers navals. Ils sont en France, comme ailleurs, du moins dans les pays où ils ont survécu, un problème difficile. Saint-Nazaire est désormais notre seul grand site civil. Nos crédits de paiement se maintiennent : 1 400 millions de francs ; le collectif budgétaire devrait les augmenter de 230 millions de francs et accroître de 620 millions de francs les autorisations de programme. Cela suffira pour assumer le plan de charge à moyen terme, mais cela ne constitue à aucun degré une solution à nos problèmes qui sont permanents.

En effet, dans la perspective européenne, le montant des aides est nécessairement appelé à décroître ; l'entreprise doit donc compter davantage sur sa propre rentabilité que sur l'argent public, qui ne pourra pas indéfiniment alimenter ses caisses.

Enfin, troisième chapitre, les crédits de reconversion industrielle et de formation professionnelle, qui atteignent 100 millions de francs et que nous gérons avec le ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire, ont traditionnellement pour but la réindustrialisation des sites menacés par l'évolution des techniques et des marchés. Je pense tout particulièrement, pour les mois et les années à venir, à l'utilisation que nous pourrions en faire dans l'industrie textile qui est très menacée sur les plans intérieur et extérieur. En effet, nous allons mettre en place, sans avoir l'ambition de présenter un plan global de sauvetage du textile - les temps des plans sectoriels sont révolus - un ensemble de mesures destinées à renforcer la position de cette industrie, sans prétendre nous substituer, bien entendu, aux industriels responsables.

Voilà pour la première mission de l'Etat, qui consiste à accompagner les entreprises dans leurs difficultés.

La seconde mission de l'Etat est plus positive, plus tonique, elle consiste à ouvrir pour les entreprises les voies du développement industriel.

Les crédits qui sont mis au service de cette seconde mission permettent d'appuyer efficacement les actions prioritaires. Je rangerai dans ce chapitre les dotations en capital, les crédits d'innovation, les crédits du développement industriel et enfin ceux que nous consacrons à la normalisation, à laquelle je me permettrai de m'attacher quelques instants.

Les dotations en capital représentent un montant important de 4 milliards de francs qui est inscrit non pas au budget du ministère de l'industrie, mais au budget des charges communes. Peu importe, il s'agit de crédits que nous gérons en coopération avec le ministère de l'économie et des finances. Ils apportent évidemment le complément de fonds propres dont les entreprises ont besoin pour consolider ou élargir leurs positions industrielles.

A vrai dire, les grandes entreprises publiques ne connaissent plus, aujourd'hui, de problème de financement ; celui-ci a été résolu, comme il devait l'être, par la prospérité retrouvée de ces entreprises. Elles peuvent accéder à des produits financiers dont le taux de rémunération n'est pas plus élevé que celui des actions ordinaires. Les apports en capital que nous avons inscrits dans le projet de budget pour 1989 sont destinés à apurer le poids du passé, c'est-à-dire à combler l'énorme fossé creusé par les difficultés rencontrées les années précédentes.

Aujourd'hui, nos réflexions nous amènent plutôt à établir, entre ces entreprises et l'Etat, des relations claires et stables, qui permettent, dans le cadre d'une autonomie raisonnable, de concourir à la réalisation des objectifs que les entreprises se sont elles-mêmes fixés. Les contrats objectifs que nous mettons en œuvre sont précisément destinés à incarner cette nouvelle politique et à répondre à ces exigences, c'est-à-dire s'engager sur quelques axes fermes et, ensuite, laisser ces entreprises travailler.

Il y a ensuite les crédits que j'appellerai d'innovation et que, pour la commodité de mon exposé, je diviserai en trois groupes : le C.E.A., l'électronique et certaines actions plus spécifiques et plus diversifiées.

Comme les années précédentes, le plus gros consommateur des crédits d'innovation est le commissariat à l'énergie atomique dont le ministère de l'industrie soutient les travaux de recherche civile pour un montant de 3,5 milliards de francs.

Ces dotations privilégient le retraitement et l'enrichissement des matières nucléaires et visent à défendre la position de leader que le commissariat à l'énergie atomique a acquise, comme en témoignent les offres de coopération que nous recevons de tous les pays de la Communauté économique européenne ainsi que du Japon.

Au sein du C.E.A. et en collaboration avec mon administration, un effort tout particulier est consacré à la sûreté nucléaire. C'est un domaine tout à fait essentiel qui exige, outre des techniques et des technologies extrêmement pointues, le respect strict des procédures et des disciplines qui encadrent, quasiment à chaque instant de la vie d'une installation nucléaire, l'opérateur lui-même. Ce domaine relève de mon ministère ; c'est une tâche de l'Etat et nous attachons naturellement à son action la plus grande attention en collaboration avec toutes les autorités scientifiques.

Vient ensuite le secteur électronique ; il recevra de notre part plus de 2 milliards de francs de subventions. La France, vous le savez, est bien placée dans ce secteur tant en ce qui

concerne la fabrication des matériels - nous sommes le seul pays européen à posséder une industrie électronique et une industrie d'ordinateur de plein exercice - que pour celle des logiciels, où nous avons, au-delà de notre échelle, une position de leader mondial.

Parmi ces dotations, je soulignerai notre participation au projet Jessi. Ce projet est particulièrement intéressant. D'une part, son objectif est de mettre à la disposition des pays de la Communauté européenne, qui sont participants, l'accès à la technologie des semi-conducteurs au-delà de la décennie actuelle. D'autre part, il associe quatre nationalités : le Français Thomson, déjà associé à son partenaire italien - ils fonctionnent comme un seul opérateur - l'Allemand Siemens et le Néerlandais Philips.

Ce projet fait partie du programme Euréka ; à ce titre, il a bénéficié de crédits importants de la Communauté européenne et de dotations budgétaires de la part de chacun des pays participants.

Ce projet est énorme, coûteux et très ambitieux. Cependant, les moyens mis en œuvre permettent cette fois d'égaliser ceux qui ont été engagés par les Etats-Unis d'Amérique et le Japon. Dans ce domaine, qui est décisif pour l'économie future, nous nous situons vraiment à l'échelle internationale. A ce titre une dotation déjà importante figure dans mon projet de budget ; elle sera augmentée de 150 millions de francs dans le collectif budgétaire.

Nous disposons enfin, au sein de ces crédits d'innovation, de sources soit entièrement nouvelles, soit en sensible augmentation, qui viennent appuyer différentes actions de modernisation. Je m'explique sur ce terme.

En matière de recherche, la France fait un effort qui est tout à fait comparable à celui des autres grands pays industrialisés. Mesuré en pourcentage de notre produit national brut, notre effort est suffisant, comme il est d'ailleurs nécessaire.

Toutefois, le système comporte une particularité peut-être un peu fâcheuse, à savoir que la part de l'innovation industrielle, c'est-à-dire la part des travaux de recherche qui sont faits dans les laboratoires des entreprises et pour les entreprises, est probablement plus faible en France qu'ailleurs. Un des efforts de ce ministère - c'est un aspect important de la politique que j'entends mener - est précisément de tirer, si je puis dire, la recherche vers l'application, c'est-à-dire vers la fabrication aussi proche que possible de produits que le marché accueillera.

Nous sommes en mesure d'illustrer cette politique par deux actions. D'abord, 150 millions de francs sont prévus pour soutenir de grands projets innovants introduisant de nouveaux axes de recherche, mais aussi, je le répète, permettant dans un court délai de mettre sur le marché des produits nouveaux et donc de répondre à la demande des clients.

Ensuite, une dotation d'un montant plus faible, mais néanmoins significatif - 50 millions de francs - est destinée aux contrats que les centres techniques professionnels signeront avec des entreprises clientes. Les centres techniques professionnels sont nombreux ; beaucoup sont efficaces, mais ils sont peut-être un peu trop repliés sur eux-mêmes. Nous souhaiterions donc qu'ils s'ouvrent sur le monde industriel. A ce titre, nous favorisons, par l'incitation budgétaire, la signature de contrats librement discutés avec le monde des entreprises.

Enfin, dans le même chapitre, il faut mentionner l'Anvar, Agence nationale de valorisation de la recherche. Je fais une très grande confiance en cette agence, et je suis heureux d'avoir appelé auprès de moi comme directeur général de l'industrie l'homme qui, pendant des années, a animé cet organisme. L'Anvar dispose d'un réseau très efficace et elle est fort appréciée par le monde des petites et moyennes entreprises. Nous avons augmenté de 24 p. 100 les autorisations de programme, de sorte que l'Anvar, compte tenu des remboursements qu'elle encaissera cette année, disposera, pour l'exercice 1989, d'un montant de ressources supérieur à 1 milliard de francs.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je suis sûr qu'avec cette somme, l'Anvar fera un très bon travail.

Enfin, le développement industriel constitue le troisième chapitre de cette grande mission de l'Etat qui consiste à soutenir les activités innovantes de l'industrie et concerne particulièrement l'aide que nous pouvons apporter au développement des P.M.E.

Je m'arrêterai quelques instants sur ce chapitre car je ne suis pas sûr d'avoir toujours été compris.

Mon expérience précédente d'industriel, comme l'expérience que je tire, mois après mois, de mes visites dans les différentes régions de France, m'ont mis et me mettent aujourd'hui en contact avec les petites et les moyennes entreprises. Je rencontre des patrons qui sont de vrais entrepreneurs, très actifs mais qui, souvent, sont un peu perdus par rapport aux produits que fabrique la concurrence et par rapport à leur marché. Une des tâches que nous pouvons certainement, nous, l'Etat, accomplir est, d'une part, de mettre à leur disposition toutes les informations dont ils ont besoin, qu'il s'agisse des informations internationales, des informations techniques, des informations économiques, d'autre part, de leur apporter certaines aides - oh ! certes des aides ni considérables ni générales. Je suis, pour ma part, convaincu que les solutions sectorielles ne servent à rien ; les actions doivent être ciblées et répondre au besoin précis d'une entreprise.

Ces procédures sont d'ailleurs traditionnellement utilisées depuis quelques années : nous ne les avons pas inventées. En tout cas, elles permettent de répondre aux questions que peuvent nous poser les entreprises : comment nous informatiser ? comment nous équiper mieux ? comment mieux organiser notre gestion, notre comptabilité, notre service commercial ? comment embaucher un cadre ? etc. A toutes ces questions, le ministère de l'industrie peut apporter des réponses. C'est à ce titre que nous avons d'ailleurs confié une mission particulière à un certain nombre de sous-préfets. Il ne s'agit évidemment pas de demander aux sous-préfets de se substituer aux chefs d'entreprises - nous ne saurions nourrir un tel projet - mais de faire en sorte que les sous-préfets, qui disposent souvent d'un peu de temps, puissent « démultiplier » l'action des directions régionales de l'industrie et de la recherche, sans qu'il y ait superposition de structures, sans qu'il soit nécessaire de procéder à l'embauche de fonctionnaires supplémentaires ; bref, il n'y a là rien de ce qui pourrait ressembler, de près ou de loin, à du dirigisme.

Mettons simplement au service des entreprises un fonctionnaire qui est proche d'elle, qui souvent connaît bien le chef d'entreprise concerné, qui habite la même localité et qui est capable d'apporter les informations dont dispose cette grande maison qu'est le ministère de l'industrie. Celui-ci, ayant son siège à Paris, il doit s'efforcer de trouver des antennes, des réseaux, de manière à faire bénéficier de son aide et de ses informations la totalité des chefs d'entreprise, comme c'est d'ailleurs sa mission.

Enfin, je voudrais évoquer à nouveau le problème de la normalisation, de la qualité et de la certification. Ce sont des sujets qui, eux, ne font pas la « une » des journaux. Nous avons même, en ce qui les concerne, du mal à faire passer le message auprès des chefs d'entreprises.

En réalité, l'enjeu est tout à fait important. Derrière ces mots techniques et un peu barbares se cache une réalité toute simple : la qualité et la concurrence internationale.

Les normes sont destinées à inciter fortement les producteurs à augmenter la qualité technique des produits qu'ils livrent au marché. Il s'agit donc bien d'une incitation à la qualité.

Par ailleurs, ces normes sont une garantie pour le consommateur. Un produit qui a bénéficié d'une « labélisation » publique est un produit fiable sur le plan de la sécurité et de l'usage qu'en fera le client.

Enfin, c'est un enjeu international parce que, dans la grande compétition qui est déjà ouverte et qui se poursuit au sein de la Communauté européenne, celui qui élaborera les normes sera celui qui aura conquis le marché et qui le tiendra. La norme, comme je l'ai indiqué, est une garantie pour le consommateur, et le pays qui apportera la garantie vendra le produit.

Ayant étudié attentivement ce problème, je constate, là encore, que nous sommes en retard par rapport à nos grands voisins allemands. En effet, là où la R.F.A. a 4 000 experts, nous n'en avons que 2 000. Par ailleurs, à l'intérieur des secrétariats européens qui élaborent les normes, elle détient 39 p. 100 des sièges et nous, 19 p. 100 seulement.

C'est ce handicap, sérieux mais rattrapable, que nous devons nous attacher à combler. A ce titre, j'ai pu obtenir une augmentation de 27 p. 100 des crédits dont je dispose pour promouvoir une action en faveur de la normalisation. La partie n'est pas gagnée et le ministère de l'industrie ne peut, seul, l'emporter. Du moins peut-il, dans ce domaine, accomplir une tâche de vulgarisation et d'incitation.

Je terminerai en disant que l'action de l'Etat, acteur industriel, ne consiste pas simplement à dépenser de l'argent, fût-ce le plus intelligemment possible. En effet, les moyens à mettre en œuvre ne sont pas exclusivement financiers. Je dispose, dans les différents services de mon ministère, d'une réserve de compétences sous-utilisées, voire inutilisées au cours des années précédentes. C'est regrettable, car c'est du temps perdu et du capital humain gaspillé. Ancien chef d'entreprise, je regrette particulièrement que certaines équipes dont je dispose aient été parfois découragées.

Ces compétences sont, bien sûr, à la disposition des entreprises ; l'administration centrale constitue un lieu privilégié d'expertises, qu'il s'agit de diffuser dans les meilleures conditions de fiabilité et de rapidité dans le tissu industriel français. Nous disposons, à ce titre, des services extérieurs de mon ministère - les directions régionales de l'industrie et de la recherche, les D.R.I.R. - qui, par leur immersion dans le milieu local, sont des agents essentiels du développement industriel. C'est à ce titre que nous avons demandé, faute de moyens supplémentaires - il ne faut pas, d'ailleurs, en réclamer - qu'un certain nombre de membres des corps préfectoraux puissent nous aider.

Le développement des petites et moyennes industries ne se décrète nulle part, et sûrement pas depuis Paris. L'heure est à l'action locale démultipliée qui exige, à l'échelon le plus déconcentré, la mobilisation de tous les intervenants économiques, qu'ils soient publics, parapublics ou privés. Les chambres de commerce, les unions patronales, les collectivités territoriales ont, dans ce domaine, un rôle tout à fait éminent à jouer. Elles le remplissent aujourd'hui, mais le foisonnement est tel qu'il conviendrait non pas de mettre de l'ordre - je déteste cette expression par trop militaire et autoritaire - mais d'essayer de coordonner et d'animer ces initiatives pour qu'elles aient la meilleure efficacité possible.

Il s'agit donc d'exploiter toutes les synergies qui peuvent exister entre l'ensemble des acteurs. En somme, ce que nous voulons - et nous la réaliserons - c'est une mobilisation générale de tous les acteurs économiques. Elles est indispensable parce que, comme je l'ai dit au début de mon propos, le développement industriel est une nécessité. Nous ne pouvons pas oublier ce défi, tout simplement parce que nos voisins, proches ou lointains, se le sont fixé à eux-mêmes. C'est donc, pour nous, une question élémentaire de survie.

C'est une nécessité pour l'emploi. Certes, ce sont surtout les services qui créent des emplois, mais je crois profondément que, sans une industrie saine et dynamique, les services ne peuvent se développer. L'industrie reste donc la colonne vertébrale irremplaçable du développement économique.

C'est une nécessité aussi pour le rétablissement de nos échanges extérieurs, c'est-à-dire pour le raffermissement de notre monnaie. C'est une nécessité, enfin, pour affirmer notre présence sur la scène industrielle, européenne et internationale.

Ce développement industriel exige des actions cohérentes. Les liens ministériels qui ont été créés au sein du Gouvernement unissent l'industrie, l'aménagement du territoire, le commerce et l'artisanat ainsi que le tourisme. Je pense que c'est une chance que nous pouvons exploiter de la manière la plus positive qui soit.

Cette même cohérence est certainement requise à l'échelon le plus décentralisé, entre les industriels et les fonctionnaires. Je le répète, je ne crois pas que, en fonction de l'uniforme qu'ils portent ou de la mission dont ils sont investis à un moment donné, les hommes puissent être rangés dans des catégories différentes lorsqu'on les mobilise pour concourir à la vitalité économique. Toutes les bonnes volontés sont requises et sont à notre disposition.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le sens de l'action que je mène et celui du projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter. *(Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur celles de l'union centriste. - M. Miroudot applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-François Pintat, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, compte tenu de la politique menée en matière industrielle par le Gouvernement entre 1981 et 1986, on aurait pu s'attendre, cette année, à un bouleversement du budget de l'industrie. Or, il n'en est rien. Avec 17,4 milliards de francs, ce budget est en baisse de 0,6 p. 100.

Vous trouverez dans mon rapport écrit tous les éléments chiffrés qui sont nécessaires à sa compréhension. Afin de ne pas prolonger inutilement cette présentation, je me limiterai, après avoir dit quelques mots concernant l'énergie - c'est un sujet qui, comme vous le savez, me tient à cœur - à exposer les principales observations que ce projet de budget peut inspirer.

S'agissant, tout d'abord, de l'énergie, je voudrais me livrer devant vous à l'exercice toujours périlleux de la prévision.

En effet, les variations du prix du pétrole qui, après avoir atteint quelque 18 dollars le baril l'année passée, est descendu à moins de 10 dollars le baril, sont toujours difficiles à anticiper. Toutefois, je crois pouvoir affirmer que ce prix, équivalent, compte tenu de la dérive monétaire, à celui d'avant le premier choc pétrolier, est appelé à se maintenir plusieurs années, ne serait-ce qu'en raison de la concurrence que se livrent l'Irak et l'Iran afin de financer leur reconstruction, et parce que l'Arabie Saoudite, après l'échec de la réunion de Madrid, a ouvert les vannes : l'O.P.E.P. produit plus que son record de ventes, soit 23 millions de barils par jour.

Cette perspective de prix bas risque d'avoir au moins deux répercussions négatives. D'abord, elle risque de limiter les efforts de recherche et de prospection des nouveaux gisements. Songeons que le prix de revient moyen aux Etats-Unis est de 13,5 dollars le baril et qu'en mer du Nord 15 à 16 dollars le baril sont un prix courant. Dans le même temps, d'ici à cinq ans, les Etats-Unis vont importer 500 millions de tonnes de pétrole supplémentaires par an.

Ensuite, elle risque de déstabiliser le secteur de la production et du raffinage. Or, la situation du raffinage, en France, reste très préoccupante. L'année 1988 a débuté, pour ce secteur, avec des chiffres très médiocres, puisque la perte par tonne de brut raffiné est passée de 60 francs en 1987 à 75 francs au premier semestre de 1988.

Ce résultat alarmant est, certes, imputable pour partie aux surcapacités existant dans ce secteur en France et en Europe, mais il traduit surtout une fiscalité particulièrement lourde. Il n'est pas inutile, je crois, de rappeler ici quelques chiffres.

Les taxes sur le supercarburant sont égales à 77 p. 100 du prix en France, contre 63 p. 100 en Grande-Bretagne et en République fédérale d'Allemagne ; ce taux est encore moindre aux Etats-Unis et au Japon. Si l'on constate qu'en francs constants le prix à la pompe du supercarburant est pratiquement identique à celui que l'on enregistrerait voilà quinze ans, cela est dû aux charges qui ont absorbé la chute des prix internationaux. La taxation du fioul lourd est, elle aussi, très supérieure en France à ce qu'elle est chez nos principaux partenaires. Malgré une baisse sensible en 1987, elle dépasse encore 20 p. 100, contre moins de 10 p. 100 en Grande-Bretagne et en République fédérale d'Allemagne.

Au total, le secteur du raffinage est fortement handicapé et les entreprises françaises paient environ 46,2 milliards de francs de taxes sur les produits pétroliers alors que, sur la base de la fiscalité allemande, elles auraient versé 28,7 milliards de francs, soit presque moitié moins.

En outre, je me permets de vous rappeler que, dans le projet de loi de finances pour 1989, rien n'est prévu pour remédier à ces distorsions. Certes, le taux de la T.I.P.P. applicable au supercarburant sans plomb diminuera de presque 35 centimes par litre, mais l'abaissement de la fiscalité résultant de cette mesure reste marginal, environ 20 millions de francs.

En revanche, le prélèvement sur les entreprises pétrolières, institué par l'article 25 de la loi de finances pour 1985, au motif que les gisements existant en France étaient amortis, sera reconduit en 1989, alors que son produit est dérisoire - environ 210 millions de francs - et qu'il entrave la prospection. C'est le type même de l'impôt qu'il y aurait lieu de supprimer le plus rapidement possible.

J'en arrive ainsi à ma deuxième inquiétude concernant la baisse du prix du pétrole. En effet, selon M. Herrington, secrétaire américain à l'énergie, tout prix inférieur à 14 dollars par baril est très difficile à supporter pour l'industrie américaine, sachant que le coût moyen du baril produit aux Etats-Unis est de 13,5 dollars, transport compris. Si le pétrole est bon marché, les Etats-Unis, comme les autres pays, en importeront plus et ralentiront leurs efforts de prospection et de diversification de leurs sources d'approvisionnement. On peut donc craindre, vers 1995, une remontée brutale du prix du pétrole.

C'est dire si la France ne doit pas relâcher son effort en matière d'énergie nucléaire, d'autant que les centrales actuelles devront être remplacées vers 2010-2020. A ce sujet, je voudrais souligner à nouveau l'importance des propos de M. Herrington, reproduits dans *Le Monde* du 19 octobre dernier : « La France, dans ce domaine, a montré l'exemple au monde entier ».

Je souhaite que les efforts de la France pour la mise au point de la filière surrégénératrice et de l'enrichissement par laser soient poursuivis et développés. A cet égard, il faut que Superphénix soit remis en route le plus vite possible. Nous aimerions avoir votre accord sur ce point, monsieur le ministre. Le Sénat a toujours encouragé les gouvernements dans cette voie et nous souhaitons que les études relatives à la mise en place du deuxième Superphénix soient accélérées.

Certes, E.D.F. dispose d'un parc de centrales sans doute excédentaire, mais les exportations d'électricité peuvent augmenter, tant avec la Grande-Bretagne, qui est notre premier client et avec qui nous allons être reliés - je l'espère - par un nouveau câble, qu'avec l'Italie, dont la politique énergétique est très aléatoire, ou avec la péninsule ibérique. Par ailleurs, des solutions intelligentes comme celles qui ont été adoptées pour le contrat E.D.F.-Pechiney pourraient être renouvelées dans d'autres secteurs et absorber de grandes quantités d'électricité.

Actuellement, la France exporte 25 milliards de kilowatts/heure, ce qui représente un solde excédentaire de 6 milliards de francs. Dans les prochaines années, ce chiffre pourrait doubler. Si l'on y ajoute les 5 milliards de francs rapportés chaque année par l'usine d'enrichissement d'Euromodif et les 3 à 4 milliards de francs procurés par le retraitement, on perçoit mieux la contribution de la filière nucléaire au total des exportations françaises.

En ce qui concerne l'endettement d'E.D.F., je voudrais souligner qu'on ne peut, à la fois, comme tend trop souvent à le faire le Gouvernement, déplorer son niveau excessif et refuser d'augmenter les tarifs de l'électricité de manière à le réduire. Or, de 1983 à 1987, le prix de l'électricité a diminué de 11 p. 100 en francs constants, soit bien davantage que ce que prévoyait le contrat de plan.

Je souhaite donc que les relations entre l'Etat et E.D.F. soient clarifiées et stabilisées ; j'aurai l'occasion de revenir sur ce point en ce qui concerne le secteur public industriel. Les futurs contrats de plan devraient, à mon sens, comprendre des engagements fermes de l'Etat à propos des tarifs et des investissements, et de l'entreprise en matière de productivité et d'endettement. Il faut également rétablir la liberté de publicité pour mettre ce secteur à armes égales avec ses concurrents.

Il en est de même avec Gaz de France. Tout le monde a encore en mémoire les récents événements survenus en Algérie et qui incitent certains à « lâcher du lest » sur le dossier du gaz. Je crois que, là encore, on ne peut à la fois s'alarmer de l'endettement de l'entreprise et des conditions de son financement, et lui refuser les moyens de le limiter.

Sans m'immiscer dans les affaires intérieures de l'Algérie ni entrer dans le débat qui consisterait à savoir si le surcoût éventuel doit relever de l'aide directe de la France, je crois que la seule solution acceptable pour les deux pays consisterait à faire participer Gaz de France à un consortium européen qui achèterait le gaz algérien au prix du marché. Une telle formule, qui existe déjà avec la Norvège et l'U.R.S.S., supprimerait le surcoût et le face-à-face France-Algérie, et présenterait, pour l'Algérie, l'avantage de vendre plus, ce qui diminuerait le coût des investissements qu'elle a consentis.

Après avoir fait un rapide tour d'horizon concernant l'énergie, je voudrais, dans les dix minutes qui me restent, parler du projet de budget de l'industrie proprement dit.

Compte tenu de l'importance du sujet et de l'impossibilité de le traiter dans le temps qui m'est imparti, je limiterai mon propos à l'examen de deux questions : ce projet de budget permet-il de remédier aux difficultés croissantes de notre commerce extérieur industriel ? Assure-t-il un financement satisfaisant du secteur public industriel ?

Ma première question concerne le commerce extérieur industriel.

En 1988, les résultats des neuf premiers mois sont encore pires qu'en 1987, puisque le déficit industriel atteint 28,7 milliards de francs.

Ce déficit marque une rupture avec environ quarante années d'excédents : si l'on excepte l'année 1969, il faut remonter à 1949 pour enregistrer un déficit.

Ce résultat est imputable pour partie à la forte expansion de l'économie française - environ 3,5 p. 100 en 1988 - qui conduit à une croissance de nos importations de biens d'équipement. Cela illustre d'ailleurs l'échec des grands plans menés à partir de 1981, comme celui qui concernait la machine-outil, et rend d'autant plus appréciable le fait que le ministre de l'industrie n'ait envisagé aucun « mécano industriel », ce que nous approuvons.

Mais ce déficit provient surtout de la mauvaise compétitivité de l'industrie française dans de nombreux secteurs.

Non seulement la France ne peut plus vendre aux pays pétroliers du fait de la baisse du prix du pétrole, ni aux pays en développement qui sont de plus en plus pauvres, mais le solde de ses échanges avec le reste du monde connaît une très nette dégradation due à la montée en puissance du Japon et des nouveaux pays industrialisés d'Asie.

Je crois que l'on n'insistera jamais assez sur la baisse régulière du taux de couverture de nos échanges de produits de haute technologie, c'est-à-dire ceux dont le prix de revient comprend au moins 4 p. 100 de frais d'études et de recherche. En ce domaine, nous parvenons difficilement à l'équilibre, quand la République fédérale d'Allemagne connaît un taux de couverture de 150 p. 100 et le Japon de l'ordre de 370 p. 100.

Par ailleurs, en matière de produits manufacturés, notamment de biens de consommation, le plus dur reste sans doute encore à venir. Ainsi, le secteur du textile - vous l'avez dit, monsieur le ministre - devrait perdre encore 8 p. 100 de ses effectifs en 1989 et plusieurs entreprises importantes sont menacées de dépôt de bilan.

Ces évolutions alarmantes nous imposent manifestement un effort massif de qualité technologique.

Je me félicite, de ce point de vue, de l'augmentation constatée dans le budget pour 1989 des crédits de normalisation, qualification et métrologie.

Certains pays possèdent, en ce domaine, une avance considérable sur nous. Si la France dépose 1 100 normes par an, la République fédérale d'Allemagne en édicte 1 500. Surtout, le stock de normes atteint le chiffre de 30 000 en France, contre 50 000 en République fédérale d'Allemagne.

Aussi, la France doit être prête en 1992 à proposer des normes fiables et, donc, une qualité meilleure.

Je me réjouis, par ailleurs, monsieur le ministre, que vous encouragiez le développement local sous toutes ses formes.

Je ne suis cependant pas sûr que la multiplication des guichets constatée cette année y contribuera forcément, les entreprises pouvant difficilement s'y retrouver dans le « maquis des procédures ».

Cette multiplication des dispositifs risque d'entraver les effets de l'augmentation constatée d'une manière globale sur les crédits de politique industrielle. Je rappellerai d'ailleurs de ce point de vue que la baisse constatée globalement sur ce chapitre résulte en réalité de la diminution des crédits alloués aux chantiers navals, que ne compense pas complètement l'augmentation des autres crédits.

Cette augmentation est particulièrement marquée en ce qui concerne l'agence nationale pour la valorisation de la recherche - Anvar - puisque la recherche et l'innovation constituent une des priorités du budget en général.

Certes, les évolutions des dotations de cet organisme - plus 24 p. 100 en autorisations de programme et plus 17 p. 100 en crédits de paiement - doivent être appréciées en tenant compte du crédits d'avances du 10 juin 1988 qui a majoré ces

crédits de 100 millions de francs en autorisations de programme et de 30 millions de francs en crédits de paiement. Les augmentations sont alors ramenées respectivement à 7 p. 100 et 12 p. 100, ce qui reste très appréciable.

Les chiffres montrent que cet effort était indispensable : seuls 2 000 à 3 000 responsables de P.M.I. travaillent quotidiennement en vue d'améliorer leurs performances technologiques, alors qu'ils sont de l'ordre de 10 000 en République fédérale d'Allemagne. Un puissant effort de sensibilisation, de transfert de technologie et d'aide à l'innovation doit donc être développé en faveur des P.M.E., faute de quoi, quelques entreprises leaders mises à part, une bonne partie de l'activité industrielle française restera confrontée, et cela de plus en plus durement, à des problèmes de compétitivité très délicats.

Ma seconde question concerne le financement du secteur public.

Je dirai tout d'abord que ce problème doit être abordé sous un jour nouveau depuis l'arrêt du programme de privatisations. Sans cette ressource appréciable, le financement des entreprises publiques est rendu beaucoup plus difficile.

Certes, certains objecteront que ces entreprises ont presque toutes retrouvé une situation financière positive. En 1988, même la sidérurgie et CDF-Chimie, rebaptisé Orkem, dégageront des bénéfices. Le Gouvernement a été néanmoins débarrassé de trois poids lourds traditionnels du déficit : la sidérurgie, les chantiers navals et la chimie.

Je me bornerai à citer deux exemples qui illustrent volontairement deux situations très différentes de l'industrie nationalisée : Renault, qui est apparemment en situation difficile, et Rhône-Poulenc, dont la situation est apparemment florissante. Pourtant, dans les deux cas, on constate des difficultés de financement.

Renault a enregistré près de 34,5 milliards de francs de pertes entre 1981 et 1986, alors que les dotations en capital reçues par la Régie n'ont atteint que 12 247 millions de francs sur la même période. Il en est résulté une situation nette consolidée négative de plus de 16 milliards de francs à la fin de l'année 1986. En outre, Renault doit faire face aux frais financiers élevés générés par un endettement qui atteignait 46 milliards de francs fin 1987, alors que plusieurs de ses concurrents perçoivent des profits financiers. Qu'en est-il aujourd'hui de l'accord européen qui permettrait de passer l'éponge sur 12 milliards de francs de subventions, sous réserve d'une modification du statut de la Régie ?

En comparaison, la situation de Rhône-Poulenc paraît beaucoup plus enviable. Pourtant, son endettement représente encore 65 p. 100 de ses capitaux propres, alors que chez ses concurrents ce chiffre ne dépasse pas 20 p. 100.

Cette entreprise dégagera cette année un profit de plus de 3 milliards de francs et une capacité d'autofinancement de l'ordre de 7 à 8 milliards de francs. Mais elle devra financer un programme d'investissements d'environ 10 milliards de francs.

Comment trouver la différence existant entre ces deux chiffres ?

Jusqu'ici, Rhône-Poulenc a eu recours, selon le terme employé par son président lorsque je l'ai rencontré, à des « palliatifs », c'est-à-dire à l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée.

Mais, pour poursuivre son développement, cette entreprise va avoir besoin de 10 milliards de francs au cours des six années à venir.

L'Etat peut-il et est-il prêt à les lui apporter ? Je crains que la réponse ne puisse être que négative lorsque l'on voit que les dotations en capital ne s'élèveront à guère plus de 4,1 milliards de francs en 1989 pour l'ensemble du secteur public et que les seuls besoins exprimés par Rhône-Poulenc s'élèvent à environ 2 milliards de francs.

Le problème du financement du secteur public, même s'il a changé de nature puisqu'il ne s'agit plus d'éponger des pertes que rien ne semblait devoir arrêter, est donc redevenu d'actualité.

Il importe aujourd'hui de savoir si l'Etat entend favoriser le développement des entreprises publiques qui apparaissent encore relativement faibles face à la concurrence internationale et notamment européenne.

Pour ce faire, une « respiration » est indispensable. Elle devrait d'abord passer par la transformation des certificats d'investissement prioritaires émis par la quasi-totalité des

entreprises publiques, parfois même jusqu'à la limite de 25 p. 100 de leur capital, en actions, ce qui, en outre, présenterait l'avantage de fournir une évaluation correcte de la valeur de ces entreprises.

Mais l'Etat doit également encourager des augmentations de capital des entreprises publiques par ouverture aux investisseurs privés. Vous êtes sur la bonne voie en ce qui concerne Pechiney. Cette procédure devrait être étendue.

J'observe, à cet égard, que le rachat par Pechiney d'*American national can* conduit à une privatisation, non pas en France, mais à l'étranger, avec la constitution d'un holding - Pechiney international - regroupant les actifs internationaux du groupe, holding dont le capital sera ouvert à des actionnaires extérieurs. Plutôt que cette « vraie-fausse privatisation » qui s'accompagne de la cession du siège social de Pechiney, l'Etat gagnerait à définir une politique claire d'actionnariat, pouvant passer par l'ouverture jusqu'à 49 p. 100 du capital des entreprises qu'il contrôle.

A défaut, les entreprises publiques seront conduites soit à continuer à emprunter pour financer leurs investissements, ce qui accroîtra leur problème d'endettement, soit, pis encore, à limiter leurs investissements, afin de se rapprocher de la structure financière de leurs concurrents. Dans les deux cas, leur avenir serait compromis.

Monsieur le ministre, les « contrats d'objectifs pluriannuels » que vous entendez conclure avec les entreprises publiques devraient permettre d'engager une relation dynamique avec l'Etat, lui permettant de jouer pleinement son rôle d'actionnaire. Ces contrats devraient, à mon avis, comporter, d'une part, une concertation sur les objectifs et la stratégie à long terme des entreprises et, d'autre part, une coopération quant à la définition des moyens de lever sur les marchés financiers les fonds propres nécessaires à leur développement.

Cette clarification devrait, par ailleurs, s'accompagner d'une plus grande rapidité dans le traitement des dossiers intéressant la vie des entreprises, notamment en ce qui concerne les cessions et les acquisitions.

Ces contrats d'objectifs n'en sont qu'au début de leur négociation. Je souhaite qu'ils apportent une réponse claire et rapide aux inquiétudes que soulève actuellement le problème crucial pour l'avenir du pays du financement des entreprises publiques.

Enfin, pour terminer cette présentation du budget de l'industrie pour 1989, je mentionnerai que l'article 66 du projet de loi de finances pour 1989 a pour objet de revaloriser le montant des redevances auxquelles sont assujettis les exploitants des installations nucléaires de base, en application de l'article 17 de la loi de finances rectificative du 25 novembre 1975. Compte tenu de la hausse prévisionnelle des prix en 1989, cette revalorisation sera de 2,4 p. 100, ce qui est tout à fait normal.

Sous réserve de ces observations, votre commission vous propose, mes chers collègues, d'adopter le budget de l'industrie pour 1989 et l'article 66 rattaché. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et de l'union centriste. - MM. Delfau et Malassagne applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. Collomb, rapporteur pour avis.

M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'industrie, qui avait le plus souffert de la dégradation générale des comptes des entreprises entre 1973 et 1982, voit sa situation s'améliorer depuis 1983 et l'on assiste, dans tous les secteurs, à l'exception des biens d'équipement, à une reconstitution du taux de marge des entreprises industrielles qui devrait dépasser, selon l'I.N.S.E.E., 31 p. 100 en 1988. On constate, en outre, un assainissement incontestable de la situation des grandes entreprises, notamment publiques, dont les résultats sont en progression, comme c'est le cas de la sidérurgie ou de Renault. Par ailleurs, la production industrielle devrait progresser de 5 p. 100 en 1988 et les dépenses d'investissement de 12 p. 100 à 13 p. 100.

Cependant, ces résultats encourageants n'ont pas permis une amélioration suffisante du commerce extérieur et de l'emploi. Le solde des échanges industriels sera encore déficitaire de près de 35 milliards de francs et l'industrie a perdu encore 130 000 emplois en 1987.

De plus, certains secteurs n'ont pas entièrement surmonté dix années de difficultés et ils restent pénalisés par une rentabilité insuffisante, une solvabilité précaire ou une structure de bilan défavorable. C'est le cas des biens d'équipement ou de l'industrie automobile.

Enfin, le tissu industriel souffre du nombre insuffisant de petites et moyennes entreprises, de leur manque de fonds propres et de leur faible capacité à exporter.

Or, ces éléments de fragilité doivent disparaître pour que l'industrie française soit en mesure de rester compétitive face à l'échéance européenne de 1992.

Le budget de l'industrie pour 1989, d'un montant de 17,4 milliards de francs, diminue de 0,62 p. 100. Il s'inscrit donc dans la continuité par rapport à la politique menée par votre prédécesseur, prouvant ainsi que la compétitivité de l'industrie et l'efficacité de la politique industrielle ne se mesurent pas à la taille du budget de l'industrie.

Votre objectif, monsieur le ministre, est de faire passer l'industrie française de cette phase d'assainissement à une phase de développement s'appuyant sur les petites et moyennes entreprises et de favoriser l'innovation, la recherche et la formation.

Notre commission des affaires économiques et du Plan est sensible à cette priorité accordée au développement des 31 200 petites et moyennes entreprises qui représentent 95 p. 100 des entreprises françaises, la moitié des effectifs, 40 p. 100 du chiffre d'affaires de l'industrie et le tiers des investissements industriels.

Or, selon plusieurs études récentes, les P.M.I. ne manquent pas d'atouts : sur le plan de l'appareil de production, elles sont aussi bien équipées que leurs concurrentes allemandes ou britanniques ; sur le plan des résultats financiers, malgré un manque de fonds propres et un accès au crédit qui reste coûteux, elles sont globalement plus rentables que les grandes entreprises et paient davantage d'impôts. Ceux-ci atteignaient, en 1986, 2 p. 100 du chiffre d'affaires pour les entreprises de moins de 50 personnes et 1,1 p. 100 pour celles qui emploient plus de 500 personnes.

Depuis 1985, la croissance du chiffre d'affaires des petites et moyennes industries dépasse celle des grandes entreprises.

Cependant, nos petites et moyennes industries souffrent souvent d'une taille trop réduite par rapport à leurs concurrents étrangers et d'une mauvaise utilisation de leurs ressources.

Surtout, elles ont encore d'importants efforts à réaliser en matière de recherche et d'exportation. Elles ne contribuent qu'à 8 p. 100 de la recherche-développement et elles ne réalisent que 23 p. 100 du chiffre d'affaires des exportations de l'industrie française : 60 p. 100 de ces petites et moyennes industries n'exportent pas du tout.

Il était donc indispensable que la politique industrielle se préoccupât de cette catégorie d'entreprises, dont le développement conditionne l'évolution de l'ensemble du tissu industriel français, notamment sa compétitivité en vue de l'échéance européenne de 1992.

La deuxième priorité est le soutien des efforts pour développer l'innovation et accroître les investissements immatériels. Les crédits de l'agence nationale de la valorisation de la recherche augmentent de 44,6 p. 100 en autorisations de programme et de 23 p. 100 en crédits de paiement. Cette agence pourra, en outre, mobiliser une partie des ressources à vue des comptes pour le développement industriel pour financer des projets d'innovation.

De plus, la création d'un fonds d'innovation industrielle, doté de 75 millions de francs, complètera le dispositif mis en œuvre pour le fonds de la recherche et de la technologie et permettra de commercialiser des produits industriels comportant des innovations technologiques majeures et de favoriser la recherche collective dans les centres techniques.

La commission des affaires économiques et du Plan se félicite de ces mesures nouvelles destinées à accroître la recherche industrielle, car elle considère que le retard de notre pays dans ce secteur constitue un handicap majeur par rapport à nos concurrents étrangers.

La troisième priorité de votre projet de budget concerne la normalisation, dont vous avez parlé, monsieur le ministre. Les crédits bénéficiant aux organismes spécialisés dans les normes augmenteront de plus de 20 p. 100 en crédits de paiement et de 77 p. 100 en autorisations de programme.

La commission des affaires économiques et du Plan approuve cette orientation, ayant elle-même souligné, dans son récent rapport d'information consacré à l'Europe de 1992, la nécessité pour la France de se moderniser pour gagner la bataille de la normalisation.

Pour la France, en effet, l'enjeu dépasse de loin l'élimination des entraves techniques aux échanges ; le problème est celui de la compétitivité générale de son industrie.

Or, les normes sont traditionnellement mal aimées dans notre pays. Si nous disposons d'un outil de normalisation performant, grâce à l'Afnor, nous sommes encore en retard par rapport à la République fédérale d'Allemagne, puisque nous ne produisons que 13 000 normes par an contre 26 000 chez notre voisin d'outre-Rhin.

Nos industriels utilisent moins bien que leurs homologues allemands les normes comme argument commercial pour valoriser leurs produits.

Enfin, la participation des industriels français demeure très faible - inférieure de moitié à celle des Allemands - au sein des organismes européens de normalisation.

Une stratégie offensive s'impose donc pour bien préparer les entreprises françaises au marché unique, pour leur permettre de s'adapter aux normes européennes et pour donner aux services du ministère de l'industrie les moyens de négocier l'uniformisation de ces normes au niveau européen dans un sens favorable aux normes françaises.

L'augmentation du budget de l'Afnor va lui permettre d'amplifier son action, ce dont la commission se félicite, car c'est le seul moyen d'empêcher que le marché français ne soit transformé en passoire, ouverte aux produits hors normes et de médiocre qualité en provenance des pays les moins développés de la Communauté économique européenne, et de permettre à notre industrie d'imposer ses normes au niveau européen.

J'examinerai maintenant l'action sectorielle de votre ministère. Je constate avec satisfaction que vous avez abandonné la politique des plans sectoriels, conduite entre 1982 et 1986, et dont les résultats étaient peu satisfaisants, qu'il s'agisse de la machine-outil ou de la filière électronique.

Les crédits vont, pour l'essentiel, à quatre secteurs : les Charbonnages de France et les zones minières : 7 100 millions de francs ; le Commissariat à l'énergie atomique : 3 400 millions de francs ; l'aide à la construction navale : 1 400 millions de francs ; et le fonctionnement des services du ministère de l'industrie : 1 800 millions de francs.

Il convient, en outre, d'ajouter à ces sommes 4 100 millions de francs sur le budget des charges communes, qui seront destinés aux entreprises publiques. Il est cependant regrettable que le prélèvement sur les entreprises non financières ait été porté à 2 600 millions de francs, du fait de l'augmentation de 50 p. 100 des dividendes versés par les entreprises publiques industrielles. Cela signifie que l'État n'a plus les moyens, du fait de l'absence de recettes de privatisations, de jouer correctement son rôle d'actionnaire.

Je n'examinerai pas, aujourd'hui, de façon détaillée, compte tenu du temps qui m'est imparti, l'évolution des secteurs industriels.

Je dirai toutefois que les résultats se sont améliorés pour l'industrie automobile, où l'année 1987 a connu un record d'immatriculations, avec une progression de 9,6 p. 100, qui a surtout bénéficié à P.S.A. Cependant, Renault a su, grâce à des mesures de restructuration, restaurer sa rentabilité. Mais sa situation financière demeure fragile en raison d'un endettement qui atteignait encore 46 milliards de francs en 1987.

Il est donc très important que le Gouvernement tienne la promesse du précédent gouvernement et lui accorde les 12 milliards de francs destinés à apurer sa dette. Car, avec plus de 4 milliards de francs de frais financiers par an, Renault ne peut investir suffisamment pour rester compétitif sur le plan international. De même, il serait souhaitable de faire évoluer son statut de régie en société anonyme pour lui permettre de conclure les alliances indispensables en vue de l'échéance européenne de 1992.

Les industries mécaniques ont amélioré leur situation financière, mais ont enregistré pour la première fois, en 1987, un déficit du solde extérieur.

L'industrie de la machine-outil a connu une croissance soutenue, mais demeure caractérisée par un solde négatif des échanges extérieurs ;

L'industrie chimique, bénéficiant d'une conjoncture internationale favorable, a connu une croissance de 2,5 p. 100 et soutient toujours notre commerce extérieur avec un excédent de 21 milliards de francs ;

Les industries électronique et informatique ont connu une année difficile en raison du ralentissement de la croissance mondiale dans ce secteur. Le bilan du plan en faveur de la filière électronique, qui se terminait en 1987, est mitigé, puisque la balance commerciale demeure déficitaire de 4 milliards de francs et l'emploi est orienté à la baisse.

La sidérurgie va bien et le regroupement d'Usinor et de Sacilor a permis au secteur de retrouver une bonne situation financière, alors qu'on pensait la sidérurgie condamnée voilà quelques années.

Seuls deux secteurs connaissent de graves difficultés.

L'industrie textile a vu sa production diminuer de 3,5 p. 100 en raison de la faiblesse de la consommation, surtout pour l'habillement. Quant à sa balance commerciale, elle s'est fortement dégradée et le déficit dépasse, en 1987, les 20 milliards de francs.

Cette évolution s'explique par la hausse des importations en provenance des pays en voie de développement.

L'emploi a encore diminué de 4,3 p. 100 en 1987, ce qui représente 18 000 salariés.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour sauvegarder ce secteur important de notre économie ? La commission des affaires économiques et du Plan insiste sur la nécessité de veiller à la stricte application de l'A.M.F. - Accord multifibres -, car nous constatons actuellement des dépassements qui sont nuisibles au secteur.

La construction navale est sinistrée. Les restructurations n'ont pas permis de redresser le secteur. On a été conduit à regrouper les chantiers sur un seul site, celui de Saint-Nazaire. En raison de la concurrence japonaise et coréenne, dont les coûts sont inférieurs de 40 p. 100, il sera de plus en plus difficile de maintenir cette activité sans un soutien financier important de l'État.

Or, il est clair que les crédits budgétaires, ramenés de 1 500 millions de francs à 550 millions de francs, seront insuffisants pour maintenir cette activité. N'allons-nous pas, dans ces conditions, au-devant de graves troubles sociaux ? Nous souhaitons, monsieur le ministre, connaître vos intentions dans ce domaine.

En conclusion, monsieur le ministre, la commission des affaires économiques et du Plan, vous l'avez constaté, a exprimé des réserves sur ce projet de budget, mais elle a également relevé des éléments de continuité et noté des différences importantes avec la politique industrielle sectorielle et dirigiste qui avait prévalu entre 1981 et 1986. Surtout, elle a été sensible à l'effort entrepris afin de préparer notre industrie à l'échéance européenne de 1992.

C'est pourquoi elle a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de l'industrie pour 1989. (*Applaudissements sur les traverses de l'union centriste et sur les traverses socialistes. - MM. Chérioux et Pintat, rapporteur spécial, applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. Bellanger, rapporteur pour avis.

M. Jacques Bellanger, en remplacement de M. Roland Grimaldi, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Energie). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, veuillez excuser mon collègue M. Grimaldi retenu aujourd'hui dans son département par la signature avec M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat à l'environnement, d'un important contrat d'aménagement de rivière. Je présenterai donc ce rapport en son nom.

L'examen du projet de budget de l'industrie est, chaque année, l'occasion pour la commission des affaires économiques et du Plan de faire le point sur la situation énergétique de la France.

Vous trouverez dans mon rapport écrit un certain nombre de données statistiques concernant l'énergie. Je me permets donc de vous y renvoyer en indiquant seulement que la consommation a connu une hausse modérée en 1987, dont l'électricité continue d'être le premier bénéficiaire.

Notre taux d'indépendance énergétique s'est encore amélioré, passant de 46,3 p. 100 à 47,3 p. 100, de même que notre facture énergétique du fait du redressement de la balance française des échanges de produits pétroliers. Je limiterai mon propos à cette tribune aux points qui ont fait l'objet de discussions au sein de la commission.

Premièrement, en ce qui concerne le gaz, nous avons noté avec satisfaction la progression de 3 p. 100 des ventes sur le marché intérieur, la part du gaz dans les logements neufs étant passée en un an de 22 à 27 p. 100.

Cette évolution nous rapproche de nos partenaires européens, pour lesquels le gaz représente 18 p. 100 du bilan énergétique contre 12,2 p. 100 dans notre pays. Nous nous sommes surtout interrogés sur l'évolution des contrats gaziers, en particulier du contrat algérien.

La baisse des prix de l'énergie et la disparition, au début de 1986, de toute signification des prix officiels du pétrole brut, ont conduit Gaz de France à demander à la Sonatrach l'ouverture des négociations prévues par le contrat. Bien que ces négociations aient été menées activement, elles sont au point mort depuis la fin de 1987, et les positions des deux parties restent éloignées.

En attendant qu'un accord soit conclu, les livraisons se poursuivent sur la base du contrat. Les livraisons et les paiements s'effectuent à des prix provisoires qui pourront être rétroactivement modifiés lorsqu'une nouvelle formule de prix aura été acceptée par les deux parties.

La possibilité d'un arbitrage a été évoquée. Elle est explicitement prévue par le contrat, mais aucune décision n'a été prise à ce sujet.

En juin dernier, vous avez estimé, monsieur le ministre, qu'il appartenait aux deux compagnies de se mettre d'accord. Pourtant, c'est la visite de notre ministre des affaires étrangères à Alger, le 5 septembre, qui a donné le coup d'envoi à la reprise des négociations. Mais, alors qu'il avait déclaré à Alger : « Notre objectif est de jeter les bases d'une coopération renouvelée, globalisée », dans un entretien au *Figaro* du mois d'octobre, M. Dumas a semblé privilégier une autre approche plus économique fondée sur les prix du marché.

Votre commission souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement dans ses négociations avec l'Algérie. Le nouveau contrat résultera-t-il d'un accord gouvernemental ou d'une négociation entre Gaz de France et la Sonatrach ? Le Gouvernement envisage-t-il de réitérer « le geste » de 1982, c'est-à-dire le surcoût payé pour le gaz algérien, qui a pesé sur l'équilibre financier de l'entreprise, notamment sur le poids de sa dette ?

Nous insistons, monsieur le ministre, sur la nécessité d'aboutir à un prix économique pour le gaz et nous n'acceptons pas d'entendre parler de surcoût politique, dont Gaz de France ferait encore les frais.

Nous rejoignons totalement, sur ce point, les conclusions de notre collègue M. Pintat.

Nous souhaiterions également savoir si vous envisagez d'établir pour Gaz de France un contrat d'objectifs similaire à celui d'E.D.F., qui permettrait de fixer des règles concertées pour l'évolution des tarifs, afin d'éviter qu'ils ne soient trop soumis aux hasards de l'indice et du calendrier politique.

S'agissant de l'électricité, nous constatons aujourd'hui que le programme nucléaire français porte ses fruits puisque les centrales couvrent, en 1988, 73 p. 100 de la production totale d'électricité. Le programme est aujourd'hui ralenti. Aucune tranche n'a été engagée cette année, compte tenu de l'évolution de la consommation d'électricité.

Il n'y a pas de surcapacité puisque E.D.F. a continué à développer ses exportations d'électricité : le solde des échanges est, en effet, voisin de 30 milliards de kilowatt heure en 1987, en hausse de 17 p. 100 par rapport à 1986, et a représenté un gain en devises de 6 milliards de francs.

Ces résultats montrent la nécessité de préserver l'avance technologique française dans le domaine nucléaire. A cet égard, nous souhaiterions connaître vos intentions, concernant l'avenir du surgénérateur Super-Phénix.

E.D.F. se trouve aujourd'hui confrontée à la croissance de son endettement, qui s'élève à 224 milliards de francs. La diminution de cet endettement est indispensable, afin de réduire les charges financières qui pèsent lourdement dans le budget de l'établissement.

Dans ces conditions, la signature d'un contrat fixant l'évolution des tarifs de l'électricité est indispensable.

E.D.F. est en train de négocier avec votre ministère et celui des finances un nouveau contrat de plan qui doit prendre la suite de celui qui a été établi en 1981, pour cinq ans, et qui n'a jamais été respecté. Non seulement E.D.F. a dû, en cours de parcours, « subventionner », à la demande de l'Etat, des organismes tels que la Compagnie nationale du Rhône ou les Charbonnages de France, mais les baisses successives de tarifs qui lui ont été imposées l'ont empêchée de réaliser certains investissements, de développer des actions de diversification, ou de réduire son endettement.

Le président d'E.D.F. a d'ailleurs noté : « Sous l'effet de ces décisions, E.D.F. aurait pu annoncer 3 milliards de francs de bénéfices en 1987 au lieu de 225 millions de francs ».

C'est donc la marge d'autonomie de l'entreprise qui est au centre des discussions actuelles, la direction d'E.D.F. proposant que les tarifs soient désormais fixés par le conseil d'administration, où l'Etat dispose d'un droit de veto.

Où en sont ces négociations, monsieur le ministre, et quelles est votre position concernant la fixation des tarifs d'E.D.F. ?

J'en viens maintenant au problème du charbon, que connaît particulièrement bien mon collègue M. Grimaldi et sur lequel il se permet d'insister.

En 1987, les Charbonnages de France ont produit 13 800 000 tonnes de charbon. Il convient de souligner que, grâce à d'importants efforts de restructuration, le prix de revient de la tonne extraite a diminué de 21 p. 100 en francs constants en deux ans et que le rendement moyen par mineur et par poste a augmenté de 16 p. 100.

L'année 1987 a constitué un tournant dans la mise en place de la politique d'adaptation des effectifs, une concertation étant ouverte avec les partenaires sociaux pour préciser la nature des aménagements à apporter à la notion de volontariat dans les exploitations à fermer.

Les bassins ont enregistré 5 427 départs en 1987 et l'établissement central a réduit ses effectifs de 25 p. 100 ; le coût de cette restructuration s'est élevé à 1 800 millions de francs en 1988 et a été financé sur la subvention versée par l'Etat aux Charbonnages.

Il est donc regrettable que cette subvention soit réduite en 1989, passant de 3 363 à 3 228 millions de francs.

Parallèlement à ces efforts de restructuration, se sont poursuivies les actions de réindustrialisation des régions minières, par le biais de la Sofirem - Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières - de la Finorpa - Financière du Nord et du Pas-de-Calais - et du fonds d'industrialisation. Il convient de souligner l'importance de ce dispositif, qui a permis la création de 7 500 emplois dans ces régions.

C'est dans cet environnement que notre commission a adopté un amendement tendant à étendre à la consommation de charbon l'application du taux réduit de T.V.A.

En effet, le Gouvernement propose de ramener de 18,6 p. 100 à 5,5 p. 100 le taux de la T.V.A. sur les abonnements de gaz et d'électricité. Il n'est pas possible de prendre une telle mesure en faveur du charbon puisqu'il n'existe pas d'abonnement pour les utilisateurs de ce type de combustible.

Cependant, la consommation de charbon à usage domestique est souvent le fait de ménages à revenus faibles ou très faibles, souvent âgés. Pour cette clientèle, le charbon est un produit de première nécessité, qui doit donc relever des taux réduits de T.V.A.

Cette mesure, d'un coût budgétaire limité - 270 millions de francs - permettrait une augmentation du pouvoir d'achat de ces ménages de condition modeste.

De plus, cette baisse de la T.V.A. sur le charbon irait dans le sens de l'harmonisation des fiscalités européennes puisque la Commission des Communautés propose que, en 1993, toutes les énergies soient taxées au taux réduit de la T.V.A., soit entre 4 et 9 p. 100.

Le Sénat a adopté cet amendement, mais le ministre délégué chargé du budget n'y est pas favorable, ce que nous regrettons.

En ce qui concerne le pétrole, qui reste la plus importante source d'énergie de la France, assurant 42,7 p. 100 de notre approvisionnement énergétique, l'année 1987 a été marquée par une nouvelle hausse de la production française, qui dépasse maintenant trois millions de tonnes.

La diversification de notre approvisionnement autour de trois pôles géographiques n'a pas été remise en cause, mais la part de l'Europe de l'Ouest s'est accrue au détriment du Moyen-Orient, plus particulièrement de l'O.P.E.P.

Nous sommes cependant inquiets pour l'industrie du raffinage dont les résultats sont, dans l'ensemble, fortement négatifs.

Je traiterai maintenant de la politique d'économies d'énergie. Les crédits consacrés à l'A.F.M.E. - agence française pour la maîtrise de l'énergie - seront maintenus en 1989, au titre du ministère de l'Industrie.

Quant à la subvention versée par le ministère de la recherche et de la technologie, elle progresse de 6 p. 100. Votre rapporteur se félicite de cette relance de l'action de l'agence, compte tenu des résultats déjà obtenus et de l'importance d'une politique de maîtrise de l'énergie en termes d'économie de devises.

Je terminerai mon propos par quelques réflexions sur le marché unique de l'énergie, ayant participé pendant plusieurs mois, comme mon collègue M. Grimaldi, aux travaux de la mission d'information menés par votre commission, chargée d'étudier les conséquences, pour l'économie française, de l'avènement du grand marché européen.

L'énergie n'était pas expressément mentionnée dans les trois cents propositions du « livre blanc » publié par la Commission européenne en juin 1985. Cependant, le document de travail de la Commission, daté du 6 avril 1988 et intitulé « Le marché commun de l'énergie », contenait la liste des obstacles à franchir pour arriver à la réalisation d'un marché unique de l'énergie. Ce rapport a été discuté le 9 juin dernier par le Conseil de l'énergie mais les ministres n'ont pu parvenir à un accord sur les propositions de la Commission.

Or, le marché unique serait très incomplet s'il ne concernait pas l'énergie, qui contribue pour près de 7 p. 100 au produit intérieur brut communautaire, alors que l'agriculture, secteur prioritaire d'intervention, n'en représente que 2,9 p. 100 et la sidérurgie environ 1,5 p. 100. Le coût de la « non-Europe de l'énergie » serait compris entre 125 et 250 milliards de francs par an.

Le marché unique de l'énergie représente un enjeu considérable pour le commerce extérieur français puisque la France dispose d'un potentiel d'exportation d'électricité d'une centaine de milliards de kilowattheure. Elle apporte donc son soutien à la demande de la commission qui, en faisant jouer les possibilités de substitution au niveau communautaire, permettra d'accroître l'efficacité de l'économie européenne et de réduire les coûts d'accès à l'énergie pour les consommateurs industriels et domestiques.

Cependant, la réalisation du marché unique pose des problèmes de nature différente pour l'ensemble des acteurs énergétiques français.

Dans le domaine de l'électricité, il est clair que l'ouverture des marchés du secteur de l'électricité engendrerait de graves distorsions dans l'accès des divers fournisseurs européens à des marchés nationaux aujourd'hui également protégés, si s'ouvraient à tous certains marchés déjà très transparents comme celui de la France, sans parvenir à imposer partout une véritable réciprocité.

En outre, il ne semble pas logique de traiter indépendamment la question de l'ouverture des marchés publics et celle du marché européen de l'énergie. Pourquoi demander à E.D.F. d'élargir la concurrence pour ses achats alors qu'elle ne peut vendre son électricité dans des conditions de libre concurrence ?

En l'état actuel du projet de directive, les achats de combustible et d'énergie sont expressément exclus du champ d'application de la future directive. Il conviendrait donc d'inclure ces achats dans l'ouverture des marchés publics.

Le problème posé à l'industrie gazière française est celui de la mise en place d'une obligation de transport pour le compte des tiers. Cela nécessiterait une réorganisation particulièrement défavorable à la France, car sa position relativement excentrée par rapport à certains de ses fournisseurs se traduirait par la répercussion sur le prix de vente au consommateur d'un coût de transport nettement supérieur à celui que connaîtraient les autres pays européens, inconvénient qui n'existe pas aujourd'hui grâce à l'actuelle formation des prix de marché.

Enfin, dans le secteur pétrolier, les propositions de la Commission - harmonisation des accises et des taux de T.V.A. - peuvent, tout d'abord, représenter des pertes de recettes estimées à une vingtaine de milliards de francs, dont environ dix pour les droits d'accises et dix pour la T.V.A. Ensuite, elles modifieraient les conditions de concurrence entre les différents types d'énergie.

De plus, le système proposé pour la T.V.A. créerait des distorsions insupportables pour le raffinage français, pourrait entraîner de sérieux risques de délocalisation et conduire, à terme, à la fermeture d'un certain nombre de raffineries françaises.

Il est donc indispensable de réfléchir à l'ensemble de ces questions et de tout faire pour que soient levés les obstacles à la réalisation du marché unique de l'énergie. Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour convaincre nos partenaires européens.

Sous réserve de ces observations, la commission des affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'énergie inscrits dans le projet de loi de finances pour 1989. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - MM. Chérioux et Pintat, rapporteur spécial, applaudissent également.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : 34 minutes ;

Groupe de l'union centriste : 31 minutes ;

Groupe socialiste : 30 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 27 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : 23 minutes ;

Groupe communiste : 19 minutes.

La parole est à M. Larue.

M. Tony Larue. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos se résumera en deux questions.

Voici la première. Les comptes de résultats des entreprises nous enseignent que, dans bon nombre de cas, le bénéfice d'opérations financières est important en comparaison de leur montant total et même, parfois, supérieur au bénéfice d'exploitation. Aussi le chef d'entreprise peut-il être amené à se demander où est son intérêt : se consacrer à sa vocation d'industriel ou de prestataire de services, ou bien se consacrer à des opérations boursières, d'autant que s'ajoute à cette interrogation le tapage cacophonique d'établissements financiers que ne cessent d'amplifier médias et démarches de toutes sortes pour affirmer que les placements bien gérés rapportent de l'argent, beaucoup d'argent.

Le Gouvernement envisage-t-il, monsieur le ministre, de porter remède à cette paradoxale situation en ramenant les financiers de tous ordres à une plus juste appréciation de leur rôle lequel, bien compris, est, par ailleurs, aussi indispensable que nécessaire ?

Voici ma deuxième question.

Le déficit du commerce extérieur inquiète, c'est le moins que l'on puisse dire. Le solde du commerce international des biens industriels civils, excédentaire pendant les quarante dernières années à l'exception de l'année 1969, s'est effondré.

A cette angoissante question, il est répondu que les importations de biens industriels civils ne sont que ponctuelles, qu'elles soulignent la reprise des investissements et que ceux-ci permettront bientôt de retrouver la situation excédentaire antérieure.

Or les statistiques douanières - nous le comprenons fort bien - ne nous permettent pas de distinguer les investissements de productivité et ceux qui visent à accroître la production, tant et si bien qu'il n'est pas répondu à notre attente.

Ce faisant, cette absence d'information est source d'hypothèses contradictoires, très contradictoires, puisque les uns sont catastrophiques et que les autres se veulent rassurantes.

Etes-vous en mesure, monsieur le ministre, de nous instruire quant à l'état présent et futur des capacités de production de nos industries ?

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, on pourrait qualifier la politique industrielle découlant des choix de ce budget par les termes suivants : continuité, continuité toujours, mais continuité dans la stratégie du déclin.

Cette continuité dure depuis le milieu des années quatre-vingts, au moment où la politique de filière et de plans industriels a été abandonnée. C'est l'époque où, pour employer des termes en « isme », l'étatisme s'est accentué, au nom du libéralisme.

Retour au passé ? Non ! Mais encouragement, organisation, cohérence avec la stratégie industrielle du déclin du travail vivant, qualifié, oui, certainement ! Malgré les centaines de milliards de francs que les Français ont consacrés en quelques années à leur industrie, l'appareil de production ne s'est pas renforcé.

Depuis longtemps, nous avons dénoncé ce risque et aujourd'hui nous ne sommes plus seuls. En effet, le grand patronat ne s'identifie plus à l'esprit d'industrie et l'orateur qui m'a précédé à l'instant vient d'aborder ce problème.

La volonté de produire et de bien produire se trouve hors des rangs du grand patronat ; ainsi que nous l'avions montré, lors de la discussion relative au 9^e Plan, les résultats, malheureusement, nous donnent raison.

En dépit de leur modicité, les objectifs d'investissement productif n'ont pas été atteints et un rapport du Sénat vient de le confirmer. Malgré la progression notée en 1988, le retard est loin d'être comblé, car, selon la même source, celui-ci devrait être de 20 p. 100 en 1989.

Peu dynamique, l'investissement est au surplus entaché d'un défaut majeur : il s'agit surtout d'un investissement de productivité apparente du travail ; il constitue donc forcément un surcoût et un gaspillage de savoir-faire.

Depuis 1980, 870 000 emplois industriels ont été perdus, soit 18 p. 100. Même en 1988, cette tendance reste essentielle : l'institut national de la statistique confirme que 2 000 emplois industriels auront disparu encore cette année.

Les investissements de capacité demeurent donc l'exception. Ainsi s'explique la plongée du déficit du commerce extérieur pour les biens manufacturés et la pénétration croissante de notre marché par les produits étrangers.

Vous vous targuez des bénéfices de certaines entreprises ou groupes pour prétendre au redressement de notre économie. Mais vous oubliez le cortège de fermetures et de licenciements. En réalité, superprofits et recul industriel vont de pair, ceci expliquant cela.

On voudrait faire croire aux Français que le pays manque de moyens pour opérer son redressement. Or ce n'est pas vrai. Durant l'été - tout à l'heure, ce problème de la spéculation financière a déjà été évoqué - les Sicav ont battu leur record de capitalisation avec 1 300 milliards de francs. Au cours des six premiers mois de l'année, 35 milliards de francs ont été investis rien qu'aux Etats-Unis. La sortie de capitaux pour investir à l'étranger s'est notablement accélérée dans cette dernière période.

Il y a donc beaucoup d'argent ! Pour s'en convaincre, il suffit de voir les entreprises jongler avec des centaines de millions de francs en vue de s'assurer le contrôle de telle ou telle société à coup d'O.P.A. ! Les opérations actuelles sur la Sociégé générale illustrent bien le problème.

S'il est un domaine où les objectifs ont été atteints, voire dépassés, c'est bien celui de la marge bénéficiaire des entreprises. Les plus hauts niveaux sont rattrapés et souvent dépassés mais cela, évidemment, n'intéresse pas le niveau de vie des Françaises et des Français.

En ce qui concerne les revenus salariaux, c'est le reflux permanent. La pression sur les coûts salariaux a fait reculer notre pays au neuvième rang des onze pays capitalistes les plus industrialisés.

A ce point de mon exposé, je tiens à aborder l'immense question de la filière maritime.

Depuis plus de dix ans, j'interpelle les ministres concernés par ces questions, la filière maritime étant l'élément majeur de l'identité industrielle de ma région, la Provence. Mais ce domaine est important non seulement pour toute une région, mais aussi pour de nombreuses autres régions de France.

Il me semble que l'incompétence, l'esprit d'abandon national furent la marque des ministres de droite qui se sont succédés. Monsieur le ministre, il ne faut pas continuer dans cette voie. Vous supporteriez la condamnation unanime des travailleurs de ce secteur, qui ne peuvent accepter la désindustrialisation de la France.

Hélas ! Il me semble pourtant bien que vous avez décidé de continuer.

Je vais m'attacher à démonter une à une les arguties inventées depuis dix ans car aucune ne supporte l'épreuve des faits.

Premièrement, il n'y aurait plus de commande. Eh bien ! des bateaux, comme dit une chanson, il en faut à la pelle !

La C.N.C.M. a besoin immédiatement d'un 135 mètres, celui qui devrait remplacer le *Monte-Rotondo*. Il est prévu également la construction d'un deuxième 135 mètres pour assurer les lignes de Balagne, en Corse. La Compagnie Delmas-Vieljeux a besoin rapidement d'un porte-conteneur de 2 400 boîtes. Et je ne compte pas - je fais référence aux différents rapports du ministère de la marine - les 48 navires qui seront nécessaires à la France d'ici à cinq ans, les 564 dont aura besoin la Communauté économique européenne, les 3 600 qui devront être construits dans le monde.

Ces renseignements proviennent tout simplement du rapport sénatorial sur la marine marchande qui a été élaboré ici-même. Lisez-le donc !

J'aborde la deuxième série d'arguties : les chantiers navals français seraient trop chers ?

Tous les pays subventionnent leur filière navale plus que ne le fait le Gouvernement français. Que sont devenus, par exemple, les 4 milliards de fonds publics qui ont été distribués de 1986 à 1987 aux armateurs français publics ou privés, soit environ le prix approximatif de huit cars-ferries ? Aucun n'a été construit. Les travailleurs en demandent un seul.

Dans les cinq ans à venir, le coût de la poursuite de cette politique de destruction atteindra 30 milliards de francs ! Le seul démantèlement de Normed a représenté 10 milliards de francs. Avec une somme aussi fabuleuse on peut construire bien des navires !

M. Madelin, votre prédécesseur, s'était ici-même couvert de ridicule lors de l'affaire des méthaniens australiens. Il avait en effet empêché volontairement les chantiers navals français de prendre la commande de cinq méthaniens australiens, ce qui représentait cinq ans de travail pour les chantiers navals, techniquement supérieurs aux Japonais, moins chers qu'eux. M. Madelin l'a admis ici en séance ; le *Journal officiel* en fait foi.

La récente commande obtenue à Saint-Nazaire témoigne de la compétitivité de nos chantiers, ceux de La Ciotat étant au moins aussi compétents que ceux de Saint-Nazaire.

Ainsi, fermetures, licenciements, entraînent un monstrueux gaspillage des fonds publics. Si les différents gouvernements étaient aussi sûrs de leurs arguments, pourquoi n'accepteraient-ils pas la création d'une commission d'enquête parlementaire - proposée depuis bien longtemps par les parlementaires communistes - pour contrôler où sont allées les aides et subventions diverses destinées à la construction navale et comment les sociétés concernées les ont utilisées ?

Troisième série d'arguties : il n'y aurait plus d'outil technique, humain ?

Comment peut-on avancer cet argument alors que la commission technique des chantiers, l'audit du conseil général des Bouches-du-Rhône, l'étude de marché du bureau international de prévisions économiques, le propre groupe de travail mis en place par vos soins pour la recherche du maintien du site de La Ciotat présidé par M. de Mas Latrie ont tous reconnu la fiabilité du site de La Ciotat ?

Quant au potentiel humain, le bureau d'embauche ouvert par la C.G.T. démontre que suffisamment d'ouvriers, de techniciens, de dessinateurs, d'ingénieurs sont prêts immédiatement à reprendre leur travail au chantier ?

Quatrième série d'arguties : le site de La Ciotat ne serait pas en position commerciale, technique et juridique pour prendre des commandes ?

La location-gérance aux chantiers navals a été reportée jusqu'en février 1989 et le dernier navire est terminé depuis plus de deux mois. Le tribunal de commerce peut encore, si on le lui demande, opérer une rallonge de 5 mois après février. La société intermédiaire existe pour passer des commandes et commencer les travaux.

Enfin cinquième argutie : il n'y aurait plus de repreneurs pour le site de La Ciotat ?

En fait, il y a non pas un repreneur mais des repreneurs. Vous m'avez écrit à ce sujet, monsieur le ministre ; je vous ai répondu en vous donnant des adresses précises.

Il s'agit, d'une part, de la société financière du Léman Limited Equity et law house P.O., Box 218 - La Motte Street St-Héliar, Jersey Islands, qui a le soutien du groupe financier I.D.S. Finance International Discount, 30 route Malagnous à Genève, Suisse.

J'ai le double de la lettre qui a été adressée à votre ministère.

Je vous l'ai d'ailleurs communiquée directement au cas assez improbable - cela peut arriver - où vos services ne vous feraient pas part des lettres qu'ils reçoivent.

M. Xavier de Villepin. Les grèves !

M. Louis Minetti. J'ai non seulement la lettre mais également la signature de tous ceux qui ont lu cette lettre datant du mois de septembre.

Autre repreneur possible : le chantier naval du Littoral, actuel gérant auquel nous avons proposé d'adjoindre les moyens de tous les acteurs de la filière maritime tels C.G.M. et autres.

Même l'affairiste Tapie a compris qu'il y a des profits à faire ; il s'est manifesté.

Tout cela prouve que le site de La Ciotat intéresse les hommes d'affaires. On peut même lire dans le rapport du Sénat : « Il y a du profit à réaliser dans la filière maritime ».

La Ciotat intéresse donc les hommes d'affaires, à condition qu'il y ait des bateaux à construire. Or, une telle commande relève de votre responsabilité, monsieur le ministre. C'est vous qui devez décider tout de suite : « Un bateau pour La Ciotat ».

Demain, 6 décembre, venus par milliers de toute la façade méditerranéenne, les travailleurs et les populations concernées manifesteront et clameront leur volonté de voir vivre ce chantier naval et une filière navale source d'emplois industriels et de maintien de l'identité industrielle de cette région. Ils ne sont pas décidés, eux, « à tourner la page », selon votre expression, me semble-t-il, à l'Assemblée nationale, en réponse à mon collègue M. Tardito. Du haut de cette tribune, je leur apporte le soutien le plus actif des parlementaires communistes et je souhaite que vous quittiez les rails empruntés par M. Madelin pour prendre les rails du développement de la filière maritime.

M. Xavier de Villepin. La S.N.C.F., c'est dangereux !

M. Louis Minetti. Avant de poursuivre, monsieur le ministre, je souhaiterais vous poser une autre question.

Pouvez-vous nous indiquer le sort réservé à l'Institut national de recherche chimique appliquée, implanté à Vert-le-Petit dans l'Essonne, qui dépend non du ministère de la recherche, mais de votre ministère ?

Après le compte rendu d'un rapport d'expertise concluant à la fiabilité des activités de l'Ircha, est-il dans vos intentions ou dans celles des pouvoirs publics d'honorer les suggestions de l'expert quant au maintien de ces activités sous financement d'Etat et, par voie de conséquence, celui des personnels sous garantie d'un statut public ?

J'aborde maintenant d'autres secteurs de l'industrie, bien que le temps me soit quelque peu compté.

Monsieur le ministre, vous poursuivez une politique qui conduit au déclin industriel du pays. Certes, vous ne détruisez pas tout mais le bilan global est négatif. En effet, la loi de finances pour 1989 accentue les caractéristiques les plus négatives du passé.

De l'argent, vous en donnez en masse au patronat. Persuadé que les résultats seront médiocres, vous avez trouvé une nouvelle justification. Après les chocs pétroliers voilà quelques années, voici venu le temps de « préparer 1992 ».

Au nom de cette nouvelle croisade, vous accélérez les restructurations, la création et le développement de gigantesques multinationales qui écrasent encore davantage à la fois l'emploi et les salaires. Les milliards que vous leur laissez sans contrôle iront grossir leurs masses de capitaux spéculatifs.

J'ajoute que l'état de notre économie est loin d'être aussi rose que d'aucuns le prétendent. On ne peut partager votre optimisme sur le redressement de notre économie. Ce ne sont pas quelques hirondelles qui font le printemps, d'autant que nous sommes à la fin de l'automne ! En revanche, on peut, être inquiet pour la période à venir si le Gouvernement ne se décide pas à modifier sa politique.

Je dirai maintenant quelques mots de votre budget proprement dit.

Dans ce domaine, vous poursuivez la politique de régression charbonnière, laissant la porte ouverte aux importations d'Afrique du Sud, entre autres, parfois via la Belgique.

Nous connaissons la valeur du labeur des mineurs noirs d'Afrique du Sud. Nous pourrions avoir un développement sur d'autres aspects humanitaires. Mais, pour m'en tenir à l'économie, les temps viennent où cette valeur devra être reconnue dans leur pays. Allons-nous donc, sur la base de l'esclavage temporaire de ces hommes, faire périr le savoir-faire des mineurs de France ?

Il est un autre domaine de préoccupation : la stagnation des crédits affectés au commissariat à l'énergie atomique.

S'il s'agissait d'économiser sur la mise au point d'armes chimiques, le groupe communiste vous suivrait volontiers. Mais le C.E.A., c'est l'atome civil d'hier et de demain, ce sont les biotechnologies et d'autres grands domaines de recherche !

Je veux dire nos craintes de voir ce grand organisme, qui a tant contribué à la place de la France dans le club des grands de l'atome pacifique, être engagé dans une voie de garage pour justifier de mauvais coups.

C'est pourquoi je m'associe pleinement aux interrogations qu'à soulevées notre collègue M. Pintat, au nom de la commission des finances.

La communauté scientifique tout entière est attachée au prestige du C.E.A. Celui-ci est un atout de la France que nous ne laisserons pas compromettre, il faut que vous le sachiez.

Enfin, vous avez la tutelle d'E.D.F. A ce sujet, aussi les commissions vous ont interrogé. Je tiens à vous faire part de notre préoccupation devant l'endettement de cet établissement et devant la ségrégation qui pèse sur lui, notamment en matière de publicité.

Pour conclure, j'esquisserai les grands axes de ce que nous considérons comme une véritable politique industrielle.

D'abord, il s'agit de relancer en cohérence l'offre et la demande. Dans l'immédiat, le développement du marché doit privilégier les besoins sociaux faisant peu appel aux importations : la santé, la formation et les loisirs ; ou ceux qui sont liés aux besoins en infrastructures : les logements, les routes et les hôpitaux.

Ensuite, il s'agit de faire évoluer parallèlement l'offre et la demande. Pour cela, il faut relancer les productions, créer de nouveaux produits, organiser des coopérations entre entreprise, banques et services, alléger les dominations extérieures en renégociant les accords passés et en fondant les nouveaux rapports sur des coopérations mutuellement avantageuses.

Il convient également de maîtriser l'efficacité des investissements

Dans ce domaine, trois actions sont essentielles : premièrement, diriger les capitaux disponibles vers l'investissement productif - à notre avis, la fiscalité peut constituer un bon outil de conviction ; deuxièmement, s'assurer que les investissements sont réellement porteurs de productivité - c'est-à-dire de capacité - en accroissant les pouvoirs des comités d'entreprise ; troisièmement, promouvoir la qualification des hommes et des femmes et étendre leur responsabilité de citoyens dans l'entreprise.

Enfin, dernier grand axe, il convient de donner à la recherche les moyens de ses missions.

Or ni votre budget, monsieur le ministre, ni l'orientation générale de la politique industrielle du Gouvernement ne s'engagent dans la perspective que nous considérons comme étant la seule de nature à sortir notre pays de la spirale de déclin dans laquelle son industrie et, par conséquent, son économie sont engagées.

Dans ces conditions et pour l'instant, le groupe communiste ne peut adopter les crédits du budget du ministère de l'industrie tels qu'ils nous sont proposés.

Monsieur le ministre, j'attends des réponses précises aux questions précises que je vous ai posées.

(M. Jean Chérioux remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHÉRIOUX,
vice-président

M. le président. La parole est à M. Pintat.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens, tout d'abord, à excuser M. de la Verpillière, qui n'a pas pu être des nôtres aujourd'hui. Il m'a prié de poser une question en son nom au sujet de l'abandon, à partir de 1989, de la procédure M.E.C.A. - machines et équipements de conception avancée. Cette procédure était gérée par l'Adepa - agence pour le développement de la production automatisée - qui attribuait des aides aux investissements en matériels neufs, surtout pour les matériels impliquant un saut technologique ou engendrant des gains de productivité. Elle concernait de très nombreux secteurs, tels les machines-outils, l'agro-alimentaire et le bois.

Cette méthode a remporté un succès puisque 5 600 dossiers ont été imprimés en huit ans. Par ailleurs, cette procédure très utile se pratique également en République fédérale d'Allemagne et en Italie.

Au nom de mon collègue M. de la Verpillière, je vous demande donc, monsieur le ministre, si le Gouvernement a prévu une procédure de substitution ?

En ce qui me concerne, je vais maintenant faire entendre la voix de l'Aquitaine.

La région Aquitaine s'inquiète de la décroissance graduelle du bassin de Lacq et de l'arrêt de Pechiney sur le site de Noguères.

Monsieur le ministre, nous attendons votre visite, avec espoir, le 15 décembre prochain, à Pau. La région attend de recevoir de vous l'assurance que le règlement des dettes que Pechiney a envers le bassin de Lacq sera assuré.

Le conseil régional d'Aquitaine a d'ailleurs tenu une session de travail sur ce sujet. Il a présenté plusieurs propositions. Les Aquitains attendent vos réponses.

Par exemple, qu'en est-il du classement du bassin de Lacq comme zone de reconversion et comme zone franche, du maintien des activités du groupe Pechiney sur le site de Noguères, de la reconversion des quarante hectares de la zone Pechiney en complexe diversifié pour préserver le niveau global de l'emploi sur place. On nous dit certes que les emplois seront maintenus, mais on ne nous garantit pas qu'ils seront maintenus sur place. Enfin, qu'en sera-t-il de votre participation active au développement du pôle technologique du bassin de l'Adour ?

Je traiterai maintenant des problèmes généraux posés par ce projet de budget.

Il est à la mode de souligner le succès du programme électronucléaire français. On a raison, car le parc dont dispose E.D.F. fonctionne de façon très satisfaisante. En particulier, sa disponibilité est supérieure à celle qui avait été prévue.

Il en résulte ce qu'on a parfois appelé une « surcapacité ». En réalité, cela donne l'opportunité de localiser sur le sol français des industries fortement consommatrices d'électricité, comme le montre la voie ouverte par Pechiney à Dunkerque, avec ce que cela signifie en termes d'emplois, de croissance, d'amélioration de la balance commerciale et d'aménagement du territoire. On pourrait penser que de tels procédés pourraient être appliqués à d'autres industries.

Mais on aurait tort de croire qu'un tel succès s'est fait sans effort et qu'il est acquis pour l'éternité. Je prendrai un seul exemple de ce qui concerne l'avenir : l'avènement des surgénérateurs.

Les Japonais poursuivent - avec l'opiniâtreté qu'on leur connaît - le développement de cette filière qui présente des avantages physiques incontestables se traduisant en termes d'indépendance nationale, donc de politique énergétique. Ce serait un comble que l'Europe soit un jour contrainte d'acquiescer la technologie japonaise alors qu'elle est, aujourd'hui, l'entité économique la plus avancée en ce domaine.

En France, Phénix, qui fonctionne très bien depuis quatorze ans, a démontré la maturité technique de la filière. Par ailleurs, Superphénix a montré qu'on pouvait réaliser des centrales de taille industrielle comme dans le cas des réacteurs à eau sous pression.

Je rappelle que c'est aux ministres responsables qu'il reviendra de décider de son redémarrage, lorsqu'ils auront reçu les analyses techniques que doivent leur soumettre les autorités de sûreté nucléaire. Souhaitons qu'une décision positive puisse être prise le plus rapidement possible.

Peut-être plus important encore est le fait que la maturité économique des surgénérateurs est à portée de volonté. La presse technique spécialisée l'a écrit au cours de l'été. Moyennant la poursuite des programmes de recherche engagés, le projet européen E.F.R. devrait conduire à un type de centrale produisant le kilowattheure à un coût tout à fait comparable à celui qui est produit par les centrales nucléaires conventionnelles, avec, en prime, les avantages propres de la filière.

Ce projet pourrait faire l'objet d'une première réalisation à partir de 1993. Il convient que la France, plus dépourvue que ses partenaires en énergies fossiles, fasse en sorte que ce projet soit conduit avec toute la volonté nécessaire pour aboutir au succès technique et économique. Nous souhaitons donc que les crédits nécessaires ne soient pas ménagés au C.E.A.

L'analyse que j'ai faite tout à l'heure, au nom de la commission des finances, prouve d'ailleurs que, si le prix du pétrole est bas actuellement, il y aura certainement des « retours de manivelle » avant la fin du siècle et, à ce moment-là, on sera bien content que la filière des surgénérateurs soit au point.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, il faut maintenir notre capacité technique dans le domaine des réacteurs, comme dans celui du cycle du combustible, pour assurer sans retard la relève des techniques actuellement gagnantes.

En d'autres termes, le succès confirme la qualité de nos chercheurs et des industriels, du C.E.A., d'Alsthom et de Framatome. Il ne saurait justifier que l'effort soit relâché.

Nombre de sénateurs, et le C.E.A. nous a toujours suivis sur cette voie, sont très favorables à la filière des surgénérateurs. Monsieur le ministre, nous vous faisons confiance pour aider au perfectionnement de cette filière performante et d'avenir.

J'évoquerai maintenant deux inquiétudes.

L'une concerne le manque de productivité de nos entreprises et le déficit de nos exportations.

Monsieur le ministre, votre budget a les moyens de redresser la situation et des solutions sont en vue.

L'autre inquiétude concerne le financement des entreprises publiques. Là, je vous l'avoue, nous n'y voyons pas clair du tout ! Nous ne remettons pas en cause l'arrêt des nationalisations, c'est un fait ; nous le regrettons, mais c'est un fait. Cependant, monsieur le ministre, selon nous, vous devez faire un effort d'imagination pour résoudre ce problème. La voie ouverte par Pechiney nous paraît la bonne et il est extrêmement important que nos entreprises publiques aient les moyens de leur action.

Monsieur le ministre, nous vous faisons confiance pour parfaire cette politique dans les jours qui viennent. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je diviserai mon intervention en quatre parties : la première est une réflexion sur l'action de votre ministère, la deuxième comporte trois propositions

pour notre industrie, la troisième traite des problèmes de méthode et d'organisation et, enfin, la quatrième se compose de trois questions de politique industrielle internationale.

Premièrement, une réflexion sur l'action de votre ministère.

J'ai beaucoup apprécié les solutions réalistes et pragmatiques utilisées pour trois dossiers industriels difficiles : celui de Télémechanique-Schneider, celui de Gillette - il suffisait, cet été, de regarder les montagnes pour voir que le problème serait très difficile - et, enfin, celui de Pechiney aux Etats-Unis.

Vous avez eu le mérite de fixer deux axes très clairs à votre politique : le rôle d'éclaireur pour notre industrie à l'horizon 1992 et le développement économique sur les plans local et régional.

Je ferai toutefois deux réserves.

J'ai beaucoup apprécié, je dois le dire, le travail de notre rapporteur spécial, M. Pintat, et des rapporteurs pour avis, notamment M. Collomb, et leurs propos sur le risque de foisonnement des produits industriels nouveaux. Il est effectivement très difficile de s'y retrouver, car, historiquement, il y en a trop.

Si mon propos ne contient aucune critique à l'égard de ceux que l'on appelle, en termes peut-être simplistes, les « sous-préfets managers », car il s'agit d'hommes tout à fait remarquables et indispensables à la vie de notre pays, et si je comprends, tout au moins je devine, votre très bonne intention à ce sujet - vous voulez faciliter et transférer l'information sur le plan local - ne pensez-vous pas qu'il y a un risque de concurrence possible avec les fédérations professionnelles et les chambres de commerce, que je me permets de défendre ?

Quant aux « clubs-pays », monsieur le ministre, vous ne m'en voudrez pas de vous faire remarquer que tout cela m'a paru quelque peu « cosmétique ». Je ne comprends pas très bien leur rôle. A mon sens, il y a déjà beaucoup de clubs dans notre pays et il faudrait pouvoir en limiter le nombre.

J'ai déjà eu l'occasion, dans la nuit de samedi, de le dire à votre collègue M. Rausch : l'un des défauts français est probablement dû à la vivacité dans la réflexion et la lenteur dans l'action. Il semble bien en effet que nous éprouvions une grande difficulté à supprimer dans le temps toute une série d'organismes devenus inutiles et le Premier ministre a tout à fait raison d'évoquer un risque de paupérisation. Si nous voulons l'éviter, il faut l'accompagner d'une modernisation et réduire le nombre d'organismes inutiles. Je crois que le ministère de l'industrie compte aussi son pesant d'organismes sur lesquels il faut réfléchir.

Deuxièmement : trois propositions pour notre industrie.

La première proposition concerne la transmission des entreprises. Au cours des prochaines années, un nombre croissant de dirigeants de petites et moyennes entreprises vont abandonner leurs fonctions du fait de leur âge. Pour éviter la disparition de ces entreprises souvent performantes, nous devrions, à mon avis, créer un véritable marché des entreprises qui ne serait pas purement spéculatif ou financier. Les dirigeants qui souhaiteraient passer la main pourraient y placer leur société. Il faudrait, pour ce faire, instaurer un régime spécifique de mutation des biens professionnels.

A une telle proposition, on nous répondait jusqu'à présent qu'il était difficile de cerner la notion de « bien professionnel ». Or, la définition qu'en donne l'article 18 de la loi de finances pour 1989 lève désormais l'obstacle. Il est donc aujourd'hui urgent de mettre en place un tel système.

La deuxième proposition a trait au financement de ces mêmes petites et moyennes entreprises. Elles sont souvent enfermées dans le piège de la croissance et ont une insuffisance de fonds propres, ce qui limite leur accès au crédit. Les comptes courants d'associés présenteraient une solution satisfaisante si leur régime fiscal n'en limitait pas la portée. Nous pourrions penser à un système proche de celui des titres participatifs, aujourd'hui réservé aux sociétés publiques.

Troisième et dernière proposition, la taxe professionnelle, qui est le premier vecteur des distorsions de concurrence franco-française.

Une même entreprise peut voir sa cotisation varier de un à huit, selon son implantation géographique, et de un à quatre au sein d'un même département. Notre assemblée, dans sa grande sagesse, a décidé de baisser le plafonnement

de cette taxe à 4 p. 100 de la valeur ajoutée. Ce pas décisif vers une harmonisation nationale de cet impôt doit être maintenu.

Troisièmement, les problèmes de méthode pour votre ministère et d'organisation pour l'industrie.

Le rapport de M. Roger Martin - que vous connaissez certainement - avait, semble-t-il, progressé dans la voie de l'organisation. Il proposait en effet la suppression des aides à l'endettement, la suppression des régimes de subventions et des aides ciblées. Il s'élevait contre le pullulement, la complexité et l'inefficacité de toutes ces subventions. Il avait repéré que les lignes budgétaires, au nombre de 362, se répartissaient en 72 rubriques.

Cela ne signifie pas du tout que l'Etat n'avait pas à intervenir dans notre industrie, je partage les propos que vous avez prononcés tout à l'heure. Il me paraît inutile de revenir à ce type de guerre mal placée. Il recommandait, au contraire, l'intervention du ministère par des dépenses fiscales ouvertes à tous. Je crois qu'il avait parfaitement raison.

Monsieur le ministre, il est quand même surprenant de constater que l'on parle souvent de chiffre d'affaires, de développement et de taux de croissance, mais très rarement de la rentabilité des grands programmes. Il me semble que nous, parlementaires, devrions être plus curieux et nous demander quel est par exemple le bilan du Concorde, de la filière nucléaire - dont on nous parlait tout à l'heure - et - pourquoi pas ? - des actions du type de celle de La Chapelle-Darblay. Il serait tout de même intéressant de savoir ce que ces dossiers sont devenus et ce qu'ils ont coûté.

L'un des problèmes essentiels que vous allez rencontrer, monsieur le ministre, est celui de la détention du capital de nos sociétés. Rassurez-vous, nous n'allons pas parler de « noyaux durs ». J'ai eu l'occasion de le dire à cette tribune lors de la discussion générale sur la loi de finances, la méthode de la Caisse des dépôts et consignations me paraît excessive dans le dossier de la Société générale, mais ce n'est pas notre sujet.

L'important est d'essayer de faire des comparaisons avec un pays que vous connaissez bien, la République fédérale d'Allemagne. Nous sommes, dans ce domaine de la détention du capital, dans un tout autre cas de figure que celui de la France. Les sociétés allemandes sont détenues par le système bancaire - et vous connaissez le rôle très important de la Deutsche Bank en ce domaine. Les entreprises moyennes sont détenues par des familles et les régions ont, elles aussi, une action très importante.

Il est objectif de dire que les présidents de sociétés françaises sont au contraire inquiets sur le problème de la détention de leur capital. En République fédérale d'Allemagne, il n'y a pratiquement pas d'offres publiques d'achat et la législation en parle d'ailleurs peu.

Cette comparaison devrait, selon moi, nous amener à réfléchir, car les excès d'un capitalisme financier seraient dangereux pour la stabilité d'une grande partie de nos industries.

Quatrième et dernier point de mon intervention : trois questions.

Monsieur le ministre, elles portent sur les problèmes de politique industrielle internationale.

D'abord, j'ai suivi avec beaucoup d'attention les déclarations que vous avez faites sur les « usines tournevis ». Il est certain qu'il y a là un problème nouveau. Cela dit, ces usines ne me paraissent pas toutes condamnables : il faut en effet distinguer celles qui sont créées uniquement - on pourrait presque dire à titre frauduleux - pour s'introduire dans le Marché commun de celles qui font partie d'une véritable chaîne d'activités, qui s'intègrent dans une filière.

Vous serait-il possible, monsieur le ministre, de nous préciser davantage votre position à ce sujet et de définir exactement les limites de ces « usines tournevis » ?

Ensuite, vous avez récemment accompagné le Président de la République en Union soviétique. J'aimerais connaître les commentaires que vous inspire le prêt de 12 milliards de francs que nous accorderions - j'insiste sur l'emploi de ce conditionnel - à ce pays. Les Européens ne sont-ils pas en train de commettre une grave erreur en agissant en ordre totalement dispersé et sans aucune concertation préalable ?

Enfin, monsieur le ministre, que pensez-vous du problème de l'ouverture économique de la Communauté, le fameux débat « Europe offerte ou Europe forteresse » ? Pourquoi les

instances communautaires ne proposent-elles pas une législation commerciale proche de celle qui a été adoptée par les Américains ?

Cette législation me paraît en effet très efficace. On ne peut pas dire en la lisant que les Etats-Unis sont protectionnistes. Ce que l'on peut affirmer, c'est qu'ils ont des moyens de rétorsion à l'encontre des pays dont les politiques industrielles leur seraient contraires.

J'en ai terminé, monsieur le ministre, avec le point de vue du groupe de l'union centriste dont je souhaitais vous faire part. Nous voulons surtout la continuation de la réconciliation des Français avec leur industrie. Nous vous faisons confiance et nous adopterons le budget de votre ministère. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste. - MM. Larue et Schumann applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. Moutet.

M. Jacques Moutet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre débat se situe aujourd'hui dans un contexte favorable, tous les instituts de prévision indiquant que la conjoncture économique dans laquelle évoluent nos entreprises est bonne. Il est exact que l'économie française connaîtra en 1988 un taux de croissance de 3,5 p. 100 environ et que nous assistons à une reprise de l'investissement et de la production industrielle, qui progressent respectivement de 13 p. 100 et de 5 p. 100. De plus, la situation financière des entreprises n'a jamais été aussi favorable, leur taux de marge devant atteindre 31,7 p. 100 en 1988.

Quoi qu'il en soit, ces résultats encourageants n'ont permis ni la diminution des effectifs industriels ni la dégradation de nos échanges, qui accuseront cette année un solde déficitaire de près de 35 milliards de francs. La France continue à perdre des parts de marché dans le monde.

Pourquoi cette dégradation ? Telle est la question que l'on peut se poser.

En effet, à côté d'industries performantes dans certaines branches - parmi lesquelles on peut notamment citer l'aéronautique, le nucléaire, l'électronique, le spatial, les télécommunications et l'automobile - de nombreuses autres n'ont pas surmonté dix années de difficultés et une concurrence étrangère accrue.

Globalement, l'industrie française demeure fragile. Elle est loin d'avoir comblé le retard important accumulé au cours des années passées. L'échéance de 1992 étant toute proche, il faut agir sans plus attendre en donnant à nos entreprises les moyens de lutter à armes égales avec nos partenaires européens et face à nos autres concurrents.

Comme je le répète inlassablement chaque année à cette même tribune, la pression fiscale et sociale qui s'exerce sur l'entreprise est toujours aussi insupportable. Elle est, à mon sens - et je ne suis pas le seul à émettre ce jugement - la cause essentielle de la non-compétitivité de notre industrie.

Alors que les prélèvements obligatoires sur l'entreprise sont de 17,9 p. 100 du produit intérieur brut en France, ceux de la République fédérale d'Allemagne ne sont que de 10,9 p. 100. Cet écart de sept points est considérable. Ces 400 milliards de francs supplémentaires à la charge de nos entreprises grèvent d'autant les prix de revient industriels, limitant l'accès de nos produits sur les marchés étrangers et facilitant, en revanche, les importations. Ces prélèvements excessifs constituent un handicap difficilement surmontable dans un marché mondial qui est et restera de plus en plus ouvert à une concurrence impitoyable.

Que l'on ne vienne pas nous dire, tant pour se donner bonne conscience que pour ne pas entreprendre des réformes qui seront difficilement comprises par le contribuable, que, si nos entreprises essuient des échecs, c'est qu'elles n'investissent pas suffisamment, qu'elles ne savent pas innover et s'adapter à l'évolution constante de la demande, qu'elles ne font pas l'effort nécessaire pour s'implanter sur les marchés extérieurs, et que sais-je encore ?

Nous avons, nous parlementaires et vous Gouvernement, une large part de responsabilité dans la situation actuelle. Certes, quelques mesures ont été prises qui vont dans le bon sens.

L'abaissement de 42 p. 100 à 39 p. 100 du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires réinvestis est une excellente disposition qui va permettre un renforcement des fonds

propres de l'entreprise et, partant, améliorer le taux d'autofinancement des investissements ; l'exonération et la mise en application progressive de l'impôt sur les sociétés ont été décidées pour les entreprises nouvellement créées ; enfin, le plafonnement de la taxe professionnelle est ramené de 5 p. 100 à 4,5 p. 100 de la valeur ajoutée.

Tout cela est bien, mais nettement insuffisant.

Tôt ou tard - et pourquoi ne pas avoir commencé dès ce projet de budget ? - il faudra fiscaliser les cotisations d'allocation familiales. Cette disposition, je le rappelle, figurait dans la plate-forme R.P.R.-U.D.F.

Quant à la taxe professionnelle, qui a été gratifiée - même de la part du Président de la République, qui n'a pas été très tendre à son endroit - d'épithètes peu flatteuses, il est plus que jamais urgent de la faire disparaître et de la remplacer par une recette qui n'affectera plus l'entreprise et ne lésera pas pour autant les collectivités territoriales.

« Pas facile », direz-vous. Sans doute, car il n'est pas aisé de rompre avec les habitudes. Mais la chose est possible à la condition d'étaler la réforme sur plusieurs années. Je n'en veux pour preuve que la taxe locale qui frappait les ventes au détail : elle a été supprimée et remplacée d'abord par le versement représentatif de la taxe sur les salaires, puis par la dotation globale de fonctionnement. Or personne, à ma connaissance, ne s'est plaint d'une réforme qui a été jugée bénéfique. Alors, pourquoi n'en irait-il pas de même avec la taxe professionnelle ?

L'échéance de 1992, celle de l'achèvement du marché intérieur européen, c'est demain. Aussi voudrais-je, monsieur le ministre, que, dans cette perspective, vous précisiez clairement vos choix et les dispositions que vous comptez prendre à cet effet.

Comme l'a dit M. Nallet pour l'agriculture, nous ne souhaitons pas une industrie assistée, mais nous voulons que l'Etat la place dans des conditions telles qu'elle soit à même de se défendre et de gagner. Si le problème majeur concerne l'allègement des charges fiscales et sociales des entreprises, il en est d'autres qu'il convient de ne pas négliger.

Nous devons, notamment, éviter que la réalisation du marché intérieur, avec la disparition physique des frontières intracommunautaires, n'ouvre les portes de l'Europe aux produits et aux entreprises des pays tiers sans qu'il y ait contrepartie et réciprocité.

Actuellement, par exemple, le maintien d'un quota de 3 p. 100 pour l'importation de voitures japonaises permet de contenir leur pénétration du marché français dans des limites tolérables. Il en est de même pour le textile - malgré quelques dérapages - la régulation des importations étant assurée par l'accord multifibres.

Ces verrous devant sauter, il ne faudra abroger aucun obstacle non tarifaire national d'un pays membre sans que lui soit substitué un obstacle communautaire d'efficacité équivalente. C'est dire que nous devons nous montrer particulièrement vigilants, la moindre inattention pouvant coûter très cher.

Les problèmes généraux que je viens d'évoquer ne peuvent occulter ceux, plus particuliers, qui concernent les Pyrénées-Atlantiques. Tous les élus de notre département, quelle que soit leur appartenance politique, sont unanimes : ils n'accepteront pas d'assister impassibles à la désagrégation continue du tissu industriel de leur département, M. Pintat l'a rappelé voilà quelques instants.

L'annonce très récente par Pechiney de l'implantation d'une usine d'aluminium portant création d'un millier d'emplois à Dunkerque a provoqué en Béarn amertume et colère. Nous savions, certes, depuis plus de deux ans, que l'usine de Noguères fermerait ses portes en 1991. Mais un espoir, si faible soit-il, existait encore.

Pour ma part, sans être surpris, je suis déçu, car j'ai l'impression d'avoir été induit en erreur. En effet, les *missi domini* de Pechiney ont expliqué, à moi et à d'autres, que l'usine de Noguères ne serait plus rentable à brève échéance, parce que n'étant pas adaptée et adaptable aux techniques nouvelles de fabrication de l'aluminium. Ils ont également affirmé que la construction d'une unité nouvelle ne pouvait pas être envisagée sur le sol national, l'énergie électrique coûtant, en France, trois à quatre fois plus cher que dans certains pays et E.D.F. ne voulant pas s'aligner sur ses concurrents étrangers, ce qui était son droit.

En tant qu'ancien industriel, j'ai parfaitement compris la position de Pechiney. Aujourd'hui, cependant, la chose est différente. Si le coût de l'énergie entrant pour un tiers dans le prix de revient, l'aluminium primaire produit en France était de 20 p. 100 plus cher, ce qui n'était pas possible hier le devient aujourd'hui : la fabrication de l'aluminium en France devient rentable.

Tant mieux ! Mais il est regrettable que l'on ait privilégié Dunkerque au détriment de Noguères et que l'on ait oublié avec quelque désinvolture les problèmes humains.

Le prix compétitif du kilowatt consenti par E.D.F., son association avec Pechiney pour cette opération - ce qui est une novation en la matière - et l'apport en capital de 1 milliard de francs par l'Etat ont été les éléments déterminants permettant la réussite de cette création.

Ce qui a été réussi à Dunkerque peut et doit l'être à Noguères ou à proximité. Certes, les entreprises industrielles ont la liberté des décisions, mais l'Etat peut très bien - plus particulièrement lorsqu'il s'agit de sociétés dont il est le principal actionnaire - infléchir les choix dans la mesure où ils ne vont pas à l'encontre des intérêts de l'entreprise. En outre, il doit se fixer comme règle impérative de le faire lorsque des problèmes humains sont en jeu.

C'est ce que je voulais vous dire, monsieur le ministre, avant votre venue en Béarn les 15 et 16 décembre prochains. Vous trouverez devant vous une population et des élus compréhensifs, mais déterminés. Ils sont fermement décidés à défendre avec acharnement le devenir de leur région. La fermeture de l'usine de Noguères en 1991 et l'épuisement du gisement de Lacq une décennie après vont entraîner la suppression de quelques milliers d'emplois. Comprenez donc notre inquiétude et notre détermination ! Aussi, ne venez pas vers nous les mains vides, je vous en supplie, mais avec des solutions réalistes.

Si vous réussissez à résoudre nos problèmes, vous aurez mérité notre confiance et vous pourrez compter sur notre appui. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées de l'union centriste et du R.P.R. - M. Miroudot applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances, j'ai, en tant que président du groupe sénatorial de défense de l'industrie textile et de l'habillement, brièvement développé trois thèmes.

Premier thème : la situation des industries en question est de plus en plus préoccupante à cause de l'afflux des importations en provenance de pays extérieurs à la Communauté, malgré - je tiens à le souligner - le déploiement d'un effort sans précédent dans le double domaine de la recherche et de la modernisation. M. Bérégovoy, ministre d'Etat, a bien voulu me répondre que mon analyse était juste.

Deuxième thème : cette situation est aggravée par l'attitude passive ou dilatoire de la Commission des Communautés qui, malgré vos demandes répétées, refuse ou retarde indûment les sorties de panier, dont l'automatisme avait fait l'objet d'un engagement précis lors de la conclusion du dernier arrangement multifibres dans les derniers jours du gouvernement Fabius.

Enfin, troisième thème : les choses étant ce qu'elles sont, il est urgent de prendre des mesures qui ne relèvent que de notre souveraineté. La principale - je ne dis pas la seule - concerne le plafonnement de la taxe professionnelle et n'a, par conséquent, aucun caractère catégoriel.

Depuis lors, la Commission de Bruxelles semble avoir pris un malin plaisir à me donner raison. Une négociation, que chacun considère comme le critère de la fermeté nécessaire, est engagée avec la Chine. Il est inconcevable que, dans les circonstances présentes, elle puisse mener à une augmentation des quantités importées. Or nous avons appris ces derniers jours que, de son propre chef, la Commission entendait offrir à la partie chinoise une majoration des quotas pouvant atteindre 20 p. 100 dès 1989, les taux de croissance étant encore plus élevés au cours des années ultérieures.

Fort heureusement - je vous en donne acte - le Gouvernement français, alerté en temps utile, a donné un coup d'arrêt. Fort heureusement encore, il semble ne pas être isolé. Vous

devez savoir - chacun doit savoir, ici et surtout ailleurs - que la représentation nationale est solidaire de votre fermeté. D'avance, je vous remercie de bien vouloir nous confirmer que vous ne fléchirez pas.

Oserai-je ajouter, monsieur le ministre, que nous souhaitons vous reconnaître un autre titre à notre gratitude ? La commission présidée par notre éminent collègue M. Ballayer s'est prononcée, vous le savez, pour la réduction progressive de 5 à 3,5 p. 100 du plafond de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée. Le Gouvernement a décidé de franchir un premier pas ; mais le passage de 5 à 4,5 p. 100 ne paraît-il pas excessivement timide au ministre de l'industrie ?

Un amendement adopté par le Sénat est un tout petit peu plus ambitieux. Il est loin d'aller jusqu'au collègue M. Moutet souhaite légitimement que nous allions, mais il substitue une réduction d'un point à une réduction d'un demi-point. Un calcul rapide me permet d'affirmer que le coût de cette réduction supplémentaire ne dépasserait pas 35 à 40 millions de francs.

Notre modération nous autorise à vous demander d'être notre avocat auprès du ministre d'Etat, qui, encore une fois, a reconnu la légitimité de notre angoisse, et auprès du ministre délégué chargé du budget.

Monsieur le ministre, notre plus illustre prédécesseur, Victor Hugo, disait ici même que « les demi-mesures sont des demi-pansements ». Vous savez, et votre mérite est de l'avoir montré, que, pour les industries françaises de l'habillement et du textile, le temps des demi-pansements est passé. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste. - MM. Portier et Miroudot applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. Rouvière.

M. André Rouvière. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos se limitera à l'évocation de deux problèmes, l'un d'ordre quasi général, le second intéressant le bassin d'Alès, dans le Gard.

Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que l'Etat devait aider les secteurs et les zones en difficulté, ce en quoi je vous approuve pleinement. En effet l'Etat ne doit pas être un spectateur, il ne doit pas non plus tout faire ; en fait, il a un rôle à jouer. C'était vrai hier et ce le sera davantage demain, avec le développement de la concurrence européenne.

L'Etat peut intervenir - me semble-t-il - au moins sur deux plans : l'aide financière et la réglementation. Dans ces deux domaines, il doit, comme un médecin, intervenir là où l'économie malade a besoin de soins énergiques.

De nombreuses collectivités locales sont décidées à joindre leurs efforts à ceux de l'Etat, mais elles se heurtent souvent, trop souvent, monsieur le ministre, à des procédures lourdes et dangereuses pour elles. Je veux parler, notamment, des relations difficiles qu'elles ont parfois avec les banquiers.

Trop souvent, lorsqu'une industrie s'installe dans une commune, les banquiers exigent la garantie de cette dernière. Ils demandent également la garantie du département et de la région. Mais, faire appel au département et à la région est souvent long. Or, les industriels, lorsqu'ils ont pris la décision de s'installer, sont toujours pressés. La commune est donc placée devant un dilemme : soit attendre et voir partir l'industrie ailleurs ; soit assumer la contrainte d'apporter sa garantie pour les emprunts, notamment ceux qui concernent la construction ou la rénovation de bâtiments industriels.

De plus, on se rend compte que c'est souvent dans les zones les plus en difficulté sur le plan économique que les industriels et les banquiers sont, de ce point de vue, les plus exigeants. On aboutit ainsi à ce paradoxe que ce sont les communes pauvres qui doivent apporter les plus grandes garanties d'emprunt, ce que, souvent, elles ne peuvent faire ; elles s'effondrent, dès lors, dans un cercle infernal qu'elles ne peuvent pas rompre.

Monsieur le ministre, pourrait-on corriger cette pratique ? Dans l'affirmative, comment pensez-vous y parvenir ?

Ce dilemme, cette pratique, nous les connaissons bien dans le bassin d'Alès. Nous avons cependant la chance de bénéficier du fonds d'industrialisation du bassin d'Alès - le F.I.B.A. - qui, je dois le dire, nous apporte beaucoup sur le plan industriel.

Ce fonds va être reconduit pour 1989, mais vous êtes bien placé pour savoir, monsieur le ministre, qu'en matière industrielle il faut pouvoir s'engager au moins à moyen terme. C'est pourquoi nous aurions besoin de savoir si le F.I.B.A. sera prolongé au-delà de 1989, et dans quelles conditions. Pensez-vous accroître l'enveloppe financière qui lui est consacrée ?

Monsieur le ministre, le bassin d'Alès est loin, très loin d'avoir achevé sa restructuration économique. Son taux de chômage est, hélas ! parmi les plus élevés de l'Hexagone, dépassant 18 p. 100, et ce - je le répète - malgré l'excellent travail du F.I.B.A., mais également de la Sofirem - société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières - et de l'A.D.I.R.A. - bureau d'industrialisation de la région alsacienne.

Ces deux derniers organismes dépendent des houillères, mais ils ont besoin, monsieur le ministre, de voir leurs moyens s'accroître. Pensez-vous pouvoir intervenir auprès des houillères pour qu'il en soit ainsi ?

Monsieur le ministre, le bassin d'Alès a besoin de l'aide soutenue de l'Etat. Il faudrait aller encore un peu plus loin en ce qui concerne son classement : il est presque classé zone de conversion, mais pas encore vraiment à part entière. Il serait urgent de le faire. Le ferez-vous, monsieur le ministre ?

Les élus du bassin d'Alès et moi-même comptons sur vous ; quant à votre budget, monsieur le ministre, vous pouvez compter sur moi pour le voter. *(Applaudissements sur les travées socialistes. - M. Le Jeune applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. Portier.

M. Henri Portier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a, dans mon département, plus de trois cents établissements de la branche du textile-habillement. Pour bien comprendre la situation auboise, il est nécessaire de se placer dans un contexte non seulement français, mais aussi international.

L'année 1988 aura marqué une nouvelle dégradation des industries du textile-habillement avec, pour conséquence, des fermetures d'entreprises et des pertes d'emplois.

Dans le département de l'Aube, le textile-habillement est plus particulièrement représenté par la bonneterie et l'ennoblissement - respectivement 30 p. 100 et 20 p. 100 de la production française.

Les pertes d'emplois se poursuivent depuis de nombreuses années, au rythme de 1 000 à 1 500 par an ; le personnel licencié est aux deux tiers féminin. En l'absence de créations suffisantes d'entreprises d'autres types, il devient de plus en plus difficile à cette main-d'œuvre d'échapper à l'A.N.P.E. et aux Assedic. La reconversion de ces ouvrières est quasi inexistante.

Il faut malheureusement constater que les problèmes du textile-habillement ne sont pas spécifiquement aubois : ils se retrouvent à l'identique dans les autres places textiles françaises.

En 1987, pour la maille française, les pertes d'emplois se sont élevées à 5 500 environ, ce qui correspond à 7,8 p. 100 de diminution des effectifs. En 1988, la tendance s'est poursuivie et une estimation de 8 p. 100 des pertes d'emplois n'est pas, hélas ! irréaliste.

Un autre fait important doit également être souligné : dans un marché stagnant, les importations ont augmenté de 15 p. 100 alors que les exportations n'ont augmenté que de 9 p. 100. Le manque de compétitivité vient principalement des charges trop élevées.

En 1987, le taux de couverture n'était que de 0,38, et une nouvelle dégradation de la balance commerciale est attendue en 1988.

Il faut bien noter que les importations ne sont pas tellement le fait des fabricants. Dans l'Aube, les importations de produits confectionnés par les industriels ne représentent que 7 p. 100 de leur chiffre d'affaires. Je tenais à insister sur cette constatation.

Étudions un instant les importations. Jusqu'à présent - il faut le dire - la concurrence des importations était d'origine communautaire : 71 p. 100 en provenance de la C.E.E., 29 p. 100 d'autres origines, dont les pays signataires de l'A.M.F.

Cependant, il est important d'observer que, pour les huit premiers mois de 1988, par rapport aux huit premiers mois de 1987, il apparaît, pour la première fois depuis que le Marché commun existe, une inversion des tendances.

En effet, on constate une augmentation de 22 p. 100 des importations en ce qui concerne la maille en provenance des pays soumis aux accords et arrangements bilatéraux textiles d'autolimitation et, en revanche, un recul de 4 p. 100 sur les importations intracommunautaires. Une situation similaire se retrouve sur le marché des vêtements confectionnés chaîne et trame.

Nous sommes en train d'assister à une montée en puissance des pays du Maghreb et du Sud-Est asiatique.

A titre d'exemple, au Maroc, les effectifs progressent depuis plusieurs années de 25 p. 100 l'an. En Thaïlande, l'effectif actuel de la confection est de 430 000 personnes, soit plus que l'ensemble du textile-habillement français, et il progresse de 40 p. 100 par an.

Un rapport en provenance de Thaïlande indique que ce pays a profité d'une main-d'œuvre bon marché qui lui donnait un avantage compétitif important face à la Corée du Sud, Taiwan et Hong-Kong.

Mais la croissance de l'industrie de la confection en Chine, au Pakistan et en Indonésie, où les salaires sont encore inférieurs, est une menace pour la Thaïlande.

Rappelons que les coûts salariaux dans le textile publiés par le Werner Institute, en 1987, sont, en dollars américains, les suivants : en Indonésie, 0,20 ; en Chine, 0,23 ; au Pakistan 0,37 ; en Thaïlande, 0,58 ; en Corée, 1,77 ; à Hong-Kong, 1,93 ; à Taiwan, 2,09 ; enfin, en France, 9,99. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes !

Cette situation nous pose de nombreux problèmes ainsi, d'ailleurs, qu'aux différents pays de la Communauté. Ainsi, lors de la réunion des ministres de l'industrie de la C.E.E., le 26 octobre dernier, à Athènes, ces inquiétantes constatations ont fait l'objet d'une prise de position commune des industries textiles d'Espagne, de France, de Grèce, d'Italie et du Portugal au sujet des futures négociations commerciales multilatérales du G.A.T.T. et de la position de la Communauté.

Il en ressort : le renforcement des règles et des disciplines du G.A.T.T. ; l'ouverture des marchés textiles de nombreux pays avec, comme conséquence, la suppression de toute prohibition à l'importation d'articles textiles ; la garantie du caractère automatique des barèmes d'importation liée aux contingents ; la renonciation à la possibilité de prendre des mesures restrictives au titre de l'industrialisation naissante ; enfin, la suppression des éléments de distorsion de concurrence qui affectent le commerce textile mondial - subventions, dumping, protection des marques et des modèles.

Ces mesures devront être prises avant toute remise en cause de l'A.M.F.

Mais, monsieur le ministre, l'industrie européenne doute que ces objectifs soient pleinement atteints.

Pour maintenir les industries du textile-habillement aux échelons national et européen, il est nécessaire, sinon indispensable, que les pouvoirs publics favorisent une politique dynamique d'investissement, de création et de recherche, une politique commerciale offensive, une politique internationale volontariste fondée sur la réciprocité et la lutte contre les concurrences déloyales et une politique sociale active permettant de valoriser et de mobiliser toutes les ressources humaines.

Enfin, monsieur le ministre, il faut que soient mises en place, et au plus vite, des mesures à caractère social pour compenser la dégradation de l'emploi. Je pense principalement à l'extension des mesures et procédures prises dans les pôles de conversion à tous les bassins d'emploi textiles.

Je vous remercie, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste. - MM. Schumann et Miroudot applaudissent également.)*

M. le président. La parole est à M. Delfau.

M. Gérard Delfau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'avais prévu d'intervenir dans ce débat sur le double thème de l'aide à la naissance et au développement des petites et moyennes entreprises et sur l'expérience pilote que vous lancez, monsieur le ministre, pour favoriser le rôle économique des sous-préfets dans leur arrondissement.

Je traiterai ces deux sujets du point de vue général du budget ; j'y ajouterai une dimension locale née de l'expérience que j'ai accumulée, en quelques années, dans l'arrondissement de Lodève avec deux excellents sous-préfets.

D'abord, l'orientation générale de votre projet de budget. Nous en apprécions l'équilibre, monsieur le ministre, j'allais dire la sagesse, tant il se tient à distance de deux extrêmes ; l'interventionnisme et le laisser-faire. Nous regrettons, bien sûr, que son enveloppe soit un peu parcimonieuse puisqu'il régresse de 0,62 p. 100 en francs constants, mais il nous semble que la répartition est judicieuse. Nous apprécions surtout que vous privilégiez, à bon droit, le soutien au développement industriel local et, partant, aux P.M.E.

A cet égard, les crédits de la politique industrielle progressent, eux, de 10 p. 100. Je souhaiterais savoir dans quelles proportions et selon quelles procédures ces dotations iront en priorité aux petites et moyennes entreprises qui, courageusement, se battent en province, loin des circuits de décisions. Ce sont elles, vous le savez, qui créent des emplois.

De même, membre du comité d'orientation de l'Anvar Languedoc-Roussillon depuis déjà de longues années, j'ai pu apprécier l'action de cet organisme dans la modernisation du tissu industriel local. Aussi, je me réjouis qu'après deux ans d'hésitation son rôle soit réaffirmé avec éclat et que ses crédits progressent de 24 p. 100. A l'augmentation des dotations, s'ajoute la possibilité pour l'agence de faire à nouveau appel aux fonds des Codevi pour financer des projets d'innovation.

Cette démarche rompt heureusement avec les errements récents et elle est prolongée par la création d'un fonds d'innovation industriel. Ce fonds devrait faciliter le passage de la recherche fondamentale à son développement industriel sur des dossiers précis présentés par des chefs d'entreprise. Là encore, une question se pose : les P.M.E. auront-elles accès à ces financements ?

Toutes ces interventions faciliteront, à coup sûr, le développement des P.M.E. Reste pourtant la principale difficulté qu'elles rencontrent au moment de leur création ou de leur passage du stade artisanal au stade industriel ; je veux parler de leur accès à des fonds propres ou à du capital-risque autrement que par les crédits ordinaires des organismes financiers. Disant cela à cette tribune, j'ai bien conscience d'ajouter à la longue litanie de tous les collègues qui m'ont précédé.

Chacun d'entre nous sait à quel point, là plus qu'ailleurs, on ne prête qu'aux riches. D'ailleurs, n'avez-vous pas dit vous-même, monsieur le ministre, dans plusieurs de vos interventions, que la pénurie de fonds propres était le handicap majeur des petites et moyennes entreprises ? Début septembre, 3 milliards de francs de ressources des Codevi ont été affectés aux P.M.E. innovantes ou créatrices d'emplois. C'est une bonne mesure - j'ai eu l'occasion de le dire au ministre des finances - mais, dans mon département, par exemple, je n'ai pas eu connaissance que des dossiers aient été traités depuis selon les taux avantageux que laissait prévoir cette décision. Sans doute suis-je mal informé sur des sujets où, je le reconnais, la discrétion est de règle.

Tout de même, monsieur le ministre, pourriez-vous nous dire quel est, à ce jour, l'impact de cette mesure ? Plus largement, ne pensez-vous pas qu'il serait temps de faire le bilan des diverses expériences de *seed-capital*, permettez-moi cette expression anglo-saxonne, et de capital-risque afin de favoriser l'essaimage des opérateurs qui, en ce domaine, ont réussi ? Bien des élus locaux vous sauraient gré d'une telle initiative.

J'en viens, enfin, à votre décision de confier une expérience de développement économique à une quarantaine de sous-préfets sur leur arrondissement. C'est une heureuse initiative qui avait fait l'objet de discussions, dès 1985, au sein du ministère de l'intérieur et d'un début d'expérimentation dans l'arrondissement de Lodève, où je suis maire. Depuis, le bassin d'emploi du Lodévois a su mobiliser dans la foulée ses énergies grâce à l'action de deux sous-préfets - je l'ai dit - mais aussi à celle des élus et des partenaires économiques, Cogema, union patronale, chambre de métiers et chambre de commerce et d'industrie.

Les résultats sont là : revitalisation du comité d'expansion économique ; création sur ma commune d'une maison des entreprises et implantation de seize entreprises sur la zone d'activités en quatre ans ; développement de la filière « sucre

de raisin » par la cave coopérative de Canet ; déconcentration des crédits de formation professionnelle à l'échelle de l'arrondissement, etc.

Cette action, qui a attiré l'attention de l'O.C.D.E., où j'ai été récemment invité, et qui est largement connue à l'échelon national, a conduit tout naturellement vos services à associer le sous-préfet de Lodève aux réunions de mise en place de l'expérience.

Aussi, monsieur le ministre, vous imaginez ma stupéfaction, comme celle de mon collègue, M. Marcel Vidal, lui aussi sénateur et maire sur l'arrondissement, quand nous avons constaté que l'arrondissement de Lodève ne figurait pas dans la première liste que vous avez publiée. Cela est d'autant plus fâcheux que notre bassin d'emploi, déjà détenteur en 1986 du record national du chômage des seize-vingt-cinq ans, va connaître une nouvelle épreuve avec les suppressions d'emplois que vient de décider la direction de la Cogema pour sa division minière du Lodévois.

J'avais naguère lancé la formule dans un colloque : « Le développement local, une affaire d'Etat ». M. le Premier ministre inscrit aujourd'hui le développement local parmi les priorités des contrats de plan Etat-région ; le Gouvernement invente le F.R.I.L.E., fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi. Monsieur le ministre, vous comprendrez que la population du bassin d'emploi du Lodévois, qui a su anticiper en la matière, ne comprendrait pas d'être oubliée. Elle a besoin d'être rassurée même si, je le sais bien, une telle mesure est plutôt d'ordre symbolique que véritablement économique.

Tellés sont les réflexions de fond et l'observation circonstancielle que je voulais présenter sur votre projet de budget. Si je devais ajouter une suggestion, ce serait pour souhaiter au fond que vous alliez plus loin, monsieur le ministre, c'est-à-dire que vous fassiez avec vos collègues du Gouvernement une mise en cohérence de toutes les politiques de l'emploi menées par l'Etat sur un territoire donné, qu'il s'agisse de l'arrondissement ou du bassin d'emploi. Il y a encore trop de saupoudrage en la matière dans une période de rareté des deniers publics. Ne pensez-vous pas que ce pourrait être l'un des rôles des sous-préfets, des élus et des partenaires socio-économiques que de passer ainsi à une nouvelle étape de la déconcentration-décentralisation ?

Cela dit, monsieur le ministre, comme tout le groupe socialiste et pour toutes les raisons de fond que j'ai pu indiquer, je voterai votre projet de budget sans hésitation ni regret. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, compte tenu des interventions des orateurs précédents qui ont, bien sûr, analysé et en termes excellents le projet de budget de l'industrie, je limiterai mon propos à quelques réflexions et interrogations.

Pour le caractériser, je dirai tout d'abord qu'il est placé sous le sceau de la continuité - cela vient d'être rappelé à l'instant à cette tribune - ce que personne ne semble auparavant avoir déploré et je m'en félicite. Ce qui était fait hier était donc bien et est toujours apprécié. Nous étions et nous sommes dans la bonne direction.

Je me félicite également de la priorité donnée, en 1989, aux mesures favorisant le développement, par les entreprises, d'une politique d'innovation et d'amélioration de leur compétitivité. Les chiffres du commerce extérieur sont là, hélas ! pour nous rappeler l'urgence qu'il y a en ce domaine. (*M. de Villepin fait un signe d'approbation.*) Dois-je préciser - je vois M. de Villepin qui m'approuve - que nous connaissons, pour 1988, un déficit de notre commerce extérieur de l'ordre de 30 milliards de francs. Un tel déficit, à l'évidence, nous interpelle, surtout au moment où nous notons chez nos partenaires voisins et amis de la République fédérale d'Allemagne un excédent de plusieurs centaines de milliards de francs. (*M. de Villepin applaudit.*)

Certes, l'investissement productif connaît actuellement un renouveau, ce qui explique d'ailleurs le niveau de nos importations de biens d'équipement.

J'observe que l'investissement des entreprises devrait progresser de 9 p. 100 cette année, contre 5,4 p. 100 en 1987. Il s'agit de l'investissement global ; l'investissement industriel se situant, lui, bien entendu, à un niveau encore plus élevé, de l'ordre de 12 p. 100 en 1988. Comme en 1987, l'investissement relaie la consommation comme moteur de la demande. C'est une bonne direction.

En outre, il faut noter que les investissements de capacité supplantent actuellement les investissements de productivité pour lesquels les entreprises françaises ont fait, c'est vrai, un effort considérable depuis plus de dix ans.

Toutefois - ce sera ma première interrogation - de même qu'en matière de recherche, l'on peut se demander si les technologies diffusantes ne sont pas quelque peu négligées. En ce qui concerne le budget de l'industrie, la politique de compétitivité pourra-t-elle aider à redresser la situation de nos industries les plus concurrencées comme le textile sur lequel je reviendrai tout à l'heure ? Je sais qu'il y a quelques instants notre collègue M. Schumann vous a longuement entretenu de cette question.

Il est vrai que le budget de l'industrie soutient les régions et les secteurs menacés de désindustrialisation, notamment les zones minières et charbonnières ainsi que les chantiers navals. Cependant, une telle politique coûte cher et, si elle peut contribuer, dans une mesure qui n'est pas toujours satisfaisante, à la résorption des difficultés ponctuelles d'une exceptionnelle gravité - je pense, par exemple, au dépôt de bilan de la Normed - elle ne peut être appliquée à tous les secteurs en difficulté.

J'observe néanmoins que le projet de loi de finances pour 1989 contient des mesures importantes qui permettront de rendre nos entreprises plus performantes, telles celles qui instituent une exonération d'impôt en faveur de la création et de la reprise d'entreprises ou l'aménagement du crédit d'impôt formation. Monsieur le ministre, ces dispositions seront-elles suffisantes pour renforcer, dynamiser le tissu de nos entreprises ? Je tiens à souligner, une nouvelle fois, que plus de la moitié des entreprises disparaissent dès les premières années qui suivent leur création.

La politique de reconversion ne doit-elle pas être plus ambitieuse sans forcément passer par des crédits plus importants ?

Toutes ces questions prennent d'autant plus de relief que la situation de plusieurs de nos branches industrielles devrait nous inciter à une réflexion d'ensemble sur l'avenir industriel de notre pays et cela d'autant plus que la croissance relativement forte, constatée en 1988, c'est-à-dire 3,5 p. 100, pourrait se ralentir rapidement, ce qui limiterait la demande adressée aujourd'hui à nos entreprises.

D'ailleurs, le projet de loi de finances pour 1989 qui nous est soumis retient comme hypothèse une croissance de l'ordre de 2,7 p. 100. Ce pourcentage n'est pas, par rapport à la croissance actuelle constatée, une perspective optimiste.

Vous le savez, monsieur le ministre, un pays est grand par son industrie, par le dynamisme de celle-ci qui conduit à des exportations. Notre monnaie, le franc, se juge dans une large mesure sur notre niveau d'exportation.

Je ne vous surprendrai pas, monsieur le ministre, en consacrant un développement particulier à ce que vous avez vous-même considéré - je vous cite - « comme un des problèmes les plus sérieux que l'industrie française aura à connaître dans les prochaines années ». Je parle de la situation dramatique de notre industrie textile et de l'habillement.

A un moment où chacun se félicite de la santé recouvrée des entreprises françaises, à un moment où l'actualité boursière manifeste l'intérêt des investisseurs pour un certain nombre de grands groupes textiles, le tissu industriel dans nos régions, dans nos vallées - vous ne serez pas étonné que je pense tout particulièrement aux vallées vosgiennes - se dégrade de façon insupportable. Je peux témoigner du désarroi des personnels dont les chances de reconversion sont pour le moins aléatoires.

A cet égard, je vous remercie d'avoir bien voulu accorder à une délégation d'élus et de professionnels vosgiens une audience au cours de laquelle ceux-ci ont pu vous exprimer

leurs inquiétudes, vous parler de leur désespoir et solliciter de votre part des mesures leur permettant d'envisager l'avenir sous un ciel plus serein.

L'industrie du textile et de l'habillement est la première activité manufacturière de notre pays avec 420 000 salariés. Elle a connu une évolution spectaculaire au cours des dernières années : elle s'est modernisée, équipée, automatisée, mais le coût humain a été considérable, puisque 20 000 emplois ont été perdus par an, en moyenne, durant la dernière décennie. Et pourtant, c'est à ce prix que notre industrie textile peut survivre.

Je crois, monsieur le ministre, que la France doit conserver une industrie du textile et de l'habillement, contrairement à ce que certains ont pu déclarer ici et là ; il y va de la cohérence de notre tissu industriel et du maintien de nos grands équilibres. Notre pays, pas plus que l'Europe d'ailleurs, ne peut renoncer à ses industries de biens de consommation, ne serait-ce que dans un souci d'indépendance.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Je crois que notre industrie du textile et de l'habillement peut survivre : grâce à l'automatisation, grâce à la rapidité de réaction aux évolutions du marché, elle peut, à terme, l'emporter sur les avantages qu'offrent certains pays en matière de bas salaires ou de conditions de travail précaires. Mais, pour ce faire, il faut lui laisser du temps et, surtout, lui donner des moyens.

Or les menaces sont grandes. En dépit de vos efforts, l'accord multifibres - laxiste et même très laxiste dans ses principes, au moment de sa reconduction en 1986 - n'est pas appliqué avec assez de rigueur. Notre marché intérieur, en faible croissance, est envahi par les produits importés. Nos entreprises voient leur production stagner et se heurtent, à l'exportation, à des marchés protégés, même dans des pays dits libéraux qui se déclarent ouverts aux courants commerciaux mais qui, en fait, établissent, sous différentes formes, un protectionnisme très fort.

Par ailleurs, le renouvellement de l'accord multifibres en 1991 est contesté par certains, alors que la maîtrise des flux commerciaux doit être, à l'évidence, maintenue non seulement pour notre industrie et l'industrie européenne en général, mais également pour les pays les plus défavorisés qui sont aujourd'hui protégés par le système des quotas de la concurrence de plus en plus implacable des nouveaux pays industrialisés. Quels sont les axes d'une politique globale en faveur de notre industrie textile ? Ils sont peu nombreux et simples.

* D'abord, il faut maîtriser les flux d'importation en attirant sans relâche, et avec une extrême fermeté, l'attention des instances communautaires sur la nécessité d'une stricte application des accords multifibres.

Monsieur le ministre, on vient de me faire savoir - je crois que cette information a été portée à votre connaissance par notre collègue M. Schumann - que la commission de Bruxelles se dispose à offrir aux négociateurs chinois des majorations substantielles des plafonds appliqués à des produits concernant directement les professions textiles. Ces majorations devraient être, pour l'année 1989, de 8 à 14 p. 100 pour les tissus de coton, les tissus de fibres synthétiques, les fils de fibres artificielles, le linge de maison, la gaze à pansements. De telles facilités supplémentaires ne pourront, si la décision a été prise, qu'aggraver la situation de l'industrie textile, qui est déjà détériorée. Il est prudent d'intervenir pour mettre fin à une telle négociation et à une telle orientation.

Il faut aussi obtenir davantage de réciprocité de la part d'un certain nombre de pays dont les frontières sont fermées à nos produits en dépit des besoins évidents, reconnus, de leur marché intérieur.

Il faut encore rapprocher, chez nous, les industriels d'une part, la grande distribution et les centrales d'achats d'autre part : je vous rappellerai qu'en Allemagne fédérale les hypermarchés représentent moins de 20 p. 100 de la distribution contre plus de 40 p. 100 dans notre pays. Est-ce un hasard, dans ces conditions, si le marché allemand est moins perméable aux importations que le nôtre ?

Il faut également faciliter l'effort d'équipement et de modernisation de nos entreprises : elles ont beaucoup investi, et veulent bien s'engager à continuer ; elles avaient un retard considérable qu'elles ont en partie comblé. A ce propos, je

tiens à préciser que, contrairement à un bruit injustement répandu, nous avons en France les industries textiles les plus modernes et les plus performantes d'Europe, sinon du monde !

M. Michel Miroudot. C'est vrai !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Il faut, enfin, mettre en place un véritable plan social pour atténuer le coût humain des restructurations. Vous savez que les structures financières de nos entreprises sont encore trop fragiles pour que, dans le même temps, elles puissent engager des investissements considérables et soutenir des plans sociaux coûteux. C'est là que l'Etat doit pouvoir intervenir, et nous sommes allés le dire au ministre des affaires sociales, M. Jean-Pierre Soisson.

Tels sont, monsieur le ministre, les thèmes de réflexion et, mieux encore, d'action que je vous propose, soutenu en cela par l'unanimité, toutes tendances confondues, du conseil général des Vosges, que j'ai l'honneur de présider. Nous vous alertons sur nos difficultés, sur nos inquiétudes, voire notre angoisse.

Par ailleurs, vous savez que la Haute Assemblée fait preuve d'une vigilance particulière à l'égard de l'industrie textile. La vitalité du groupe d'études, présidé par notre collègue M. Maurice Schumann, en témoigne constamment. Pussions-nous être entendus au moment où de graves menaces pèsent sur cette industrie et où les personnels s'interrogent sur leur avenir ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - M. de Villepin applaudit également.*)

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, nombre d'intervenants - et M. Poncelet en dernier lieu - se sont plu à souligner la continuité de mon budget, non seulement avec hier - pourquoi pas ? - mais aussi avec avant-hier, reconnaissons-le. Après tout, le développement industriel est une action continue et souffrirait certainement d'une évolution du budget de l'industrie par à-coups. Vous avez relevé également à plusieurs reprises - la discussion s'en est trouvée, me semble-t-il, facilitée - que, somme toute, la situation de l'industrie française était globalement satisfaisante, même si subsistent des points ô combien sombres dans certaines activités.

Compte tenu de l'exceptionnelle richesse de ce débat, je regrouperai les questions que vous avez posées par grands chapitres. Je commencerai par les problèmes généraux qu'ont évoqués plusieurs orateurs.

S'agissant du diagnostic que l'on peut porter sur notre industrie, j'indiquerai d'abord à M. Minetti que si de nombreuses difficultés subsistent, il n'est pas exact de dire que les industriels se contentent de procéder à des investissements de productivité, donc destructeurs d'emploi. Aujourd'hui, Dieu merci, l'industrie augmente ses capacités de production. Si, aujourd'hui, nos importations sont supérieures à nos exportations, c'est aussi, en grande partie, parce que nous importons des biens d'équipement qui sont la promesse d'exportations et, on peut l'espérer, d'emplois.

M. Larue a fait une réflexion importante concernant - il n'a pas employé le mot - ce que l'on pourrait appeler la « financiarisation » de l'économie. Est-il exact que les industriels sont davantage tentés d'investir dans du papier monétaire et financier que de recourir à des investissements productifs ? Il est vrai que, depuis un certain temps déjà, les taux d'intérêt sont plus attractifs que les investissements productifs. Il est rare, en effet, qu'un investissement industriel rapporte autant qu'un investissement financier.

Nous connaissons bien les raisons de cette situation. Remarquons néanmoins que si, dans une période récente, parce que leur trésorerie était abondante et les débouchés peu nombreux, beaucoup d'industriels ont cédé à cette tentation, c'est moins vrai aujourd'hui. Les chiffres sont là : à l'heure actuelle, l'industrie française investit en capacité et se prépare, je l'espère, à investir encore davantage dans le futur.

Je ne voudrais pas abandonner cet aspect proprement financier du cadre dans lequel évolue l'industrie française sans dire un mot des O.P.A., et ce pour répondre à M. Larue.

Il est vrai que les O.P.A., dans certains cas, stimulent l'industrie et l'économie, mais, dans beaucoup d'autres cas, elles sont un élément dévastateur. Je l'ai déjà dit, mais je tiens à le répéter : les Japonais et les Allemands nous donnent une leçon de sagesse en modérant le recours à ce type d'agressions qui conduisent souvent à désorganiser le tissu industriel et économique et qui ne profitent qu'à des prédateurs.

Je pense, néanmoins, que les banques ont un rôle à jouer dans le développement industriel.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Beaucoup a été dit sur ce point, ici comme à l'Assemblée nationale. Une certaine timidité subsiste, dans notre réseau bancaire, que l'on ne trouve pas dans les réseaux des pays voisins, qu'ils soient anglo-saxons ou de tradition germanique ; chez nous, le souci des garanties l'emporte souvent sur le soutien aux activités productrices.

Là encore, nous avons un grand effort pédagogique à faire afin que les succursales des banques dans la France profonde, à l'échelon des cantons, accompagnent le développement industriel. Nous avons rencontré, au ministère de l'industrie, un certain nombre de grands banquiers, et je crois qu'ils nous ont compris. Nous envisageons même de signer des conventions avec des banques dans un cadre de développement régional.

Il reste à espérer que ce message puisse descendre des directions générales des banques jusqu'aux responsables des succursales dans chacun des cantons de France. Je crains que nous n'en soyons encore loin, et un effort très important s'impose. Le mouvement amorcé avec les Codevi - M. Delfau l'a souligné à propos de Lodève - constitue un premier pas. Cette action devra être développée. On ne peut pas se contenter, en effet, en matière bancaire, d'une politique générale des taux d'intérêt. Elle est nécessaire car la défense du franc en dépend, mais une politique de distribution du crédit, rigoureusement « ciblée » sur le développement économique des entreprises est également indispensable. Rien de ce que nous pourrions faire sur le plan administratif ne sera valable si ce n'est pas complété par un effort du même ordre, venant des réseaux bancaires.

M. Pintat, dès le début de la discussion, a posé une très importante question, qui a été reprise par quelques-uns des orateurs qui lui ont succédé, relative au financement du secteur public. Il a souligné, avec raison, que ce dernier se portait bien ou, en tout cas, qu'il se portait mieux, mais que l'endettement de ses entreprises était important, ce qui les rendait vulnérables. Tout cela est très vrai, mais je ne partagerai pas ses inquiétudes sur leurs possibilités de se financer afin de mieux croître.

Remarquons, tout d'abord, que la « respiration » n'est pas interdite. Les entreprises nationales y ont droit, comme tout un chacun, et elles ne s'en privent pas. Thomson a une filiale industrielle - Thomson-C.S.F. - qui « respire » et constitue pour le groupe un poumon apprécié. L'opération Pechiney, aux Etats-Unis comme en France, n'aurait pas été possible si une opération de « respiration » au niveau des filiales industrielles étrangères du groupe n'avait été autorisée. Cela va de soi, et la « respiration », c'est-à-dire la prise d'oxygène à l'extérieur, constitue un mode de vie normal des entreprises nationales.

Le mode de vie normal des entreprises nationales, comme de toute entreprise, est aussi de distribuer des dividendes. Sur ce point, je ne partage pas les critiques qui ont été faites aux autorités financières de l'Etat qui demandent plus de dividendes aux entreprises nationales. C'est le devoir d'un actionnaire d'apporter des subsides en capital lorsque cela est nécessaire. Mais il est aussi de son droit le plus absolu, comme tout actionnaire, de demander à sa filiale une rémunération normale des capitaux qu'il a investis.

C'est ainsi que fonctionne le système américain. Aux Etats-Unis, un président d'entreprise qui recourrait trop souvent à des augmentations de capital serait certainement très mal vu parce que la mentalité américaine est de considérer que le devoir d'une entreprise capitaliste est d'apporter des revenus à ses actionnaires, et non pas l'inverse. De ce point de vue, les entreprises nationales doivent - autant que faire se peut, compte tenu des différences de climats culturels et économiques - faire de même, c'est-à-dire qu'elles doivent

demander le moins souvent possible des capitaux à l'Etat et lui distribuer des dividendes le plus souvent et le plus abondamment possible.

C'est en tout cas la politique que je me suis fixé. C'est sur cette base que peuvent s'établir des relations équilibrées entre le secteur public et son actionnaire, l'Etat.

Je voudrais, pour sortir de ces généralités - mais il fallait tout de même les énoncer - être un peu plus précis. Pour certaines entreprises les dotations ont d'ailleurs déjà été fixées.

Prenons le cas de Rhône-Poulenc, cité par M. Pintat. Ce groupe ne connaîtra pas, à ma connaissance, de besoin de financement majeur avant un ou deux ans, c'est en tout cas ce que m'a affirmé son président. Le groupe a émis en juin dernier pour 5 milliards de francs d'obligations perpétuelles, ce qui est un montant considérable, même pour Rhône-Poulenc. L'autofinancement du groupe, qui est aujourd'hui de plus de 7 milliards de francs, lui permettra à la fois de couvrir ses investissements et de prévoir des ressources pour son désendettement.

Le cas de Rhône-Poulenc n'est qu'un exemple particulier, mais il est tout de même assez significatif d'une situation plus générale. En 1988, l'Etat a consenti un effort très important : 500 millions de francs, en début d'année, pour Thomson ; 150 millions de francs, en fin d'année, pour le financement de Jessi ; 770 millions de francs pour Bull ; 9 milliards de francs, en fin d'année, pour Usinor-Sacilor par conversion des obligations du fonds d'investissement sidérurgique. A cet effort, il faut ajouter l'émission de papier financier sur le marché par Bull, pour 1,5 milliard de francs, et par Rhône-Poulenc, pour 5 milliards de francs - je le rappelez à l'instant.

En définitive, toutes ces opérations ont permis aux entreprises publiques d'augmenter leurs fonds propres de près de 18 milliards de francs, ce qui est tout de même considérable. Pour être honnête, il faut, dans ces 18 milliards de francs, faire la part de ce qui correspond au poids du passé et de ce qui correspond à un effort pour développer leur croissance.

Je ne détaillerai pas ce qui est prévu pour les prochaines années. Mais je puis vous assurer, mesdames et messieurs les sénateurs, que les entreprises publiques, de par la volonté de l'Etat et au dire, d'ailleurs, de leur direction générale, ne manqueront pas de capitaux aussi souvent qu'elles pourront nous présenter des investissements valables et une stratégie raisonnée. Dans ce domaine, les entreprises ne se heurteront pas, du moins tant que je serai en charge de ce ministère, à une porte fermée. Je sais trop bien à quel point les investissements productifs conditionnent l'avenir d'une entreprise.

MM. de Villepin, Hamelot et Pintat, rapporteur spécial. Très bien !

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Vous me permettrez d'aborder maintenant un certain nombre de problèmes peut-être plus sectoriels. Je commencerai par celui qui est le plus important, à mes yeux et selon les nombreux orateurs qui en ont parlé, à savoir l'énergie.

Bien malin celui qui, dans ce domaine, peut faire des prévisions sur les coûts relatifs des différents produits énergétiques. Les fluctuations des marchés, au cours des dernières années, ont en effet découragé définitivement les prophètes. Disons tout de même que l'incertitude est en elle-même un facteur certain d'inquiétude. Nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait. La sagesse consiste à adopter une politique à long terme et à ne pas hésiter devant des investissements lourds.

En matière pétrolière, la hausse et la baisse nous nuisent l'une et l'autre. Nous ne pouvons que poursuivre la politique qui consiste à nous exonérer, autant que possible, d'importations de produits énergétiques que nous ne produisons pas. Telle a été la politique que les gouvernements successifs ont menée en s'appuyant sur le potentiel technique considérable d'E.D.F. Ils l'ont fait avec un succès auquel il faut que nous rendions hommage. La politique nucléaire française est certainement et reste un succès. (M. Pintat, rapporteur spécial, applaudit.)

Cependant, E.D.F. a aujourd'hui des problèmes. Qui n'en a pas ? Il s'agit, Dieu merci, non pas de problèmes de pénurie, mais de problèmes d'excédents. Les prévisions de

consommation d'électricité par l'économie française ayant dû être réduites, nous avons aujourd'hui de l'électricité à vendre à l'étranger, et nous en vendons. Cela a été souligné. A l'heure actuelle, nos exportations s'élèvent à quelque 6 milliards de francs. Le développement de notre parc nucléaire qui se poursuit, quoique à un rythme ralenti, permettra de disposer d'un excédent de l'ordre de 20 milliards à 25 milliards de francs, ce qui représente 80 p. 100 de notre déficit commercial.

Les négociations que nous menons actuellement sont prometteuses. Le ministre de l'industrie est en quelque sorte le commis voyageur d'E.D.F. dans ce domaine. Ainsi, nous exportons beaucoup en Italie - 10 p. 100 de la consommation d'électricité italienne provient de France - nous commençons à exporter en Espagne, nous exportons beaucoup en Suisse, nous exportons en Grande-Bretagne. Mais nous n'exportons pas en République fédérale d'Allemagne.

Chaque fois que j'ai l'occasion de rencontrer mes collègues européens, j'ai pour leitmotiv de mettre au pilori l'attitude des Allemands qui, pour des raisons protectionnistes internes, que l'on peut comprendre, mais qui, à la longue, deviennent tout à fait contraires à l'esprit et à la lettre de la Communauté, se refusent à importer de l'électricité.

Nous plaçons sans relâche pour l'établissement d'un marché commun de l'énergie. Nous ne désespérons pas ; nous espérons même très fermement qu'à l'horizon 1993, et même bien avant, nous aurons été entendus et que l'électricité, qui est le produit le plus fongible et qui, parmi toutes les marchandises que l'on peut transporter, est celle qui s'emploie et se transporte le plus facilement, sera un des grands produits échangés entre les Douze. Il serait paradoxal que l'énergie soit exclue du marché unique des marchandises.

La difficulté provient, bien entendu, du fait que les intérêts des protagonistes sont différents : la Grande-Bretagne est pétrolière, la République fédérale d'Allemagne est charbonnière et la France est nucléaire. Il n'est pas facile de mettre ces intérêts, évidemment contradictoires, en harmonie. Mais, dans ce domaine, nous avons une position très forte sur les plans technique, commercial, juridique et nous triompherons.

Super-Phénix a été cité. C'est un sujet d'actualité puisque les études de sûreté que nous menons depuis dix-huit mois s'achèvent. Elles ne sont pas tout à fait terminées. Aussi, vous comprendrez que je ne puisse, en conscience, donner l'autorisation à Super-Phénix de démarrer avant d'avoir la certitude absolue qu'il n'en résulterait aucun danger, aucun risque pour les ouvriers qui y travaillent et pour les populations. Cette certitude n'est pas totalement acquise car je n'ai pas encore lu la totalité des documents qui m'ont été présentés. Mais, je pense que dans les prochains jours, une décision pourra être prise et qu'elle sera positive.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je pense, comme vous, que le surgénérateur est une technique très avancée, peut-être trop avancée par rapport aux données économiques. Les savants ont couru probablement plus vite que les consommateurs. Il reste que cette prodigieuse machine qui consomme moins de combustible qu'elle n'en produit, qui, à alimentation égale, produit dix fois plus d'énergie que les centrales nucléaires classiques, constitue un outil d'avant-garde, certes encore sous la forme de prototype, sous la forme expérimentale. A un horizon un peu plus lointain, elle nous donnera certainement une avance dans ce domaine.

Il est tout de même très intéressant et caractéristique de constater qu'aujourd'hui la seule nation qui, comme la France, travaille dans ce domaine est le Japon. Ses habitants n'ont pas l'habitude de faire des prévisions à la légère.

M. Maurice Schumann. Voilà le langage que nous attendions !

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. J'en viens au charbon. Aujourd'hui, cette activité est effectivement en régression, mais c'est une régression en bon ordre. Nous ne souhaitons pas aggraver les difficultés sociales et économiques qu'ont connues un certain nombre de régions. Vous avez pu constater l'importance des crédits que nous consacrons dans le budget de l'industrie à Charbonnages de France : 7 milliards de francs. Sur un total

de 17 milliards de francs, c'est beaucoup. Malgré les efforts de productivité et de gestion qui ont été accomplis par les ouvriers, les techniciens et les ingénieurs de Charbonnages de France, la dégradation de la valorisation, à cause de la baisse du coût du charbon importé, accroît la perte à la tonne extraite. Elle était de 190 francs par tonne en 1984, elle est aujourd'hui de 240 francs, ce qui donne une idée du déficit que le budget de l'Etat doit couvrir.

M. Minetti m'a interrogé sur l'Institut national de recherche chimique appliquée - Ircha. Je voudrais lui dire que cet institut est effectivement en difficulté et que l'Etat a été amené à lui apporter une contribution de 31 millions de francs en 1988. Cela n'est pas normal. L'Ircha devrait avoir une gestion plus équilibrée. C'est pourquoi nous avons demandé à une mission, dirigée par M. Balaséanu, qui est un expert reconnu en matière chimique, d'évaluer le potentiel de l'Ircha et de nous faire des propositions d'orientation. J'attends d'avoir les conclusions de cette mission pour me faire une idée sur l'avenir de cet institut. Mais les réponses parcelaires qui ont été apportées à cette question au cours des années précédentes ne sont plus de mise. Aujourd'hui, il convient de faire un inventaire complet et approfondi de cet institut.

J'en viens au gaz. C'est un problème très difficile parce que la France est un grand consommateur de gaz et parce que le monde en produit aujourd'hui en surabondance. Il ne se passe pas de mois sans que ne soit annoncée une découverte sensationnelle concernant de nouveaux gisements de gaz situés dans des parties du monde qui, en outre, sont accessibles.

A l'heure actuelle, notre approvisionnement est réparti à peu près par tiers entre l'Union soviétique, la Norvège et l'Algérie. Je n'ai rien de particulier à dire en ce qui concerne les contrats russes et norvégiens. Leur exécution se poursuit dans des conditions normales.

Il n'en est pas de même, ainsi que cela a été souligné, pour le fameux, hélas ! trop fameux contrat algérien. Nous allons, bien entendu, continuer à acheter du gaz algérien car il nous est nécessaire. Cependant, nous allons être très prochainement amenés à négocier avec les Algériens. Nous en sommes encore aux prémices de cette négociation et celles-ci se révèlent déjà difficiles.

Le principe que nous nous sommes fixé est très clair : il ne doit pas y avoir de surcoût politique. Aucune raison ne justifie que, s'agissant d'une marchandise surabondante, dont les sources sont à la fois nombreuses et diversifiées, nous devions payer un surcoût politique. Il faut donc que le prix fixé soit un prix négocié, un prix marchand. C'est un fait que, à ma connaissance, nos interlocuteurs algériens ne contestent pas.

Un prix marchand, cela signifie qu'il doit être établi par référence à des contrats déjà conclus avec d'autres pays. Ce n'est donc pas un prix arbitraire - ce qu'est nécessairement un prix politique - ni un prix psychologique ni un prix philanthropique ; c'est un prix commercial tel que le marché l'a établi. Je ne crois pas qu'il y ait avec nos partenaires algériens de divergences sur ce point.

Si la France, pour des raisons politiques, souhaite apporter un concours économique ou financier à un pays qui est proche par l'histoire, par sa position géographique, elle doit le faire, mais par d'autres voies, comme elle le fait à l'égard d'autres pays.

Il n'y a pas de raison que le gaz soit le vecteur d'une aide à un pays. Il y a d'autres moyens, que le ministère des finances et moi-même étudions sereinement. Cependant, je répète que ce prix sera un prix commercial, non un prix politique.

Quoi qu'il en soit, il est nécessaire, je vous sais gré de l'avoir souligné, de continuer à économiser de l'énergie. Dans mon exposé liminaire, j'aurais dû insister sur le fait que nous voulons soutenir et développer l'action en faveur de la maîtrise de l'énergie. Les économies d'énergie sont nécessaires parce que, comme cela a été dit, nul ne peut scruter l'avenir.

Il est sage, dans les actions à long terme, en considérant que c'est un investissement comme un autre, de continuer à soutenir l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, étant entendu qu'il ne faut soutenir que des projets rentables. Toutes les aides apportées par l'agence doivent être considérées avec une vigilance tout à fait particulière. Seules des sources d'énergie alternative rentables, dans une perspective raisonnable, devront être soutenues et financées.

Le commerce extérieur sera le dernier des grands problèmes généraux auquel je m'attacherai.

Il est vrai que le commerce extérieur français est dans une position qui continue à être difficile. En réalité, depuis la Libération, sauf quelques rares éclaircies, il a été, en général, tout juste équilibré. Aujourd'hui, il ne l'est pas. Mais le montant du déficit n'est pas dramatique. Il faut éviter de semer la panique.

Par rapport au produit intérieur brut et au montant total de notre commerce extérieur, le déficit, d'un montant probable de 30 à 35 milliards de francs, reste tolérable, du moins à court terme. Si ce déficit durait, il est certain que notre économie extérieure et nos prétentions légitimes à une souveraineté, à une action sur les affaires du monde s'en trouveraient durablement amoindries.

Le commerce extérieur français ne dépend cependant que très marginalement du budget du ministère de l'industrie ou de tout autre budget. Ce sont, en effet, les exportateurs et non les ministres qui créent un excédent. Je citerai le cas de la République fédérale d'Allemagne et du Japon.

Quand on analyse le commerce extérieur français, y compris les derniers chiffres qui sont loin d'être très bons, on constate, à côté de motifs d'inquiétude, quelques motifs d'espoir. Ce déficit, qui se creuse, est dû, d'une part, à une augmentation de nos importations de biens d'équipement et, d'autre part, quoique dans une moindre mesure, à un accroissement de nos exportations.

Les entreprises françaises, y compris les entreprises industrielles, ont recommencé à exporter, ce qui constitue un facteur d'encouragement. Nous importons pour investir. Ayant investi, nous recommençons à exporter. Nous souhaitons que les exportations rattrapent les importations.

Je préfère un déficit élevé à la stagnation que beaucoup de pays ont connue pendant des années. On peut vivre très longtemps comme le Portugal de Salazar, avec un commerce extérieur à peu près nul, une population émigrée et une monnaie nationale forte. Nous nous situons, heureusement, dans un autre type d'équilibre.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Votre propos est exact, monsieur le ministre. J'ai également indiqué dans mon intervention que le déficit des importations de produits de consommation courante s'aggravait depuis quelques années et qu'il fallait apporter une correction à ce phénomène.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Vous avez tout à fait raison, monsieur le président. Notre commerce extérieur est mal équilibré parce que, pendant longtemps, il a été fondé sur des solutions de facilité qui consistaient à exporter vers des pays faibles et financièrement assistés. L'économie française en a certes profité, quoique le bilan de la Coface fasse apparaître les conséquences qui peuvent en résulter.

Je crois, comme vous, que la force de pays comme la République fédérale d'Allemagne et le Japon réside dans la densité du tissu d'exportateurs de biens de consommation courante. Nous sommes exportateurs de grands équipements. Nous chassons la grosse bête. Parfois, nous l'abattions. Parfois, nous la manquons. Mais il nous manque la dispersion des exportateurs et des pays cibles, la variété des produits exportés pour donner la stabilité à notre commerce extérieur.

Tous les efforts que nous pouvons faire consistent justement à intéresser le plus grand nombre possible de petites et moyennes entreprises à exporter vers les pays étrangers.

Je n'insisterai pas sur la construction navale. Tout a été dit.

Monsieur Minetti, je ne partage pas vos analyses. Des commandes de bateaux, il y en a, c'est vrai. Nos chantiers navals pourraient prendre des commandes de navires n'importe où. Sur le plan technique, ils sont bons. Je n'ai de reproches à adresser ni à ceux qui les dirigent ni à ceux qui y travaillent. Toutefois, il est impossible, aujourd'hui, de prendre des commandes sans un soutien massif de l'Etat, c'est-à-dire des contribuables. Pour payer à des pays étrangers, des palaces flottants qui serviront essentiellement à promener des touristes américains dans les îles des Caraïbes, nous arrivons à demander aux contribuables français, c'est-à-dire à vous, à vos électeurs, monsieur le sénateur, des sommes tout à fait considérables. Ce procédé est-il socialement acceptable ? Est-il économiquement raisonnable ? Je ne le crois pas.

Monsieur le sénateur, vous avez dit que, pour le chantier de la Ciotat, il y avait des repreneurs. Je me permets de vous lire la lettre que je vous ai écrite, et de vous en confirmer les termes.

Vous parlez d'une société suisse qui est installée à Jersey - pourquoi pas à Panama ? - dont la signature dans la lettre qu'elle vous a adressée est totalement illisible, et que la banque de France ignore. Cette société n'a jamais donné signe de vie. Elle n'a jamais adressé une lettre de relance à mes services.

Je pense, monsieur le sénateur, qu'il s'agit d'une société fantomatique, qui n'a ni adresse, ni actif, ni techniciens, ni capacités pour reprendre un chantier de cette importance. Des spéculateurs de cette sorte, je crois qu'il en court beaucoup à travers le monde. Ce serait vraiment donner des illusions à des travailleurs français que de leur faire croire qu'une société mi-suisse mi-jersiaise, inconnue de tous mes services, puisse concourir à la solution de leurs difficultés. Je le dis avec beaucoup de sérieux et de tristesse : il n'y a pas de repreneur pour les chantiers de La Ciotat.

Je travaille sur ce dossier avec beaucoup de ténacité et d'énergie. J'espère trouver une solution dans des activités parallèles à la construction navale. Je pense à la réparation et à l'entretien des bateaux de plaisance. Cette solution, monsieur Minetti, m'a été apportée par M. Tapie, que vous avez qualifié hâtivement d'affairiste, alors que vous réserviez tous vos compliments pour une entreprise située au bord du lac Léman, dont le siège social est à Jersey et dont nous avons tous perdu l'adresse !

De nombreux intervenants ont soulevé le problème du textile. Je le comprends parce que c'est un problème à la fois sectoriel et national. Les industries textiles sont situées dans le Nord, dans les Vosges, dans l'Ouest, dans la Mayenne, dans le Choletais, dans le nord du département du Gard. Je rentre d'un voyage en Midi-Pyrénées, où j'ai constaté que la région de Lavelanet, à l'est du département, est menacée gravement par la crise de l'industrie textile.

C'est un problème non seulement sectoriel, mais multirégional et donc national, auquel nous devons nous intéresser avec maintenant beaucoup d'énergie.

Il existe des solutions. Cette industrie, qui a beaucoup souffert, qui a été négligée parfois, est une industrie qui compte des actifs importants, c'est-à-dire des ingénieurs très formés, une main-d'œuvre avec une tradition très forte - la tradition textile, cela existe, comme la tradition sidérurgique - un attachement de tout un terroir. En plus, c'est une industrie ancienne, qui, bien sûr, ne se fait pas en un jour. La contrepartie, c'est que ce sont des actifs très importants.

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises, lors d'inauguration de salons, de prendre contact avec des patrons d'entreprise qui réussissent dans le textile. Ce secteur n'est pas globalement sinistré. En tout cas, si c'est un secteur qui a été en partie en danger, il comporte des entreprises qui sont fort vigoureuses.

Un fabricant m'a montré un jour des vêtements de chasse fabriqués intégralement dans le Nord. Les boutons, la doublure, le tissu, tout était fait en France. Rien n'était délocalisé. Cette entreprise, qui vendait de très beaux vêtements assez chers, s'en sortait très bien.

Nous avons une vocation, si nous savons apporter un plus par rapport aux produits de bas de gamme que fabriquent aisément les pays sous-développés.

Si nous voulons concurrencer Taiwan en fabriquant des tee-shirts de mauvaise qualité, nous sommes battus d'avance. En revanche si, comme le font certaines entreprises, nous

fabriquons des vêtements de sport de bonne qualité, il existe un créneau que Taiwan n'occupera pas à notre place. Dans ce domaine-là, les entreprises ont un effort particulier à faire : un effort de regroupement, de design, de commercialisation, de marketing.

Il n'y a aucune raison que nous ne fassions pas aussi bien que Benetton en Italie. Ce que les Italiens ont réussi, pourquoi ne le ferions-nous pas nous-mêmes ?

Je suis convaincu comme vous qu'il n'y a pas de fatalité dans ce domaine du textile. Cela est d'autant plus vrai qu'aujourd'hui nos vrais concurrents sont certes les pays du Sud-Est asiatique, mais aussi et peut-être principalement les Italiens, les Allemands et les Anglais.

M. Maurice Schumann. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Schumann, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Maurice Schumann. Monsieur le ministre, permettez-moi de vous faire remarquer que ce que vous venez de dire aurait été exact voilà quelque temps, il y a deux ans, et peut-être même encore, dans une certaine mesure, il y a un an.

Le trait essentiel de la crise au point où elle en est parvenue maintenant, c'est qu'il y a une stabilisation et même une réduction des importations en provenance des pays de la Communauté économique européenne, alors qu'au contraire il y a une aggravation tragique due au déferlement des importations en provenance des pays à bas salaires.

C'est là le fait essentiel, le fait nouveau. C'est de lui que les orateurs qui se sont exprimés vous demandent de bien vouloir tirer les conséquences.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je ne méconnais pas les risques considérables que nous font courir les pays du Sud-Est asiatique. Je veux simplement faire remarquer - je l'évoque parmi les raisons d'espérer - qu'un certain nombre de peuples qui sont à peu près semblables au nôtre - les Italiens, les Allemands et les Anglais - aujourd'hui non seulement résistent apparemment mieux que nous à cette vague, mais sont également capables d'exporter sur d'autres marchés européens.

Tel est l'exemple qu'il faut suivre : d'une part - et je vais y revenir - se défendre contre les importations sauvages en provenance de pays asiatiques ; d'autre part, se mettre en situation non seulement de résister aux importations des pays industriels, mais également d'exporter sur leurs territoires.

Aussi deux actions doivent-elles être menées et, sachez-le, nous y travaillons - je le répète - peut-être lentement mais avec beaucoup de ténacité.

Tout d'abord, nous devons nous défendre contre les importations des « pays neufs », c'est-à-dire des pays à très bas taux de salaires. C'est tout le problème des accords multifibres que nous sommes résolus à défendre. La tâche n'est pas facile parce que, à l'intérieur de la Communauté, certains pays auraient tendance à se montrer libéraux envers les pays asiatiques, la Chine notamment, et certains pays nord-africains, escamotant, probablement à tort, des contreparties en ce qui concerne l'accueil de leurs propres produits.

Lors du dernier conseil des ministres de l'industrie qui s'est tenu à Athènes, j'ai eu la satisfaction de constater, en définitive, que notre inquiétude était largement partagée. En effet, la France ayant pris l'initiative de déposer un mémoire auprès de la commission et ayant demandé qu'il soit discuté - cela se passait voilà environ un mois - les conclusions du rapport n'ont fait l'objet d'aucune objection : si les pays les moins enthousiastes se sont tus, dix pays sur douze, en nous comptant, ont adhéré à ces conclusions. Par conséquent, de ce point de vue, le front européen est redevenu solide, en partie du reste, je dois le dire, grâce à l'action de la France.

Des négociations très importantes se dérouleront prochainement à Montréal. Elles se poursuivront dans le cadre du G.A.T.T. et nous aurons une partie très difficile à jouer car les Etats-Unis sont eux-mêmes l'objet de pressions très fortes

de la part d'un certain nombre de pays qu'ils considèrent comme des alliés. Pour ce qui nous concerne, nous sommes résolu - je le dis avec beaucoup de fermeté - à refuser tout marchandage, y compris pour obtenir une concession en matière agricole. Ces affaires ne se compensent pas, elles se cumulent. Nous n'avons aucune raison dans ce domaine de sacrifier notre industrie nationale à je ne sais quelle ambition de consensus.

Ainsi, nos partenaires paraissent à une époque disposés à accorder des concessions à la Chine quant à ses propres quotas. Nous suivons de très près cette négociation qui est en cours, voire sur le point de se terminer, et nous insistons très fortement pour que la Chine ne dépasse pas les quotas qui lui ont été accordés jusqu'à maintenant. Dans ce domaine-là, bien entendu, ce n'est pas la France qui négocie, mais la Communauté, au nom des Douze.

Si notre voix est diffractée, nous faisons néanmoins partie, avec le Portugal, la Grèce, l'Espagne et la Belgique, des acteurs les plus vigilants dans cette difficile affaire.

Que pouvons-nous faire d'autre en dehors de cette défense sur l'extérieur ? Nous pouvons « muscler » nos entreprises. Nous sommes en train de mettre la dernière main à notre plan textile. Ne nous méprenons pas sur le sens du plan textile. Le sujet est trop dispersé, les entreprises sont trop largement réparties, les situations sont aussi trop diverses pour que nous puissions, comme auparavant, lancer à grand fracas et à grands frais un plan textile. Nous allons mettre en place une batterie de mesures, dont aucune n'est originale et qui concernent l'aide à la formation, à la mécanisation, à l'incitation au groupement. Quelques mesures sociales aussi - hélas ! - seront prévues dans les cas où les autres auraient échoué, car nous ne sauverons pas tout le monde.

Nous pensons aussi à la mise en place d'hommes qui seraient chargés tout spécialement de l'aide aux entreprises textiles. Grâce à des moyens financiers qui ne sont pas tout à fait négligeables, cet ensemble de mesures, que j'annoncerai vers le milieu de ce mois, devrait nous aider à faire face pour l'immédiat à la situation.

Mais je voudrais également insister sur le fait que ces entreprises ne se sauveront pas seules. De notre part à tous, un effort considérable de pédagogie est à faire pour que certaines d'entre elles, qui ont peut-être vieilli, se ressaisissent et se mettent à l'unisson des entreprises qui ont réussi. J'ai donné, comme quelques-uns d'entre vous, des exemples qui montrent que l'on peut gagner de l'argent, embaucher, réussir, exporter dans l'industrie textile, même en France et sans délocaliser. Ce que certaines entreprises ont réussi, beaucoup d'entreprises peuvent le réaliser dans le secteur textile. Soyez assurés que nous aiderons celles qui en sont capables.

J'aborderai maintenant - l'industrie textile est tout à fait symbolique et caractéristique des situations - le développement local.

Le développement local n'est pas, monsieur de Villepin, la mainmise du corps préfectoral sur les petites et moyennes entreprises. Nous ne remplacerons pas les entrepreneurs par des sous-préfets, vous l'aviez deviné. Nous essayons de multiplier l'action des fonctionnaires qui sont sur le terrain et qui aident les entreprises. Je visite les régions les unes après les autres ; j'en aurai visité sept à la fin de l'année ; j'aurai donc visité sept D.R.I.R. - directions régionales de l'industrie et de la recherche.

Or, je constate que ces fonctionnaires dont l'une des missions consiste à être à l'écoute des entreprises et à véhiculer les crédits qui leur sont dévolus, sont, pour la majeure partie de leur temps, occupés par ce qu'on appelle les « tâches régaliennes ». Ces dernières sont très importantes, parce qu'elles concernent la surveillance de l'exécution de toutes les mesures qu'exigent la sécurité des citoyens et la protection de l'environnement. Ainsi, le service des mines - comme on l'appelait autrefois - doit faire respecter, au nom de l'Etat, toute une série de normes et de réglementations de manière que les instruments à pression n'exploient pas, que les freins des camions ne lâchent pas, bref, que la sécurité des citoyens ne soit pas mise en danger par le développement de l'industrie. Il leur reste peu de temps pour s'occuper du développement économique.

Nous avons donc demandé à un certain nombre de sous-préfets d'assumer ces tâches, et c'est une expérience nouvelle. Si elle échoue ou ne donne pas les résultats escomptés, nous

l'arrêterons, mais nous ferons tout pour qu'elle réussisse. Nous avons fait appel à des sous-préfets choisis en raison de leur compétence, de leur dynamisme. Cela encore est une démarche nouvelle : au lieu d'écrire des règlements et de prendre des arrêtés, nous choisissons des hommes. Nous leur avons demandé d'aider les D.R.I.R. à aller au-devant des entrepreneurs afin, non pas de se substituer à eux, mais de les interroger sur leurs besoins, de leur transmettre des informations, en particulier sur les aides qu'ils peuvent recevoir, y compris dans le domaine textile. On ne peut pas, à la fois, refuser le concours de l'Etat et puis me faire remarquer que certaines industries en perdition ont un besoin tout à fait urgent du concours de la puissance publique.

Je suis d'accord avec vous pour ne pas tout réglementer, pour ne pas faire passer tous les concours par l'administration. Le risque n'est pas là ; aujourd'hui, il est plutôt dû au foisonnement. Les chambres de commerce, les initiatives locales, les clubs, des organismes de tous ordres - vous l'avez dit - veulent concourir au développement industriel. Tout cela est très sympathique, très sain, mais peut parfois encourir un petit reproche d'amateurisme. Quelques fonctionnaires consciencieux, modestes et sans prétention pourront jouer, dans ce domaine, un rôle important.

De surcroît, la plus grande partie des crédits de politique industrielle dont je dispose seront contractualisés, c'est-à-dire qu'ils entreront dans cette procédure qui consiste à faire passer un certain nombre de crédits dans un cadre de coopération entre, d'une part, l'Etat et ses fonctionnaires et, d'autre part, les collectivités territoriales et tous les opérateurs sérieux qui voudront entrer dans ce jeu, parmi lesquels - pourquoi pas ? - les chambres de commerce.

L'Etat, aujourd'hui pas plus que demain, ne commande, il facilite. C'est pourquoi, à l'expression de « sous-préfets développeurs », je préfère celle de « sous-préfets facilitateurs ». De plus, l'Etat contractualise. Aussi, en dehors de la question de la nouveauté sémantique introduite dans ce débat, nous disposons là d'un instrument à la fois informel et solide. Je considère d'ailleurs comme un signe très prometteur le fait qu'un certain nombre d'opérateurs aient demandé que leur département puisse bénéficier de cette nouvelle disposition.

Je vous promets, monsieur Delfau, que, dans un avenir que j'espère proche, Lodève pourra aussi profiter de l'action d'un « sous-préfet facilitateur », avec les moyens financiers correspondants.

M. Emmanuel Hamel. Ils ont de la chance dans l'Hérault !

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. M. Pintat ayant évoqué ce sujet, je tiens à dire quelques mots des normes. S'il est exagéré de parler à ce sujet d'affaire d'Etat, c'est tout de même aujourd'hui une affaire vitale pour notre pays et nous avons le devoir de concourir au succès de l'action qui est menée à cet égard.

Les chiffres qui ont été cités ont confirmé ce que j'avais indiqué moi-même, c'est-à-dire, notamment, une capacité de production de normes de moitié inférieure en France à ce qu'elle est en République fédérale d'Allemagne. Cela est très inquiétant car nous avons peu de temps pour combler l'écart qui nous sépare de nos voisins allemands dans ce domaine. C'est pourquoi nous avons tous, qu'il s'agisse de l'administration ou de tous ceux qui ont un pouvoir de persuasion, le devoir d'agir dans le sens d'une prise de conscience.

Les chefs d'entreprise et les consommateurs doivent être conscients de l'importance de cet enjeu et savoir que c'est leur intérêt. De même, la puissance publique, dans ses négociations et ses contacts internationaux, doit prendre conscience de ce que la norme constitue une arme d'une grande efficacité, à la fois défensive et offensive. Lorsque les négociateurs allemands vont à Bruxelles, ils apportent avec eux le dictionnaire des normes. Lorsque les industriels allemands viennent proposer leurs produits, ils apportent le certificat garantissant leur qualité. Il y a là un effort culturel important à faire et nous ne sommes pas trop nombreux pour y concourir.

L'équilibre des régions sera un des derniers thèmes de mon intervention. Je n'insisterai pas plus spécialement sur Lodève, Alès ou l'Aquitaine, mais je voudrais néanmoins chaque fois en dire un mot.

M. Chérèque, qui me succédera tout à l'heure à cette tribune, le dira certainement plus éloquemment que moi, l'équilibre des régions est pour nous un impératif. Le marché enrichit les riches et appauvrit les pauvres. Lorsqu'il s'agit de régions - nous le voyons constamment - l'évolution du marché désertifie certaines régions en même temps qu'il en conduit d'autres aux limites de l'apoplexie. L'Etat a donc un devoir tout à fait évident, élémentaire, qu'il a d'ailleurs toujours assumé quels que soient les gouvernements, et ce depuis plusieurs décennies : la rectification des déséquilibres engendrés très naturellement par le développement. Nous nous y employons. L'aménagement du territoire, dont j'ai la charge, mais dont la responsabilité incombe plus particulièrement à M. Chérèque, constitue un élément fondamental et, me semble-t-il, indiscuté de notre politique.

Je vais me fendre en Aquitaine, je l'ai confirmé. J'y dirai, simplement, comme à vous maintenant, que ce que l'on apporte à Dunkerque n'est pas enlevé à Pau ou au Béarn. L'usine de Noguères a vaillamment travaillé pendant presque trente ans. Elle est à bout de course. En outre, il était vraiment difficile de creuser dans cette région un port en eau profonde.

M. Jacques Moutet. Et Bayonne !

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Bayonne est loin ; Bayonne ne vaut pas Dunkerque. L'énergie constitue un des deux facteurs très importants de la fabrication de l'aluminium. Le second facteur, ce sont les matières premières. Hélas ! les conditions réunies à Dunkerque l'emportaient de très loin sur celles que pouvait offrir le Béarn. Cela dit, nous avons, c'est évident, un devoir à l'égard de Noguères et des Pyrénées-Atlantiques. Pechiney ne peut pas déménager simplement en laissant aux populations locales le soin de réparer les dégâts. Ces choses-là ne se font pas et ne se feront jamais. Je puis vous dire que j'ai obtenu l'accord très ferme de la direction de Pechiney sur une action très énergique qui doit être menée sur le site de Noguères et sur celui de Lacq puisque cette région conjugue l'infortune de deux sites qui, pour des raisons « naturelles », devront être abandonnés.

Je dois encore avoir quelques entretiens la semaine prochaine à ce sujet, mais je puis vous assurer que nous mènerons une action très énergique pour que les sites de Noguères et de Lacq ne se trouvent pas désertifiés après le départ inéluctable de Pechiney-Aluminium et l'épuisement programmé, bien qu'à une échéance un peu lointaine, du gisement de Lacq.

Lodève est une région que je connais un peu. Là encore, nous devons mener une action conjuguée. Vous avez indiqué, monsieur Delfau, quels étaient les secteurs du développement de Lodève. Soyez-en assuré, nous mettrons tout en œuvre pour que cette région, qui a vaillamment contribué au développement industriel de la France, à une époque où celui-ci n'était encore que balbutiant, ne soit pas abandonnée.

Du reste, ce que je dis de Lodève, je le dirai également d'Alès. Cette région s'est assez vigoureusement prise en main comme l'atteste la présence d'une école des mines et d'une pépinière d'entreprises, aidée peut-être en cela par la proximité tout à fait relative d'ailleurs d'une zone côtière extrêmement active, qui a été la contrepartie de la zone minière et montagneuse d'Alès. Nous continuerons à aider cette région. Le F.I.B.A. - fonds d'industrialisation du bassin d'Alès - sera maintenu car il fait de bonnes choses mais je ne peux pas aujourd'hui m'engager sur le montant qui lui sera alloué. Ainsi, les régions d'Alès et de Lodève fournissent l'exemple de deux régions anciennement industrialisées qui, aujourd'hui, souffrent mais qu'il faut sauver !

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. M. Chérèque pourrait s'exprimer sur ce point. Nous avons là l'exemple type de ce que nous pouvons réussir ou perdre. C'est sur des affaires de ce genre que nous pouvons mesurer notre efficacité. Notre action a déjà eu des effets heureux sur de grands ensembles : je pense à la sidérurgie ou à la montée en puissance de Renault, qui est un résultat absolument incontestable.

Dans la perspective de 1992, au moment où s'ouvrent de très grands horizons, c'est sur de petits secteurs et dans des régions limitées que nous saurons si nous avons réussi ou échoué.

Monsieur le président, messieurs les sénateurs, telles sont les réponses que je souhaitais fournir aux différents orateurs. *(Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées de la gauche démocratique, de l'union centriste et du R.P.R.)*

M. Louis Minetti. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. M. le ministre a déclaré que tout le monde était d'accord avec l'idée de continuité. J'avais dit le contraire. Je vois mal comment on peut se flatter d'accepter la continuité entre hier et avant-hier, comme on l'a dit, sauf à accepter une continuité vers le déclin.

Cela dit, je voudrais brièvement formuler deux remarques.

J'observe la prudence de langage de M. le ministre à propos des problèmes de la filière navale. Il a été beaucoup moins triomphant que ne l'était en son temps M. Madelin, qui avait été obligé de faire machine arrière.

Je n'ai pas prêché dans le désert depuis dix ans puisqu'on me dit, aujourd'hui, que des commandes de navires sont possibles, que les chantiers navals français sont compétitifs ; j'enregistre. Cela fait dix ans qu'on me disait le contraire. Enfin on dit la vérité !

Deuxième observation : je choisirais parmi les groupes financiers, me dit-on ; pas du tout, ce n'est pas mon problème de choisir parmi les repreneurs, c'est celui du Gouvernement, de ceux qui dirigent l'économie française. J'attends encore qu'un chargé de mission soit désigné pour évaluer les capacités réelles des trois repreneurs dont j'ai parlé. J'ai parlé des chantiers navals du littoral qui sont français ; j'ai parlé de M. Tapie et j'ai parlé d'un groupe suisse. On a essayé de me promener du côté de Panama. Il n'est absolument pas question de Panama. Jersey fait partie du Royaume-Uni ; elle appartient donc à la Communauté économique européenne. Ce groupe a comme soutien financier Finance International Discount dont voici l'adresse : 30, route Malagnous, à Genève.

Si je faisais partie du Gouvernement de la France, je serais allé, depuis que cette lettre est parvenue au ministère, c'est-à-dire depuis le mois de septembre, voir ce que valent ces gens qui ont annoncé publiquement qu'ils ont 400 millions de francs à mettre en dépôt à la Banque de France, si le Gouvernement garantit la commande de trois bateaux en trois ans. Ils l'ont dit publiquement, je ne fais que le répéter.

Je le dis à nouveau, je n'ai pas d'amis parmi les groupes financiers internationaux, mais il me semble que cela vaut la peine de faire en sorte que les chantiers navals de La Ciotat ne ferment pas. On vient de reconnaître, enfin, depuis dix ans, qu'ils peuvent être compétitifs. *(M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, fait un signe de dénégation.)* Par conséquent, il faut maintenant cesser ce petit amusement qui consiste à désindustrialiser une région.

M. le président. Je rappelle au Sénat que le vote sur les crédits concernant l'industrie est réservé jusqu'après l'examen de l'ensemble des crédits du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

Nous allons toutefois examiner l'article 66, rattaché pour son examen à l'industrie.

Article 66

M. le président. « Art. 66. - Le montant des redevances auxquelles sont assujettis les exploitants d'installations nucléaires de base, en application de l'article 17 de la loi de finances rectificative pour 1975 (n° 75-1242 du 27 décembre 1975), est revalorisé de 2,4 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1989. »

La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ma brève intervention serait une explication de vote si nous étions appelés à voter sur ce budget dans les minutes qui viennent.

Je suis trop vieux parlementaire pour aborder une discussion de cette importance en disant : mon siège est fait. Lorsque le président du groupe de défense des industries textiles et de l'habillement, président intérimaire - car le président fondateur reste pour nous M. Christian Poncelet - est entré en séance tout à l'heure, il ne savait pas s'il voterait pour ou contre le budget de l'industrie, ou s'il s'abstiendrait.

Monsieur le ministre, je vous ai posé un certain nombre de questions précises. Vous m'avez répondu avec une égale précision : nous refuserons tout marchandage à Montréal ; pour ce qui concerne la Chine, il ne saurait être question de dépasser les quotas actuellement en vigueur ; enfin, nous élaborerons un plan-textile - bien entendu, vous vous êtes montré discret à son sujet mais cela nous autorise du moins à espérer.

En outre - j'en demande pardon à M. Minetti avec lequel l'administrateur du port de Dunkerque que je suis ne saurait être en complet désaccord - je ne peux pas ne pas vous être reconnaissant, monsieur le ministre, d'avoir affirmé que votre effort s'inscrivait dans une continuité par rapport à avant-hier et par rapport à hier.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, si j'avais à voter dans un instant je vous apporterais mon suffrage.

M. Michel Miroudot. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Miroudot.

M. Michel Miroudot. Je tiens à remercier M. le ministre des renseignements qu'il nous a fournis à propos des problèmes du textile. Je suis d'un département qui n'a pas été cité, la Haute-Saône. Nous avons eu ensemble un échange de correspondance. J'espère que les mesures qui nous seront proposées répondront à mon désir et, dans ce cas, je voterai ce projet de budget.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'article 66.

(L'article 66 est adopté.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi relatives à l'industrie.

5

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE MISSION D'INFORMATION

M. le président. M. le président du Sénat a été saisi par M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles d'une demande tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information qui serait chargée de réaliser une étude comparative des systèmes d'enseignement scolaire dans les principaux pays de la Communauté économique européenne - Grande-Bretagne, République fédérale d'Allemagne, Italie, Espagne, Belgique et Danemark.

Le Sénat sera appelé à statuer sur cette demande dans les formes fixées par l'article 21 du règlement.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures dix, est reprise à vingt et une heures cinquante-cinq, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY,
vice-président

M. le président. La séance est reprise.

6

LOI DE FINANCES POUR 1989

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1989, adopté par l'Assemblée nationale. [Nos 87 et 88 (1988-1989).]

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

II. - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire : II. - Aménagement du territoire.

La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Chérèque, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, l'exigence de cohésion sociale et l'ambition d'un développement économique équilibré sont les finalités d'une politique active d'aménagement du territoire dans un monde en mutation accélérée.

A travers cette politique, chaque Français doit être convaincu qu'il peut être, quel que soit le lieu où il vit sur le territoire national, un acteur des mutations en cours et qu'il peut y trouver, de façon équitable, des motifs d'espoir et d'action.

Ces considérations fondamentales orientent l'action de mon ministère dans la mise en œuvre des objectifs prioritaires du Gouvernement : l'emploi, la solidarité et l'Europe.

Plus de compétitivité pour mieux profiter de l'Europe, mais avec plus d'emplois et sans laisser à la traîne des pans entiers de notre territoire et de notre population, ce sont des défis apparemment contradictoires. Pourtant, c'est l'enjeu d'une véritable politique d'aménagement du territoire, qui également refuse « une France à deux vitesses ».

Nous devons nous attaquer franchement aux facteurs de déséquilibre. C'est non seulement un choix social, mais encore une condition économique et stratégique, car les déséquilibres engendrent des blocages à court terme, génèrent des comportements négatifs, des tensions insupportables et étouffent les potentiels de développement.

L'analyse qui consiste à occulter ces éléments au profit du renforcement aveugle de quelques points forts, sous prétexte de l'âpreté des enjeux européens et internationaux, est une politique limitée et dangereuse. Au contraire, tout notre effort doit porter sur une démarche qui vise à la fois la valorisation de nos atouts et la réduction de nos faiblesses. L'un ne va pas sans l'autre ; c'est tout le sens de ma politique et le résultat profond de mon expérience.

L'aménagement du territoire est une idée fondamentale, mais je crois qu'il faut la renouveler profondément pour l'adapter et la développer.

Mon prédécesseur a eu le mérite d'ouvrir le débat avec le rapport Guichard. Je veux prolonger cet effort pour redonner des perspectives fortes à l'aménagement du territoire.

Une politique d'aménagement du territoire est à la fois transversale et structurelle. Elle s'inscrit dans la durée et lutte contre les cloisonnements sectoriels.

Son efficacité n'est pas uniquement d'ordre budgétaire. Elle doit agir par d'autres mécanismes sur les comportements des acteurs, de plus en plus nombreux. L'Etat doit prendre les moyens d'affirmer la cohérence de son action. Dans cette perspective, la relance de la planification est un atout indispensable.

Sur le plan national, la cohérence de l'action de l'Etat exige une démarche transversale, qui associe les différents ministères - j'allais dire les différents ministres - et les approches sectorielles dans une préoccupation commune d'aménagement du territoire dans le temps.

Cependant, la gestion des moyens de l'Etat est encore marquée par une trop forte centralisation et une insuffisante adaptation aux réalités locales. Elle prive de ce fait l'action de l'Etat d'une bonne part de son efficacité.

Aussi, dans les régions, la cohérence de l'action sur le terrain impose une plus grande unité opérationnelle de l'administration à l'égard des interlocuteurs locaux associés maintenant à la définition de la politique d'aménagement du territoire.

Nous devons déconcentrer plus de moyens pour les préfets de régions et de départements.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. Sous leur impulsion, l'administration doit s'adapter et se mobiliser pour mieux participer au soutien du développement local.

Ensuite, si l'Etat doit être plus cohérent pour être plus efficace, il est nécessaire qu'il trouve des partenaires qui affichent une préoccupation plus nette et plus globale d'aménagement du territoire dans le champ de leur responsabilité et de leur intervention.

L'association ou le regroupement des collectivités locales sont des conditions capitales de la prise en charge satisfaisante des problèmes. Nous devons privilégier cette démarche et soutenir l'émergence de partenaires locaux et régionaux plus forts et plus responsables, donc capables de dialoguer entre eux et de se coordonner ou de se regrouper.

Si l'enjeu du développement du territoire pour toutes ses composantes dépend de l'engagement de l'Etat, il dépend tout autant de l'action des collectivités locales se fédérant autour d'un projet commun.

Une politique active d'aménagement du territoire se doit d'être attentive à créer les conditions de ces initiatives locales car le développement de l'emploi, la résorption des déséquilibres dépendent aussi beaucoup des initiatives prises à un niveau décentralisé. Autrement dit, ce n'est pas seulement d'en haut que pourra venir la solution aux problèmes ; c'est aussi en donnant toute leur chance aux initiatives nées sur le terrain.

Aussi la négociation et la conclusion des contrats de plan Etat-région constituent-elles une grande opportunité de confrontation des cohérences des politiques des divers acteurs concernés.

Enfin, j'ai la conviction que sortir d'une vision hexagonale de nos problèmes est la clé d'une nouvelle approche de l'aménagement du territoire. Resituer chaque phénomène dans son environnement européen est plus qu'une nécessité, c'est un facteur positif pour traiter nos problèmes ; insérer l'aménagement du territoire dans sa perspective européenne devient un impératif pour notre développement économique.

Ces considérations inspireront le traitement de tous les grands dossiers qui constituent mes axes principaux de travail et qui concernent directement l'équilibre du territoire. L'objectif premier, c'est la possibilité de construire des réseaux de villes maillant le territoire, du bourg aux grandes villes, et permettant d'assurer une continuité d'activités, de services et d'échanges, par la complémentarité, la spécialisation, la mise en commun pour rivaliser avec les grandes structures urbaines. Les « locomotives » sont faites pour tirer les trains.

Aussi cet axe fondamental d'aménagement du territoire doit-il s'articuler étroitement avec des politiques spécifiques de redéveloppement dans trois directions pour bien s'attaquer aux déséquilibres du territoire : tout d'abord, la prise en charge de la mutation rurale en cours ; ensuite, l'aide à la réhabilitation des zones urbaines socialement fragiles - c'est principalement l'enjeu de la mission du délégué interministériel aux villes - enfin, le redéveloppement des zones touchées par le déclin, la disparition ou la mutation de notre appareil industriel.

Aujourd'hui, le tissu économique se renouvelle par les villes, et même souvent à partir des grandes villes. Le phénomène des technopoles illustre parfaitement le fait que les nouvelles activités naissent au croisement des universités, des centres de recherche et des entreprises.

La définition de projets et de stratégies de ville va constituer un fait majeur. En particulier, chaque ville importante se doit de répondre à quatre enjeux : tenir sa place et développer ses atouts dans l'Europe des métropoles, déterminer et légitimer son rôle dans le développement du territoire local et national, conserver sa cohérence urbaine, maintenir sa cohésion sociale.

Cela s'adresse en particulier à Paris et à la région d'Ile-de-France, où les problèmes de déséquilibre et de dysfonctionnement sont devenus des urgences nationales.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. La maîtrise de la région parisienne, son équilibre interne comme ses relations avec le reste du territoire constituent un sujet prioritaire d'aménagement du territoire. Je considère qu'il doit faire l'objet d'une réflexion approfondie de la part de l'Etat avec toutes les parties concernées.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. Ce sera l'occasion de « mettre à plat » et d'évaluer les dispositifs en place, notamment les procédures de décentralisation.

L'approche de l'aménagement rural doit se garder des caricatures.

Le monde rural n'est pas voué au déclin, comme le confirme l'augmentation de la population et des activités dans beaucoup de communes rurales. La diminution de la surface agricole n'est pas obligatoirement synonyme de friche dans la plupart des cas.

Cependant, il faut bien mesurer les risques qu'engendrent la diminution des activités agricoles ou la déchirure des tissus économiques traditionnels, en particulier dans certaines zones fragiles.

Aussi la politique d'aménagement rural doit-elle concentrer des efforts sur les priorités géographiques.

Les 20 p. 100 du territoire rural où la situation démographique et économique risque de s'aggraver encore sont les zones rurales à forts handicaps - les Cévennes, les Alpes du Sud, la Corse et d'autres encore - les zones rurales confrontées à l'évolution de la politique agricole commune - diagonale Meuse, Massif central, Pyrénées - et les zones rurales fragilisées par les crises industrielles.

Dans l'ensemble, cette politique doit dégager quelques grands objectifs.

Elle doit viser l'ensemble des activités économiques du monde rural - P.M.I., artisanat, commerce, tourisme - et non plus seulement la diversification agricole. Elle doit porter davantage sur le développement économique, avec l'accueil d'entreprises, la formation et les communications. Elle doit chercher à consolider l'armature du monde rural : villes moyennes, bourgs, réseaux de services publics. Elle doit, enfin, s'appuyer sur les filières et les ressources les plus porteuses : la filière bois, l'agro-industrie, le tourisme, la sous-traitance industrielle notamment.

La politique rurale est au carrefour de multiples actions. Elle est concernée par les problèmes de fiscalité locale - taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle - par l'organisation des services publics ou privés, des communes et par les questions sociales, telles la promotion de la pluriactivité et la situation des personnes âgées.

A l'échelon de l'Etat, elle suppose une action interministérielle. Partout, elle implique d'abord un effort d'imagination et d'initiatives.

En matière de reconversion industrielle, les dispositifs mis en place - les pôles de conversion en particulier - sont en cours d'évaluation et d'adaptation. Dans les zones traitées, il faut réorienter les moyens en faveur d'un redéveloppement.

Il faut tirer aussi les leçons de notre expérience récente et mieux anticiper les nouveaux déséquilibres géographiques à venir. C'est pourquoi j'ai proposé, au cours du dernier conseil des ministres, la mise en œuvre d'une politique globale, prévisionnelle et adaptée au terrain.

S'agissant des moyens, le budget de l'aménagement du territoire et des reconversions est un budget limité.

Il représente, en autorisations de programme, un chiffre de l'ordre de 1 933 millions de francs et, en crédits de paiement et dépenses ordinaires, un peu plus de 2 100 millions de francs, dont respectivement 1 484 millions de francs et 1 690 millions de francs pour la D.A.T.A.R., la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, et 453 millions de francs et 503 millions de francs pour les actions inscrites sur le budget de l'industrie.

Ces chiffres sont ceux qui figurent dans le projet de loi de finances déposé sur le bureau de votre assemblée, complété par les modifications apportées lors de l'examen à l'Assemblée nationale.

Je ne m'appesantirai pas sur ces chiffres, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je veux simplement souligner quelques points : en premier lieu, le F.I.A.M. - fonds interministériel pour l'autodéveloppement de la montagne - sera complété, dans le cadre du collectif, de 15 millions de francs ; la P.A.T. - prime d'aménagement du territoire - quant à elle, le sera de 100 millions de francs. En second lieu, ce budget comprend deux nouveautés significatives. Il en est ainsi de la décision prise par le Gouvernement, à mon initiative, de créer un fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, par la mise en cohérence sous mon autorité de fonds engagés jusqu'à présent dans des logiques sectorielles. Cette action est un premier maillon de la réflexion plus globale que j'ai engagée, avec les principaux ministres concernés, sur les moyens et les conditions du développement local.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. La seconde nouveauté est la création du fonds de redéveloppement industriel, doté de 150 millions de francs : il sera sélectif en faveur des zones les plus touchées et ne bénéficiant pas d'outils spécifiques et favorisera la modernisation et le développement des P.M.E. présentes ou s'implantant dans ces régions. Dans ces zones, la gestion sera déconcentrée. Je suis favorable à ce qu'autour de ces fonds un partenariat s'instaure par la mobilisation des autorités locales et des industriels.

Ces deux nouvelles politiques me paraissent constituer un exemple de la politique que je veux mener pour l'emploi et le redéveloppement économique, au plus près du terrain, sur des projets identifiés.

Sans détailler les autres postes du budget, je note que les moyens dont je disposerai en 1989 seront d'un niveau voisin de celui de 1988, voire en augmentation sur certains postes, comme c'est le cas pour le Girzom, le groupe interministériel pour la restructuration des zones minières, en augmentation de 50 millions de francs.

Ce budget est cependant plus libre et permet donc de mener une politique active. Les fonds interministériels seront moins engagés dans la procédure des contrats de plan Etat-région. Ils pourront ainsi recouvrer leur rôle premier d'initiation de politiques nouvelles et de soutien à des actions de solidarité dans les zones les plus fragiles.

Cela ne signifie nullement un désengagement de l'Etat dans ces futurs contrats, mais bien plutôt une prise en charge plus forte des actions relevant de leur compétence par les budgets des ministères directement concernés.

Ainsi, le comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 17 novembre dernier a arrêté les grandes enveloppes des contrats de plan Etat-région : près de 52 milliards de francs au total sur cinq ans, soit une augmentation de 22 p. 100 par rapport au 9^e Plan, et ce sur un champ contractualisable plus serré.

Néanmoins, le budget de l'aménagement du territoire et des reconversions ne peut pas réellement s'appréhender au travers de ses seuls chiffres : il demeure avant tout un budget d'action, et ce pour trois raisons.

Tout d'abord, son implication dans des opérations structurantes pour les régions.

Par ailleurs, l'effet de levier qu'il constitue sur les budgets des autres ministères.

Enfin, sa souplesse d'utilisation, qui lui permet d'initier des politiques de solidarité vis-à-vis des zones les plus fragiles - rurales, industrielles ou urbaines - politiques relayées par les budgets d'autres ministères. L'exemple le plus évident est la complémentarité forte entre les actions soutenues par la D.A.T.A.R. et celles qui sont menées sur le budget de l'industrie en matière de reconversion industrielle.

En résumé, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le budget de l'aménagement du territoire et des reconversions permet de mener une action déterminée et forte autour de trois principes.

Premièrement, une orientation résolue de cette politique d'une logique d'aménagement structurel du territoire - avec, néanmoins, la poursuite des grandes politiques d'infrastructure, comme le schéma directeur des routes et autoroutes - vers une logique d'aménagement économique du territoire ; c'est le cas, notamment, de la réorientation de l'utilisation du

F.I.D.A.R., déjà engagée mais qui devra être amplifiée et accélérée ; il s'agit, en fait, de répondre à l'impératif de modernisation.

Deuxièmement, une volonté marquée de passer d'une politique de conversion défensive à une politique de valorisation et de redéveloppement économique des zones en mutation ; c'est l'impératif de solidarité.

Troisièmement, une mise en cohérence des actions en faveur du développement économique local par regroupement de moyens épars, trop « sectorialisés », au travers du fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales, dont la création comporte une innovation majeure dans le mode de fonctionnement des actions de l'Etat : une déconcentration totale auprès des préfets de région, non seulement des crédits, mais également des décisions, de leur suivi et de la mesure de l'impact de cette politique en faveur de l'emploi. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'aménagement du territoire pour 1989 atteint 1,5 milliard de francs, soit une diminution de quelque 15 p. 100 par rapport au budget voté en 1988.

Vous trouverez, dans mon rapport écrit, tous les éléments chiffrés nécessaires à la compréhension de ce budget et de l'évolution des différents crédits. Je consacrerai donc, dans les quelques minutes qui me sont imparties, mon intervention à quelques observations principales.

Celles-ci sont au nombre de trois.

Tout d'abord, la contraction du budget de l'aménagement du territoire demande à être relativisée. Ensuite, M. le ministre l'a indiqué, des inquiétudes importantes subsistent au sujet de cet aménagement. Enfin, les futurs contrats de plan demeurent à l'état d'ébauche - de bonne volonté peut-être - et leur financement soulève des interrogations.

Il faut relativiser la diminution des crédits de l'aménagement du territoire. Pourquoi ? Parce que cette diminution résulte pour partie d'économies prévisibles : la suppression du financement direct de l'association Urba 2000, pour 6,5 millions de francs, l'arrivée à son terme de la mission d'aménagement de la côte Aquitaine, qui explique la très forte diminution des autorisations de programme du chapitre 55-00 - on peut s'interroger, dans ces conditions, sur la volonté du Gouvernement de poursuivre l'aménagement de cette côte - ou encore les opérations de construction d'équipements scolaires en zone rurale, conclues pour deux ou trois ans dans le cadre des contrats de plan, qui sont achevées, d'où l'absence, bien entendu, de nouvelles autorisations de programme.

Il est nécessaire, en outre, de replacer les crédits de l'aménagement du territoire dans le cadre plus général du budget de l'Etat, sans chercher cependant à calculer un budget civil d'aménagement du territoire, comme on pourrait le souhaiter, sur le modèle du budget civil de la recherche et du développement.

Je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler que le budget des routes se caractérise par une augmentation de près de 8,2 p. 100 des autorisations de programme, qui s'élèvent à 7 300 millions de francs pour 1989, ce qui permettra, d'une part, de lancer le programme de liaisons prévues lors du C.I.A.T. - comité interministériel pour l'aménagement du territoire - du 13 avril 1987 et, d'autre part, de financer le volet « routes » des futurs contrats de plan.

Si la contraction des crédits de l'aménagement du territoire peut être ainsi relativisée, il n'en demeure pas moins qu'elle suscite des inquiétudes certaines pour l'avenir.

Monsieur le ministre, en ayant fait ce rappel, je crois avoir été très objectif. L'ayant été sur ce point, je vais le demeurer sur les points suivants, mais cela vous satisfera sans doute moins. (*Sourires.*)

En effet, ma seconde observation concerne les aides à la localisation d'activités créatrices d'emplois - les primes d'aménagement du territoire - qui subissent une nouvelle et importante baisse : 20 p. 100 en crédits de paiement et 21 p. 100 en autorisations de programme. C'est énorme !

Lorsque j'ai demandé à M. Charasse les raisons de cette diminution, il m'a répondu qu'il s'agissait d'un effet optique. (*Sourires.*) L'« effet d'optique » ! Qu'est-ce que cela veut dire ? Comment expliquer des reports de crédits atteignant presque un milliard de francs ? Cela mérite vraiment une explication. En tout cas, cette situation me fait m'interroger et provoque chez moi beaucoup de scepticisme ; c'est le moins que l'on puisse dire !

Je me permets de vous rappeler, mes chers collègues, que, depuis un décret du 22 juillet 1987, la P.A.T. - prime d'aménagement du territoire - est réservée à des opérations vraiment très spécifiques.

Monsieur le ministre - vous l'avez répété - ce sont des programmes d'investissement de plus de 200 millions de francs ou engagés par une entreprise dont le chiffre d'affaires dépasse 300 millions de francs ; des programmes contribuant, je cite : « à la solution de problèmes locaux d'emploi d'une particulière gravité » ; des programmes qui, répondant à des activités tertiaires ou de recherche, comportent la création d'au moins trente emplois permanents ou sont engagés par des entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 300 millions de francs.

Dans ces conditions, comment pourrait-on vouloir qu'il n'y ait pas une diminution de l'enveloppe de la P.A.T. ? Comment n'était-elle pas prévisible, cette diminution ? Mais comment ne pas se demander aussi, aujourd'hui, si l'on n'est pas allé trop loin dans ce domaine ?

Certes, je continue à penser que des dispositifs généraux en matière fiscale, par exemple, les zones d'entreprises et, d'une manière plus générale, la baisse des charges des entreprises, peuvent remplacer des aides directes. Mais, dès lors que l'on entend encourager la localisation des investissements, il faut y consacrer les crédits nécessaires, afin de ne pas être trop sélectif dans le choix des projets retenus.

Mes chers collègues, je voudrais vous rendre attentifs au fait qu'avec 220 millions de francs la France ne pourrait consacrer, en 1989, que ce que dépense un seul land allemand pour l'aménagement de son territoire !

J'observe, d'ailleurs, que le vote des crédits a été réservé à l'Assemblée nationale, et qu'on ne me dise pas que c'est une question politique ! Il est un fait que vous avez eu des difficultés, monsieur le ministre, à faire voter votre projet. Sans doute allez-vous nous dire que vous avez déjà fait beaucoup d'efforts ; nous, nous estimons que ce n'est pas suffisant.

J'observe donc - j'y reviens - qu'à la suite d'une décision unanime de sa commission des finances, l'Assemblée nationale n'a finalement adopté les crédits de l'aménagement du territoire qu'avec l'assurance que le Gouvernement débloquerait 100 millions de francs supplémentaires au titre de la P.A.T. lors du collectif de fin d'année. Ce collectif va venir en discussion ; nous verrons. On est méfiant dans ma province ! (*Rires.*)

Par ailleurs, le Gouvernement - je le reconnais - a débloqué 100 autres millions de francs pour le F.I.D.A.R., en deuxième délibération, toujours à l'Assemblée nationale, ce qui me fournit une transition pour évoquer ma troisième observation, qui concerne les interrogations que soulève le financement des futurs contrats de plan. Pourquoi ? Encore cette interrogation !

En la matière, j'observe, tout d'abord, que le bilan des contrats 1984-1988 est globalement positif. L'Etat y a consacré 40 700 millions de francs. L'exécution financière est conforme aux engagements. Bon point !

Mais, s'agissant des nouveaux contrats de plan Etat-région qui doivent couvrir la période 1989-1993, le C.I.A.T. du 5 février 1988 a arrêté les priorités de l'Etat : infrastructures, formation et recherche, enfin, programmes d'aménagement concertés du territoire - les P.A.C.T. - qui peuvent s'appliquer à trois objectifs de développement économique et d'aménagement des territoires régionaux, à savoir le renforcement de la compétitivité des entreprises, l'aménagement des zones géographiques prioritaires et la coopération interrégionale ou transfrontalière.

Lors d'une réunion interministérielle qui s'est tenue le 31 août 1988, il a été décidé, conformément aux vœux du Premier ministre, de compléter le contenu des contrats par un volet prioritaire « emploi, développement économique, compétitivité », de créer à cet effet un fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, de recentrer les P.A.C.T.

autour du thème de la solidarité territoriale et d'élargir les domaines de contractualisation en matière d'agriculture, d'industrie et de conversion. Vous l'avez répété tout à l'heure, monsieur le ministre. En fait, votre budget est plein de bonnes intentions, comme l'enfer ; mais j'arrête là mes allusions. (*Rires.*)

En définitive, les futurs contrats de plan pourront comprendre différents volets : emploi, enseignement, infrastructures de communications - parmi d'autres. Le contenu de ces contrats semble donc assez clair, encore que je m'interroge sur l'inclusion de l'enseignement supérieur, qui ne relève pas de la compétence des régions. C'est un petit problème, mais il est, à mon avis, secondaire dans mon propos en l'instant.

Les intentions sont bonnes, je l'ai dit, mais ce qui m'inquiète, c'est de savoir où est le financement de ces contrats ? Il demeure imprécis. Certes, depuis que j'ai écrit mon rapport, on connaît l'enveloppe globale que l'Etat entend y consacrer, c'est-à-dire 51 400 millions de francs.

Toutefois, deux faits incitent à la prudence : d'une part, malgré les 100 millions de francs obtenus par l'Assemblée nationale, les crédits du F.I.D.A.R. diminueront l'année prochaine de 14,5 p. 100 en autorisations de programme.

Nous avons parlé récemment, dans cette assemblée, pendant des jours et des nuits, du F.I.D.A.R., des difficultés agricoles. On se serait cru uniquement dans un budget de l'agriculture. Tout le monde en a parlé ! Moi, j'en parle aujourd'hui : où est le financement ?

D'autre part, pour l'instant, on ignore presque tout des engagements détaillés du Gouvernement : seuls ont déjà été arrêtés 340 millions de francs au titre du ministère de la mer pour les six grands ports autonomes et 240 millions de francs sur le budget du commerce et de l'artisanat pour les zones rurales fragiles. Par ailleurs, les départements et les territoires d'outre-mer pourront compter sur presque 4 milliards de francs.

Pour le reste, c'est-à-dire l'essentiel, on ne sait encore rien !

Enfin, j'observe que, si l'Etat va accroître son effort en faveur de régions peu favorisées dans les précédents contrats, il semble se désengager vis-à-vis de certaines régions, dont plusieurs sont particulièrement touchées par la crise - je pense, par exemple, au Nord - Pas-de-Calais ou à la Lorraine.

M. Jean-Eric Bousch. Merci !

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. Que faut-il penser de ce désengagement, alors que, dans le même temps, les régions accentueront toutes leurs efforts, comme le leur a demandé le Gouvernement ?

Je reconnais bien volontiers que le financement de certaines actions ne constitue pas une fin en soi et que les collectivités locales peuvent mener une politique efficace avec peu de moyens, comme c'est le cas avec les technopoles. Mais, même si cela constitue une rigidité pour le budget de l'Etat, il est indispensable que celui-ci ne perde pas de vue que l'aménagement du territoire ne saurait être limité à la reconversion des zones industrielles les plus touchées par la crise.

Permettez-moi, pour terminer, de m'interroger, comme je le fais depuis plus de vingt ans, sur le rattachement du ministère de l'aménagement du territoire à un autre ministère - cette fois, celui de l'industrie, après tant d'autres ! - et de souhaiter, une fois encore, que ce ministère soit directement rattaché au Premier ministre. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste. - M. Miroudot applaudit également.*)

Je le dis parce que je crois que c'est l'essentiel de mon rapport de ce soir, seul ce rattachement pourrait donner à la D.A.T.A.R., à laquelle je tiens à rendre publiquement hommage, notamment pour l'importance des efforts qu'elle a accomplis depuis vingt-cinq ans, une autorité suffisante. Je crois que la structure ministérielle actuelle illustre le manque de véritable ambition du Gouvernement en ce qui concerne l'aménagement du territoire.

C'est pourquoi - c'est un regret pour moi, ce n'est pas mon habitude - compte tenu de ces réserves, votre commission des finances, au nom de laquelle je rapporte en ce moment, vous demande, mes chers collègues, malgré les apports obtenus par l'Assemblée nationale, de ne pas adopter le budget de l'aménagement du territoire pour 1989 et, par conséquent, d'adopter tout à l'heure les amendements de sup-

pression des crédits que je vous proposerai en son nom. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste. - MM. Portier, Miroudot et Montet applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean Puech, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, 1 200 000 mètres carrés de bureaux ont été construits en région parisienne en 1986, 250 000 mètres carrés dans le reste de la France pendant la même période. Quatre emplois sur cinq dans le tertiaire se créent en région parisienne.

Lorsque la France consacre un ECU pour aider à l'installation et au développement de ses entreprises, la République fédérale d'Allemagne en mobilise cinq et l'Italie plus de dix.

Ces deux exemples, certes caricaturaux, allez-vous me dire, se passent tout de même de commentaire et je pourrais m'arrêter là, en prélude à notre débat budgétaire sur l'aménagement du territoire. Mais vous seriez alors en droit, monsieur le ministre, à juste titre sans doute, de m'accuser de simplisme et d'esprit partisan car, me diriez-vous aussitôt, de tels résultats ne sont pas le fait du Gouvernement actuel.

Dans une certaine mesure, nous le reconnaissons et la commission des affaires économiques n'a pas manqué, depuis plusieurs années, de lancer avec une insistance renouvelée un véritable cri d'alarme. C'est ainsi qu'à cette même tribune, voilà un an, je soulignais la faiblesse des orientations du précédent budget de cette manière : « Qu'en est-il, en effet, de la nouvelle politique d'aménagement du territoire que votre commission appelait déjà de ses vœux ?... Quelle que soit la part de chaque explication, le résultat est gravement préoccupant. »

Pour nuancer notre propos, nous avons - il est vrai - salué le débat engagé à la suite de la publication du rapport Guichard. Nous avons, en conséquence, formulé un certain nombre de propositions et souhaité que s'engage un véritable débat politique. Mais la France a eu d'autres soucis, les responsables politiques aussi, et nous sommes restés sur notre faim !

Nous aurions pu espérer au moins du nouveau Gouvernement qu'avant de reprendre « au fond » le dossier il nous propose un budget de transition permettant d'assurer une certaine pérennité des actions engagées dans nos départements ou nos régions. Or, monsieur le ministre, vous nous présentez aujourd'hui un projet de budget en diminution très sensible de 14,60 p. 100. Vous avez la palme de la rigueur budgétaire au sein du Gouvernement !

Défendre un tel budget est, certes, une performance. Nous la reconnaitrions, mais notre adhésion s'arrêtera là, car j'ai le regret de vous dire que notre commission a proposé son rejet.

Vous nous avez confirmé « la rallonge budgétaire » de 100 millions de francs que vous avez consentie à l'Assemblée nationale devant la fronde qui commençait à se manifester chez nos collègues députés, toutes tendances confondues ; cependant, vous garderez encore la palme de la rigueur.

Vous avez mis en exergue la priorité gouvernementale en faveur d'une politique de l'emploi qui conduit à la création du F.R.I.L.E., le fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, doté de 250 millions de francs et dont la gestion vous est confiée. Mais ce fonds, semble-t-il, est alimenté par redéploiement des crédits propres de divers ministères, dont le vôtre.

Vous pourriez peut-être souligner l'effort du Gouvernement dans le secteur routier. Mais, outre le fait que ces crédits ressortissent de la compétence d'un autre département ministériel, il convient de souligner qu'il s'agissait seulement d'assurer la continuité d'une politique. Il n'y a là aucune œuvre originale du Gouvernement, puisque - tout le monde le sait - cette nouvelle politique routière, essentielle pour notre pays à l'heure de l'Europe, a été lancée par le comité interministériel pour l'aménagement du territoire en avril 1987.

Enfin, je crains que vous ne puissiez non plus nous convaincre en évoquant les bienfaits de la politique contractuelle. Les régions, qui avaient bien accueilli la première génération des contrats de plan, ne paraissent plus tout à fait convaincues par une procédure dont l'initiative comme la conclusion sont pratiquement du seul ressort de l'Etat.

Contraintes de répondre aux sollicitations financières très fortes, pour ne pas dire aux pressions de l'Etat, dans des domaines qui ne sont pas, *a priori*, de sa compétence, elles ne peuvent conduire, comme nous l'aurions souhaité, une véritable politique de développement et d'aménagement de leur arrière-pays.

Les trois quarts des fonds interministériels, en particulier du F.I.A.T., sont gelés par les contrats de plan. Dès lors, peut-on encore parler d'une politique d'aménagement du territoire ? Cette question serait-elle sans objet au moment même où la réforme des fonds structurels européens, adoptée en juin dernier par le Conseil européen, conduit quasiment à exclure la France et ses régions du bénéfice des interventions communautaires au titre de la politique régionale ?

Devons-nous laisser s'aggraver encore les déséquilibres, les disparités que j'évoquais en préambule de mon propos ? Devons-nous courir le risque de voir se disloquer notre tissu économique, social et culturel, en construisant une France à deux, trois ou quatre vitesses ? Notre compétitivité pour affronter le grand marché unique de 1993 en sera-t-elle accrue ? Je ne le crois pas, et je sais que, dans votre for intérieur, vous partagez mon sentiment, monsieur le ministre.

En conclusion de ses travaux, notre commission a formulé cinq vœux. Je ne sais s'il est en votre pouvoir de les exaucer ! Je tiens à m'en faire l'interprète, car les propositions qu'ils expriment nous paraissent constituer les préalables indispensables à toute relance sérieuse et concrète d'une véritable politique d'aménagement du territoire.

Nous souhaitons d'abord, ainsi que cela vient d'être dit, une D.A.T.A.R. très forte, rattachée au Premier ministre et assurant, sous son autorité, la coordination d'un véritable travail interministériel ; ensuite, l'achèvement de la décentralisation recentrant les compétences de la région notamment, et clarifiant les relations de la région et du département avec l'Etat.

Nous souhaitons encore la mise en œuvre d'une véritable déconcentration et l'infléchissement de la politique contractuelle, ainsi qu'une politique budgétaire efficace par une remise à niveau des fonds interministériels et par la poursuite des efforts engagés à travers les dotations de l'Etat aux collectivités, traduisant ainsi une politique de compensation des handicaps.

Nous souhaitons, enfin, une renégociation partielle de la réforme des fonds structurels de la Communauté.

Je formulerai personnellement deux autres souhaits qui, s'ils étaient satisfaits, montreraient dans l'immédiat la volonté politique du Gouvernement de ne pas abandonner les régions les plus défavorisées de France.

Les départements ruraux ne peuvent plus accepter la gestion actuelle des services publics. Voilà dix ans, le rapport Duchêne-Marullaz avait permis l'amorce d'une politique innovante des services publics reposant sur les idées complémentaires de polyvalence et de mobilité. Plus près de nous, le rapport de notre collègue, M. Hænel, nous a rappelé l'actualité de ce débat, alors que, depuis 1981, nous avons parfaitement reculé en ce domaine.

Tout a été dit sur ce thème, sinon que nous disposons maintenant des nouvelles technologies de communication. Alors, qu'attendons-nous ?

Je voudrais quelque peu insister sur ce dernier point. Les départements ruraux, en particulier, ne peuvent plus accepter que les services publics, essentiels pour le maintien d'un tissu économique et social, soient gérés d'une façon aussi cloisonnée, selon des critères parfaitement technocratiques, au coup par coup, année par année, sans gestion d'ensemble.

Je pense que nos collectivités sont prêtes à passer avec l'Etat de véritables contrats de gestion de certains services publics indispensables. Cela obligera, certes, à des révisions parfois déchirantes, notamment dans le domaine de la gestion des personnels, mais engager ce débat me paraît urgent et prioritaire. Sans solution à ce problème, tout développement est voué à l'échec.

Par ailleurs, j'estime qu'un infléchissement de la politique contractuelle s'impose. Cette révision doit s'appuyer, comme nous l'évoquions, sur une clarification des rôles et des missions entre région et département.

Ainsi, ne peut-on concevoir que la région soit associée à la construction de l'Europe ? Le département, lui, me paraît tout à fait apte à être l'interlocuteur de l'Etat pour exercer,

avec son soutien, cette mission fondamentale qui consiste à assurer la cohérence, la cohésion des politiques sectorielles mises en œuvre sur son territoire et la gestion équilibrée de son espace.

Cette répartition des rôles peut paraître très théorique, mais elle a été souvent évoquée et elle aurait le mérite d'orienter la politique contractuelle. Cette dernière doit, au préalable, exprimer un réel partenariat reconnaissant chacune des collectivités territoriales dans le domaine de ses compétences, quitte, au besoin, à permettre en ce domaine une certaine évolution.

Le Gouvernement ne devrait-il pas tirer les conséquences d'une politique qui conduit à imposer de lourdes charges financières aux régions, dans des secteurs où elles n'ont pas de compétences ? Ne devrait-il pas reconnaître alors qu'elles sont dans l'incapacité de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire en direction de leur arrière-pays ? Ne devrait-il pas, dès lors, envisager une politique contractuelle avec les départements, notamment pour aider le développement local, économique, touristique et culturel qui ne peut être géré ni de Paris ni de la métropole régionale ?

Ce développement exige, en effet, une mobilisation de l'ensemble des partenaires - communes, organismes socioprofessionnels, monde associatif - que seul l'échelon départemental permet de susciter et d'encourager avec quelque efficacité. Le département a très souvent été ignoré, sinon court-circuité, dans les multiples et successives procédures mises en œuvre, n'étant appelé que pour boucler des plans de financement. En définitive, cela s'est souvent traduit par des échecs ou des erreurs.

Monsieur le ministre, vous le savez, pour redonner un nouveau souffle et une véritable efficacité à l'aménagement du territoire dans notre pays, notre commission a proposé la préparation d'une loi d'orientation. La France, à la veille de 1993, ne peut pas faire l'impasse sur la politique d'aménagement du territoire. Précisons nos ambitions, associations les différentes assemblées - association des maires de France, assemblée des élus régionaux, assemblée des présidents de conseils généraux - ainsi que les comités économiques et sociaux à la préparation de la trame d'une grande loi d'orientation.

Mes chers collègues, dans cette attente et en l'absence d'arguments positifs, c'est avec regret que la commission des affaires économiques et du Plan s'est déclarée défavorable à l'adoption des crédits de l'aménagement du territoire inscrits dans le projet de loi de finances pour 1989. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - M. Miroudot applaudit également.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : 20 minutes ;

Groupe de l'union centriste : 17 minutes ;

Groupe socialiste : 15 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 13 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : 8 minutes ;

Groupe communiste : 5 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 5 minutes.

La parole est à M. Boyer-Andrivet.

M. Jacques Boyer-Andrivet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention sera brève et portera sur un point précis : le Gouvernement a-t-il ou non une politique résolue de l'aménagement rural ou bien continue-t-il à considérer cette action comme le parent pauvre de l'aménagement du territoire, voire comme le sous-produit de la politique agricole ? En tant que président du G.E.S.A.R. - groupe d'études sénatorial pour l'aménagement rural - je suis plutôt perplexe et j'aurais tendance à répondre par la négative à la question que je viens de formuler.

A mon sens, peut-on dire qu'une politique cohérente de l'aménagement rural est menée lorsque l'on constate l'émiettement des fonds spécialisés ? On connaissait depuis de nom-

breuses années le F.I.A.T. et le F.I.D.A.R. ; s'y sont ajoutés le F.I.A.M. - le fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne - et le F.A.C.I.T. - fonds d'aide au conseil et à l'innovation touristique - et on nous annonce le F.R.I.L.E., le fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi.

Cette multiplication de fonds pourrait avoir au moins un avantage : celui de consacrer des sommes plus importantes aux actions d'aménagement rural. Je n'en suis malheureusement pas très sûr car j'ai souvent l'impression, si vous me permettez cette expression, que l'on déshabille Pierre pour habiller Paul. Non seulement les actions semblent de plus en plus émietées et éparpillées, mais, de surcroît, l'enveloppe budgétaire ne paraît pas enregistrer de croissance vraiment significative.

Si les fonds sont de plus en plus nombreux, les actions qu'ils conduisent ou qu'ils aident donnent également la sensation d'une imagination administrative sans cesse renouvelée. Il faudrait en dresser la liste, des contrats de pays aux contrats de station-vallée, des plans d'aménagement rural aux plans de développement rural et des programmes de développement concertés aux futurs P.A.C.T. Monsieur le ministre, je voudrais donc vous poser une question très simple : pourriez-vous me faire parvenir, bon nombre de mes collègues en seraient fort intéressés, une liste exhaustive de tous les fonds d'aide au développement des zones rurales et une liste de tous les plans, contrats ou programmes que je viens d'évoquer ?

Au risque de lasser l'auditoire, je reprendrai une dernière fois la même question : qui fait quoi en matière d'aménagement rural ? Le ministre de l'agriculture travaille dans sa sphère de compétences, le ministre chargé de l'aménagement du territoire fait un peu la même chose et tous les ministères dits techniques gardent pour eux leurs programmes de démantèlement des services publics en zone rurale.

Je suis peut-être mal informé, mais, que je sache, ce n'est pas ainsi que l'on donne l'impression aux élus et aux socio-professionnels des zones rurales que l'on a pris conscience de leurs problèmes et que l'on envisage une politique d'ensemble.

La philosophie du rapport Guichard inspire-t-elle toujours les décideurs parisiens ? Dans l'affirmative, pourquoi ne le dit-on pas plus clairement ? Est-ce toujours Paris et les grandes métropoles régionales que l'on entend développer dans la perspective de 1992 ? L'aménagement rural est-il une priorité du 10^e Plan et des contrats Etat-région qui vont bientôt être conclus ?

J'ai bien conscience, monsieur le ministre, de dépasser le cadre étroit de la discussion budgétaire. Je ne doute pas de votre volonté et de votre opiniâtreté à bien faire. Pourriez-vous nous garantir que quelques-uns des sous-préfets que vous venez de choisir pour tenter de revitaliser les P.M.E. et les P.M.I. s'attacheront à mener une réflexion en profondeur sur l'aménagement rural des zones de leur ressort territorial ? Ce serait déjà une bonne chose si quelques-uns d'entre eux, en liaison avec les collectivités locales compétentes, se voyaient confier cette mission. Peut-être réussiraient-ils à faire remonter vers Paris un message simple et urgent. Ce message est le suivant : préférons-nous la mort lente et silencieuse des zones déshéritées de plus en plus étendues ou la revitalisation d'une ruralité qui a façonné l'identité de la France et qui constitue l'une de nos richesses naturelles les plus sûres et un facteur indiscutable d'équilibre social ?

Monsieur le ministre, lors du vote du budget, chaque ministre dispose, paraît-il, d'une certaine réserve financière. En ce qui me concerne, je vous demanderai non pas des crédits - il en faudrait sans doute trop - mais une mesure qui ne vous coûtera rien, si ce n'est, peut-être, un coup de téléphone à M. le Premier ministre pour avoir son accord. Cette mesure, c'est le rétablissement du conseil supérieur de l'aménagement rural, abandonné en 1983.

Composé de représentants des différents ministères, d'élus et de socioprofessionnels ou membres de la société civile, comme l'on dit maintenant, il aurait pour mission de vous aider à planifier, à coordonner et à optimiser l'utilisation des crédits des différents ministères en matière d'aménagement rural. Il va dans le sens de la politique que vous avez définie tout à l'heure à cette tribune.

Pour moi, c'est plus qu'un vœu, plus qu'une requête pressante, c'est une nécessité. De plus, j'approuve totalement M. le rapporteur spécial qui demande au Gouvernement le rattachement du ministère de l'aménagement du territoire à M. le Premier ministre.

Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu m'écouter. Je souhaite vous remercier encore prochainement de m'avoir entendu. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et sur les travées de la gauche démocratique. - MM. Portier et Clouet applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits de ce budget, qui avaient déjà été marqués par une réduction draconienne de 13,57 p. 100 en 1988, connaissent encore, hélas ! une baisse de 14,7 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1988.

Les dépenses ordinaires diminuent de 7,4 p. 100 et les dépenses en capital régressent de 15,1 p. 100 en crédits de paiement et de 22,4 p. 100 en autorisations de programme. La chute des crédits apparaît donc vertigineuse, qu'il s'agisse de la prime d'aménagement du territoire, qui diminue de 23,4 p. 100, du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural - F.I.D.A.R. - qui, lui, régresse de 8,5 p. 100 en crédits de paiement ou, enfin, du fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne - F.I.A.M. - dont les crédits diminuent de 42 p. 100, tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme.

Par conséquent, ce budget, loin de marquer une rupture avec le précédent, s'inscrit dans la même logique. De nombreuses potentialités de notre pays resteront donc en friche.

Or, les friches industrielles concernent environ 20 000 hectares dont 10 000 dans le Nord - Pas-de-Calais, 2 300 en Lorraine, 1 000 en Ile-de-France et 450 dans la région Rhône-Alpes.

Rien dans ce projet de budget, me semble-t-il, n'est mis en œuvre pour empêcher la désertification des zones rurales dans les prochaines années. On connaît les chiffres : c'est par millions d'hectares que se comptent les terres agricoles vouées à l'abandon, les agriculteurs âgés - chacun le sait, plus de la moitié d'entre eux ont plus de cinquante ans - n'étant pas remplacés.

Cette politique de désagrégation du territoire n'est pas fatale. Nous lui opposons une tout autre politique : celle d'un réel aménagement qui devrait se fonder sur quelques idées simples que je résume : développement du réseau routier et autoroutier, en multipliant les voies transversales et en améliorant la densité des liaisons entre grandes villes et zones rurales ; renforcement de l'effort de réhabilitation du parc de logements datant d'avant 1914, pour un total de 21 millions ; construction de logements sociaux et, enfin, une politique de modernisation des équipements publics fondée sur les besoins - hôpitaux, bâtiments scolaires et universitaires, réseaux de transports urbains et d'assainissement des eaux, etc.

Nous voulons donc empêcher la déstructuration du territoire français en voie de devenir une province dans une Europe petite, rabougrie, comme je l'ai dit à propos du budget de l'industrie.

Malheureusement, monsieur le ministre, votre projet de budget est à l'opposé de ce que nous proposons. C'est pourquoi notre groupe ne le votera pas.

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous me permettrez tout d'abord de remercier MM. de Montalembert et Puech pour leurs excellents rapports.

Je limiterai mon intervention à une brève appréciation de la politique de l'aménagement du territoire du Gouvernement.

L'examen des crédits du ministère de l'aménagement du territoire suscite des inquiétudes concernant la définition et le contenu d'une véritable politique en ce domaine. Nos rapporteurs et les orateurs qui m'ont précédé ont déjà souligné la forte diminution de ces crédits - 14,7 p. 100 par rapport au budget voté en 1988 - et l'impressionnant recul des investissements de l'Etat - 14,4 p. 100 en crédits de paiement et 21 p. 100 en autorisations de programme.

Certes, il faut ajouter à l'action de votre ministère celle, indispensable, des autres départements ministériels - industrie, agriculture, tourisme, transport - qui contribuent, eux aussi, à l'aménagement du territoire et, enfin, le concours des régions. Mais, face au déploiement d'efforts financiers engagés par nos partenaires européens, on peut constater un désengagement de l'Etat et un transfert partiel des responsabilités et de la charge financière qui les accompagne vers les collectivités locales, au risque d'accroître les déséquilibres actuels.

Le dernier comité interministériel pour l'aménagement du territoire - C.I.A.T. - en date du 17 novembre, montre que, si l'Etat s'apprête à consacrer quelque 53 milliards de francs sur cinq ans aux contrats de plan Etat-région, notamment pour une part essentielle en faveur des routes et du logement, les régions, quant à elles, devraient y contribuer pour une quarantaine de milliards de francs. Ces sommes sont importantes. Il est normal que, avec la décentralisation, les collectivités territoriales, notamment les régions, soient invitées à relayer la politique mise en œuvre par l'Etat, mais celles-ci n'ont pas forcément les compétences ni le pouvoir politique ou financier pour mettre en œuvre elles-mêmes une politique de développement harmonieux de leur territoire et de compensation des handicaps des régions défavorisées.

Si cette contractualisation régionale est une bonne chose parce qu'elle associe les régions et leurs grandes métropoles aux grands enjeux des années quatre-vingt-dix dans le domaine de l'emploi, des communications et de l'enseignement, elle fige néanmoins les structures budgétaires des différents départements ministériels comme des régions.

Mais, surtout, elle me conduit à vous poser la question suivante : quelle est la politique d'aménagement du territoire sous-jacente aux contrats de plan ?

Se limiterait-elle à accorder des crédits importants aux grandes régions - l'Ile-de-France dispose déjà de 14 p. 100 des crédits alors que l'on dénombre vingt-deux régions - et à panser les plaies industrielles ?

L'aménagement rural risque d'en souffrir une fois de plus.

M. Georges Mouly. Très bien !

M. Xavier de Villepin. Dans la perspective de 1993, se profile une France à deux visages : l'un constitué par les agglomérations urbaines riches, pour lesquelles un effort d'adaptation est consenti en termes de communications et de développement des bassins d'emplois ; l'autre, qui concerne les trois quarts du territoire, est laissé à son déclin. Ce Janus n'est pas prêt à affronter l'ouverture européenne.

Le décryptage de ce projet de budget ne permettant pas d'y trouver les moyens d'une politique de l'aménagement du territoire réellement ambitieuse, le groupe de l'union centriste, à son grand regret, ne le votera pas. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste. - M. Clouet applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Mouly.

M. Georges Mouly. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « la France ne gagnera pas si des pans entiers de son territoire sont laissés à l'abandon. La cohésion nationale, c'est aussi le développement plus équilibré des régions et la mise en valeur des chances de chacun. » J'ai cité, vous l'avez reconnu, M. François Mitterrand.

On ne saurait mieux définir une politique d'aménagement du territoire, politique dont vous disiez vous-même, monsieur le ministre, voilà peu, qu'elle doit retrouver une nouvelle dynamique pour relever les défis de l'emploi, du grand marché européen et de la nécessaire solidarité à l'égard des zones défavorisées.

Le projet de budget de l'aménagement du territoire pour 1989 est-il à la hauteur de telles ambitions ?

J'ai bien entendu, de ce point de vue, nos deux éminents rapporteurs. S'il est bien vrai que l'examen des chiffres, même après les augmentations réalisées à l'Assemblée nationale, n'incite guère à l'optimisme - c'est le moins que l'on puisse en dire - cela est d'autant plus regrettable que la reconstruction des fonds européens ne favorise pas *a priori* la France. Le grand marché intérieur, s'il peut profiter aux régions fortes, ne risque-t-il pas de marginaliser davantage encore les régions rurales fragiles, dont on peut dire qu'elles sont peut-être déjà hors de portée d'une politique de redéploiement économique ?

Cela étant dit, on a déjà parlé de la D.A.T.A.R., du F.I.D.A.R., du F.I.A.T. et autres fonds, et il en sera encore beaucoup question sans doute. A cet égard, je vous livrerai quelques réflexions.

Première réflexion : je regrette que la D.A.T.A.R. ne soit apparemment plus en mesure d'appréhender globalement les problèmes posés par l'aménagement du territoire. Elle eut son heure de gloire et de première utilité. Ce temps est-il révolu ? Ce serait regrettable.

Deuxième réflexion : je souhaite - et je ne suis pas le seul - que les fonds, le F.I.D.A.R. en particulier, mais le F.I.A.T. également, ne soient pas, pour l'essentiel, gelés par la contractualisation. Mais le bruit court déjà dans nos provinces, monsieur le ministre, qu'il ne faut pas trop compter sur ce même F.I.D.A.R. pour les autres réalisations habituellement financées par ce canal hors contrat : F.I.D.A.R. régional ou F.I.D.A.R. départemental.

J'ai noté - je vous ai bien entendu tout à l'heure - que ces fonds devaient revenir à leur destination première. Qu'en est-il en réalité ? Cela mérite précision et confirmation, monsieur le ministre.

C'est encore, troisième réflexion, une diminution des crédits du F.I.A.M. que l'on enregistre ; dois-je dire que l'on « enregistre » car je vous ai bien entendu dire que le F.I.A.M. serait complété ? Peut-être pourriez-vous nous apporter davantage de précisions quant à la politique de la montagne et surtout quant aux moyens qui lui sont donnés.

Je m'interroge, après ces quelques considérations sur divers fonds, sur l'opportunité à en créer un nouveau, le F.R.I.L.E. Non que son objet ne soit fondé - et j'avoue que l'interrogation est purement intellectuelle - mais je suis convaincu de l'intérêt à aller dans le sens d'une simplification. Je reviendrai d'ailleurs sur ce sujet dans un instant. N'aurait-on pas pu, par exemple, augmenter la dotation des fonds existants, quitte à élargir leur champ d'action ? Mais je reconnais que c'est, à la limite, une question de forme.

Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'aménagement du territoire se faisant essentiellement par les régions, il me paraît essentiel, comme le disait récemment M. Stoléro, que les régions pauvres soient mieux servies que les régions plus riches. C'était aussi, alors qu'il était ministre chargé du Plan, le point de vue de M. Rocard qui m'écrivait, en 1983 si je ne m'abuse : « Mes services, en particulier la D.A.T.A.R., ont pour mission de solliciter les contributions financières des régions en fonction de leurs possibilités... les régions riches devant faire des efforts financiers supérieurs à ceux que pourraient fournir les régions moins favorisées. »

Le schéma routier et autoroutier, décidé pour l'essentiel par le précédent gouvernement et confirmé par l'actuel ministre de l'équipement, va permettre enfin le désenclavement de certaines régions défavorisées. Je pense au Limousin. C'est excellent et j'applaudis. Encore faut-il que, sans plus attendre, tous efforts d'équipement et de développement soient faits dans les meilleures conditions possibles pour ces régions à propos desquelles on peut craindre de les voir prendre l'aspect d'un désert économique inséré. N'est-ce pas le président du conseil régional du Limousin qui qualifie cette région de « région interstice » insérée entre des régions plus attractives ? Cet effort de solidarité sera-t-il réellement mis en œuvre dans les prochains contrats ? Je vous pose la question, monsieur le ministre.

J'ai lu votre réponse, au *Journal officiel* du 30 novembre à une question posée par un député de l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Balligand, qui donne des précisions chiffrées quant aux efforts qui seront faits dans le cadre des contrats de plan. Cela est intéressant, je parle des chiffres. Mais ma question demeure : qu'en est-il précisément de la politique de solidarité interrégionale ?

Le dernier point de mon intervention portera sur les zones rurales dont une partie relève - il est vrai - de la politique de la montagne. Je rejoins de ce point de vue le désir exprimé voilà peu par notre collègue M. Boyer-Andrivet, sur le rétablissement du conseil supérieur de l'aménagement rural.

A propos des zones rurales, je ferai quatre réflexions.

Premièrement, une attention particulière doit être portée à la présence des services publics et privés en zone rurale, je ne suis pas le premier à en parler. Je sais la chose plus aisée à énoncer qu'à réaliser, monsieur le ministre, mais peut-être

pourrait-on faire en sorte que soient effectivement mises en place et en action les commissions départementales d'organisation et d'amélioration des services publics. Là aussi, j'ai lu votre réponse à notre collègue M. Rufin au *Journal officiel* du 17 novembre 1988, dans laquelle vous dites qu'il pourrait être envisagé éventuellement d'étendre cette structure en dehors de la zone de montagne. Mais vous précisez que c'est au cours du quatrième trimestre de l'année 1988 que les différentes commissions pourront commencer à fonctionner. Or, j'observe que ces commissions, par définition, n'ont pas à travailler seulement lorsqu'il y a menace de fermeture. Pourrait-on aller jusqu'à mettre en place des services publics polyvalents pour en réduire les coûts, comme le propose l'A.N.E.M., l'association nationale d'études municipales ? La question mérite d'être posée.

Deuxièmement, ne pourrait-on étudier la modification de réglementations sociale et fiscale pour que soit prise en compte la pluriactivité ? Il s'agit d'une tâche difficile certes, mais la pluriactivité - je le disais lors de la discussion du projet de budget du tourisme - est souvent la solution de survie.

Troisièmement, on trouve cette pluriactivité, pour une part non négligeable, dans le domaine du tourisme. Samedi dernier, je disais que le tourisme rural est un fantastique acteur d'aménagement du territoire qui peut constituer une solution partielle à la crise du monde agricole - c'est votre expression, monsieur le ministre. Dans ces conditions, il est regrettable que le tourisme ne semble pas trouver, dans les contrats de plan, la place qu'il eût été très opportun de lui faire. Je dis bien « ne semble pas ». Qu'en est-il en réalité ? Aujourd'hui même, j'ai entendu votre réponse, lors de l'assemblée générale de la fédération des comités départementaux du tourisme.

Ma dernière réflexion a trait aux formes d'aides et aux acteurs divers et multiples. Monsieur le ministre - cela a été dit, voilà un instant - les acteurs se bousculent et les aides sont légion. Nous ne nous plaignons pas, certes, que la mariée est trop belle, mais un effort de simplification paraît souhaitable. Je constate - ce n'est qu'un exemple - à la lecture d'une brochure éditée par le seul ministère de l'agriculture que, pour ce qui concerne l'organisation des services publics et privés, onze possibilités de financement sont ouvertes. Pour ce qui est de la valorisation du gisement touristique, dans le même document du ministère de l'agriculture, sept formules sont proposées.

J'avoue que nombre d'élus sont quelque peu « perdus ». On découvre parfois telle nouvelle formule au hasard d'une lecture. Ce fut mon cas, pardonnez-moi. L'un des rôles du groupe interministériel pour le développement économique local est-il de recenser, dans différents ministères, toutes les procédures et tous les fonds afin de les rendre plus cohérents et de les simplifier ? Si oui, c'est une bonne chose.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'ai pas voulu me borner à affirmer à mon tour que le budget de l'aménagement du territoire est insuffisant. L'aménagement du territoire est chose trop importante pour que, par-delà la condamnation au moment de sa traduction budgétaire, l'on ne s'efforce pas de voir comment ce projet de budget pourrait être mis en œuvre au mieux et en quel sens il pourrait être infléchi.

La condamnation motivée, - j'y insiste - peut être aussi, monsieur le ministre, veut être aussi la façon de tirer en toute conscience la sonnette d'alarme pour que, hors toute considération politicienne qui n'a pas de place en la matière, le Gouvernement entende mieux la réelle volonté des hommes du terrain de voir vivre le territoire, tout le territoire dans sa diversité. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, sur les travées de l'union centriste.* - MM. Bousch et Miroudot applaudissent également.)

M. le président. La parole est à M. Delelis.

M. André Delelis. Monsieur le ministre, enfin - allez-vous dire - un témoignage de satisfaction à la tribune ! Oui, c'est vrai, le groupe socialiste se réjouit de votre projet de budget, singulièrement en ce qui concerne les régions minières puisque nous avons constaté une majoration de 50 p. 100 des crédits destinés à la restructuration des régions, plus particulièrement celle du Nord - Pas-de-Calais.

Voilà qui change avec les années noires que nous avons connues en 1986 et 1987, lorsque le Gouvernement a diminué les crédits pour notre région, que nous avons connu l'an-

nonce de 30 000 démolitions de logements de cités minières, de l'arrêt de la rénovation pendant une année en 1986 et, enfin, de la réduction à 75 p. 100 par votre prédécesseur, M. Méhaignerie, du taux des subventions destinées à la rénovation des voiries, réseaux et divers.

Sur ce dernier point, nous avons mis en échec votre prédécesseur. Nous avons rappelé à l'époque - nous avons été entendus, heureusement - que l'engagement, qui avait été pris en 1972 par le gouvernement de M. Chaban-Delmas, devait être respecté, à savoir que le taux de 100 p. 100 avait été accordé pour des raisons de solidarité nationale fort compréhensibles, à l'égard de la corporation minière.

C'est pourquoi, nous voulons dire ici avec force que nous maintenons notre volonté que la totalité des crédits soient engagés par l'Etat pour les voiries, réseaux et divers.

Il peut en être différemment, monsieur le ministre, en ce qui concerne les autres volets de la restructuration des zones minières, notamment pour ce qui concerne les équipements sportifs et culturels, la réhabilitation des sites dégradés et des friches industrielles, secteurs pour lesquels il est concevable qu'un contrat de plan soit établi avec participation des collectivités locales car, par nature, tout contrat comporte - en l'occurrence c'est inévitable - une participation des communes minières, ce qui est d'ailleurs déjà le cas.

Cependant, je voudrais souligner avec force que le bassin du Nord-Pas-de-Calais ne peut être comparé à celui de la Lorraine, que vous connaissez bien et que vous avez géré avec tant de compétence. En effet, il y existait déjà un contrat de plan, et il est vrai que le kilométrage de voirie - il reste 500 kilomètres à rénover dans le Nord - Pas-de-Calais - n'est pas non plus comparable. Les structures des cités minières ne peuvent être rapprochées à cet égard. C'est pourquoi nous insistons avec force pour qu'une solution intervienne en 1989 et que soient mis à l'écart les voiries, réseaux et divers des contrats de plan entre l'Etat et la région qui doivent être négociés.

Monsieur le ministre, une question doit vous être posée, comme elle l'a été à l'Assemblée nationale. Qu'en est-il de la dotation du F.I.A.T., lequel, l'an dernier, avait augmenté les crédits du Girzom, le groupe interministériel pour la restructuration des zones minières ? Si cette dotation supplémentaire, dont nous avons bénéficié au cours des années précédentes, n'existait pas, la majoration de crédits, dont je me réjouissais tout à l'heure, serait alors annihilée.

Il me faut vous poser une seconde question, monsieur le ministre.

Des sous-préfets ont été désignés en vue d'amorcer la « pompe à finance » chez quelques managers du développement pour la création d'emplois. Le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais n'a pas été retenu en vue de participer à cette expérience. Les arrondissements de Lens, mais aussi ceux de Calais et Boulogne, qui ne sont pas des arrondissements miniers, connaissent tous les trois un taux de chômage de 17 p. 100, ils n'ont pas été retenus non plus. Nous avons été surpris que le ministre de l'intérieur ait désigné lui-même les zones alors que nous pensions que ce problème relevait de la compétence du ministre de l'aménagement du territoire que vous êtes.

Il est vrai qu'il nous faut créer le maximum d'emplois. Le fonds d'industrialisation du bassin houiller, le F.I.B.M., et la financière du Nord - Pas-de-Calais, la Finorpa, ont été créés par le Président de la République et le gouvernement de M. Pierre Mauroy en 1983 ; il est certain que ces fonds ont largement contribué à la création d'emplois. Nous nous réjouissons que leurs dotations passent le cap des cinq ans, puisqu'en principe elles devaient s'arrêter au 31 décembre 1988. Le fait qu'elles soient pérennisées à partir de l'année 1989 est également à mettre à l'actif du Gouvernement. Encore faudra-t-il qu'elles soient augmentées dans les années qui viennent, car des milliers d'emplois ont été déjà créés et il serait dommage de s'arrêter en si bon chemin.

Au reste, vous le savez, les crédits que l'Etat dégage pour les subventions d'équilibre aux houillères de bassin vont aller en diminuant ; elles ont déjà diminué au cours des exercices budgétaires. Vous devrez donc dégager des crédits suffisants pour nous permettre de donner satisfaction.

Bref, c'est du développement de notre région, mais aussi du maintien de nombreux emplois qu'il s'agit ; il est indispensable qu'à cet égard le Gouvernement, que nous soutenons, continue à avancer dans la bonne voie sur laquelle il s'est engagé. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Pintat.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce budget présente des perspectives très alarmantes et contient des coupes claires particulièrement inquiétantes.

Je voudrais tout d'abord évoquer le problème des cantons ruraux. La dernière carte de la D.A.T.A.R. montre tout le chemin qui a été parcouru sur la voie de la désertification de cinq cents cantons français. Face à cela, l'Etat se doit d'intervenir. Malheureusement, je l'avoue, je vois mal dans votre budget, monsieur le ministre, les moyens de lutter contre cette désertification. Les crédits consentis au F.R.I.L.E. ne me paraissent pas à l'échelle du problème à résoudre : 250 millions de francs pour toute la France, ce n'est certes pas une somme négligeable, mais c'est indiscutablement insuffisant. Le F.I.D.A.R. ne dispose plus, lui non plus, de beaucoup de moyens.

Je suis d'ailleurs très inquiet de voir diminuer l'aide de l'Europe dans ce domaine, pour la France en particulier. C'est ainsi que nous avons reçu de très mauvaises nouvelles en provenance de Bruxelles à propos des programmes intégrés méditerranéens : l'Italie se taille la part du lion, avec la Grèce et la péninsule ibérique ; seuls la Corse et les départements et territoires d'outre-mer, en France, pourront en bénéficier.

Je pense donc, monsieur le ministre, qu'une action importante de votre part doit être rapidement envisagée à cet égard auprès des autorités de Bruxelles.

Les régions ont en effet pris en compte dans leurs projets le prolongement de l'action des programmes intégrés méditerranéens. Or il est question de modifier la règle du jeu, tandis que se déroule la partie.

Cela m'amène à évoquer les contrats de plan Etat-région. Le principe en est très bon et nous en sommes partisans. Nous souhaitons simplement exprimer trois regrets.

Tout d'abord, les orientations de l'Etat nous ont été communiquées par le préfet de région et non par le Gouvernement lui-même. Cette procédure n'est pas dans la droite ligne du dialogue conçu par la décentralisation, à laquelle nous sommes favorables.

Par ailleurs, les orientations ont été modifiées dans les derniers jours, de sorte que beaucoup de régions ont rendu des copies qui ne traitaient pas le sujet comme elles auraient dû le faire.

Par ailleurs, nous regrettons qu'un certain nombre de ministères n'aient pas participé à la planification comme dans le passé, je pense par exemple au ministère des P.T.T.

Je voudrais également attirer votre attention sur deux problèmes intéressants particulièrement la région que je représente.

L'un des problèmes est lié à l'équipement du gisement de Lacq et au transfert des activités de Pechiney, de Noguères à Dunkerque. Nous aimerions que l'Etat, tuteur de Pechiney, veille au maintien de l'emploi dans ce bassin et à la redistribution des 42 hectares de la plateforme de Pechiney. M. Fauroux nous a fourni à cet égard, cet après-midi, certains apaisements. Nous aimerions connaître de façon plus précise les mesures envisagées.

Par ailleurs, nous pensons qu'avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun, l'aménagement de la façade atlantique de la France doit être renforcé et que la route des estuaires doit être aménagée le mieux possible.

Je voudrais, à ce stade de mon exposé, souligner le prix que les deux régions Aquitaine et Poitou-Charentes attachent à la construction d'un pont sur l'estuaire de la Gironde.

La Gironde est en effet le seul estuaire qui ne soit pas franchi par un pont. L'économie des deux régions est complémentaire, mais la concurrence inexistante ; cette brèche de dix kilomètres gêne considérablement les échanges de communication entre les deux régions. Les ponts de Bordeaux sont déjà saturés. Il est urgent de résoudre ce problème.

Nous ne réclamons pas de crédits à l'Etat, car nous savons qu'il ne peut nous en octroyer. Mais nous désirons obtenir une concession d'exploitation en faveur de sociétés privées pour que cet ouvrage puisse se réaliser. Cela s'est passé de la sorte pour le pont de Tancarville sur la Seine et pour le pont de Saint-Nazaire sur la Loire. Quelques doutes avaient été

émis sur la rentabilité de tels investissements ; depuis, les bénéfices réalisés ont permis d'opérer le doublement de ces ouvrages. Il en ira de même pour ce nouveau pont.

La France a l'occasion de voir s'ouvrir ainsi un grand chantier de travaux publics générateur d'emplois, élément essentiel de l'aménagement du territoire.

Telles sont les quelques observations que je voulais présenter à l'occasion de l'examen de ce budget difficile. Nous avons conscience que vous voulez bien faire, monsieur le ministre, mais que vous n'avez pas obtenu les moyens nécessaires pour mener votre politique. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Percheron.

M. Daniel Percheron. Au moment où s'élaborent définitivement les contrats de plan Etat-région, forts de leur succès et encore plus ambitieux, je voudrais vous interroger, monsieur le ministre, sur plusieurs points importants de l'aménagement de la région du Nord - Pas-de-Calais, notamment sur son processus de conversion industrielle et sur certaines de ses perspectives européennes.

Le tunnel sous la Manche, le fameux « chantier du siècle » est devenu une réalité ; plus de deux mille personnes travaillent sur le site. Comme vous le savez, monsieur le ministre, le tunnel sous la Manche est entièrement financé par des capitaux privés. Sa mise en service en 1993 entraînera un bouleversement des communications non seulement dans notre région, mais aussi dans une grande partie de l'Europe du Nord-Ouest.

Le contrat de plan particulier signé entre l'Etat et la région en février 1986 prévoyait la création d'un fonds d'aménagement du littoral destiné à atténuer et à dominer les profondes mutations des fonctions portuaires de Calais, premier port de voyageurs d'Europe, et de Boulogne-sur-Mer. Abandonné de 1986 à 1988, ce fonds d'aménagement du littoral demeure une priorité fondamentale pour le Nord - Pas-de-Calais, qui n'a pas pu utiliser correctement l'atout littoral pendant les belles années de la croissance, victime, à l'époque, de l'indifférence de l'Etat.

Le lien fixe est donc une chance pour notre région. Nous en sommes aujourd'hui tous convaincus. Mais pour notre littoral, où les poches de chômage à 20 p. 100 que constituent Boulogne et Calais méritent toute notre attention et toute notre solidarité, le fonds d'aménagement du littoral est vital. L'engagement pris doit être tenu. Pouvez-vous nous rassurer sur ce point, monsieur le ministre ?

Ce fonds est un des moyens qui permettront d'attirer les investissements étrangers.

En effet, monsieur le ministre, vu du Japon par exemple, il est frappant de constater à quel point le tunnel sous la Manche est un élément très fort d'identification de la région Nord - Pas-de-Calais à l'intérieur du marché européen et du marché mondial. Il est comparable, par son originalité et son ampleur, aux nouvelles infrastructures qui se sont implantées ici ou là. Je pense par exemple aux téléports de New York ou de la baie d'Osaka.

Dans cette perspective, les aides régionales à la création d'emplois, en diminution dans votre projet de budget, sont-elles suffisantes ? Envisagez-vous de décentraliser à nouveau les P.A.T. en forte diminution dans la région Nord - Pas-de-Calais ?

Pensez-vous que le renaissance de l'arc Nord-Est, à laquelle vous êtes si attaché, peut se contenter des aides actuelles, si nettement inférieures à celles des grands pays industrialisés voisins ?

Pour le bassin minier, monsieur le ministre, permettez-moi de réclamer, après mon collègue André Deléris, toute votre vigilance et toute votre aide.

Il s'agit d'un dossier exemplaire de l'aménagement du territoire et de la conversion d'une région d'industrie traditionnelle.

Le maintien des crédits de réindustrialisation, à travers les deux fonds spécifiques du F.I.B.M. et de la Finorpa, conforte indiscutablement l'espoir de jours meilleurs. Ces crédits sont importants, mais ils sont encore insuffisants.

Permettez-moi de vous citer quelques chiffres, monsieur le ministre, à propos du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais. Pour 1988, le bassin minier, c'est 10 milliards de

francs de transferts sociaux - pensions, retraites, indemnités - et 2 milliards de francs de salaires. Face au déclin inéluctable de ces transferts sociaux - la démographie est là, implacable - les crédits de réindustrialisation doivent être progressivement augmentés.

Je voudrais vous en persuader définitivement.

L'augmentation sensible des crédits du Girzom efface les injustices de ces deux dernières années, comme cela vient d'être dit. Le Gouvernement a fait son devoir. Il doit le faire également pour qu'aboutisse la mission de M. Essig concernant le transfert et la réhabilitation du patrimoine minier. Cette mission et ce problème, dont dépend en partie l'avenir de la nébuleuse urbaine minière, n'ont pas d'équivalent en Europe.

Le ministre que vous êtes peut contribuer de façon décisive au succès de la mission de M. Essig et à son prolongement dans le domaine de l'intercommunalité et des nouvelles fonctions urbaines.

Les villes minières, comme les autres villes mais plus que les autres villes, puisqu'elles n'ont pas été conçues à l'origine comme de vraies villes, sont candidates, aujourd'hui, à de nouvelles fonctions : la maîtrise totale de leur urbanisme, qui leur a été refusée pendant plus d'un siècle, mais aussi par exemple l'accueil et le développement des fonctions universitaires. Il est vrai que, pour une tranche d'âge, on ne compte que 11 p. 100 de bacheliers dans le bassin minier contre 36 p. 100 dans l'académie de Grenoble.

Il apparaît évident, devant ces légitimes ambitions, que l'une des conditions nécessaires de leur réalisation réside dans la création de pôles urbains plus importants capables de dialoguer avec l'Etat, la région et sa métropole, capables de saisir toutes les chances de la décentralisation. Quel est, aujourd'hui, l'état de vos réflexions, monsieur le ministre, quant aux nécessaires regroupements intercommunaux ? Estimez-vous indispensable, par exemple, la création de nouvelles communautés urbaines ?

Au contact direct de l'Europe, la région Nord - Pas-de-Calais sera confrontée, en 1993, à une triple échéance : le marché unique européen, l'ouverture du tunnel sous la Manche, la mise en service du T.G.V. nord-européen.

L'une des réponses à cette triple échéance consiste dans la création d'une véritable euro-cité, la métropole lilloise, proche et concurrente des grandes villes à vocation européenne de l'axe rhénan. Infrastructures, communications, recherche, université, les défis à relever sont nombreux, mais l'enjeu est, là aussi, exemplaire pour l'aménagement du territoire.

La procédure du contrat de plan suffira-t-elle ? Je ne le pense pas et je souhaite, monsieur le ministre, que vous esquissiez une réponse quant au rôle de l'Etat dans la naissance d'une métropole régionale à vocation internationale.

Tunnel et Fonds d'aménagement du littoral, réindustrialisation et transfert du patrimoine minier, T.G.V. et création d'une euro-cité, la région Nord-Pas-de-Calais est au cœur des réflexions et des exigences de l'aménagement de notre territoire. En saluant votre réussite lorraine, monsieur le ministre, elle vous demande d'être totalement à ses côtés. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Bousch.

M. Jean-Eric Bousch. Il n'était pas dans mes intentions d'intervenir ce soir, mais en entendant mes collègues - le rapporteur spécial de la commission des finances et le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques - j'ai été amené à constater que les réductions de crédits dont avait souffert votre budget risquaient de conduire à son rejet par notre assemblée.

Cela me paraît, à titre personnel, tout à fait regrettable. En effet, comme tous les orateurs l'ont souligné, ce budget fait état de bonnes intentions. Votre intervention tout à l'heure à la tribune l'a encore confirmé.

L'attribution de quelques millions de francs, lors du débat à l'Assemblée nationale, n'est pas, je crois, de nature à modifier, ce soir, les orientations actuelles de notre assemblée.

L'orateur du parti communiste, tout à l'heure, a souhaité une rupture de ce budget avec le passé. Nous, nous souhaitons une continuité, avec un renforcement des moyens mis à votre disposition.

Quand on compare ces moyens avec ceux dont disposent nos voisins de la République fédérale d'Allemagne, on constate, comme l'a dit l'un des orateurs, qu'ils sont à peu près égaux à ceux d'un seul des Länder allemands.

Cela, monsieur le ministre, vous le savez parfaitement, car vous connaissez les problèmes. Vous savez que, pour les projets qualifiés aujourd'hui « d'internationalement mobiles », nous sommes toujours en position difficile et que nous devons faire appel à l'intervention des collectivités locales pour déterminer les choix dans les régions qui nous intéressent.

Je vous demande de bien vouloir insister auprès du Gouvernement - notamment auprès de son chef, qui, en son temps, avait une haute idée de l'aménagement du territoire - pour obtenir que cet aménagement reçoive les moyens qui lui sont nécessaires et qu'en tout état de cause ceux dont vous disposez actuellement soient augmentés.

Vous le comprendrez, je souhaite personnellement que la P.A.T. soit rétablie dans certains secteurs, les régions minières notamment, où elle a été supprimée au moment où l'on croyait encore au développement intense de la production charbonnière. Or, tout le monde sait ce qu'il en est. Il est donc très regrettable que l'on n'ait pu y parvenir.

La P.A.T. - je le sais - peut être accordée par voie dérogatoire, mais cela entraîne à chaque fois des formalités dont vous connaissez la lourdeur et les difficultés qu'elles suscitent lorsque l'on négocie avec un investisseur étranger.

Je souhaite également attirer votre attention sur le problème du redéploiement des crédits du Girzom.

J'apprends qu'ils sont augmentés et je m'en félicite. Toutefois, je n'ai pas le sentiment qu'à l'heure actuelle des mesures aient été prises pour rétablir le financement à 100 p. 100 des projets dits de voirie et de réseaux divers. J'aimerais avoir votre sentiment à cet égard.

Enfin, je voudrais brièvement faire allusion au problème du fonds d'industrialisation des bassins houillers. Je viens d'apprendre que, grâce à ce budget, ce fonds était pérennisé au-delà de la durée de cinq ans. Cela me paraissait tout à fait naturel. Quel gouvernement aurait osé porter atteinte à cet outil absolument indispensable de l'aménagement dans les régions minières ? Il a en effet rendu - d'autres l'ont indiqué avant moi - et il rend encore d'éminents services.

Telles sont les quelques observations que je souhaitais formuler. Il me plairait, monsieur le ministre, d'obtenir des réponses à leur sujet. (*Applaudissements sur les traversés du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. Je voudrais commencer par porter le regard le plus objectif possible, monsieur le rapporteur spécial, monsieur le doyen, sur le budget.

Vous avez développé sur ce budget, c'est vrai, une critique sévère, parfois objective, souvent excessive à mon sens. C'est, certes, un budget de rigueur. Vous avez parlé d'un effet d'optique. S'agissait-il d'un strabisme divergent puisque M. Charasse s'en est rendu compte et a consenti à corriger le tir à partir des remarques de l'Assemblée nationale ?

Comme vous l'avez souligné, la dotation de la P.A.T. sera augmentée de 100 millions de francs, comme celle du F.I.D.A.R., celle du F.I.A.M. de 15 millions de francs et, enfin, celle du fonds de redéveloppement industriel, qui est inscrit au budget du ministère de l'industrie, de 50 millions de francs. Vous avez également constaté que le Girzom serait doté de 150 millions de francs.

Ce budget, je le concède, est critique pour mener une politique ambitieuse. J'ai néanmoins la volonté de mener cette politique et je souhaiterais, constatant la dérive de ce budget dans les années antérieures, que vous sachiez regarder à la fois l'effort consenti et le contenu de ma politique. Je m'attacherai donc au contenu de cette politique et à la manière de la mettre en œuvre.

Vous dites - et c'est là je crois que la critique est excessive - que c'est une politique d'abandon, qu'il n'existe pratiquement plus de politique d'aménagement du territoire et que ce budget en serait la preuve.

Je crois, très honnêtement, qu'il existe une crise de l'aménagement du territoire et nous devons la reconnaître tous ensemble.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. Vous avez fait allusion au rapport Guichard. A mon sens, si le rapport a été commandé, c'est parce qu'il y avait déjà un très profond malaise quant à la politique d'aménagement du territoire. Les commentaires auxquels ce rapport a donné lieu montrent d'ailleurs que nous sommes encore en pleine recherche.

Il serait intéressant de ne pas donner un caractère excessif à un débat qui me paraît important, plutôt positif et qui devrait déboucher sur la recherche d'un large consensus sur ce que devraient être les lignes de force d'une politique d'aménagement du territoire. Cette dernière ne peut plus s'inscrire dans le contexte des trente glorieuses, en revanche, elle peut se redessiner car, fort heureusement, nous commençons à sentir, timidement c'est vrai, les effets d'un redressement de l'économie.

Nous ne pouvons plus réfléchir à une politique d'aménagement du territoire dans les termes des décennies passées puisque, maintenant, une contrainte - qui est une chance - s'impose à nous : celle de l'Europe. Il convient d'envisager la politique d'aménagement du territoire dans une perspective « extrahexagonale », si vous me permettez ce terme.

Quant à la ligne directrice de cette nouvelle politique d'aménagement du territoire, nous souhaitons concilier deux exigences apparemment contradictoires - je l'ai souligné tout à l'heure - modernisation et solidarité.

C'est peut-être là que le bât blesse et qu'il est difficile de rechercher, dans un souci de compromis dynamique, c'est-à-dire de marche en avant, une politique et des objectifs d'action qui entendent faire profiter notre pays d'un effort important pour ses industries, ses villes et ses infrastructures, de telle manière que le grand rendez-vous européen, déjà largement présent au cœur de notre économie et de notre vie quotidienne, soit finalement une nouvelle chance et non pas un risque grave.

Il faut en même temps veiller à ce que cet effort de modernisation ne soit pas contraire à l'exigence de solidarité sur laquelle, mesdames et messieurs les sénateurs, vous avez justement insisté et qui vise à faire en sorte que des pans entiers de notre territoire ne soient pas laissés pour compte.

Je pense, en particulier, aux zones de conversion industrielle de vieilles industries. On en parle souvent. C'est surtout dans ces bassins, hier fortement industrialisés, que la grande mutation a fait rage, qu'elle a commis un certain nombre de dégâts et créé des difficultés. Certaines expériences positives montrent toutefois qu'il est possible de s'en sortir et de reprendre la marche en avant.

Je pense également aux villes qui peuvent devenir ou qui deviennent, selon l'expression du rapport Guichard, les locomotives de la future marche en avant, mais pour lesquelles nous ne pouvons nous contenter d'un développement flamboyant autour des technopôles, de grandes infrastructures, des universités, en laissant, derrière cette façade très dynamique, des quartiers entiers dégradés où la vie sociale est difficile, où se développe une certaine délinquance et où l'on se heurte à beaucoup de difficultés.

Nous devons donc concilier cet effort de modernisation, de modernité, et cet effort de solidarité.

Je veux également insister, parce que vous y êtes très sensibles, sur l'aménagement rural.

Le phénomène de désertification n'est peut-être pas aussi inéluctable qu'on le dit : quelqu'un a parlé de 400 ou 500 cantons qui connaissent des difficultés majeures, mais, lorsqu'on examine la réalité, on s'aperçoit qu'au moins autant, si ce n'est le double de cantons connaissent un développement positif. Nous touchons là du doigt les deux aspects de la situation : dans certains cas un développement, dans certains autres cas des risques majeurs de désertification ou de recul.

L'une des difficultés auxquelles on se heurte pour définir les grandes orientations d'une politique d'aménagement du territoire, c'est précisément de dégager ce compromis dynamique permettant à la fois de relever les deux exigences que j'évoquais : modernité et solidarité.

A travers quelques illustrations des efforts qui sont faits actuellement, notamment au travers des contrats de plan, je vous montrerai que cette politique est possible, qu'elle est même en marche.

Vous avez évoqué le mandat du mois de février, qui émanait du précédent gouvernement et qui fixait une priorité : celle de la nécessaire modernisation de nos outils industriels et de nos grandes villes, avec un accent particulier sur la formation supérieure, les infrastructures et le réseau des villes.

Le Gouvernement, au cours d'un comité interministériel du mois d'août, a décidé non pas de contredire cette exigence, mais de la compléter, en conciliant solidarité et modernisation. La charpente des nouveaux contrats de plan - qui, monsieur de Montalembert, sont aujourd'hui bien plus qu'une ébauche puisque le C.I.A.T. du mois de novembre a très précisément déterminé le montant des enveloppes budgétaires qui y seront affectées - cette charpente s'appuie sur plusieurs grands objectifs.

Le premier d'entre eux est de rassembler, dans un effort commun et négocié entre l'Etat et les régions, l'ensemble des moyens disponibles au service du développement de l'emploi. A cet égard, un certain nombre de mesures - beaucoup d'entre vous les connaissent - ont trait aux fonds régionaux d'aide au conseil, d'aide à l'embauche des cadres, aux crédits productifs. Nous y avons ajouté le fameux fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales - dont certains ont dit qu'il était très intéressant, même si 250 millions de francs par an ne constituent pas une intervention financière massive - qui est constitué par un redéploiement budgétaire entre les ministères. J'insiste toutefois sur le caractère novateur de ce fonds, politiquement et administrativement.

Quelques-uns d'entre vous l'ont souligné à juste titre, dans un monde où les mutations ont un caractère transversal, l'intervention de l'Etat, de notre administration et des différents acteurs se fait d'une manière cloisonnée et peu coordonnée. Certains ont insisté sur le nombre des acteurs en jeu. Mon expérience m'a prouvé que les acteurs ne sont jamais trop nombreux. En revanche, l'exigence majeure est celle de la cohérence de l'action des acteurs, de leur coordination. Un « chef d'orchestre » est nécessaire pour que les projets se présentent d'une manière cohérente.

Ainsi, je négocie actuellement une implantation « internationalement mobile ». Or cette négociation connaît beaucoup de difficultés parce que, à chacun des niveaux, de l'Etat à la collectivité territoriale, chacun suit sa démarche et y va de sa petite chansonnette et de sa petite proposition. Par conséquent, les acteurs ne sont pas trop nombreux, seule la coordination manque.

Le fonds régionalisé constitue donc un exercice un peu unique qui a conduit plusieurs ministères, et donc plusieurs ministres, à se mettre en partenariat pour créer un fonds qui, au-delà des interventions habituelles sur l'emploi, participe à ce que l'on appelle le développement local. Il s'agit de se donner la possibilité de soutenir tous les projets et tous ceux qui en ont la responsabilité, afin qu'ils puissent effectivement créer un « plus » dans l'emploi.

Les crédits de ce fonds seront, chaque année, déconcentrés auprès des préfets de région, qui pourront les utiliser en concertation avec leur interlocuteur régional - s'il a participé au fonds pour qu'il devienne régionalisé - sans autre condition que le respect des cibles sur lesquelles ils se seront mis d'accord.

Les deux autres objectifs repris du mandat du précédent gouvernement concernent les infrastructures de communication et la formation supérieure. Ces objectifs sont importants puisque, sur 52 milliards de francs destinés aux contrats de plan Etat-région, plus de 21 milliards de francs seront consacrés aux infrastructures et plus de 9 milliards de francs à l'enseignement supérieur.

Il est nécessaire, avez-vous dit, de développer la modernisation de la France dans la perspective du défi européen. Mais qu'en est-il, m'avez-vous demandé, de l'objectif de l'aménagement rural et de la solidarité ?

Sur les quelque 52 milliards de francs des contrats de plan, 11 milliards de francs seront consacrés aux programmes d'aménagement concerté du territoire. Or, ces programmes, c'est de la solidarité, c'est de l'aménagement du territoire au plus près du terrain et au service du développement infra-régional.

Permettez-moi de vous signaler que ce budget un peu « minable », pour reprendre vos termes, consacrerait plus de 750 millions de francs par an aux programmes d'aménagement concerté du territoire : plus de 300 millions de francs du F.I.A.T., plus de 270 millions de francs du F.I.D.A.R.

Le Girzom interviendra également, mais, à ce sujet, le débat est ouvert. Il pourra, dans certains cas, être contractualisé, alors que, dans d'autres cas, il s'agira d'une intervention unilatérale de l'Etat. Tout dépendra des réalités régionales ! Ainsi, dans certaines zones minières - je pense à la Lorraine - des villes dont le revenu n'a pas été amputé pourront, par la contractualisation, amplifier l'effet positif du Girzom. En revanche, dans certains secteurs du bassin houiller lorrain, du bassin du Nord ou du Pas-de-Calais, d'autres communes n'auront pas cette possibilité. La discussion reste en tout cas largement ouverte.

Je tiens, par ailleurs, à vous rassurer sur un point : la procédure des contrats de plan, rééquilibrée autour de ces différents volets, satisfait la priorité que votre assemblée accorde à l'aménagement concerté du territoire. Au travers des programmes d'aménagement concerté du territoire, les zones rurales et les zones en reconversion industrielle sont prioritaires. Ces dossiers figurent d'ailleurs parmi ceux que mon ministère entend traiter dans les années qui viennent, particulièrement à partir de ce projet de budget.

J'en viens au dossier de l'aménagement rural, qui me paraît effectivement très important.

Je voudrais vous convaincre de ce que les critiques et les craintes que vous exprimez sur ce point ne sont pas fondées. Cela ne veut néanmoins pas dire qu'il ne faut pas adapter les instruments pour répondre aux mutations, qu'il ne nous faut pas éviter le saupoudrage.

C'est la raison pour laquelle, dans les contrats de plan, le F.I.D.A.R. et le F.I.A.T. seront moins contractualisés, pour permettre une plus grande disponibilité et participer à un certain nombre d'objectifs précis : diversification économique des zones rurales, aide aux P.M.I. - artisanat et commerce -, applii aux pôles touristiques et souci, enfin, de rendre notre agriculture plus moderne et de donner à nos agriculteurs la capacité d'être, s'ils le souhaitent, pluriactifs.

Enfin, je voudrais évoquer également, sans doute trop rapidement, l'élément structurant - plusieurs d'entre vous y ont insisté - que constitue aujourd'hui l'activité touristique, pour vous dire que c'est l'une des cibles que j'entends valoriser, notamment à travers les actions du F.I.D.A.R., et du Fonds interministériel du tourisme, ce dernier ayant été créé tout récemment par le C.I.A.T.

Là aussi, nous devons sans doute évoluer d'une notion de saupoudrage à une notion plus professionnelle, à travers, notamment, une professionnalisation accrue des intervenants. Dans beaucoup de régions, en effet, le tourisme sera demain une des principales sources d'emploi.

M. Georges Mouly. Très bien !

M. Jacques Chérèque, *ministre délégué.* A cet égard, l'expérience engagée par le biais des grandes missions d'aménagement doit être poursuivie et je confirme l'aide que le F.I.A.T. continuera à apporter à la « mission Aquitaine » dans le prochain Plan : 50 millions de francs sur quatre ans.

Contrairement à ce que craignent MM. de Villepin et Mouly, les contrats de plan corrigent fortement les inégalités. Il suffit d'observer, en particulier, les objectifs d'aménagement routier : les prochains contrats permettront de réduire les écarts de délai dans la réalisation du schéma routier d'un rapport de un à dix à un rapport de un à deux. Si l'on examine la manière dont les régions Bretagne ou Champagne-Ardenne atteignaient les objectifs du schéma routier, on constate qu'au rythme antérieur d'obtention des crédits le rapport de temps allait d'une dizaine d'années à un siècle. Les prochains contrats de plan ramèneront cette proportion de un à deux, ce qui est un très important rééquilibrage.

Monsieur de Villepin, vous avez dit que l'Île-de-France consommerait 14 p. 100 des crédits d'aménagement routier. Cette région, qui concentre plus de 20 p. 100 de la population française, recevra cependant la plus faible participation de l'Etat par habitant, suivie de la région Rhône-Alpes. C'est bien la preuve que les contrats de plan Etat-région ont un effet rééquilibrant, un effet de solidarité !

Des préoccupations ont également été émises s'agissant des fonds structurels européens. L'année 1989 sera, en effet, l'année de mise en œuvre des nouveaux programmes européens après la réforme des fonds structurels, qui doit s'achever à la fin de cette année.

Dire que cette réforme n'aura pas d'incidence pour la France serait mentir. Il est clair que la concentration du Feder sur les zones périphériques de la Communauté se tra-

duira, pour la France comme pour les autres pays centraux, par une moindre intensité d'intervention des fonds, d'autant que leur doublement n'aura lieu que progressivement, vers l'horizon 1992. Pour autant, la négociation a débouché sur des résultats plus positifs que prévu.

L'éligibilité des D.O.M. et de la Corse à l'objectif I - « Zones en retard de développement » - et une large couverture des régions à crise industrielle par l'objectif II, ainsi que l'existence d'un objectif « conversion rurale », permettront d'obtenir l'intervention des aides communautaires dans les zones les plus fragiles. Enfin, une nouvelle ligne sera ouverte afin de rendre possibles des programmes transfrontaliers innovants.

En définitive, je crois qu'on ne peut pas parler aujourd'hui du monde rural comme d'un ensemble unique. C'est ainsi que les créations d'emploi sont deux fois plus importantes dans les communes rurales que dans les communes urbaines, et je ne parle pas simplement des communes péri-urbaines. Il y a, par ailleurs, de très grands écarts entre les zones rurales et, au lieu de parler indistinctement d'interventions sur l'ensemble rural, je crois que, là aussi, il faut aller vers une politique sélective, une politique bien ciblée.

Pour les services en milieu rural, je crois que ce serait également une erreur de penser uniquement en terme de maintien. Il faut également parler des services nouveaux qui n'existaient pas voilà encore dix ans. Je pense en particulier que le recours aux nouvelles techniques de communication est peut-être un des moyens les plus efficaces pour pallier les risques de désertification ou d'abandon des services en milieu rural.

Le tourisme - je le répète - est, par ailleurs, une activité économique majeure. Le problème n'est pas tellement de créer un tourisme subventionné, mais plutôt de lui donner une qualité et un contenu professionnels.

S'agissant des bassins de conversion industrielle, je m'appuierai sur une expérience qui m'est chère pour dire que nous avons maintenant acquis - quelquefois avec beaucoup de difficultés et parfois au prix de drames - une expérience très importante, qui nous permet de surmonter les risques de récession dans les bassins de vieille conversion industrielle.

Mercredi dernier, au conseil des ministres, j'ai proposé la mise en œuvre d'une politique globale, prévisionnelle, qui soit très proche du terrain en matière de conversion industrielle. Mais l'expérience acquise en la matière est également transposable dans ses principes au niveau des zones rurales.

Une politique globale, c'est-à-dire la recherche d'une cohésion, d'une cohérence, d'une coordination de l'ensemble des acteurs.

Une politique prévisionnelle, c'est-à-dire la capacité de « mettre à plat » l'ensemble d'un processus, qu'il s'agisse de la question de la mutation d'une région rurale ou d'une mutation industrielle.

Permettez-moi de prendre l'exemple de Noguères. Il est tout à fait navrant de constater que le redressement d'une entreprise importante - qui nous permet l'annonce très positive d'une nouvelle installation - crée des réactions tout à fait négatives ailleurs, du fait de la mutation industrielle et de l'évolution des techniques.

Plutôt que d'opposer le caractère positif d'une mesure et le caractère supposé négatif de ses conséquences, une politique globale, prévisionnelle et très proche du terrain nous permet de mettre en place l'ensemble des moyens de la stratégie à développer pour que, du bassin de Pau ou de Lacq jusqu'au port de Dunkerque, toutes les réponses nécessaires soient données et que nous puissions non seulement prévoir, mais, mieux encore, maîtriser et conduire à la fois la nouvelle implantation et, au travers des outils pertinents, le nécessaire redéveloppement de la région de Lacq et de celle de Noguères.

Maintenant, si cette politique est nécessaire, nous pouvons affirmer qu'elle est possible puisque, à certains égards, dans certaines régions du Nord-Pas-de-Calais et de la Lorraine, nous en avons fait la preuve.

Monsieur Percheron, la zone du littoral de la région Nord-Pas-de-Calais, qui comprend les arrondissements de Boulogne, Calais et Dunkerque, connaîtra évidemment, au cours des prochaines années, une transformation historique en raison de la réalisation des deux grandes infrastructures auxquelles vous avez fait référence.

Ces infrastructures devront entraîner une transformation profonde de l'économie du secteur. C'est pourquoi, en 1986, un avenant transmanche au contrat de plan avait été conclu entre l'Etat et la région pour la mise en œuvre d'opérations spécifiques. C'est dans ce cadre qu'avait été envisagée la mise en place d'un fonds de développement du littoral. Dans le prolongement de l'action engagée depuis deux ans, il apparaît nécessaire, aujourd'hui, de poursuivre, entre 1989 et 1993, une action dans cette zone.

Elle pourrait être reprise au sein du contrat de plan Etat-région dans un P.A.C.T. Un tel projet doit notamment permettre de préciser les opérations à mener en matière d'infrastructures, de soutien au développement économique de la zone littorale, d'aide à l'implantation d'entreprises nouvelles, de formation, de recherche, d'environnement. Autrement dit, je suis tout à fait ouvert à la discussion, à la négociation d'un programme d'action concertée pour l'ensemble du littoral, dans lequel le fonds du littoral pourrait être un outil du développement.

C'est dans ce cadre que le Premier ministre, d'ailleurs, avait suggéré que pourrait être repris le projet de fonds de développement du littoral abandonné par le précédent gouvernement. Mais il faut souligner que, depuis 1986, beaucoup de choses ont changé. Je propose donc que nous essayons de mettre en cohérence l'ensemble du dispositif. En ce qui me concerne, j'y suis tout à fait disposé.

Par ailleurs, je voudrais également rassurer M. Percheron en ce qui concerne le Girzom.

Je souhaite rassurer également M. Bousch sur ma volonté de maintenir, au-delà des contrats de plan, pour les régions qui en ont besoin, des outils spécifiques qui ont fait leurs preuves, comme les aides aux sociétés de conversion, quelles soient des Charbonnages ou de la sidérurgie, comme les fonds industriels, soit du bassin minier, soit du bassin houiller lorrain, soit le fonds d'industrialisation de la Lorraine. Je les considère comme un plus nécessaire pour continuer à aider ces régions à opérer le redressement qu'elles ont commencé de réaliser.

L'aménagement du territoire est et doit rester une politique du long terme, ce qui suppose une grande souplesse de ses moyens propres. L'utilisation du F.I.D.A.R., du F.R.I.L.E., tous ces fonds aux noms barbares qui sont peut-être trop nombreux, va dans le sens d'une meilleure adaptation de l'intervention au terrain.

En effet, s'il est vrai qu'il y a dans les zones rurales, dans nos villes, dans nos zones de conversion industrielle, des éléments communs aux grandes mutations qui nous assaillent, les réalités sont tout à fait différentes. Telle intervention dans tel secteur doit être tout à fait différente dans tel autre secteur. Par conséquent, c'est non pas le nombre des acteurs, pas plus que le nombre des outils qui pose problème, mais la définition de la politique et sa cohérence, en coordination avec les acteurs.

Une politique d'aménagement du territoire doit également conserver son caractère interministériel. Quitte à vous décevoir, je dirai que ce n'est pas son rattachement mythique au Premier ministre qui réglerait, d'un seul coup, la crise de l'aménagement du territoire ou qui redonnerait à la D.A.T.A.R. un lustre que, je l'espère, elle n'a pas perdu.

La D.A.T.A.R. ne pourra redevenir un instrument tout à fait performant de l'aménagement du territoire que lorsque nous aurons défini, tous ensemble, les grandes lignes d'action et les grands objectifs de cette nouvelle politique d'aménagement du territoire que la situation et son contexte en évolution appellent.

Le rattachement au ministère de l'industrie découle précisément le fait de l'expérience qui a été vécue, d'une manière souvent douloureuse, ces dernières années. Est-il vrai, actuellement, qu'une petite entreprise performante peut avoir des difficultés à s'implanter en milieu rural ? Certainement pas ! En fait, il est nécessaire de mettre en cohérence l'intervention de tous les acteurs.

Actuellement, en présence d'une mutation qui prend un caractère douloureux, que ce soit en zone industrielle, en zone urbaine ou en zone rurale, l'intervention des acteurs se fait de façon morcelée, sectorialisée, dispersée.

Placer l'aménagement du territoire au carrefour que représente le ministère de l'industrie, en liaison étroite avec le ministère de l'agriculture, rapproche cet aménagement du territoire des réalités que vivent concrètement les hommes et les

femmes de ce pays quand ils sont affectés par une mutation, que ce soit à la campagne, en zone urbaine ou en zone industrielle.

Ce rapprochement nous permet de mettre en cohérence l'environnement de l'entreprise avec celui dans lequel vivent quotidiennement les hommes et les femmes, de faire de l'aménagement du territoire un élément indissociable et intégré de la réponse rurale ou industrielle qu'il faut apporter.

Une politique d'aménagement du territoire suppose, en fait, une adaptation rapide de ses moyens d'intervention aux mutations.

On a évoqué l'idée d'une loi-cadre. Pour l'homme réaliste que je suis, ce qui importe, c'est moins la philosophie d'une loi que son contenu, ses objectifs, la politique qu'elle entend développer et soutenir. Cela étant, je suis tout à fait prêt à discuter avec tous les hommes de bonne volonté sur ce que doit être une politique d'aménagement du territoire qui doit permettre à nos concitoyens non seulement de faire face aux grands défis de la modernisation, mais également d'être assurés de la solidarité du pays. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote par titre des crédits concernant le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire et figurant aux états B et C.

Je rappelle que le Sénat a déjà examiné les crédits relatifs au tourisme et au commerce et à l'artisanat, lors de sa séance du 3 décembre, et les crédits relatifs à l'industrie, précédemment, au cours de la présente séance.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, plus 96 003 282 francs ».

Par amendement n° II-17, M. Geoffroy de Montalembert, au nom de la commission des finances, propose de réduire ces crédits de 43 484 495 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. Monsieur le président, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, les quatre amendements de la commission des finances se justifient tous par les observations qu'en son nom j'ai formulées tout à l'heure à la tribune, je souhaite ne pas reprendre la parole pour défendre les trois autres amendements.

M. le président. Monsieur de Montalembert, c'était là l'espoir que j'entretenais secrètement. (*Sourires.*) Votre rapport, remarquable à tous égards, était d'ailleurs parfaitement clair sur ce point.

Je vous donne donc la parole pour défendre vos quatre amendements, que j'appellerai toutefois séparément.

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. Pour défendre ces amendements, je prierai simplement mes collègues de se remémorer ce que j'ai dit à la tribune. En effet, ils le savent - toute ma vie politique l'a montré - je ne change pas si facilement d'opinion.

Je demande donc au Sénat de voter ces quatre amendements pour les raisons même que j'ai indiquées en présentant mon rapport.

Vous me permettez, néanmoins, monsieur le ministre, de m'adresser tout particulièrement à vous, qui avez fait un très gros effort en répondant dans le détail.

Ne voyez dans mon attitude rien de désobligeant à votre égard ou à l'égard du Gouvernement. J'ai une vieille expérience politique. Sans aller jusqu'à dire : « qui aime bien châtie bien », je dirai qu'on a toujours intérêt à dire la vérité.

Nous pensons que quelque chose ne va pas dans l'aménagement du territoire ; vous l'avez d'ailleurs reconnu vous-même. Vous avez fait un très grand effort, et nous vous en sommes reconnaissants. Dans ces conditions, tout est bien ainsi.

Je pense que le Sénat me suivra, dans sa très grande majorité. Si un problème se pose, vous pouvez améliorer la situation, soit à l'Assemblée nationale, en augmentant votre budget, soit en commission mixte paritaire.

Nous, nous allons voter selon notre conscience. Ne m'en veuillez pas, c'est ainsi que je conçois la politique. A une époque où il faut être clair, nous n'avons pas à rechercher indéfiniment à faire plaisir, mais à faire notre devoir. C'est ce que je me suis efforcé de faire ce soir, en vous remerciant de

m'avoir donné un titre nouveau dont je me passerais bien, celui de doyen rapporteur ; mais cela, je ne l'oublierai pas. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur ces quatre amendements ?

M. Jacques Chérèque, ministre délégué. Monsieur le doyen, vous me faites penser à ce bourreau qui allait fusiller, au matin, un condamné et qui lui disait : je suis navré de vous fusiller, mais je vais le faire tout de même avec beaucoup de gentillesse et avec le sourire ; et pour que vous mouriez de façon détendue, je vous offrirai une cigarette et un petit verre de rhum. (*Rires.*)

Défendre la D.A.T.A.R. et l'aménagement du territoire en faisant disparaître, par un coup de baguette magique, le budget de l'aménagement du territoire ne me paraît pas être la meilleure solution.

Vous ne vous étonnez donc pas que je m'y oppose de toutes mes forces. En effet, je suis un homme concret, j'ai un peu de volume : je n'apprécie pas beaucoup que l'on fasse disparaître mon budget sous prétexte de l'améliorer et, du même coup, le ministre de l'aménagement du territoire que je suis.

En conséquence, je demande aux honorables sénateurs de ne pas adopter ces quatre amendements.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-17.

M. Gérard Delfau. Je demande la parole, contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Delfau.

M. Gérard Delfau. La tâche du ministre de l'aménagement du territoire n'était pas facile ce soir. En effet, le projet de budget qu'il nous a présenté se caractérise par une stagnation des crédits cette année encore puisque, comme le démontre le rapport de notre collègue député M. Balligand, cette stagnation remonte au moins à 1986. Cependant, nous avons noté, dans les dotations chapitre par chapitre et dans le contenu de la politique qui a été défendue devant nous ce soir, et avec quelle vigueur ! un certain nombre d'innovations sur lesquelles je voudrais revenir un instant.

Il est vrai que les différents fonds interministériels - F.I.A.T., F.I.D.A.R., F.I.A.M. - connaissent de bonnes et de moins bonnes fortunes, même si les dotations annoncées ici ou là rééquilibrent quelque peu la situation. Dès lors, nos collègues - c'est ce qui a conduit notre doyen, M. de Montalembert, à intervenir - peuvent s'inquiéter à bon droit du risque de désengagement de l'Etat vis-à-vis du milieu rural.

Pourtant, monsieur le ministre, il est juste de porter à votre crédit la création du F.R.I.L.E., le fonds régional d'aide aux initiatives locales et à l'emploi, doté de 250 millions de francs, et, surtout, déconcentré auprès des préfets. Je reviens d'ailleurs, sur ce sujet.

De même, dans le cadre des contrats de plan Etat-région, le Gouvernement retient la mise en place de programmes d'aménagement concerté du territoire - P.A.C.T. - qui visent à globaliser l'aide de l'Etat et de la région, sans parler, bien évidemment, de celle des autres collectivités territoriales.

Or, qu'il s'agisse du F.R.I.L.E. ou de la P.A.C.T., nous voyons se dessiner une politique d'aménagement du territoire sous forme de programmes intégrés, contractualisés entre l'Etat et les collectivités locales, contrairement aux anciens contrats de pays, et privilégiant le développement économique, ce qui constitue, me semble-t-il, une bonne réorientation. En effet, est-il convenable d'exiger du Gouvernement des réductions drastiques des dépenses de l'Etat, afin d'alléger le service de la dette, et, dans le même temps, de lui refuser une réévaluation des moyens mis à la disposition des politiques sectorielles ? Je ne le pense pas.

La volonté qui est celle du Gouvernement impose des réorientations de crédits qui, dans une période de rareté des deniers publics, ne peuvent s'opérer sans susciter de légitimes protestations.

Il est courageux, monsieur le ministre, d'avoir amorcé cette réorientation en privilégiant l'aide à la création et au développement des petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à la mise en place des services immatériels et de la formation professionnelle, dont elles ont besoin. Ce faisant, vous donnez un contenu à la notion de développement local et vous faites entrer l'Etat dans une nouvelle phase de décon-

centration que rendaient urgente les lois de décentralisation. De ce point de vue, l'expérience pilote confiée à des sous-préfets pour faciliter le développement économique de leur arrondissement est une bonne chose, comme je l'ai dit lors du débat précédent.

L'augmentation des crédits affectés aux régions en mutation industrielle constitue également une bonne surprise. Tout particulièrement, la dotation au Girzom, réservée aux communes minières, qui passe de 100 millions de francs à 150 millions de francs, exprime mieux que de longs discours la solidarité nationale.

Enfin, l'avancée des négociations sur les contrats de plan Etat-région, dont nous parlait ce matin M. Stoléru, et que vous nous avez confirmée, montre que la contractualisation est désormais entrée dans les faits ; que son contenu soit, lui aussi, pour partie, réorienté vers l'emploi et le développement local prouve la constance de votre démarche.

Pour toutes ces raisons, votre budget, s'il ne provoque pas l'enthousiasme, ne saurait non plus mériter l'excès de critiques que nous avons entendues ce soir. Nous le voterons donc ; ce faisant, nous ne suivrons ni notre doyen ni la commission des finances, même si nous comprenons une partie des préoccupations que cet amendement exprime.

Nous formulons un vœu, monsieur le ministre. Vous avez vous-même reconnu tout à l'heure, avec beaucoup de courage, la crise que connaissait l'aménagement du territoire. Nous souhaitons que vous poursuiviez dans la voie de cette nécessaire réévaluation et mise en cohérence de la politique d'aménagement du territoire que vous amorcez aujourd'hui. La D.A.T.A.R. y trouvera une nouvelle mission digne de sa grande tradition et notre vœu sera donc le suivant : que le Sénat et le Parlement tout entier vous aident dans la voie que vous avez aujourd'hui tracée. (*M. Percheron applaudit.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-17, repoussé par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant de la commission des finances.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 67 :

Nombre des votants	317
Nombre des suffrages exprimés	302
Majorité absolue des suffrages exprimés	152
Pour l'adoption	239
Contre	63

Le Sénat a adopté.

Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix, ainsi modifiés, les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, moins 275 319 474 francs. »

Par amendement n° II-18, M. Geoffroy de Montalembert, au nom de la commission des finances, propose de porter la réduction des crédits figurant au titre IV à : moins 330 480 741 francs.

Cet amendement a été précédemment soutenu par M. le rapporteur spécial.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-18, repoussé par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant de la commission des finances.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 68 :

Nombre des votants	317
Nombre des suffrages exprimés	302
Majorité absolue des suffrages exprimés	152
Pour l'adoption	239
Contre	63

Le Sénat a adopté.

Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre IV, ainsi modifiés.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je demande la parole, peut-être tardivement et je vous prie de m'en excuser.

M. le président. Aux termes des articles 31 de la Constitution et 36 du règlement du Sénat, le Gouvernement a la parole quand il le souhaite. Vous avez donc la parole, monsieur le ministre.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je voulais d'abord vous exprimer mes remerciements pour les bonnes intentions que vous avez manifestées concernant le budget du ministère de l'industrie. Je me félicite que la politique que je vous ai proposée ait, semble-t-il, recueilli largement votre accord. Mais tel ce personnage célèbre riant d'un œil je pleure de l'autre, car je suis ministre non seulement de l'industrie, mais aussi de l'aménagement du territoire et, à ce titre, je regrette tout de même que vous n'ayez pas associé dans votre approbation ces deux budgets.

Pour la première fois, en effet, ces deux aspects de l'action du Gouvernement, que je crois indissociables, sont réunis à l'intérieur des structures gouvernementales. C'est une bonne chose - M. Chérèque l'a dit - et je l'expérimente tous les jours. Il est également bon que le commerce et l'artisanat ainsi que le tourisme soient intégrés à ce budget. Nous avons là l'essentiel de ce qu'est la chair de la vie économique et du développement local. Aussi, annuler les crédits de l'aménagement du territoire, c'est, me semble-t-il, ne pas reconnaître ces liens fondamentaux. Vous avez déploré que ces crédits soient trop chichement mesurés...

M. Jean-Eric Bousch. Très bien !

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire... mais on pourrait le dire de tous les budgets. D'ailleurs, le Gouvernement vous a entendu puisqu'il a proposé à l'Assemblée nationale d'adopter un amendement visant à augmenter de 100 millions de francs les crédits de la D.A.T.A.R. et il a manifesté son intention d'aller encore plus loin lors de la discussion du collectif budgétaire.

Dans ces conditions, mesdames et messieurs les sénateurs, je ne peux que m'associer aux explications de M. Chérèque et vous demander, comme il l'a fait au nom du Gouvernement, de rejeter, pour les votes qui vont intervenir, la version ainsi modifiée que vous donnez de notre budget. (*M. Gérard Delfau applaudit.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV, modifiés.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 140 596 000 francs.

« Crédits de paiement, 62 008 000 francs. »

Je rappelle que, le samedi 3 décembre, le Sénat a réduit les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant au titre V de 112 000 francs, en adoptant l'amendement n° II-15 de la commission des finances.

Par amendement n° II-19, M. Geoffroy de Montalembert, au nom de la commission des finances, propose de réduire à nouveau ces autorisations de programme de 12 200 000 francs et ces crédits de paiement de 12 480 000 francs.

Cet amendement a déjà été défendu.

Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix l'amendement n° II-19, repoussé par le Gouvernement.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1989

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1989, est fixé au mercredi 7 décembre 1988, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 6 décembre 1988, à zéro heure cinquante.)

*Le Directeur adjoint
du service du compte rendu sténographique,
JACQUES CASSIN*

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du lundi 5 décembre 1988

SCRUTIN (N° 67)

sur l'amendement n° II-17 de M. Geoffroy de Montalembert au nom de la commission des finances tendant à réduire les crédits du titre III du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire inscrits à l'état B, annexé à l'article 31 du projet de loi de finances pour 1989.

Nombre de votants 317
 Nombre des suffrages exprimés 302
 Majorité absolue des suffrages exprimés 152
 Pour 239
 Contre 63

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour

MM.

François Abadie
 Michel d'Aillières
 Paul Alduy
 Michel Alloncle
 Jean Amelin
 Hubert d'Andigné
 Maurice Arreckx
 Jean Arthuis
 Alphonse Arzel
 José Balarello
 René Ballayer
 Bernard Barbier
 Jean Barras
 Jean-Paul Bataille
 Gilbert Baumet
 Henri Belcour
 Jean Bénard
 Mousseaux
 Jacques Bérard
 Georges Berchet
 Guy Besse
 André Bettencourt
 Jacques Bimbenet
 Jean-Pierre Blanc
 Maurice Blin
 André Bohl
 Roger Boileau
 Stéphane Bonduel
 Christian Bonnet
 Amédée Bouquerel
 Yvon Bourges
 Raymond Bourguine
 Philippe de Bourgoing
 Jean-Eric Bousch
 Raymond Bouvier
 André Boyer (Lot)
 Jean Boyer (Isère)
 Louis Boyer (Loiret)
 Jacques Boyer-Andrivet
 Jacques Braconnier
 Pierre Brantus
 Louis Brives
 Raymond Brun
 Guy Cabanel
 Michel Caldaguès
 Robert Calmejane
 Jean-Pierre Cantegrit
 Paul Caron
 Pierre Carous
 Ernest Cartigny
 Marc Castex
 Louis de Catuelan
 Jean Cauchon
 Joseph Caupert
 Auguste Cazalet
 Jean Chamant
 Jean-Paul Chambriard
 Jacques Chaumont

Michel Chauty
 Jean Chérioux
 Roger Chinaud
 Auguste Chupin
 Jean Clouet
 Jean Cluzel
 Henri Collard
 Henri Collette
 Yvon Collin
 Françoise Collomb
 Charles-Henri
 de Cossé-Brissac
 Maurice Couve
 de Murville
 Pierre Croze
 Michel Crucis
 Charles de Cuttoli
 André Daugnac
 Marcel Daunay
 Désiré Debavelaere
 Luc Dejoie
 Jean Delaneau
 François Delga
 Jacques Delong
 Charles Descours
 Jacques Descours
 Desacres
 Emile Didier
 André Diligent
 Franz Duboscq
 Alain Dufaut
 Pierre Dumas
 Jean Dumont
 Jean Faure
 Louis de La Forest
 Marcel Fortier
 André Fosset
 Jean-Pierre Fourcade
 Philippe François
 Jean François-Poncet
 Jean Francou
 Philippe de Gaulle
 Jacques Genton
 Alain Gérard
 François Giacobbi
 Charles Ginesy
 Jean-Marie Girault
 (Calvados)
 Paul Girod (Aisne)
 Henri Gœtschy
 Jacques Golliet
 Yves Goussebaire-
 Dupin
 Adrien Gouteyron
 Paul Graziani
 Georges Gruillot
 Jacques Habert
 Hubert Haenel

Emmanuel Hamel
 Mme Nicole
 de Hauteclouque
 Marcel Henry
 Rémi Herment
 Daniel Heffel
 Jean Huchon
 Bernard Hugo
 Claude Huriet
 Roger Husson
 André Jarrot
 Pierre Jeambrun
 Charles Jolibois
 Louis Jung
 Paul Kauss
 Pierre Lacour
 Pierre Laffitte
 Christian
 de La Malène
 Lucien Lanier
 Jacques Larché
 Gérard Larcher
 Bernard Laurent
 René-Georges Laurin
 Marc Lauriol
 Guy de La Verpillière
 Louis Lazuech
 Henri Le Breton
 Jean Lecanuet
 Yves Le Cozannet
 Modeste Legouez
 Bernard Legrand
 (Loire-Atlantique)
 Jean-François
 Le Grand (Manche)
 Edouard Le Jeune
 (Finistère)
 Max Lejeune (Somme)
 Bernard Lemarié
 Charles-Edmond
 Lenglet
 François Lesein
 Roger Lise
 Georges Lombard
 (Finistère)
 Maurice Lombard
 (Côte-d'Or)
 Pierre Louvot
 Roland du Luart
 Marcel Lucotte
 Jacques Machet
 Jean Madelain
 Paul Malassagne
 Kléber Malécot
 Hubert Martin
 Christian Masson
 (Ardennes)
 Paul Masson (Loiret)

François Mathieu
 (Loire)
 Serge Mathieu
 (Rhône)
 Michel Maurice-
 Bokanowski
 Louis Mercier
 Daniel Millaud
 Michel Miroudot
 Mme Hélène Missoffe
 Louis Moinard
 Josy Moinet
 René Monory
 Claude Mont
 Geoffroy
 de Montalembert
 Paul Moreau
 Jacques Mossion
 Arthur Moulin
 Georges Mouly
 Jacques Moutet
 Jean Natali
 Lucien Neuwirth
 Henri Olivier
 Charles Ornano
 Paul d'Ornano
 Jacques Oudin
 Dominique Pado
 Sosefo Makapé
 Papilio

Charles Pasqua
 Bernard Pellarin
 Hubert Peyou
 Jean-François Pintat
 Alain Pluchet
 Raymond Poirier
 Christian Poncelet
 Henri Portier
 Roger Poudonson
 Richard Pouille
 Jean Pourchet
 André Pourny
 Claude Prouvoyeur
 Jean Puech
 André Rabineau
 Henri de Raincourt
 Joseph Raybaud
 Michel Rigou
 Guy Robert
 (Vienne)
 Jean-Jacques Robert
 (Essonne)
 Paul Robert
 (Cantal)
 Mme Nelly Rodi
 Jean Roger
 Josselin de Rohan
 Roger Romani
 Olivier Roux
 Marcel Rudloff

Roland Ruet
 Michel Rufin
 Pierre Salvi
 Pierre Schiélé
 Maurice Schumann
 Abel Sempé
 Paul Séramy
 Pierre Sicard
 Jean Simonin
 Michel Sordel
 Raymond Soucaret
 Michel Souplet
 Louis Souvet
 Pierre-Christian
 Taittinger
 Jacques Thyraud
 Jean-Pierre Tizon
 Henri Torre
 René Travert
 René Trégouët
 Georges Treille
 François Trucy
 Dick Ukeiwé
 Pierre Vallon
 Albert Vecten
 Xavier de Villepin
 Louis Virapoullé
 Albert Voiquin
 André-Georges Voisin

Ont voté contre

MM.

Guy Allouche
 François Autain
 Germain Authié
 Jean-Pierre Bayle
 Gilbert Belin
 Jacques Bellanger
 Roland Bernard
 Jacques Bialski
 Marc Bœuf
 Charles Bonifay
 Marcel Bony
 Eugène Boyer
 (Haute-Garonne)
 Jacques Carat
 William Chery
 Félix Ciccolini
 Marcel Costes
 Raymond Courrière
 Roland Courteau
 Michel Darras
 Marcel Debarge

André Delelis
 Gérard Delfau
 Rodolphe Désiré
 Michel Dreyfus-
 Schmidt
 Léon Eeckhoutte
 Claude Estier
 Jules Faigt
 Gérard Gaud
 Roland Grimaldi
 Robert Guillaume
 Philippe Labeyrie
 Tony Larue
 Robert Laucournet
 Bastien Leccia
 Louis Longequeue
 Paul Loridan
 François Louisy
 Philippe Madrelle
 Michel Manet
 Jean-Pierre Masseret
 Pierre Matraja

Jean-Luc Mélenchon
 Michel Moreigne
 Albert Pen
 Guy Penne
 Daniel Percheron
 Louis Perrein
 Jean Peyrafitte
 Maurice Pic
 Robert Pontillon
 Claude Pradille
 Roger Quilliot
 Albert Ramassamy
 Mlle Irma Rapuzzi
 René Régnauld
 Roger Roudier
 Gérard Roujas
 André Rouvière
 Franck Sérusclat
 René-Pierre Signé
 Raymond Tarcy
 Fernand Tardy
 Marcel Vidal

Se sont abstenus

M. Henri Bangou, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mmes Danielle Bidard-Reydet, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Robert Pagès, Ivan Renar, Paul Souffrin, Hector Viron et Robert Vizet.

N'ont pas pris part au vote

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote (Art. 63 et 64 du règlement.)

M. André Pourny à M. Bernard Barbier.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 68)

sur l'amendement n° II-18 de M. Geoffroy de Montalembert au nom de la commission des finances tendant à réduire les crédits du titre IV du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire inscrits à l'état B, annexé à l'article 31 du projet de loi de finances pour 1989.

Nombre de votants	317
Nombre des suffrages exprimés	302
Majorité absolue des suffrages exprimés	152
Pour	239
Contre	63

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour**MM.**

François Abadie
Michel d'Aillières
Paul Alduy
Michel Alloncle
Jean Amelin
Hubert d'Andigné
Maurice Arreckx
Jean Arthuis
Alphonse Arzel
José Balarello
René Ballayer
Bernard Barbier
Jean Barras
Jean-Paul Bataille
Gilbert Baumet
Henri Belcour
Jean Bénard
Mousseaux
Jacques Bérard
Georges Berchet
Guy Besse
André Bettencourt
Jacques Bimbenet
Jean-Pierre Blanc
Maurice Blin
André Bohl
Roger Boileau
Stéphane Bonduel
Christian Bonnet
Amédée Bouquerel
Yvon Bourges
Raymond Bourguin
Philippe de Bourgoing
Jean-Eric Bousch
Raymond Bouvier
André Boyer (Lot)
Jean Boyer (Isère)
Louis Boyer (Loiret)
Jacques Boyer-Andrivet
Jacques Braconnier
Pierre Brantus
Louis Brives
Raymond Brun
Guy Cabanel
Michel Caldaguès
Robert Calmejane
Jean-Pierre Cantegrit
Paul Caron
Pierre Carous
Ernest Cartigny
Marc Castex
Louis de Catuelan
Jean Cauchon
Joseph Caupert
Auguste Cazalet
Jean Chamant
Jean-Paul Chambriard
Jacques Chaumont
Michel Chauty
Jean Chérioux
Roger Chinaud
Auguste Chupin
Jean Clouet
Jean Cluzel
Henri Collard
Henri Collette
Yvon Collin

Francisque Collomb
Charles-Henri
de Cossé-Brissac
Maurice Couve
de Murville
Pierre Croze
Michel Crucis
Charles de Cuttoli
André Daugnac
Marcel Daunay
Désiré Debavelaere
Luc Dejoie
Jean Delaneau
François Delga
Jacques Delong
Charles Descours
Jacques Descours
Desacres
Emile Didier
André Diligent
Franz Duboscq
Alain Dufaut
Pierre Dumas
Jean Dumont
Jean Faure
Louis de La Forest
Marcel Fortier
André Fosset
Jean-Pierre Fourcade
Philippe François
Jean François-Poncet
Jean Francou
Philippe de Gaulle
Jacques Genton
Alain Gérard
François Giacobbi
Charles Ginesy
Jean-Marie Girault
(Calvados)
Paul Girod (Aisne)
Henri Gotschy
Jacques Golliet
Yves Goussebaire-
Dupin
Adrien Gouteyron
Paul Graziani
Georges Gruillot
Jacques Habert
Hubert Haenel
Emmanuel Hamel
Mme Nicole
de Hauteclouque
Marcel Henry
Rémi Herment
Daniel Hoeffel
Jean Huchon
Bernard Hugo
Claude Huriet
Roger Husson
André Jarrot
Pierre Jeambrun
Charles Jolibois
Louis Jung
Paul Kauss
Pierre Lacour
Pierre Laffitte

Christian
de La Malène
Lucien Lanier
Jacques Larché
Gérard Larcher
Bernard Laurent
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Guy de La Verpillière
Louis Lazuech
Henri Le Breton
Jean Lecanuet
Yves Le Cozannet
Modeste Legouez
Bernard Legrand
(Loire-Atlantique)
Jean-François
Le Grand (Manche)
Edouard Le Jeune
(Finistère)
Max Lejeune (Somme)
Bernard Lemarié
Charles-Edmond
Lenglet
François Lesein
Roger Lise
Georges Lombard
(Finistère)
Maurice Lombard
(Côte-d'Or)
Pierre Louvet
Roland du Luart
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Paul Malassagne
Kléber Malécot
Hubert Martin
Christian Masson
(Ardennes)
Paul Masson (Loiret)
François Mathieu
(Loire)
Serge Mathieu
(Rhône)
Michel Maurice-
Bokanowski
Louis Mercier
Daniel Millaud
Michel Miroudot
Mme Hélène Missoffe
Louis Moïnard
Josy Moïnnet
René Monory
Claude Mont
Geoffroy
de Montalembert
Paul Moreau
Jacques Mossion
Arthur Moulin
Georges Mouly
Jacques Moutet
Jean Natali
Lucien Neuwith
Henri Olivier
Charles Ornano
Paul d'Ornano

Jacques Oudin
Dominique Pado
Sosefo Makapé
Papilio
Charles Pasqua
Bernard Pellarin
Hubert Peyou
Jean-François Pintat
Alain Pluchet
Raymond Poirier
Christian Poncelet
Henri Portier
Roger Poudonson
Richard Pouille
Jean Pourchet
André Pourny
Claude Prouvoyeur
Jean Puech
André Rabineau
Henri de Raincourt
Joseph Raybaud

Michel Rigou
Guy Robert
(Vienne)
Jean-Jacques Robert
(Essonne)
Paul Robert
(Cantal)
Mme Nelly Rodi
Jean Roger
Josselin de Rohan
Roger Romani
Olivier Roux
Marcel Rudloff
Roland Ruet
Michel Rufin
Pierre Salvi
Pierre Schiélé
Maurice Schumann
Abel Sempé
Paul Séramy
Pierre Sicard

Jean Simonin
Michel Sordel
Raymond Soucaret
Michel Souplet
Louis Souvet
Pierre-Christian
Taittinger
Jacques Thyraud
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Traver
René Trégouët
Georges Treille
François Trucy
Dick Ukeiwé
Pierre Vallon
Albert Vecten
Xavier de Villepin
Louis Virapoullé
Albert Voilquin
André-Georges Voisin

Ont voté contre**MM.**

Guy Allouche
François Autain
Germain Authié
Jean-Pierre Bayle
Gilbert Belin
Jacques Bellanger
Roland Bernard
Jacques Bialski
Marc Boef
Charles Bonifay
Marcel Bonny
Eugène Boyer
(Haute-Garonne)
Jacques Carat
William Chervy
Félix Ciccolini
Marcel Costes
Raymond Courrière
Roland Courteau
Michel Darras
Marcel Debarge

André Delelis
Gérard Delfau
Rodolphe Désiré
Michel Dreyfus-
Schmidt
Léon Eeckhoutte
Claude Estier
Jules Faigt
Gérard Gaud
Roland Grimaldi
Robert Guillaume
Philippe Labeyrie
Tony Larue
Robert Laucourmet
Bastien Leccia
Louis Longuequeue
Paul Loridant
François Louisy
Philippe Madrelle
Michel Manet
Jean-Pierre Masseret
Pierre Matraja

Jean-Luc Mélenchon
Michel Moreigne
Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Jean Peyrafitte
Maurice Pic
Robert Pontillon
Claude Pradille
Roger Quilliot
Albert Ramassamy
Mlle Irma Rapuzzi
René Régnauld
Roger Roudier
Gérard Roujas
André Rouvière
Franck Sérusclat
René-Pierre Signé
Raymond Tarcy
Fernand Tardy
Marcel Vidal

Se sont abstenus

M. Henri Bangou, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécard, Mmes Danielle Bidard-Reydet, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Ledermañ, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Robert Pagès, Ivan Renar, Paul Souffrin, Hector Viron et Robert Vizet.

N'ont pas pris part au vote

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

**A délégué son droit de vote
(Art. 63 et 64 du règlement.)**

M. André Pourny à M. Bernard Barbier.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 69)

sur l'amendement n° II-19 de M. Geoffroy de Montalembert au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits du titre V du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire inscrits à l'état C, annexé à l'article 32 du projet de loi de finances pour 1989.

Nombre de votants	317
Nombre des suffrages exprimés	302
Majorité absolue des suffrages exprimés	152
Pour	239
Contre	63

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour

MM.

François Abadie
 Michel d'Aillières
 Paul Alduy
 Michel Alloncle
 Jean Amelin
 Hubert d'Andigné
 Maurice Arreckx
 Jean Arthuis
 Alphonse Arzel
 José Balarello
 René Ballayer
 Bernard Barbier
 Jean Barras
 Jean-Paul Bataille
 Gilbert Baumet
 Henri Belcour
 Jean Bénard
 Mousseaux
 Jacques Bérard
 Georges Berchet
 Guy Besse
 André Bettencourt
 Jacques Bimbenet
 Jean-Pierre Blanc
 Maurice Blin
 André Bohl
 Roger Boileau
 Stéphane Bonduel
 Christian Bonnet
 Amédée Bouquerel
 Yvon Bourges
 Raymond Bourguine
 Philippe de Bourgoing
 Jean-Eric Bousch
 Raymond Bouvier
 André Boyer (Lot)
 Jean Boyer (Isère)
 Louis Boyer (Loiret)
 Jacques Boyer-Andrivet
 Jacques Braconnier
 Pierre Brantus
 Louis Brives
 Raymond Brun
 Guy Cabanel
 Michel Caldaguès
 Robert Calmeiane
 Jean-Pierre Cantegrit
 Paul Caron
 Pierre Carous
 Ernest Cartigny
 Marc Castex
 Louis de Catuelan
 Jean Cauchon
 Joseph Caupert
 Auguste Cazalet
 Jean Chamant
 Jean-Paul Chambriard
 Jacques Chaumont
 Michel Chauby
 Jean Chérioux
 Roger Chinaud
 Auguste Chupin
 Jean Clouet
 Jean Cluzel
 Henri Collard
 Henri Collette
 Yvon Collin
 Francisque Collomb
 Charles-Henri
 de Cossé-Brissac
 Maurice Couve
 de Murville
 Pierre Croze
 Michel Crucis
 Charles de Cuttoli
 André Daugnac
 Marcel Daunay
 Désiré Debavelaere
 Luc Dejoie
 Jean Delaneau
 François Delga
 Jacques Delong
 Charles Descours
 Jacques Descours
 Desacres

Emile Didier
 André Diligent
 Franz Duboscq
 Alain Dufaut
 Pierre Dumas
 Jean Dumont
 Jean Faure
 Louis de La Forest
 Marcel Fortier
 André Fosset
 Jean-Pierre Fourcade
 Philippe François
 Jean François-Poncet
 Jean Francou
 Philippe de Gaulle
 Jacques Genton
 Alain Gérard
 François Giacobbi
 Charles Ginesy
 Jean-Marie Girault
 (Calvados)
 Paul Girod (Aisne)
 Henri Göttschy
 Jacques Golliet
 Yves Goussebaire-
 Dupin
 Adrien Gouteyron
 Paul Graziani
 Georges Gruillot
 Jacques Habert
 Hubert Haenel
 Emmanuel Hamel
 Mme Nicole
 de Hauteclocque
 Marcel Henry
 Rémi Herment
 Daniel Heffel
 Jean Huchon
 Bernard Hugo
 Claude Huriet
 Roger Husson
 André Jarrot
 Pierre Jeambrun
 Charles Jolibois
 Louis Jung
 Paul Kauss
 Pierre Lacour
 Pierre Laffitte
 Christian
 de La Malène
 Lucien Lanier
 Jacques Larché
 Gérard Larcher
 Bernard Laurent
 René-Georges Laurin
 Marc Lauriol
 Guy de La Verpillière
 Louis Lazuech
 Henri Le Breton
 Jean Lecanuet
 Yves Le Cozannet
 Modeste Legouez
 Bernard Legrand
 (Loire-Atlantique)
 Jean-François
 Le Grand (Manche)
 Edouard Le Jeune
 (Finistère)
 Max Lejeune (Somme)
 Bernard Lemarié
 Charles-Edmond
 Lenglet
 François Lesein
 Roger Lise
 Georges Lombard
 (Finistère)
 Maurice Lombard
 (Côte-d'Or)
 Pierre Louvot
 Roland du Luart
 Marcel Lucotte
 Jacques Machet
 Jean Madelain
 Paul Malassagne
 Kléber Malécot

Hubert Martin
 Christian Masson
 (Ardennes)
 Paul Masson (Loiret)
 François Mathieu
 (Loire)
 Serge Mathieu
 (Rhône)
 Michel Maurice-
 Bokanowski
 Louis Mercier
 Daniel Millaud
 Michel Miroudot
 Mme Hélène Missoffe
 Louis Moinard
 Josy Moynet
 René Monory
 Claude Mont
 Geoffroy
 de Montalembert
 Paul Moreau
 Jacques Mossion
 Arthur Moulin
 Georges Mouly
 Jacques Moutet
 Jean Natali
 Lucien Neuwirth
 Henri Olivier
 Charles Ornano
 Paul d'Ornano
 Jacques Oudin
 Dominique Pado
 Sosefo Makapé
 Papilio
 Charles Pasqua
 Bernard Pellarin
 Hubert Peyou
 Jean-François Pintat
 Alain Pluchet
 Raymond Poirier
 Christian Poncelet
 Henri Portier
 Roger Poudonson
 Richard Pouille
 Jean Pourchet
 André Pourny
 Claude Prouvoyeur
 Jean Puech
 André Rabineau
 Henri de Raincourt
 Joseph Raybaud
 Michel Rigou
 Guy Robert
 (Vienne)
 Jean-Jacques Robert
 (Essonne)
 Paul Robert
 (Cantal)
 Mme Nelly Rodi
 Jean Roger
 Josselin de Rohan
 Roger Romani
 Olivier Roux
 Marcel Rudloff
 Roland Ruet
 Michel Rufin
 Pierre Salvi
 Pierre Schiélé
 Maurice Schumann
 Abel Sempé
 Paul Séramy
 Pierre Sicard
 Jean Simonin
 Michel Sordel
 Raymond Soucaret
 Michel Souplet
 Louis Souvet
 Pierre-Christian
 Taittinger
 Jacques Thyraud
 Jean-Pierre Tizon
 Henri Torre
 René Travert
 René Tréguët
 Georges Treille

François Trucy
 Dick Ukeiwé
 Pierre Vallon

Albert Vecten
 Xavier de Villepin

Louis Virapoullé
 Albert Voilquin
 André-Georges Voisin

Ont voté contre

MM.

Guy Allouche
 François Autain
 Germain Authié
 Jean-Pierre Bayle
 Gilbert Belin
 Jacques Bellanger
 Roland Bernard
 Jacques Bialski
 Marc Bœuf
 Charles Bonifay
 Marcel Bony
 Eugène Boyer
 (Haute-Garonne)
 Jacques Carat
 William Chery
 Félix Ciccolini
 Marcel Costes
 Raymond Courrière
 Roland Courteau
 Michel Darras
 Marcel Debarge

André Delelis
 Gérard Delfau
 Rodolphe Désiré
 Michel Dreyfus-
 Schmidt
 Léon Eeckhoutte
 Claude Estier
 Jules Faigt
 Gérard Gaud
 Roland Grimaldi
 Robert Guillaume
 Philippe Labeyrie
 Tony Larue
 Robert Laucournet
 Bastien Leccia
 Louis Longueueque
 Paul Loridant
 François Louisy
 Philippe Madrelle
 Michel Manet
 Jean-Pierre Masseret
 Pierre Matraja

Jean-Luc Mélenchon
 Michel Moreigne
 Albert Pen
 Guy Penne
 Daniel Percheron
 Louis Perrein
 Jean Peyrafitte
 Maurice Pic
 Robert Pontillon
 Claude Pradille
 Roger Quilliot
 Albert Ramassamy
 Mlle Irma Rapuzzi
 René Régnauld
 Roger Roudier
 Gérard Roujas
 André Rouvière
 Franck Sérusclat
 René-Pierre Signé
 Raymond Tarcy
 Fernand Tardy
 Marcel Vidal

Se sont abstenus

M. Henri Bangou, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mmes Danielle Bidard-Reydet, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Robert Pagès, Ivan Renar, Paul Souffrin, Hector Viron et Robert Vizet.

N'ont pas pris part au vote

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. André Pourny à M. Bernard Barbier.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 70)

sur l'amendement n° II-20 de M. Geoffroy de Montalembert au nom de la commission des finances tendant à réduire les crédits du titre VI du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire inscrits à l'état C, annexé à l'article 32 du projet de loi de finances pour 1989.

Nombre de votants	317
Nombre des suffrages exprimés	302
Majorité absolue des suffrages exprimés	152
Pour	239
Contre	63

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour

MM.

François Abadie
 Michel d'Aillières
 Paul Alduy
 Michel Alloncle
 Jean Amelin
 Hubert d'Andigné
 Maurice Arreckx
 Jean Arthuis
 Alphonse Arzel
 José Balarello
 René Ballayer
 Bernard Barbier
 Jean Barras
 Jean-Paul Bataille
 Gilbert Baumet
 Henri Belcour

Jean Bénard
 Mousseaux
 Jacques Bérard
 Georges Berchet
 Guy Besse
 André Bettencourt
 Jacques Bimbenet
 Jean-Pierre Blanc
 Maurice Blin
 André Bohl
 Roger Boileau
 Stéphane Bonduel
 Christian Bonnet
 Amédée Bouquerel
 Yvon Bourges
 Raymond Bourguine
 Philippe de Bourgoing
 Jean-Eric Bousch

Raymond Bouvier
 André Boyer (Lot)
 Jean Boyer (Isère)
 Louis Boyer (Loiret)
 Jacques Boyer-Andrivet
 Jacques Braconnier
 Pierre Brantus
 Louis Brives
 Raymond Brun
 Guy Cabanel
 Michel Caldaguès
 Robert Calmeiane
 Jean-Pierre Cantegrit
 Paul Caron
 Pierre Carous
 Ernest Cartigny
 Marc Castex
 Louis de Catuelan

Jean Cauchon
Joseph Caupert
Auguste Cazalet
Jean Chamant
Jean-Paul Chambriard
Jacques Chaumont
Michel Chauby
Jean Chérioux
Roger Chinaud
Auguste Chupin
Jean Clouet
Jean Cluzel
Henri Collard
Henri Collette
Yvon Collin
Francisque Collomb
Charles-Henri
de Cossé-Brissac
Maurice Couve
de Murville
Pierre Croze
Michel Crucis
Charles de Cuttoli
André Daugnac
Marcel Daunay
Désiré Debavelaere
Luc Dejoie
Jean Delaneau
François Delga
Jacques Delong
Charles Descours
Jacques Descours
Desacres
Emile Didier
André Diligent
Franz Duboscq
Alain Dufaut
Pierre Dumas
Jean Dumont
Jean Faure
Louis de La Forest
Marcel Fortier
André Fosset
Jean-Pierre Fourcade
Philippe François
Jean François-Poncet
Jean Francou
Philippe de Gaulle
Jacques Genton
Alain Gérard
François Giacobbi
Charles Ginesy
Jean-Marie Girault
(Calvados)
Paul Girod (Aisne)
Henri Gertschy
Jacques Golliet
Yves Goussebaire-
Dupin

Adrien Gouteyron
Paul Graziani
Georges Gruillot
Jacques Habert
Hubert Haenel
Emmanuel Hamel
Mme Nicole
de Hauteclouque
Marcel Henry
Rémi Herment
Daniel Hoeffel
Jean Huchon
Bernard Hugo
Claude Huriet
Roger Husson
André Jarrot
René Jeambrun
Charles Jolibois
Louis Jung
Paul Kauss
Pierre Lacour
Pierre Laffitte
Christian
de La Malène
Lucien Lanier
Jacques Larché
Gérard Larcher
Bernard Laurent
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Guy de La Verpillière
Louis Lazuech
Henri Le Breton
Jean Lecanuet
Yves Le Cozannet
Modeste Legouez
Bernard Legrand
(Loire-Atlantique)
Jean-François
Le Grand (Manche)
Edouard Le Jeune
(Finistère)
Max Lejeune (Somme)
Bernard Lemarié
Charles-Edmond
Lenglet
François Lesein
Roger Lise
Georges Lombard
(Finistère)
Maurice Lombard
(Côte-d'Or)
Pierre Louvot
Roland du Luart
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Paul Malassagne
Kléber Malécot

Hubert Martin
Christian Masson
(Ardennes)
Paul Masson (Loiret)
François Mathieu
(Loire)
Serge Mathieu
(Rhône)
Michel Maurice-
Bokanowski
Louis Mercier
Daniel Millaud
Michel Miroudot
Mme Hélène Missoffe
Louis Moinard
Josy Moinet
René Monory
Claude Mont
Geoffroy
de Montalembert
Paul Moreau
Jacques Mossion
Arthur Moulin
Georges Mouly
Jacques Moutet
Jean Natali
Lucien Neuwirth
Henri Olivier
Charles Ornano
Paul d'Ornano
Jacques Oudin
Dominique Pado
Sosefo Makapé
Papilio
Charles Pasqua
Bernard Pellarin
Hubert Peyou
Jean-François Pintat
Alain Pluchet
Raymond Poirier
Christian Poncelet
Henri Portier
Roger Poudonson
Richard Pouille
Jean Pourchet
André Pourny
Claude Prouvoyeur
Jean Puech
André Rabineau
Henri de Raincourt
Joseph Raybaud
Michel Rigou
Guy Robert
(Vienne)
Jean-Jacques Robert
(Essonne)
Paul Robert
(Cantal)
Mme Nelly Rodi

Jean Roger
Josselin de Rohan
Roger Romani
Olivier Roux
Marcel Rudloff
Roland Ruet
Michel Rufin
Pierre Salvi
Pierre Schiélé
Maurice Schumann
Abel Sempé
Paul Séramy

Pierre Sicard
Jean Simonin
Michel Sordel
Raymond Soucaret
Michel Souplet
Louis Souvet
Pierre-Christian
Taittinger
Jacques Thyraud
Jean-Thierry Tizon
Henri Torre
René Travert

René Tréguët
Georges Treille
François Trucy
Dick Ukeiwé
Pierre Vallon
Albert Vecten
Xavier de Villepin
Louis Virapoullé
Albert Voilquin
André-Georges Voisin

Ont voté contre

MM.
Guy Allouche
François Autain
Germain Authié
Jean-Pierre Bayle
Gilbert Belin
Jacques Bellanger
Roland Bernard
Jacques Bialski
Marc Bœuf
Charles Bonifay
Marcel Bony
Eugène Boyer
(Haute-Garonne)
Jacques Carat
William Chervy
Félix Ciccolini
Marcel Costes
Raymond Courrière
Roland-Courteau
Michel Darras
Marcel Debarge

André Delelis
Gérard Delfau
Rodolphe Désiré
Michel Dreyfus-
Schmidt
Léon Eeckhoutte
Claude Estier
Jules Faigt
Gérard Gaud
Roland Grimaldi
Robert Guillaume
Philippe Labeyrie
Tony Larue
Robert Laucournet
Bastien Leccia
Louis Longuequeue
Paul Loridant
François Louisy
Philippe Madrelle
Michel Manet
Jean-Pierre Masseret
Pierre Matraja

Jean-Luc Mélenchon
Michel Moreigne
Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Jean Peyrafitte
Maurice Pic
Robert Pontillon
Claude Pradille
Roger Quilliot
Albert Ramassamy
Mlle Irma Rapuzzi
René Régnault
Roger Roudier
Gérard Roujas
André Rouvière
Franck Sérusclat
René-Pierre Signé
Raymond Tarcy
Fernand Tardy
Marcel Vidal

Se sont abstenus

M. Henri Bangou, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mmes Danielle Bidard-Reydet, Paulette Fost, Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Jean Garcia, Charles Lederman, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Robert Pagès, Ivan Renar, Paul Souffrin, Hector Viron et Robert Vizet.

N'ont pas pris part au vote

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. André Pourny à M. Bernard Barbier.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.